TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 804

— JEUDI 25 OCTOBRE 1979

Les prix de détail ont augmenté de 0,8 % en septembre

LIRE PAGE 43

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 15 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 70 ris. ; Italie, 500 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 160 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Sinistre comédie à Prague

Plus d'un quart de siècle après la mort de Staline, seize ans après la réhabilitation de Rudolf Slansky, l'ancien secrétaire général du P.C. exécuté en 1952, et de *Gustav Husak*, l'actuel chef du parti, onze ans après l'écrasement du printemps de Prague, des hommes continuent d'être arrêtés et condamnés en Tchécoslovaquie pour la seule raison qu'ils exercent leurs droits de *citoyen garantis par la Constitution*.

Lorsque, en 1969, il avait été porté à la tête du P.C. pour mener à bonne *fin* la normalisation souhaitée par les Soviétiques, M. Husak avait eu l'imprudence de dire que cette mise au pas ne s'accompagnerait pas du même genre de procès politique dont lui-même avait été, dans les années 50, l'une des principales victimes. Or, pas plus qu'en 1972 il n'avait pu ou voulu empêcher les premiers grands procès contre un certain nombre de contestataires, parmi lesquels figuraient déjà MM. Petr Uhl et Jaroslav Sabata, lui aussi actuellement emprisonné, de même aujourd'hui le secrétaire général du P.C. n'a pas pu ou pas voulu éviter l'organisation d'un nouveau règlement de comptes.

Quel est le crime de Petr Uhl, de Vaclav Havel et de leurs compagnons ? Ils auraient, nous dit-on, créé une « organisation illégale » contre l'Etat, mené, au sein de cette organisation, des « activités subversives », et enfin entretenu des contacts avec des émigrés tchécoslovaques, lesquels seraient à la solde de la C.I.A. De toutes ces accusations, cette dernière est sans doute la plus ridicule, mais en même temps la plus significative de la conception policière de l'histoire qui anime les dirigeants tchécoslovaques. Il ne manque plus au tableau qu'un Américain, comme le prétendu espion Noël Field arrêté en 1949, et une bonne guerre froide pour recréer le climat de « l'Aveu ».

Les autres charges relevées contre les membres du VONS ne résistent pas davantage à l'examen. Peut-on *vraiment* parler d'une organisation illégale alors que la naissance du VONS, en avril 1978, fut publiquement annoncée par la Charte 77, que ses animateurs ne se sont jamais cachés, que le pouvoir a attendu *plus* d'un an avant de les arrêter et que tous les communiqués de cette organisation ont été envoyés régulièrement en premier lieu aux autorités ? Et si le VONS menait des activités subversives, pourquoi quelques-uns seulement de ses membres ont-ils été condamnés, les autres poursuivant comme avant le même travail sur la répression que subissaient leurs camarades ?

L'intolérance manifestée une fois de plus par le régime de Prague est troublante à un double titre : en premier lieu parce qu'elle se manifeste à un moment où, pour des raisons principalement tactiques sans doute, l'U.R.S.S. et certains de ses alliés, à commencer par la R.D.A., s'efforcent de *faire* patte douce. Ensuite parce qu'un tel comportement est la preuve que l'équipe à la tête de laquelle se trouve M. Husak n'a toujours pas réussi à mener à bien, onze ans après avoir été mise en place, la tâche qu'on lui avait assignée : rétablir la paix dans les esprits et surmonter le traumatisme de 1968.

Onze ans après des événements autrement plus graves, la Hongrie de M. Kadar était à la veille d'engager une réforme économique qui allait ouvrir *la voie* à une consommation plus large et à une certaine libéralisation, pour la plus grande satisfaction de tout le monde, y compris de Moscou. La myopie politique qui frappe les dirigeants de Prague leur permet-elle seulement de voir au-delà de la forteresse dans laquelle ils se sont laissé eux-mêmes enfermer ?

(Lire nos informations page 6.)

M. Carter demande au Congrès d'accorder à la Chine la clause de la nation la plus favorisée

Le président Carter a demandé mardi 23 octobre au Congrès d'accorder à la Chine la « clause de la nation la plus favorisée ». Le chef de la Maison Blanche n'a pas fait la même demande en ce qui concerne l'U.R.S.S., ce qui ne manquera pas d'être interprété à Moscou comme un geste d'hostilité.

La clause consentie à la Chine lui permettra de bénéficier des avantages accordés par les Etats-Unis au pays le plus favorisé.

De notre correspondant

Washington. — Les relations sino-américaines ont fait un nouveau *« bond en avant » mardi* 23 octobre avec la décision annoncée par M. Carter de demander au Congrès d'octroyer à la Chine — et pas à l'Union soviétique — la clause de la nation la plus favorisée. Le geste était attendu depuis plusieurs semaines, les Chinois ayant insisté en ce sens après la conclusion de l'accord commercial signé le 7 juillet dernier à Pékin par Mme Kreps, ministre du commerce, et la visite que M. Mondale, vice-président américain, avait faite en Chine à la fin d'août.

Le président explique dans son message au Congrès pourquoi il a décidé à cette occasion de suspendre l'application du fameux amendement Jackson-Vanik attaché au Trade Act de 1974 et interdisant l'octroi de crédits aux pays communistes qui entravent la liberté d'émigration.

« *Depuis un an et demi,* dit M. Carter, *nous avons noté un adoucissement marqué des procédures chinoises en matière d'émigration. Les délais ont été réduits dans la plupart des cas et le nombre d'émigrants a fait un saut spectaculaire. Nous avons eu récemment des discussions avec d'importants responsables chinois et croyons fermement que leurs déclarations et l'accroissement des autorisations reflètent une politique du gouvernement chinois favorisant une plus grande liberté d'émigration.* »

On sait que M. Deng Xiaoping n'avait nullement esquivé le sujet lors de sa visite ici au début de l'année, demandant même à ses interlocuteurs : *« Combien voulez-vous d'émigrés ? Dix millions ? »*... Les Soviétiques, eux, malgré une pratique sensiblement libéralisée en ce qui concerne les émigrants juifs, ont toujours refusé de donner la moindre assurance pour l'avenir.

La *« proclamation »* accordant à la Chine un traitement *« non discriminatoire »* entrera en vigueur, tout comme l'accord commercial de juillet, au terme d'un processus législatif assez long : la Chambre des représentants aura soixante jours ouvrables pour se prononcer — quarante-cinq jours en commission et quinze jours en séance plénière — et le même délai sera accordé ensuite au Sénat. Compte tenu des vacances du Congrès, ces cent vingt jours conduiront jusqu'au printemps 1980.

L'on ne s'attend pourtant pas à des difficultés particulières, le Congrès étant dans sa *majorité* bien disposé à l'égard de Pékin.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 9.)

La France envisage d'accueillir 5000 réfugiés supplémentaires venus d'Indochine

Le conseil des ministres du mercredi 24 octobre devait être en partie consacré à l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique. Le gouvernement devait annoncer la décision d'accueillir cinq mille réfugiés supplémentaires.

Le 26 juin, M. Giscard d'Estaing avait annoncé que la France accueillerait un contingent supplémentaire de cinq mille réfugiés. Le 20 juillet, à Genève, M. François-Poncet annonçait l'arrivée d'un deuxième contingent de cinq mille personnes. La France déciderait ainsi de consentir un nouvel effort en faveur des réfugiés indochinois. Selon le Comité national pour les réfugiés d'Indochine, sept mille six cent dix-sept personnes sur les dix mille ont été accueillies entre le 1er juillet et le 12 octobre.

De leur côté, les pays membres de la Communauté économique européenne auraient décidé de contribuer, pour près de la moitié, au financement d'un programme destiné à secourir deux millions cinq cent mille Cambodgiens.

A la veille du conseil des ministres, le président de la République s'était entretenu avec M. Beucler, président du Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien et franco-laotien (42, rue Cambronne, 75015 Paris). Ce dernier a proposé à M. Giscard d'Estaing un certain nombre de mesures destinées à faciliter l'insertion des réfugiés du Sud-Est asiatique en France.

Faciliter le dialogue

A sa sortie de l'Elysée, M. Beucler a précisé qu'il avait fait des suggestions en vue d'accélérer la formation et le séjour des réfugiés dans les centres d'hébergement et de faciliter le dialogue *« entre ceux qui offrent et ceux qui demandent. On a souvent, en France, tendance à s'encombrer de formules administratives. Nous souhaitons que, dans chaque département, la commission prévue pour l'accueil des réfugiés soit très souple, très diplomate et mette très rapidement en contact ceux qui offrent et ceux qui demandent ».*

M. Beucler a indiqué qu'il avait fait le point avec M. Giscard d'Estaing sur l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique depuis que la France a décidé de recevoir deux contingents supplémentaires de cinq mille personnes chacun. Il a souligné que, en raison de la large sensibilisation du public au problème des réfugiés, des offres pour accueillir deux mille familles, soit en tout dix mille personnes, avaient été faites par des familles françaises.

« Toutes ces offres seront satisfaites, a-t-il affirmé, tout en notant qu' *« un tel chiffre posera de nombreux problèmes ». « Ainsi,* a-t-il expliqué, *il n'est pas possible de faire passer directement un réfugié d'un camp de Thaïlande à un village français, où il serait totalement dépaysé.* »

(Lire nos informations page 3.)

Le contrôle des changes est aboli en Grande-Bretagne

Baisse du sterling

A partir de ce mercredi 24 octobre, tous les contrôles de change existant en Grande-Bretagne sont supprimés, et le commerce de l'or autorisé.

Les citoyens britanniques ont désormais le droit d'ouvrir des comptes en devises étrangères, soit au Royaume-Uni, soit à l'étranger. De même, les achats de valeurs mobilières, qui étaient déjà devenus libres en juin dernier pour les titres libellés en monnaies des autres pays de la C.E.E., ne sont plus soumis à aucune restriction, ce qui entraîne la suppression du marché de la livre-titre (précédemment un citoyen britannique ne pouvait acheter un titre américain qu'à un autre résident qui était au contraire vendeur).

Cette réforme considérable, qui a pour effet de faire de la livre sterling une des rares monnaies totalement convertibles, a été annoncée mardi aux Communes par le chancelier de l'Echiquier, Sir Geoffrey Howe. Par son caractère radical, elle a surpris les marchés financiers et les marchés des changes, où la livre s'est affaiblie : elle était cotée, ce mercredi matin, 2,1075 dollars.

Il est vrai que cette baisse a pu aussi être attribuée à l'annonce d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, où les banques commerciales ont porté leur taux de base de 14 1/2 % à 15 %.

(Lire nos informations page 42.)

APRÈS LA GRÈVE DES MÉDECINS

Pour une négociation globale

par JEAN-PIERRE DUMONT

La grève exceptionnelle et réussie des médecins, mardi 23 octobre (voir page 13), facilitera-t-elle la recherche d'une solution en vue de combler enfin le déficit de l'assurance-maladie ? Les médecins sont-ils d'ailleurs les principales victimes de la politique d'économies définie par le gouvernement, et les problèmes posés par des grévistes d'un jour correspondent-ils à la réalité ?

En « gelant » les honoraires d'ici à la fin de l'année et en demandant aux médecins de négocier avec les caisses d'assurance-maladie une nouvelle convention qui limiterait l'évolution globale des honoraires et des prescriptions à celle de la production intérieure brute (P.I.B.), le gouvernement a provoqué, en juillet, la colère des « médecins de ville ».

(Lire la suite page 13.)

AU JOUR LE JOUR

Oubli

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,8 % au mois de septembre, et M. Monory s'en est félicité en constatant que nous étions sur une pente de décélération.

Le même M. Monory avait déclaré il y a quelques mois qu'il ne commenterait ni les bons ni les mauvais indices, mais seulement les grandes tendances.

Dommage que le ministre de l'économie ait oublié ses propos, car il nous aurait sûrement expliqué pourquoi l'inflation n'est que de 5 % en Allemagne alors qu'elle est de 11 % chez nous.

MICHEL CASTE.

Les autres paysans

Dessiner à petites touches l'image d'une nouvelle agriculture par des traits glanés ici ou là est bien arbitraire. Quel lien, vraiment, entre l'écologiste barbu qui quitte la ville, le fils d'agriculteur qui succède à son père, celui qui investit une fortune familiale venue d'ailleurs, l'agriculteur « biologique », l'ouvrier ou le facteur qui exploite 5 petits hectares ? Pour arbitraire que soit la formule, il y a dans la peinture d'une seule exploitation des ressemblances qui font l'image des paysans nouveaux... et des dissonances qui marquent les limites de l'entreprise. Et puis la nouveauté est, par essence, fugace. Un public averti aura tendance à s'écrier que ces paysans sont nus dans cet habit qui se veut neuf. Pour les autres, ceux qui tardent à connaître la chose agricole tant elle se fait mince dans la formation de l'honnête homme d'aujourd'hui, que ces nouveaux paysans soient des initiateurs !

I. - Deux agricultures, une seule règle

par JACQUES GRALL

« Avant, le plus con de la famille devenait paysan. » La maison est spacieuse, cossue même, avec ses grosses poutres, armes à feu anciennes et trophées qui marquent une tradition de chasse et de propriété foncière. Une vieille malle, bricolée en bar : le détournement de fonction dans l'ameublement est un indice de rupture avec la *génération précédente, un signe* de connivence d'âge et de culture. M. Rabot a trente ans. Il exploite 170 hectares dans le Loiret, aux Carmes, dans la région de Gien. Une grosse exploitation à l'échelle française, puisque la superficie moyenne des 1 200 000 exploitations s'élèvera en 1980 à 28 hectares, contre 14 en 1955.

La ferme appartenait à sa mère, qui a exercé, normalement, son droit de reprise pour y installer un descendant. C'est la loi. *Lui était dans les travaux* publics avec son père. A la cogestion de l'entreprise paternelle, il a préféré la grande ferme de ses souvenirs de vacances. Il s'est installé il y a cinq ans. Un nouveau paysan.

Comment fait-on pour apprendre ce métier si complexe ? *« Aujourd'hui, une exploitation agricole se gère comme une entreprise. Il faut au minimum son bac et un expert-comptable. »* Formation générale donc. Pour parler à hauteur avec les conseillers de tout poil, pour avoir le droit à la parole dans les assemblées. Lectures ensuite : pour connaître le nouvel engrais, la nouvelle variété de céréales, le nouveau pick-up, le nouvel article du code rural.

Il se déplace aussi : au lycée agricole, au Salon de la machine chez les concessionnaires, chez les amis, un surtout qui exploite dans la Champagne berrichonne. Une sorte de mentor auquel M. Ragot fait souvent référence. *« Il ne faut pas hésiter à prendre sa voiture pour faire cinquante kilomètres. »* En agriculture, la formation permanente ne vient pas en plus. Elle fait partie de l'activité des exploitants et les canaux du savoir sont multiples. Un agriculteur sur quatre environ adhère à un organisme de développement, appelé autrefois vulgarisation.

(Lire la suite page 41.)

AUGSBOURG 1530-1980

La même foi la même parole

Beaucoup d'Eglises, beaucoup de chrétiens ressentent aujourd'hui la *nécessité de nouvelles confessions* de foi. Les textes publiés par *le Monde,* et réunis en un volume, *Une brassée de confessions de foi* (1), sont le témoignage de ce besoin et de cette attente. Toute confession de foi est en effet un acte historique répondant à une certaine situation socio-culturelle ; c'est dire que le changement du monde appelle de nouvelles formulations de la foi ancienne. Mais il s'agit toujours de la même foi à la même parole. Le risque serait grand de perdre de vue la nécessaire *continuité et de renvoyer au musée* de l'histoire les textes anciens, comme s'ils n'avaient plus rien à nous dire.

C'est pourquoi les Eglises luthériennes, sans méconnaître la valeur des tentatives nouvelles, s'apprêtent à fêter avec éclat le 450e anniversaire de la Confession d'Augsbourg, lue publiquement devant l'empereur Charles Quint le 25 juin 1530. De *nombreuses manifestations* tant à l'étranger qu'en France vont avoir lieu au cours des mois qui viennent. Pour leur part, les Eglises luthériennes de France ont ouvert la série des *manifestations prévues* par la publication d'une nouvelle traduction de ce texte, traduction due à Pierre Jundt (2), qui s'est *déjà* signalé par d'excellentes traductions d'œuvres de Luther et de Karl Barth. On lira avec beaucoup d'intérêt la solide introduction historique et l'analyse qu'il donne de ce « symbole ». Œuvre, pour l'essentiel, de Mélanchton, revue et approuvée par Luther, la Confession d'Augsbourg avait été demandée par l'empereur qui se proposait d'ouvrir devant la Diète un grand débat théologique et de résoudre le problème religieux dans l'Empire.

En fait, le débat n'eut pas lieu et la Confession d'Augsbourg fut condamnée sans avoir été réfutée.

(1) Paris, Le Seuil, 1979.
(2) Paris et Genève, Le Centurion et Labor et Fides, 1979.

ROGER MEHL.

(Lire la suite page 17.)

Le Monde

idées

DÉMOGRAPHIE

Le silence et le courage

par GUY DURAND (*)

IL aura fallu attendre la rentrée scolaire 1979, où cinquante-sept mille enfants de moins que l'année dernière ont pris le *chemin de la maternelle, pour* que, enfin, le problème démographique commence timidement à retenir l'attention. Etonnante question, où la lumière et la franchise sont impossibles à cause d'un manque de courage des progressistes, et d'une immense faiblesse devant les faits. Dans ces *conditions,* le *trouble risque* de devenir mortel.

Seuls, les conservateurs se préoccupent de l'avenir. Essayons, en plongeant dans notre passé, de trouver les racines de cette rupture tragique entre les progres*sistes et la jeunesse. Au début* de l'idée socialiste, pas de doctrine positive, les socialistes et les libertaires sont antimalthusiens, en réaction politique contre le très réactionnaire pasteur anglais. Puis, doucement, avec Paul Robin, les socialistes quittent cette franche attitude pour s'opposer à la *cause nataliste, dont les* arguments sont devenus très conservateurs (famille, armée, patrie). Ainsi, peu à peu, la natalité va s'identifier avec la défense des valeurs bourgeoises. Les communistes résistent longtemps. Citons la phrase de Rosa Luxemburg, à Berlin (1913) : « *Les enfants montent vers la lumière.* », ou encore celle de Maurice Thorez (1936) : « *Un peuple qui n'a plus d'enfants, c'est un peuple condamné.* » Puis, ils se laissent emporter. Aujourd'hui, le silence sur cette question vitale confine au sacré.

Pourtant, même *si* l'on néglige les conséquences morales et politiques du vieillissement, qu'il faudra bien étudier un jour, il reste d'immenses conséquences économiques, en particulier les retraites. Le refus de voir et de comprendre *est ici d'une intensité exceptionnelle.* La compréhension du mécanisme de la répartition — les cotisations des actifs d'aujourd'hui sont les revenus des retraités d'aujourd'hui — fait de lents progrès. Mais les yeux, un instant entrouverts, *se tournent déjà vers le système* miracle à l'abri des *fluctuations* démographiques, la capitalisation : méthode qui consiste à constituer un capital pour chaque individu au cours de sa vie active, capital qui est utilisé ensuite pour lui payer une retraite.

La transition

Mis à part les redoutables problèmes économiques bien mis en lumière par M. Jean Bourgeois-Pichat (une caisse nationale devrait *prélever chaque année en* rémunération du capital *41 %* de *la* masse salariale), il y a un point que personne ne veut regarder : la transition. Elle obligerait plusieurs générations à cotiser deux fois, une fois pour *les retraités d'aujourd'hui,* une autre fois pour constituer leur capital. Répartition ou capitalisation, ce sont toujours les richesses produites par les actifs qui assurent les revenus des inactifs âgés.

La *non-connaissance des faits* aboutit à d'étonnantes conclusions. Citons, dans un lot bien riche, quelques perles. Récemment le président de la République nous a annoncé *que « 1895 a été le moment où la démographie française a été la plus basse* », en confondant la descendance finale des femmes nées en 1895 et la fécondité de l'année *où elles sont nées.* Troublant ! Mieux (ou pis) encore, un *syndicaliste* de *haut niveau* déclare naïvement qu'il faut profiter de la « pause » démographique pour aller de l'avant dans son secteur. Etonnante confusion entre un arrêt provisoire et les cavernes géantes qui se creusent *dans la pyramide des âges depuis* que les générations ne se renouvellent plus.

Mieux, l'explication de la baisse de la natalité, qui fait écho de toutes parts : impossible de résister, c'est un phénomène *de civilisation. Délicieuse explication,* peu positive, mais qui a la propriété très recherchée de soulager son auteur. Pourtant, d'autres explications plus sûres, se présentent à la barre : les lois de 1967 et 1974 (bien nécessaires) *sur* la *contraception* et l'avortement votées sans mise en place de mesures positives en faveur des familles, la rapide dégradation du pouvoir d'achat des allocations familiales, une politique *familiale,* qui oublie le *travail de la femme.* Seuls les naïfs peuvent encore, de bonne foi, s'étonner du résultat.

Il est possible de retrouver le chemin de la vie et de la jeunesse, l'exemple actuel des pays socialistes le montre, même si les moyens utilisés sont discutables et les résultats encore très provisoires. Cette question de la natalité doit être regardée par les progressistes sans affectivité, les yeux bien *ouverts tournés vers l'avenir et* non vers le passé. *« La tranquillité est le lait de la vieillesse.»* Empêtrés dans de douloureux problèmes d'adaptation, oubliant la vie même, nous commençons à ressembler à cette phrase étonnante de Thomas Jefferson. *Lumière* et courage, le réveil est à cette condition.

(*) Enseignant.

L'offensive nataliste

par RUDOLF KALMAN (*)

A l'approche du débat parlementaire sur le renouvellement de la loi Veil, nous pouvons nous attendre à un nouveau *déploiement* de la propagande nataliste à laquelle nous sommes, *à vrai dire, depuis longtemps* habitués. D'importants arguments, d'ordre à la fois économique et écologique, ont été opposés aux tenants de la natalité croissante, tant dans les colonnes de ce journal qu'ailleurs. *Or l'analyse du discours* nataliste permet tout d'abord de constater le refus pur et simple de discuter les arguments de l'adversaire. On parle simplement de « *malthusianisme dépassé* » (par quoi ?), on glorifie je ne sais quel « *élan vital* », *on parle de « perte de capacité de création* » d'une population vieillie (les populations jeunes du tiers-monde seraient-elles plus créatives ?) ou on exalte sur un ton romantique la période de forte natalité de l'après-guerre — en omettant de parler de l'incidence de celle-ci tant *sur le chômage que sur* notre déficit énergétique actuel.

On se pose alors la question de savoir pourquoi un discours aussi peu rationnel peut occuper dans nos médias une telle place ; en d'autres termes, *quels* intérêts objectifs se dissimulent sous les fumées du discours ? Quelques phrases de M. Michel Debré (« La France va craquer », dans *le Monde* du 28 mars) permettent de l'entr'apercevoir : « *Un million d'enfants en moins, voilà qui brise bien des chances pour les producteurs de lait, de blé...* » « *Croissance du nombre de personnes âgées, dont les besoins sont moindres et peu changeants...* » Bref, la baisse de natalité risquerait de rétrécir le marché *et s'opposerait à la création* de nouveaux débouchés ainsi qu'à la diversification des besoins. La production d'enfants aurait donc pour fin l'augmentation de la consommation, et la démographie trouverait sa place logique en tant que branche du marketing. A ce stade du discours, le raisonnement *redevient cohérent.*

Des finalités à remettre en cause

Une politique de décroissance de la population — que celle-ci *soit, comme c'est actuellement* le cas, le résultat implicite d'une attitude collective spontanée ou qu'elle soit, au contraire, explicite — entraîne la remise en cause des finalités de l'économie. Car, si la croissance démographique *est loin* d'être *une source* de bien-être pour la collectivité, si elle augmente sa vulnérabilité à toute crise d'approvisionnement en matières premières ou en *énergie et rend de plus en plus* difficile de concilier qualité de vie et niveau de vie, elle est pas contre indéniablement source de profit pour quelques-uns, cela précisément en raison des situations de pénurie qu'elle engendre.

L'exemple le plus parlant est celui de la spéculation foncière et immobilière, où le profit ne s'accompagne même d'aucun accroissement de la valeur d'usage du bien offert et résulte *uniquement de sa raréfaction* relative ; mais toute ressource disponible en quantités limitées pourrait être citée. Par la demande d'emplois qu'elle *provoque,* la *croissance* démographique permet aussi le maintien d'activités économiquement marginales, techniquement dépassées... et par là même, la non-*dévalorisation* du capital de leurs propriétaires. Les intérêts les plus vulnérables à un retournement de la natalité sont évidemment ceux qui présentent la moindre capacité d'adaptation, et qui, faute de dynamique propre, comptent se laisser porter par celle de la démographie — ce qui correspond bien aux catégories qui véhiculent principalement l'idéologie nataliste.

Qu'il existe une contradiction entre *ces intérêts particuliers* et l'intérêt collectif de la population, que croissance démographique, maintien ou croissance du niveau de vie, conservation de *l'environnement soient* — en mettant les choses au mieux — compatibles deux par deux, mais non tous les trois, est une idée qui commence à faire son chemin... Que le niveau *de vie* — et surtout la qualité de vie — d'un couple soit rarement compatible avec la famille nombreuse est une chose dont bien des gens ont tiré la conséquence pratique — d'autant plus que les techniques *modernes de contraception* leur permettaient de le faire. D'où l'évolution actuelle...

Contre celle-ci, les attaques se précisent. D'abord la carotte : on propose des transferts financiers plus importants au *profit* des familles nombreuses, en d'autres *termes aux dépens* de tout le reste de la population, et tant pis si cet argent pouvait être mieux employé ailleurs, pour une croissance *en qualité* (recherche, environnement, culture, santé...). Passons sur l'idée du vote familial, qui non seulement remettrait en cause le principe même du suffrage universel, mais le ferait souvent au profit d'électeurs qui ne sont pas intellectuellement... les mieux armés pour résister à la démagogie. Et comme la *carotte risque d'être à la fois trop* coûteuse et inefficace, le bâton... M. Debré écrit : « *Avec le développement des méthodes diverses de contraception et de l'avortement « à la convenance », il n'y a quasiment plus que des enfants délibérément voulus.* » Constatation exacte, acquisition d'une nouvelle liberté humaine grâce à un progrès de la science, la chose, lui, le scandalise : « *La loi doit être modifiée... l'avortement à la convenance... doit être prohibé.* » *Et de bien choisir qui citer en* exemple : « *Les républicains... seront-ils incapables de modifier leur législation — ce que font présentement tous les pays européens communistes ?* » A quand le Goulag pour sabotage démographique ?

C'est une véritable *offensive* qui se déclenche contre le droit *fondamental* des femmes et des couples de ne procréer que s'il le veulent, cela au nom d'idéologies rétrogrades au service — conscient ou parfois inconscient — d'intérêts *mercantiles assez sordides, et* au détriment non seulement de nos libertés, mais aussi du bien-être économique et écologique des générations futures. Quelle est l'attitude de la classe politique face à ces attaques ? Souvent, elle est *marquée d'un électoralisme* assez flou (exception faite de la *liste* Laguiller - Krivine aux élections européennes). Personne n'ose ou ne veut prendre ouvertement le parti des revendications féministes qui, en la matière, sont les seules vraiment *compatibles* avec la notion de liberté individuelle. Peu, non plus, en prennent brutalement le contre-pied, on louvoie plutôt... car les femmes aussi votent, que diable !...

Et les écologistes ? A part quelques prises de position personnelles, une doctrine démographique cohérente leur fait encore défaut. Pourtant, la stabilisation ou plutôt la décroissance du chiffre de population constitue la *condition même* de la réalisation de la plupart de leurs revendications, de *la mise en question* de la « société productiviste ». La lutte politique qui s'engage autour de la loi Veil porte sur un choix fondamental de société qui ne *concerne pas les seules féministes.* Il convient de ne pas les laisser isolées dans leur combat.

(*) Docteur en géographie.

Natalité et cohésion des couples

par LOUIS MARTIN JENTEL (*)

ET si finalement la natalité était également liée à la cohésion *des couples ?*

Il est admis que la chute généralisée des naissances dans les sociétés industrielles n'a guère de rapport avec les raisons habituellement invo*quées par le grand public.*

La baisse de la fécondité est survenue quatre ans avant la loi Neuwirth sur la *contraception.* La loi Veil sur les avortements n'a pas *augmenté le nombre des interruptions* volontaires de grossesse. En Allemagne de l'Ouest, ni les allocations familiales élevées ni des logements spacieux n'ont favorisé le renou*vellement des générations, l'un des* plus bas d'Europe. La concentration urbaine, également avancée, peut difficilement être retenue, puisque Paris avait plus d'habitants avant la baisse de fécondité.

Evoquer l'inquiétude devant le chômage, la course aux diplômes aux débouchés incertains, la peur de l'avenir, le manque de crèches et d'espaces verts, les voitures conçues pour quatre places, la *« société », c'est oublier que les* difficultés quotidiennes et les plus grandes épreuves : épidémies, famines, tremblements de terre, n'ont jamais empêché les gens d'avoir des enfants. Retenir de tels arguments serait au surplus faire des *parents de familles nombreuses* de singuliers irresponsables.

D'ailleurs, toutes les mesures *mises en œuvre pour remédier à la* dénatalité se sont révélées inefficaces, *y compris les plus énergiques* : six mois de congé rémunérés et un prêt de 45 000 F destiné au logement et annulé au troisième enfant n'ont eu d'effet que sur 1 % des classes laborieuses en Allemagne de l'Est (1). Aux Pays-Bas, *deux fois moins de femmes travaillent* qu'en France, pourtant le taux de fécondité est passé de 3,5 en 1964 à 1,57 actuellement. En fait, les « projets de maternité varient peu avec la catégorie sociale, les ressources, l'âge et la durée du *mariage,* l'activité *de la mère (2),* écrit Alain Monnier, de l'institut national *d'études démographiques.*

Alors, comme la chute de la natalité n'est explicable par aucune des hypothèses *émises,* ne serait-elle pas liée à un phénomène nouveau, encore *peu perceptible et peu exploré par* les spécialistes ?

Suggérons une explication. Ernst Ell a montré, il y a quelques années, que le nombre des divorces est inversement proportionnel à celui des enfants, chaque nouvelle naissance unissant davantage les parents l'un à l'autre et rendant, par voie de conséquence, plus difficile la séparation (3).

Si donc plus les gens ont d'enfants moins ils divorcent, n'est-ce pas aussi parce qu'ils divorcent moins qu'ils ont plus d'enfants ? D'ailleurs *il est connu que les unions libres,* par définition éphémères, sont peu prolifiques (4).

Quelques réflexions notées ici et là : *« Un enfant de plus serait un fil à la patte. » « Mon mariage serait-il assez solide pour envisager une nouvelle naissance? » « Un autre enfant ? C'est en reprendre pour vingt ans avec la même femme »,* etc.

L'amour bannit la crainte

Il est surprenant que le parallélisme entre la progression des divorces officiels et officieux et la baisse de natalité ne soit jamais évoqué par les spécialistes. Pourtant n'est-il pas évident que les époux *dont l'union est « dévitalisée » ou « conflictuelle »* — « de beaucoup les plus nombreux » (5) — sont moins enclins à se rapprocher et à procréer ? Par contre, ceux qui s'entendent *ont foi dans* la vie, *« l'amour bannit la crainte »,* disait saint Jean *l'Evangéliste. Ils préfèrent tout naturellement* satisfaire leur désir d'enfant que *de changer de voiture* tous les deux ans et bénéficier de l'effet énergisant et rajeunissant d'une nouvelle *naissance* qui, au surplus, comblera les vœux de leur progéniture, les seuls qui ne soient guère exaucés aujourd'hui.

Quelques chiffres à méditer à cet égard : le désir d'enfant (2,7) est supérieur de 50 % au nombre d'en*fants qu'ont les femmes (1,8). Pour* 94 % des gens, l'enfant est *« la joie au foyer », « il concrétise l'amour »* pour 80 %, il consolide le couple pour 79 %, et *« il n'a jamais été aussi désiré et respecté »* (6).

Il est donc difficile de concevoir *qu'une amélioration des rapports* affectifs, sexuels, intellectuels et comportementaux du couple, si elle devient possible pour un grand nombre de gens, serait sans effet sur la *concrétisation du désir d'enfant* à une heure où la stérilité biologique s'est singulièrement amenuisée.

Mais n'est-ce pas, en définitive, parce que les sociétés ne sont pas encore mûres pour repenser le problème du choix amoureux, trop souvent inadéquat, qu'elles négligent *l'hypothèse des carences* du *couple* conjugal sur la dénatalité aujour*d'hui ? Il y aura là* un passionnant sujet d'enquête pour l'institut national d'études démographiques le jour où la notion de *« qualité d'amour »* aura atteint le niveau de la *conscience collective, et où les possibilités* de favoriser un choix tout à la fois plus libre et plus adéquat seront mieux connues du grand public.

(1) Charles Westoff, *Pour la science,* février 1979.

(2) Alain Monnier, *Population et sociétés,* mai 1977.

(3) *Eduquer aujourd'hui,* le Centurion « Sciences humaines ». Paris, 1973, page 70. *Forder Statt Fordern aux éditions Herder Verlag Herder,* KB Freiburg im Breisgau.

(4) Par contre, *les divorcés ont le* même nombre d'enfants que les non-divorcés parce qu'ils s'empressent de cimenter leur nouvelle union par une naissance.

(5) Etude de Cuber et Barof en 1963-1965 sur un échantillon d'hommes et de femmes d'âge mûr dont la vie paraissait stable.

(6) A.M. Naud et Y. Margueritte, enquête IFOP pour *Parents,* mars 1979.

(*) Directeur général de l'ION International (institut d'études professionnelles et familiales).

Les privilèges de l'aîné d'une famille nombreuse

Mme Anna Lingat, de Montry (77), nous écrit : « La loi favorise la natalité »... tel est le titre d'un article d'un mensuel *sérieux*... Cela me fait sourire et m'irrite à *la fois.*

Préoccupation dominante de nos responsables, peut-être, mais tellement plus réaliste !

Comment peut-on être assez naïf pour croire que l'Etat avantage les familles désireuses d'un troisième enfant ? Certes, les allocations prénatales sont alléchantes, certes les allocations familiales augmentent sensiblement chaque année, mais non pas en rapport avec la croissance du coût de la vie.

Or, dès l'âge de vingt ans, l'aîné perd *ses droits* en dépit de son état d'étudiant. Le cadet *succède* au titre d'« aîné » selon la loi, et les prestations s'amenuisent de deux tiers en conséquence. Ainsi, pour l'Etat, le premier enfant est brutalement rayé de l'existence, et, pourtant, ne coûte-t-il pas cher ? (Je déteste cette formule matérialiste, mais ce sont les *termes* utilisés actuellement).

Cet aîné fréquente l'université et emprunte chaque jour le train, aussi n'a-t-il pas le droit de bénéficier d'une « carte de transport étudiant » en région parisienne, *en conclusion,* il achètera une carte orange de 175 F par mois, *soit 1 575 F pour neuf mois* de scolarité. D'autre part, le cadet devra payer *630 F* de train pour sa scolarité à Lagny (carte *orange) au lieu de 79 F pour une* scolarité à Meaux, villes situées à égale distance du domicile, mais Lagny *ne fait pas* partie de la *zone préconisée pour* la scolarité (on croit rêver !).

Pour couronner le tout, si cette famille de cinq personnes doit se déplacer à *Paris,* sans tenir compte de la carte *orange* de *l'aîné, elle paiera 135 F* à la S.N.C.F. pour s'acquitter d'un *droit de transport de quarante* kilomètres sans compter les frais *de métro d'un montant de 15 F* minimum. Quant à l'entrée des musées et des expositions situés à Paris, la réduction octroyée jadis est abolie *dès* les dix-huit ans de l'aîné, exception faite pour lui s'il est étudiant.

Dès sa majorité, alors qu'il devient adulte à part entière (mais assujetti néanmoins à une demi-part pour les impôts, ce qui peut paraître paradoxal), tous les petits avantages accordés aux familles nombreuses sont anéantis, tandis que les prix des études s'élèvent, ceux des transports et des impôts sont un gouffre et *que le pouvoir d'achat diminue* considérablement.

Est-il vraiment raisonnable et opportun, messieurs les responsables, de parler de croissance démographique alors que toutes les *décisions prises envers les* familles nombreuses sont à leurs dépens ?

Ainsi votre loi d'hier, celle qui concède une part au lieu d'une demie à partir du quatrième enfant n'est-elle pas captieuse ? On sait que les familles très modestes ne paient pas d'impôts, que les familles modestes et moyennes n'ont généralement pas plus de trois enfants ; alors, à qui donc profite ce cadeau ?

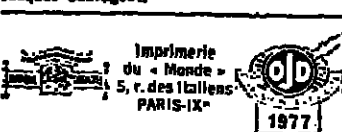
Pensez-vous que des parents « raisonnables » seront convertis avec une telle décision à espérer ce troisième enfant ?

Où est la tendance d'équité prônée par le gouvernement ?

Les familles nombreuses peuvent-elles consciemment et passivement accepter d'être pressurées, alors que les familles de trois personnes vivant plus aisément et avec plus de quiétude bénéficieront de retraites égales ?

Je doute fort que nos élus n'aient jamais géré un budget familial modeste.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

TÉMOIGNAGE

LES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME EN CHINE

Les mésaventures d'un soldat trop bavard

M. Lucien Fanchelieu nous a adressé, à son retour d'un voyage en Chine, le témoignage suivant :

Le train vient de quitter Changsha. Par la vitre du wagon à couchettes « *dures* », les rizières dont les couleurs vont de l'or pur au vert tendre défilent. Le soleil filtre à travers une faible brume qui donne au paysage un air d'estampe traditionnelle. La voix d'un compagnon de voyage me sort de ma contemplation. « *De quel pays viens-tu?* »

Il porte la casquette verte à étoile rouge de l'armée. Il se saisit d'une des revues de Hongkong que j'ai apportées, et se plonge dans le lecture des pages consacrées au mouvement démocratique.

Il a une vingtaine d'années. Comme la plupart de ses compatriotes du même âge, il étudie l'anglais. Mais ce n'est pas dans le but de perfectionner sa connaissance des langues étrangères qu'il a entamé cette conversation.

« *Que penses-tu de la Chine ?* » Je lui réponds que, lors de ce voyage, j'ai été frappé à la fois par le haut niveau de conscience et par le pessimisme de la plupart des jeunes que j'ai rencontrés.

« *Pessimisme ? Oui, effectivement, c'est un aspect qui existe. Mais, en fait, il y a de l'espoir. Depuis que nous avons éliminé la « bande des quatre », nous sommes sur la bonne voie. L'objectif des quatre modernisations entraîne la masse du peuple. De plus, depuis le printemps, nous avons un nouveau code pénal.*

Nous nous battons pour la démocratisation de nos institutions. C'est un combat difficile, mais nous le gagnerons.

— Mais s'agit-il d'une véritable démocratie ?

— *Lorsque j'ai été élu à l'assemblée locale, il y a eu des débats, mais il n'y avait aucun candidat contre moi. Lorsque j'ai été accepté comme membre du parti communiste, ce sont les dirigeants qui m'ont choisi.*

— Et c'est un processus démocratique ?

— *Non ! Vois-tu, je cois profondément au marxisme-léninisme. Mais il est impossible que les gens y croient si on ne les laisse pas s'exprimer librement. Ainsi, par exemple, en est-il du mouvement démocratique. On a déclaré en novembre dernier que l'on pouvait tout dire dans les dazibaos puis, en mars, on a arrêté des gens parce qu'ils avaient écrit ce qu'ils pensaient. Ils sont devenus des contre-révolutionnaires, des agents de l'étranger. Comment, dans ces conditions peut-on « libérer la pensée ? »*

Au fur et à mesure que nous parlons, des passagers viennent s'asseoir à côté de nous. La plupart posent les questions « classiques ». Cependant, l'un d'entre eux, pantalon bleu de bonne qualité, belle chemise blanche, reste silencieux et n'a pas l'air de partager l'intérêt de ses compagnons de voyage. Je tente de faire comprendre à mon interlocuteur qu'il devrait se méfier, mais il balaie mon objection d'un revers de la main et poursuit :

« *Maintenant, nous avons une nouvelle législation. Mais, dans le code, un article prévoit la « condamnation des actes contre-révolutionnaires ». Qu'est-ce que cela signifie ? Pour beaucoup de responsables, une parole, un dazibao, constituent un acte de sabotage. Dans ces conditions, où est la démocratie ? Dans le cas de la guerre, c'est la même situation.* »

Le soldat qui me parle porte la décoration de ceux qui se sont illustrés dans la « *contre-attaque défensive* » au Vietnam en février. « *Personne ne nous a demandé notre avis, il n'y a pas eu de débat, et nous avons dû partir pour le front. Le problème n'est pas que la guerre soit juste ou pas. Je n'ai personnellement aucune sympathie pour les dirigeants vietnamiens.*

« Je ne regrette rien »

« Mais, maintenant, étant donné que la jeunesse est si consciente de la nature du régime, il me semble que vous disposez de l'occasion unique de le changer. »

Mon interlocuteur a un rire désabusé : « *Tu crois vraiment à ce que tu dis ? Bien sûr, nombre d'entre nous sont mécontents, mais dès que l'on essaie d'exprimer ce mécontentement, on va immédiatement en prison, comme ceux que tu appelles les démocrates de Pékin. Ici, il est impossible de s'organiser. Un membre du parti, tout comme un soldat, ne peut faire qu'une chose : obéir. Tu as entendu parler du K.G.B. Ici, c'est bien pire !* »

A ce moment, l'un des policiers du train (dans tous les trains chinois, outre les serveurs, il y a des policiers) s'adresse sans ménagement à mes interlocuteurs :

« *Laissez-le se reposer. Retournez immédiatement dans votre compartiment.* »

Je tente de protester, les soldats aussi, mais en vain. Mes deux amis prennent leurs affaires et suivent l'homme à l'uniforme blanc. Le lendemain, alors que l'immense plaine du Nord défile devant les fenêtres du train, je me rends dans le wagon de mes camarades. Une dizaine de serveurs et trois policiers en uniforme barrent le passage. Je les écarte et, derrière eux, je trouve les deux soldats, les seuls occupants de ce wagon transformé en prison.

Le soir, alors que nous approchons de la capitale, il viennent me voir. « *Ils nous ont autorisés à venir te parler vingt minutes. Ils ont saisi notre carte de travail. Nous serons dégradés, notre solde sera supprimée et il est fort probable que nous irons en prison.*

— Mais pourquoi ?

— *Simplement pour nos propos d'hier. Avais-je raison lorsque je te disais qu'il est impossible de résister ici? Où est la démocratie ? Nous avons été dénoncés par l'un des passagers.* »

Au loin, on voit se dessiner les toits recourbés de l'une des rares portes anciennes que le régime a laissées debout. Le lieutenant désormais cassé me dit d'une voix à peine audible :

« *J'ai vingt-trois ans et ma vie est gâchée. Mais je ne regrette rien. Nous nous trouvons face à un mur d'acier. Je m'y cogne la tête, elle éclate. Mais d'autres suivront, et si nous sommes des millions à nous frapper la tête contre ce mur, peut-être réussirons-nous à l'abattre. Quand tu rentreras, informe tes compatriotes. Il faut que le monde entier sache ce qui se passe ici. J'aime la Chine, vois-tu.* »

Les trois meurtres de l'infirmière Jiang

De notre correspondant

Pékin. — *C'est une sombre histoire, comme on en lit rarement dans la presse chinoise, qu'a racontée samedi 20 octobre le* Quotidien du peuple. *Rien à voir, ou si peu, avec la « bande des quatre », mais chacun trouvera là matière à réflexion sur les drames dont les campagnes politiques, quelle qu'en soit l'origine, peuvent être l'occasion.*

L'infirmière Jiang Aizhen, vingt-quatre ans, était arrivée, en 1972, dans un hôpital militaire du Xinjiang. C'est bien loin pour une jeune femme venue du Zhejiang, mais son frère avait été heureux de pouvoir la recommander à un ami qui avait été dans la même unité, le secrétaire adjoint du parti, M. Zhang Guozheng. Tout alla bien et Mlle Jiang eut même le privilège, en 1976, d'être admise au sein du parti.

Les choses se gâtent en 1978. M. Zhang a des ennemis. Pourquoi ? Le Quotidien du peuple *parle seulement de* « factionnalisme », *mais ce qui est certain, c'est qu'on cherche à le discréditer. En mars 1978, l'infirmière Jiang bénéficie d'une permission et s'apprête à partir voir sa famille. M. Zhang, prudemment accompagné d'un ami, passe lui dire au revoir la veille de son départ. Quelques heures plus tard, à 2 heures du matin, six hommes forcent la porte de l'infirmière, espérant surprendre dans sa chambre le secrétaire adjoint du parti en position compromettante. Il n'est pas là, mais de cette perquisition nocturne infructueuse va naître une rumeur que rien ne pourra arrêter. Allusions, ricanements, on ne parle que de ça à l'hôpital.*

L'infirmière, qui a renoncé à sa permission, réclame des enquêtes, sans résultat. Elle entame une grève de la faim puis se laisse persuader de reprendre son travail. Mais les persécutions dont elle est l'objet attaquent sa raison. On la retrouve une nuit, en pleine montagne, gémissant et appelant sa mère. Examen médical : diagnostic de schizophrénie, elle est hospitalisée.

Fin mars, début avril, l'affaire prend une coloration politique. Le cas de Mlle Jiang et de M. Zhang est évoqué dans le cadre de la campagne contre la « bande des quatre ». Des « dazibaos », des caricatures, apparaissent où ils sont tous les deux nommés.

A partir de là, il devient dangereux de ne pas critiquer l'infirmière. Ceux qui s'y risquent sont mutés ou priés de présenter leur propre autocritique. A la fin de l'été, les accusateurs obtiennent que l'affaire soit débattue au cours d'une réunion publique qui se tient le 26 septembre. Mlle Jiang refuse de se livrer à une autocritique sur des faits dont elle nie la réalité. On l'accuse d'avoir simulé la folie. « Si vous êtes folle, *lui demande avec tact l'un des principaux responsables de l'enquête,* pourquoi ne vous êtes-vous pas suicidée ? »

Un des médecins de l'hôpital, qui est à l'origine des premières accusations, demande que le comité du parti ordonne un examen médical pour vérifier la virginité de la jeune femme.

La cause est entendue sans avoir été plaidée. Trois jours plus tard, le hasard — ou la vengeance des dieux ? — fait que Mlle Jiang est convoquée pour participer, avec son groupe de miliciennes, à un exercice de tir. Il lui reste huit cartouches de l'exercice précédent. On lui confie une arme. Elle la charge. Elle aura le temps de tuer trois de ses accusateurs avant d'être neutralisée.

Jugée comme « contre-révolutionnaire », *la jeune femme est condamnée à mort et ses victimes sont présentées comme des martyrs. Le miracle est qu'elle n'ait pas été exécutée aussitôt. L'instance judiciaire supérieure, en effet, a des doutes ; elle commue la peine en prison à vie. On entend parler de l'affaire à Pékin et l'organe du comité central envoie des journalistes enquêter.*

Mlle Jiang est en prison bien sûr, mais le Quotidien du peuple *demande comment une jeune femme a pu être poussée à de telles extrémités et si d'autres personnes, dont les noms sont cités, ne devraient pas être tenues pour responsables du drame.* — A. J.

LE SORT DES RÉFUGIÉS D'INDOCHINE

La France attend du Vietnam un « geste » répondant à ses initiatives conciliantes

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Le gouvernement français, après avoir fait ces mois derniers une série de « gestes » en faveur du gouvernement vietnamien, pratiquement mis en quarantaine par les nations occidentales en raison de sa politique à l'égard des « boat people » et de son intervention militaire au Cambodge, attend, à son tour, un « *geste spectaculaire* » de la part des dirigeants de Hanoï, *sur* le plan bilatéral.

Sans remonter au voyage de M. de Guiringaud à Hanoï en septembre 1978, on peut noter que la France s'est gardée de toute polémique contre la politique vietnamienne, se bornant, sur les questions des réfugiés et du Cambodge, à des positions mesurées et de principe. Elle a, au contraire fait des gestes qui ont, sans conteste, bénéficié aux Vietnamiens : visite de M. Stirn à Hanoï en juillet, moratoire proposé par M. François-Poncet à la conférence de Genève, en juillet, poursuite de la coopération. Or, nous a-t-on indiqué de source diplomatique, le Quay d'Orsay s'irrite de voir que cette bonne volonté *n'est pas payée de retour.*

La question du rapatriement de quatre mille Français d'origine vietnamienne restés à Saigon après la victoire des communistes traîne en longueur. Selon l'administration vietnamienne, il s'agirait de « *Français de la onzième heure* » inscrits au consulat général de Saigon après le 30 avril 1975. Les Français font valoir que l'inscription au consulat ne détermine pas la nationalité et rappellent les critères qui permettent de s'en prévaloir. *Récemment*, les *Vietnamiens* se seraient déclarés prêts à en laisser partir deux cents.

Mais ils ont du même coup souhaité discuter avec Paris de la question des métis, présumés nés de Français entre 1946 et 1954.

M. François-Poncet, lors de son passage aux Nations unies en septembre, aurait fait savoir à M. Phan Hien, vice-ministre vietnamien des affaires étrangères, que le gouvernement français *attendait impatiemment* un « geste ». Faute de quoi, il pourrait être difficile pour la France de reconduire les accords de coopération ainsi que le protocole *financier et les crédits que Hanoï* ne se montre, d'ailleurs, toujours pas pressé d'utiliser.

R.-P. PARINGAUX.

BIBLIOGRAPHIE

« CAMBODGE, LA MASSUE DE L'ANGKAR »

de Boun Sokha

De la *tragédie* khmère vécue par un compagnon de route de l'Angkar, « l'Organisation centrale » qui a géré le Cambodge de 1975 à 1978, le témoignage *ne* peut être que bouleversant. Boun Sokha, ancien élève de l'ENA de Phnom-Penh, nous le *livre tel quel, à la fois candide* et terrible, ombres et lumières comprises, au sortir d'une adolescence qui s'était déjà déroulée « *dans un climat d'effervescence marqué par la peur et l'insécurité, au milieu d'une société qui s'est laissée aller à toutes sortes d'excentricités, de folies, comme si elle attendait une mort prochaine* ». « *La guerre est finie, vive la paix !* », l'histoire, on le sait, s'est écrite d'une autre encre. De sang.

L'étudiant a été élevé par un colonel « républicain » (armée du maréchal Lon Nol), qu'il croit être son père, et a milité dans l'un des réseaux parallèles khmers rouges à Phnom-Penh avant la prise de la capitale, le 17 avril 1975. Mais en attendant la reconnaissance de ses mérites « révolutionnaires » — une enquête qui prendra deux ans, — et d'étonnantes retrouvailles avec un vrai père — cadre menacé de l'Angkar, — Boun Sokha subit le « châtiment » réservé au « peuple nouveau » (par opposition au peuple « de base », donc révolutionnaire), *de l'évacuation de Phnom-Penh au* défrichage de la forêt cambodgienne, impensable dispersion physique de millions de gens qui « *éliminera naturellement* » les « *éléments les plus faibles* » et les « *ennemis du peuple* ».

∴

Les camions de l'Angkar attendent à 30 kilomètres de la capitale pour transporter les évacués vers les forêts à défricher : 30 kilomètres de soleil, sans eau, sans vivres, *qui* élimineront invalides, vieillards et nouveau-nés. Lorsqu'il le faut, la « *massue de l'Angkar* » — ou la *mitraillette d'un enfant-soldat, — assène* le coup de grâce. Revanche de « culs-terreux » ? L'explication est incomplète. Dans ce Cambodge voué à « l'apocalypse », l'Angkar triomphante a peur : de ses propres faiblesses, du puissant voisin vietnamien et, surtout, de l'attente populaire de *Samdech-Euy*, Monseigneur, le prince *Sihanouk, si difficile à désacraliser*, ainsi que le rappelle cette vieille paysanne qui conserve précieusement sur un mouchoir la poussière *des pas du prince*. L'Angkar, *se glissant* ainsi dans le lit de l'ex-dieu-roi, se veut « *infaillible, omniscient, omnipotente et omniprésente* ». « *L'Angkar voit tout* », l'Angkar est un « *monstre* ».

Propices à l'intrigue, impossibles à gouverner, promises à la famine, les villes sont donc *abolies* par ceux qui se disent les « *orphelins de l'apocalypse* » et qui tremblent à la seule idée du complot permanent des « *criminels valets des impérialistes* ». Il y aura fallu un dur débat, en 1974, au sein du P.C.K. (parti communiste du Kampuchéa), la tendance « radicale », animée par *M. Khieu Samphan, l'emportant alors* sur les « modérés », conduits par M. Pol Pot. C'est du moins ce que le vrai père de Boun Sokha lui *apprendra. Thèse qui semble pour* la moins contestable aujourd'hui.

Après l'évacuation de la ville, le défrichage de la forêt. Si tout ne se passe pas trop mal pour Boun Sokha et Vanni, qui croit être sa « sœur », le « *peuple nouveau* » survit, quand il le fait, au rythme de la massue de l'Angkar. Faibles, douteux ou, plus simplement, encombrants, les êtres sont éliminés à la discrétion du Kamaphibal, chef de district doté d'une large autonomie. Le jeune couple terrorisé, qui *croit* survivre par l'inceste, puisque Boun et Vanni se sont déclarés mariés, bénéficie de la clémence de Toum, gardien à la *massue d'ébène ensanglantée, amoureux* de Vanni, mais qui avoue son impuissance à « *assommer* » les femmes. Des familles se donnent la *mort, disparaissent, les invalides de* la révolution choisissent leurs fiancées, le cadre assistant alors l'aveugle de guerre dans son choix. La forêt recule...

∴

Sous le joug des Kamaphibal, à coups de grands projets (digues, irrigation, *nouvelles plantations), au* prix du dépeuplement (un ou deux millions de victimes), le Cambodge renaît en se proposant, dans un premier temps, le « *socialisme populaire* » et, pour l'an 2000, le « *communisme intégral* », « *le bonheur et l'abondance* ». Mais, sur ce long chemin, dit l'instructeur khmer rouge, « *le sang continuera à couler encore à flots à cause des détracteurs et des réactionnaires de tous bords* ». Le « *peuple nouveau* » se soumet, meurt ou s'enfuit ; *il* ne se révolte pas.

Boun et Vanni connaîtront, une fois les mérites révolutionnaires du *premier reconnus, l'autre facette de* ce Cambodge : munis d'un laissez-passer, partis à la recherche de leurs parents, ils courent ce pays-cimetière avant de s'enfuir en Thaïlande. Sueurs froides devant ces squelettes-témoins, le long des routes, de l'évacuation urbaine de 1975. « *Le Cambodge est devenu un gigantesque chantier* », « *la régénération de tout un peuple dans un même laps de temps* », la survie des déportés ne comptant guère face à la « *sauvegarde de la race khmère* ». « *Il est indispensable de les sacrifier pour les futures générations* », leur explique le père de Boun, vieux cadre retrouvé par hasard, qui leur *explique, à leur grand soulagement,* qu'ils ne sont ni frère ni sœur.

Boun Sokha, mémoire d'une « révolution » ? Faute de preuves, le « *témoignage* » *doit être pris* davantage dans l'esprit qu'à la lettre. S'y dessine un Cambodge vu au ras du cataclysme, qui l'enveloppe depuis 1970 et, surtout, depuis qu'une poignée de Khmers rêvant de la grandeur angkorienne, par un inhumain raccourci de plusieurs siècles, ont voulu imposer d'en haut une renaissance dont ils n'avaient pas les moyens. A ce titre, le récit de Boun Sokha est la mémoire, exceptionnelle, des réfugiés du Kampuchéa à la dérive. Vanni choisit, une fois la frontière thaïlandaise franchie, la fuite, l'oubli, quitte à se vendre. Boun ne peut détourner les yeux de cette frontière qui le sépare de cette terre à la fois fascinante et morbide à laquelle il appartient.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

★ *Cambodge, la massue de l'Angkar*, Marcel Jullian, 256 pages.

UNE LETTRE DES RÉFUGIÉS KHMERS EN FRANCE AU PRÉSIDENT HUA GUOFENG

A l'occasion de la récente visite du président Hua Guofeng, les réfugiés khmers de France ont adressé, le 19 octobre, au chef du gouvernement chinois, une lettre dans laquelle ils évoquent notamment « *les assassinats collectifs, les travaux forcés inhumains et meurtriers, criminellement instaurés par le régime barbare de la démentielle clique Pol Pot* ». « *Très bientôt*, écrivent-ils, *le Cambodge ne sera plus qu'un immense cimetière anonyme (...), mais bientôt aussi ce cimetière sera visité, effacé et « remeublé » par les « envahisseurs.* » « *Dans très peu d'années*, observent-ils, *toutes les contrées de la péninsule indochinoise seront ainsi démographiquement vietnamisées: le « Dai Viet » (Grand Vietnam) — rêve testamentaire principal de Ho Chi Minh — sera ainsi transformé en concrète réalité...* » « *Faut-il rester impassible*, demandent-ils, *sans réagir devant ce processus darwinien contre une ethnie sans défense ?* »

En conclusion, la Communauté des réfugiés khmers en France indique qu'elle se rallie « totalement » aux *différentes démarches* du prince Sihanouk, « *unique et légitime représentant du peuple khmer* ».

(*) Section France de la Confédération des Khmers nationalistes (C.K.N.), 45, rue du Faubourg-Montmartre 75009 Paris.

La visite de M. Hua Guofeng en R.F.A.

BONN SE FÉLICITE DE L'« ATTITUDE RÉALISTE » DE PÉKIN AU SUJET DE LA RÉUNIFICATION

Le premier ministre chinois doit quitter Bonn, ce mercredi 24 octobre, pour visiter plusieurs villes d'Allemagne fédérale. Il gagnera Londres dimanche. Avant son départ, M. Hua Guofeng devait tenir une conférence de presse en compagnie de M. Schmidt.

Mardi, M. Hua Guofeng avait interrompu ses entretiens pour visiter à Trèves la maison natale de Marx, un musée géré par le parti social-démocrate. Il avait eu des discussions avec M. Brandt, M. Genscher, le chef de la diplomatie fédérale, et avec un groupe d'industriels. A ces derniers, il a souligné que le concours des capitaux étrangers était indispensable pour réaliser les objectifs de modernisation de la Chine. Pour sa part, le chef de la délégation allemande a déclaré que l'ouverture de la Chine sur l'Occident devrait servir en priorité à l'approvisionnement du marché chinois et non au développement de ses exportations.

Au cours de son entretien avec M. Genscher, en compagnie de son ministre des affaires étrangères, M. Huang Hua, M. Hua Guofeng a abordé la question indochinoise, indique un communiqué du ministère fédéral des affaires étrangères. La R.F.A. a lancé un appel à « *tous ceux qui exercent une influence dans la région pour qu'ils donnent leur appui* » à des mesures humanitaires. Le communiqué ne contient aucune allusion au rôle de l'Union soviétique dans le monde. Enfin, M. Genscher a remercié M. Hua pour l' « *attitude réaliste* » de son pays au sujet de la réunification de l'Allemagne. — *(A.F.P., Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Israël

M. Dayan minimise ses divergences avec le gouvernement de M. Begin

De notre correspondant

Jérusalem. — Les raisons de la *démission de M. Moshe Dayan* demeurent plutôt mystérieuses. Dans la conférence de presse qu'il a tenue le mardi 23 octobre, alors qu'il venait d'être libéré de ses fonctions (notre dernière édition du 24 octobre), il a laissé l'impression de n'avoir pas tout dit malgré la longueur de ses explications. Il est resté fidèle à l'image qu'il a depuis longtemps donnée de lui-même en se montrant à la fois énigmatique, insaisissable, voire fuyant.

M. Dayan a tout d'abord entretenu une certaine confusion. Il a refusé de donner suite à la polémique lancée par le ministre de l'intérieur, M. Yossef Burg, qui a, en fait, pris sa place à la tête du comité ministériel chargé des pourparlers sur l'autonomie. Il a déclaré : « *Je n'ai aucun reproche à faire concernant la manière dont M. Burg dirige le comité, pas plus que sur la façon dont ce comité conduit les négociations.* » Or, dans le message par lequel il annonçait à M. Begin sa démission, M. Dayan écrivait : « *Je vous ai exprimé mes réserves à propos de la manière dont sont conduites les négociations.* » La contradiction ne peut-être plus évidente et M. Dayan ne s'en est pas expliqué.

Sur la nature de ses divergences, M. Dayan a donné très peu d'indications laissant seulement entendre qu'elles portaient principalement sur le statut définitif de la Cisjordanie et du territoire de Gaza après la période transitoire de cinq ans prévue dans les accords de Camp David. M. Dayan s'est retranché derrière le secret des délibérations du gouvernement pour ne pas entrer dans les détails.

D'après ses réponses à d'autres questions, on peut deviner qu'il reprochait notamment à ses collègues de soulever le problème des frontières de 1967 — « *Plus jamais de frontières...* », disait M. Begin — et de revendiquer la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés, avant même le début des pourparlers. M. Dayan a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de ne pas « *s'écarter* » du texte des accords de Camp David, car ceux-ci laissent en suspens la question de la souveraineté durant la période transitoire.

Se livrant à la critique uniquement par allusions, l'ancien ministre a rappelé qu'il ne voulait pas que l'on « *prive les Arabes des territoires de leurs ressources en eau* » et qu'il était résolument contre la saisie de terres privées pour l'établissement d'implantations, en ajoutant que celles-ci devaient être créées selon un « *plan* » défini à l'avance et non par des décisions *au coup par coup*. M. Dayan a voulu donner une idée de ses conceptions sur l'avenir de la Cisjordanie et du territoire de Gaza, en tenant les propos suivants : « *Je préférerais qu'Israël n'exerce pas sa souveraineté sur un million d'Arabes, s'il existe une meilleure solution qui nous permette d'éviter la création d'un Etat palestinien et qui garantisse nos intérêts. Cela veut dire : liberté d'implantation partout dans ces territoires, ne pas être considérés comme des étrangers en Cisjordanie et à Gaza et y maintenir des soldats israéliens — et seulement des soldats israéliens. Ainsi la question est-elle : est-il possible de trouver un* modus vivendi *ou un arrangement qui nous permette de vivre ensemble sans que soit créé un Etat palestinien et sans que nous nous imposions à la population arabe. Je ne dis pas qu'une telle solution est tout à fait possible.* »

M. Dayan a enfin paru minimiser l'ensemble de ses divergences de vues avec le gouvernement. Il a même déclaré, en espérant que le cabinet de M. Begin pourrait atteindre le terme de son mandat : « *Je n'ai pas, en principe, de divergences majeures avec lui* ».

Les principaux motifs de sa démission étant apparus en mai, il n'a pas expliqué pourquoi il avait attendu le mois d'octobre pour quitter le cabinet. Il a même éludé toutes les questions à ce sujet.

Pour conclure, M. Dayan a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de rejoindre un autre parti et il a ajouté qu'il n'envisageait pas de « *participer à la formation d'un autre cabinet à l'avenir* ». Il a précisé qu'il avait désormais l'intention de garder tout son temps pour écrire un livre, notamment sur les négociations de paix avec l'Egypte, puis de se rendre à l'étranger pour visiter les communautés juives de la Diaspora.

FRANCIS CORNU.

Iran

Le gouvernement et les religieux sont d'accord pour rechercher une solution politique au conflit kurde

Téhéran *(A.F.P.)*. — Le gouvernement et la hiérarchie religieuse d'Iran se sont mis d'accord pour relancer sur tous les plans leurs efforts pour trouver une solution au problème kurde.

La nomination, le mardi 23 octobre, de trois ministres qui auront pleins pouvoirs pour parvenir à un règlement, outre qu'elle semble confirmer l'échec des premiers *contacts établis par* le ministre d'Etat chargé des problèmes provinciaux, M. Darius Forouhar, prouve, par le choix des personnalités désignées, la volonté du gouvernement de mener à bien une action qu'il souhaite « *tous azimuts* » : négociations politiques avec le ministre de l'intérieur, M. Hachem Sabbaghian ; économiques avec le ministre chargé du plan et du budget, M. Ezzatollah Sahabi ; militaires, enfin, avec le ministre de la défense, M. Mostafa Tchamran.

« *Les décisions que prendra cette mission dans les domaines politique, économique, militaire ou autre,* a expliqué M. Sabbaghian, *seront considérées comme émanant directement du conseil des ministres.* »

Le gouverneur général de la province kurde d'Azerbaïdjan occidental, M. Jamchid Haqgou, a déclaré pour sa part avoir reçu le « feu vert » du gouvernement pour rencontrer les chefs de la rébellion kurde, dont M. Abdel Rahman Ghassemlou, secrétaire général du Parti démocrate du Kurdistan iranien (P.D.K.I.), et être autorisé à « *prendre des initiatives politiques* ».

Rompant un long silence, l'ayatollah Chariat-Madari a annoncé qu'il était prêt à « *servir de médiateur dans la crise kurde* », si les deux parties en conflit le lui demandaient et s'il obtenait entre l' « *assurance* » que ces « *décisions seront appliquées de part et d'autre* ».

Sur le terrain, rebelles et forces de l'ordre semblent avoir accepté le principe d'une trêve. Les barrages isolant Mahabad ont été allégés et la circulation est redevenue possible sur les routes menant à la villle. Mais, conséquence du blocus de fait, la ville continuait mardi à manquer de vivres.

L'Italie souhaiterait être le premier pays de la C.E.E. à recevoir M. Arafat

De notre correspondant

Rome. — Le gouvernement italien vient de faire un petit pas en direction des Palestiniens, déclarant qu'une visite officielle de M. Yasser Arafat à Rome ne poserait « *aucun problème de principe* ». La précision a été donnée le 16 octobre au Sénat par le ministre des affaires étrangères, M. Franco Maria Malfatti, qui répondait aux questions de plusieurs parlementaires, à la suite d'un colloque international sur la paix au Proche-Orient, organisé le mois dernier dans les locaux de la Chambre des députés, avec la participation de personnalités israéliennes et de représentants de l'O.L.P. *(le Monde* du 28 septembre).

Le ministre a cependant ajouté que des gestes de ce genre n'ont d' « *effets politiques concrets* » que s'ils permettent d'atteindre l'objectif visé, à savoir la paix « *dans l'intérêt général de tous les peuples qui vivent au Proche-Orient* ».

Les communistes — qui militent avec le reste de la gauche et une partie de la démocratie chrétienne pour une reconnaissance officielle de l'O.L.P. — se sont déclarés « *déçus* » par ce discours.

On ne prévoit pour le moment à Rome qu'une visite de M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P. Lors d'un prochain séjour, dont les dates ne sont pas encore connues, il rencontrera certainement M. Malfatti, comme il avait rencontré à trois reprises le précédent ministre des affaires étrangères, M. Forlani à New-York, au Caire, et, le 22 février dernier, à Rome.

L'Italie aimerait être le premier pays du Marché commun à recevoir M. Arafat. Elle peut se prévaloir de bonnes relations avec les pays arabes, même si ceux-ci sont davantage intéressés par des nations économiquement fortes comme l'Allemagne fédérale ou politiquement puissantes comme la France. Mais le gouvernement de Rome laisse entendre qu'il est moralement lié par un accord aux termes duquel les Neuf auraient une attitude commune dans cette affaire. Les réticences des Hollandais et, dans une moindre mesure, des Britanniques ne l'autoriseraient pas encore à recevoir M. Arafat.

Le gouvernement de M. Cossiga s'est vu discrètement suggérer de prendre une initiative rapide, car la présidence de la C.E.E. échoit à l'Italie en janvier prochain. Il ne lui serait plus possible alors de faire un geste de ce genre, et peut-être qu'un autre pays — la France, par exemple, toujours désireuse de prendre les devants — en profiterait. Un sénateur démocrate-chrétien, M. Luigi Granelli, a publiquement encouragé le gouvernement à prendre « *une initiative unilatérale* » si une démarche communautaire paraissait impossible « *pour pousser la C.E.E. à des solutions positives* ».

ROBERT SOLÉ.

● *M. Yasser Arafat* se rendra à Lisbonne pour y prononcer un discours devant la conférence internationale de solidarité avec le peuple arabe et la Palestine, qui se réunira dans la capitale portugaise du 2 au 6 novembre. Il aura également des entretiens « *au niveau le plus élevé* » avec des responsables portugais, selon un communiqué du bureau de la conférence diffusé le 23 octobre. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Cuba

LE COMMANDANT MATOS ÉVOQUE SES CONDITIONS DE DÉTENTION

San-José *(A.F.P.)*. — Le plus célèbre des prisonniers cubains, l'ancien commandant Huber Matos, libéré il y a deux jours par le régime de M. Fidel Castro après vingt années passées en prison, a donné le mardi 23 octobre sa première conférence de presse à San-José, au Costa-Rica, où il était arrivé la veille.

M. Matos a déclaré n'avoir pas été torturé pendant sa longue détention, mais il a passé des moments difficiles : il a ainsi mené deux grèves de la faim pendant son incarcération, et a vécu presque nu pendant un an pour avoir refusé de porter les tenues pénitentiaires des détenus de droit commun.

M. Huber Matos s'est longuement attardé sur le sort des cent trente-huit autres prisonniers politiques signataires d'un document commun — dont cent vingt-six, selon lui, se trouvent encore en prison. Il a précisé qu'une centaine d'autres personnes venaient d'être transférées dans un autre lieu de détention.

El Salvador

● L'ETAT D'URGENCE ET LE COUVRE-FEU ONT ETE LEVES, le mardi 23 octobre, par la junte de gouvernement salvadorienne. L'état d'urgence avait été décrété lorsque des guérilleros de l'Armée révolutionnaire du peuple (E.R.P.) avaient soulevé trois municipalités périphériques de la capitale, les 16 et 17 octobre. Trente hommes de ce groupe avaient été tués lorsque l'armée avait repris les villes. Quelques heures plus tôt, les Ligues populaires du 28 février, politiquement proches de l'E.R.P., avaient occupé l'église *du Rosario, dans* le centre de San-Salvador. Les L.P. 28 ont indiqué avoir ainsi protesté contres des informations publiées dans la presse, selon lesquelles elles soutenaient la junte. « *Nous n'avons fait qu'annoncer une trêve, afin de planifier notre statégie en vue de faire accéder le peuple au pouvoir* », a déclaré un porte-parole du mouvement. Deux autres églises de la capitale, dont la cathédrale, sont occupées par le Bloc populaire révolutionnaire. — *(A.F.P.)*

Canada

Les partis ont commencé la campagne référendaire au Québec sur la souveraineté-association

Correspondance

Montréal. — Les deux principales formations politiques du Québec, le parti québécois (P.Q.) et le parti libéral, ont donné, au cours du week-end des 20 et 21 octobre, le coup d'envoi de la campagne référendaire qui conduira le Québec à choisir la forme des relations qu'il souhaite entretenir avec le reste du Canada. Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a indiqué que le référendum aurait probablement lieu en mai ou en juin 1980, mais il *a refusé de préciser* la date ainsi que le libellé de la question. Cette dernière sera révélée peu avant Noël, a-t-il ajouté.

Se retrouvant sur les lieux mêmes où ils avaient entendu la proclamation de leur victoire, le 15 novembre 1976, quelque six mille militants montréalais du parti québécois ont réservé un accueil très chaleureux à M. Lévesque et aux douze ministres qui l'entouraient. Dans son allocution, le premier ministre n'a pas précisé le concept de souveraineté-association (souveraineté du Québec accompagnée d'une association avec le Canada) qu'il entend présenter aux électeurs. Les détails du projet péquiste doivent être révélés lors de la publication, le 1er novembre prochain, d'un Livre blanc sur le référendum. Au cours du congrès du parti québécois, au printemps dernier, il avait été dit que le pouvoir législatif et le pouvoir de lever des impôts seraient entièrement confiés à l'Assemblée nationale du Québec et non plus partagés avec la Chambre des communes d'Ottawa, tandis que seraient maintenues une union douanière et une monnaie commune. Les électeurs, du moins à l'occasion d'un premier référendum, ne seront cependant sans doute pas appelés à *se prononcer* sur les modalités de la souveraineté-association, mais plutôt sur leur volonté ou leur refus d'accorder au gouvernement québécois un « *mandat de négociation* » pour discuter avec Ottawa de ces modalités.

Après avoir dénoncé la « *désuétude* » du système fédéral canadien, « *qui nous coûte de plus en plus cher et dans lequel les Québécois deviennent de plus en plus minoritaires* », M. Lévesque a appelé « *tous les Québécois* » à ne pas manquer la chance qui s'offre à eux de prendre en main leurs destinées. « *Après quatre cents ans d'histoire, de travail à bâtir cette patrie (...), ce que nous réclamons pour les Québécois, c'est le droit de disposer d'eux-mêmes comme en ont la possibilité cent cinquante autres Etats dans le monde.* » Evoquant le cas du Luxembourg qui, dans le cadre de la Communauté économique européenne, dispose des mêmes pouvoirs que ses puissants partenaires, le premier ministre a prononcé un plaidoyer pour l'établissement d'un rapport « *d'égal à égal* » avec le Canada.

Du côté des libéraux (le parti de M. Trudeau) qui siègent dans l'opposition à la Chambre des communes à Ottawa depuis la victoire des conservateurs le 22 mai dernier, le discours était bien sûr tout autre. On notait la même vigueur dans le ton. C'était le premier congrès depuis plus de deux ans de la branche québécoise du parti libéral fédéral à la suite de reports successifs provoqués par la remise des élections générales. L'ancien premier ministre a rappelé les principes fondamentaux du fédéralisme canadien et insisté sur le rôle important qu'il entend jouer personnellement dans la campagne référendaire.

Des désaccords ont surgi sur ce dernier point entre M. Trudeau et les dirigeants du parti libéral québécois, qui veulent tenir la première place dans le groupe unifié préconisant le « *non* » au référendum. Le chef du parti libéral québécois, M. Claude Ryan, a indiqué à plusieurs reprises que le référendum était avant tout une affaire provinciale et que par conséquent l'organisation de la campagne revenait à son parti. A cela M. Trudeau répond que le Québec a élu soixante-sept députés au Parlement d'Ottawa alors que M. Ryan n'en a que vingt-six à l'Assemblée nationale du Québec. Cette querelle cache en fait des désaccords plus sérieux sur le fond. M. Ryan, dont les propositions constitutionnelles ne sont pas encore connues, semble en effet souhaiter un renforcement substantiel des pouvoirs de la province tandis que M. Trudeau n'en voit pas la nécessité.

BERTRAND DE LAGRANGE.

A New-York

L'ANCIEN CHAH SUIT UN TRAITEMENT CONTRE LE CANCER

(De notre correspondante)

New-York. — L'ancien chah d'Iran, qui était arrivé de Mexico inopinément lundi soir 22 octobre à New-York, accompagné par l'impératrice Farah *(le Monde* du 24 octobre), est venu aux Etats-Unis suivre un traitement contre le cancer. C'est ce qu'a annoncé, mardi après-midi 23 octobre, un porte-parole du département d'Etat. Le chah souffre également d'un blocage du canal biliaire.

L'arrivée de l'ex-souverain avait provoqué dans la journée de mardi un flambée de spéculations. Certaines rumeurs faisaient état d'une maladie d'origine circulatoire, d'autres de troubles mentaux. On n'écartait pas non plus, dans certains milieux, l'hypothèse que le chah ait choisi l'excuse de la maladie pour tourner la fin de non-recevoir que les autorités américaines avaient opposée à sa demande d'asile politique.

Depuis que la famille impériale avait quitté l'Iran, les autorités américaines avaient fait savoir à plusieurs reprises qu'elles ne souhaitaient pas l'accueillir aux Etats-Unis. L'une des raisons invoquées était les difficultés que poserait sa sécurité. De nombreux Iraniens opposés au régime impérial résident aux Etats-Unis, dont dix mille étudiants qui se sont livrés à plusieurs reprises à de violentes manifestations.

La présence de l'ex-souverain, si elle se prolonge, risque de poser des problèmes délicats au gouvernement américain. L'agence Reuter annonçait, mardi soir, que le gouvernement de Téhéran allait envoyer des émissaires aux Etats-Unis pour s'assurer que l'ex-souverain ne se livre à aucune activité politique. Le gouvernement américain a refusé de laisser le chah être examiné par un médecin envoyé de Téhéran, mais il a accepté de tenir le gouvernement iranien au courant de l'évolution de la santé du malade.

NICOLE BERNHEIM.

AFRIQUE

Les « retombées » de l'opération Barracuda à Bangui

Quand le chèque libyen se fait attendre...

Les récentes interventions françaises en Afrique et, plus particulièrement, le renversement de l'empereur centrafricain, ont des conséquences inattendues sur le commerce des armes de Paris avec certains de ses clients étrangers. En témoignent les difficultés actuelles entre la France et la Libye qui a, depuis quelque temps déjà, suspendu ou retardé ses paiements à des sociétés françaises d'armement auxquelles Tripoli a commandé des matériels modernes de toutes catégories et en assez grandes quantités.

Ce n'est pas la première fois que la Libye diffère ses règlements financiers. Le colonel Kadhafi avait eu la même attitude en 1977, après avoir accusé la France d'exercer « un colonialisme archaïque » *en Afrique et réclamé l'interruption des ventes d'armes à l'Egypte, comme à tous les régimes arabes que Tripoli juge trop conservateurs.*

Aujourd'hui, de nouveau, certains paiements libyens ont été suspendus. On cite le cas de cette société privée française attendant, après livraison de ses matériels en leur temps, un versement de 500 millions de francs qui ne lui parvient pas.

Comme il y a deux ans, tout se passe comme si les autorités libyennes, qui ont vigoureusement condamné l'opération Barracuda des parachutistes français à Bangui après avoir, elles-mêmes, tenté de restaurer le trône de Bokassa Ier, voulaient faire payer sa politique africaine à Paris par le biais d'un embargo financier sur les armes.

Momentanément, le contentieux franco-libyen peut embarrasser les entreprises concernées ou, tout au moins, leur créer des difficultés de trésorerie.

Le précédent de 1977 incite, néanmoins, à un prudent optimisme. Tripoli finit toujours par s'acquitter de ses dettes, avec quelques mois de retard. Mieux ! Le gouvernement libyen règle, rubis sur l'ongle, en même temps que sa créance, le supplément qu'il doit verser au titre des « pénalités » prévues par le contrat dès lors que le client est en retard dans ses paiements.

Une pratique appréciée des industriels. Mais une façon comme une autre, pour le client, de rappeler à ses fournisseurs que, avec ses importants revenus pétroliers, il peut les tenir à sa merci.

JACQUES ISNARD.

Zambie

Les troupes rhodésiennes et sud-africaines ont lancé un raid important contre les bases de guérilla

Dans un discours télévisé, le président Kaunda a déclaré, mardi 23 octobre dans la soirée, que des combats se poursuivaient dans l'ouest zambien à la suite d'attaques rhodésienne et sud-africaine contre cette région. Lundi soir, un communiqué militaire de Salisbury avait annoncé que des commandos, appuyés par la chasse aérienne, avaient « complètement détruit » un camp retranché de la guérilla de M. Nkomo, en territoire zambien, à 40 kilomètres au nord de la frontière du Zimbabwe-Rhodésie. Le commandement rhodésien, faisant état de deux tués dans ses troupes, avait indiqué que l'opération avait pris fin — ce qu'a démenti le président zambien. De leur côté, les autorités militaires sud-africaines observent le mutisme le plus complet sur les assertions de Lusaka.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Sombre anniversaire : la Zambie célèbre, mercredi 24 octobre, ses quinze ans d'indépendance alors que son territoire est *impunément* violé par deux armées voisines. Les incursions sud-africaine et rhodésienne effectuées ces derniers jours dans les savanes de l'ouest et du sud zambien marquent une nouvelle escalade de la « guerre des frontières » qui, depuis de long mois, met aux prises commandos anti-insurrectionnels et maquisards nationalistes d'Afrique australe. En annonçant lundi soir, au cours d'un banquet officiel et de manière presque incidente, la présence sur le sol zambien de six cents soldats sud-africains et de quatre cents combattants rhodésiens, le président Kaunda s'était montré si peu explicite que beaucoup avaient cru à une remarque d'ordre général et presque intemporelle. « *Avec des moyens limités, nos hommes les contiennent, mais ce n'est pas chose facile* », avait-il ajouté à l'intention de ses hôtes irakiens.

On sait maintenant que le chef de l'Etat zambien faisait directement référence à deux opérations d'envergue déclenchées au cours du week-end par les états-majors rhodésien et sud-africain. Après avoir, tout d'abord, qualifié de « ridicules » et de « dénuées de tout fondement » les allégations de M. Kaunda, l'état-major de Salisbury a reconnu, mardi, *avoir* mené une action de « nettoyage » contre les guérilleros de l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU) de M. Nkomo, ajoutant que ces raids avaient pris fin. Selon Lusaka, les combats, opposant des petites unités, se sont déroulés pour l'essentiel dans la vallée du Zambèze. Chasseurs-bombardiers et hélicoptères ont appuyé les combattants au sol.

Pareille opération de « poursuite à chaud » lancée par Salisbury en territoire zambien est devenue chose banale depuis un an et demi. En revanche, la présence massive de soldats sud-africains y est moins coutumière. Sans la confirmer ni la démentir, le commandement de Pretoria a admis mardi que ses forces avaient à plusieurs reprises par le passé pénétré en Zambie « *non pour s'opposer aux troupes régulières de Lusaka, mais pour combattre les terroristes ayant commis des crimes atroces sur un territoire dont nous sommes responsables.* » Cette périphrase mettait évidemment en cause les maquisards de la SWAPO, qui, après avoir harcelé l'armée sud-africaine au nord de la Namibie, trouvent refuge dans la province occidentale de la Zambie.

L'opération menée par Salisbury avait-elle pour objectif essentiel de faire obstacle au regroupement des forces de la ZAPU dans les régions frontalières du Zimbabwe-Rhodésie ? En tout cas, les raids rhodésien et sud-africain — dont il est difficile de croire qu'ils n'ont pas *été coordonnés* — *figurent* parmi les plus importants jamais menés en territoire zambien. Une semaine après la destruction de deux ponts ferroviaires vitaux pour le ravitaillement de la Zambie, ces « représailles » prouvent, s'il en était besoin, que le champ de bataille en Afrique australe enjambe de plus en plus franchement les frontières. *Les* plaintes déposées *aux* Nations unies par le repésentant zambien ne changeront rien à cette internationalisation *de facto* de la *guerre*.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Mauritanie

LES AUTORITÉS MAINTIENNENT PROVISOIREMENT L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Dakar (*A.F.P.*). — Le comité militaire de salut national mauritanien a rendu publique, mardi 23 octobre, une réforme prévoyant le maintien provisoire d'un enseignement en français pour les élèves dont l'arabe n'est pas la langue maternelle, a annoncé Radio-Nouakchott.

Au cours de sa réunion trimestrielle (*le Monde* du 12 octobre), le C.M.S.N., l'instance politique suprême a décidé de conserver au français son rôle de langue d'enseignement pour une période transitoire de six ans, tout en réaffirmant la prééminence de l'arabe, appelé à devenir la « langue nationale unitaire »

Ces mesures modifient une précédente réforme qui rendait obligatoire l'enseignement de l'arabe à la communauté noire du sud de la Mauritanie, qui avait manifesté son mécontentement.

Le programme proposé par le C.M.S.N. prévoit également une décentralisation de l'administration, la création de conseils régionaux et une restructuration de l'appareil judiciaire qui fondera *désormais* ses décisions sur le droit musulman.

Les ventes d'armes américaines au Maroc

LA PRESSE ALGÉRIENNE DÉNONCE « UN PRÉCÉDENT DANGEREUX »

Alger (*A.F.P.*). — Accueillie avec satisfaction à Rabat, la décision des Etats-Unis de livrer des armes au Maroc (*le Monde* du 24 octobre) est vivement critiquée à Alger. M. Mohamed Lamine, « premier ministre » sahraoui, a déclaré, mardi 23 octobre, que « *la décision du président Carter est un encouragement à l'intransigeance du roi du Maroc* » et qu'elle « *renforce les tentatives du régime de Rabat d'internationaliser le problème du Sahara occidental* ». Selon lui, l'initiative américaine est « *un coup porté à la dynamique de paix créée dans la région par l'accord conclu entre le Front polisario et la Mauritanie* ».

De son côté, le quotidien gouvernemental algérien *Al Chaab* écrit qu'il s'agit d'un « *précédent dangereux* », dans la mesure où il encourage « *la violation d'un des principes fondamentaux de la charte de l'O.U.A., à savoir l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.* Car, ajoute-t-il, *ces nouvelles armes ne sont pas destinées à la défense des frontières internationales du Maroc, mais à lui permettre de satisfaire son appétit expansionniste au détriment d'une partie de notre territoire, qu'il rêve d'annexer, et du territoire du peuple sahraoui frère.* »

Cependant, l'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, M. Ulric Haynes, s'est entretenu, à sa demande, avec le président Chadli Bendjedid, et avec le ministre des affaires étrangères, M. Benyahya. Rien n'a filtré sur les entretiens, mais le diplomate aurait essayé de persuader ses interlocuteurs que l'aide américaine est liée à l'ouverture de négociations sur le Sahara occidental.

Sénégal

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 1963

M. Sekou Touré est reçu à Dakar

De notre correspondant

Dakar. — Pour la première fois depuis 1963, la capitale sénégalaise accueille, ce mercredi 24 octobre, le président Sekou Touré, *en dépit* d'un incident qui, en d'autres temps, eût fait sans aucun doute annuler le déplacement.

Fin juillet, des exilés guinéens, s'étaient, en effet, réunis à Dakar — à l'insu, semble-t-il, des autorités sénégalaises, — sous la présidence de M. James Soumah, citoyen français d'origine guinéenne. Fin août, cinq des participants à cette réunion ont été arrêtés, sur dénonciation, par la police guinéenne, au moment où ils franchissaient clandestinement la frontière de leur pays. *Leur chef* aurait avoué préparer un attentat contre M. Sekou Touré et mis en cause, entre autres, un « officier français ». L'affaire a été réglée discrètement. « *Rien ni personne*, a déclaré le président guinéen à ce sujet, *ne réussira désormais à nous faire fâcher à nouveau avec la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et la France.* »

A Dakar, on est également décidé à consolider la réconciliation opérée à Monrovia en mars 1978 (*le Monde* du 21 mars 1978). La presse et la radio ne font pratiquement aucune allusion à quinze années de polémiques, qui avaient précédé cette rencontre. Les dirigeants des cinq cent mille Guinéens réfugiés au Sénégal ont été discrètement mais fermement priés de se tenir tranquilles. — P. B.



EUROPE

Tchécoslovaquie

Nombreuses protestations contre les lourdes peines infligées aux défenseurs des droits de l'homme

« L'Humanité » : « Un verdict inique »

Les lourdes peines infligées à cinq des six accusés du procès de Prague, poursuivis en raison de leurs activités en faveur des droits de l'homme, ont entrainé de nombreuses protestations, à commencer celle de « l'Humanité » de ce mercredi 24 octobre. Le quotidien du P.C.F., sous le titre « Verdict inique à Prague », écrit notamment que « les communistes français accueillent cette décision avec indignation ». Après avoir regretté qu' « il n'ait été tenu aucun compte à Prague ni des démarches pressantes et répétées de leur parti et de son secrétaire général ni de la dernière déclaration publique de leur bureau politique », le journal ajoute : « L'arbitraire, le procès d'opinion devraient, croyons-nous, être l'apanage du vieux monde capitaliste. Comment pourraient-ils être l'instrument du socialisme, alors que celui-ci dispose d'armes autrement efficaces : celles de la lutte idéologique et politique ?

» Non, l'iniquité du verdict de Prague ne saurait être acceptée. Nous demandons la libération de Vaclav Havel et de ses compagnons. »

Dès mardi soir, d'autre part, deux mille à trois mille personnes — principalement des militants trotskistes — ont manifesté à Paris devant l'ambassade de Tchécoslovaquie. Les manifestants — dont des militants du P.C.F., « à titre personnel », — qui s'étaient groupés à l'Ecole militaire, ont d'abord défilé sous la pluie battante en direction du palais de l'UNESCO, puis sont venus rejoindre d'autres militants qui les attendaient près de l'ambassade, protégée par des cars de police. La manifestation n'a donné lieu à aucun incident.

Parmi les organisations et les partis ayant protesté contre le verdict de Prague, signalons notamment la C.F.D.T., le P.S.U., l'Association française des juristes démocrates, le bureau national du Syndicat des journalistes C.F.D.T. et la Fédération internationale des droits de l'homme.

Les partis communistes italien et espagnol ont également protesté contre l'organisation du procès, ainsi que le comité directeur du parti social-démocrate ouest-allemand. A Varsovie, enfin, une quinzaine de dissidents polonais originaires de Cracovie, des étudiants pour la plupart, ont été appréhendés lundi alors qu'ils envisageaient de protester contre le déroulement du procès de Prague.

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Il n'a pas fallu plus de deux jours au tribunal de Prague pour régler le sort des six militants pour les droits de l'homme jugés pour leur action au sein du Comité de défense des personnes injustement poursuivies (VONS). Commencé lundi 22 octobre au matin, le procès s'est terminé dans la soirée de mardi.

Compte tenu de la minceur du dossier établi par l'accusation, les peines prononcées au terme de cette procédure expéditive sont lourdes : l'ingénieur Petr Uhl, présenté comme le *« meneur »* du groupe, a été condamné à cinq ans de prison ferme, l'écrivain Vaclav Havel, à quatre ans et demi, auxquels s'ajoutent quatorze mois d'une précédente condamnation, le mathématicien Vaclav Benda à quatre ans et les anciens journalistes Jiri Dienstbier et Ota Bednarova à trois ans. Seule la dernière inculpée, la psychologue Dana Nemcova, mère de sept enfants et dont le mari est également en détention depuis le 29 mai, s'est vu infliger une peine avec sursis (deux ans assortis d'une mise à à l'épreuve pendant cinq ans).

Tous, sauf M. Benda et Mme Nemcova, ont annoncé qu'ils interjetteraient appel. Le juge Kaspar a néanmoins refusé de remettre en liberté Mme Nemcova avant que la cour ne statue sur les appels des autres.

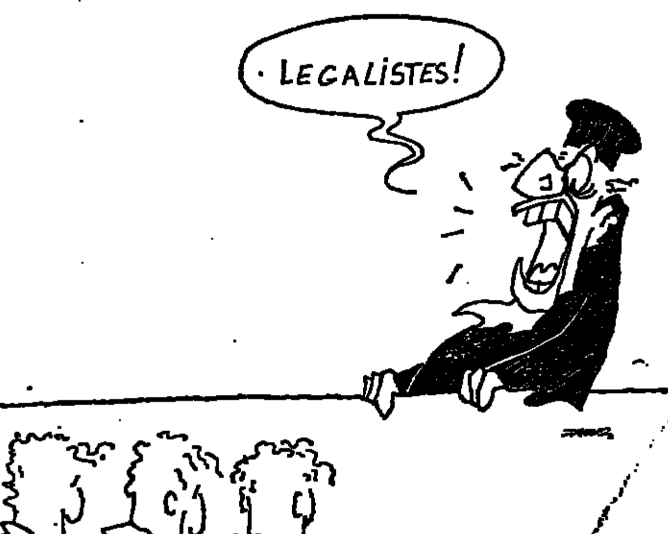
Le procureur avait réclamé dix ans d'emprisonnement pour les trois principaux inculpés (MM. Uhl, Havel et Benda) et six ans et demi pour M. Diensbier et Mme Bednarova. Etant données la nature de ce procès et sa préparation minutieuse, il serait très hasardeux de voir dans la différence entre les peines réclamées et celles finalement infligées, une preuve d'indépendance du tribunal ou de mansuétude envers les accusés. L'explication la plu plausible semble être que les autorités, peut-être sensibles à l'émoi causé dans le monde par ce procès, ont voulu créer un choc psychologique en laissant croire qu'un sort beaucoup plus dur menaçait les animateurs du VONS, lesquels s'en seraient, au dernier moment, tirés à bon compte. En réalité, le pouvoir n'a fait de la sorte qu'ajouter une touche de machiavélisme à la sinistre comédie qui vient de se jouer à Prague.

Sévères mesures de sécurité

Comme la veille, de sévères mesures de sécurité avaient été prises autour du tribunal, dans lequel seuls les proches parents des accusés avaient été autorisés à pénétrer. Les journalistes et les observateurs étrangers présents s'étaient vu refouler, les correspondants de presse étant l'objet d'une surveillance particulière destinée à empêcher les contacts entre eux et les quelques dizaines de contestataires venus devant l'immeuble du tribunal en signe de solidarité avec leurs amis.

Quatre autres membres du VONS, arrêtés en même temps que les six condamnés, doivent comparaître à leur tour devant le tribunal municipal de Prague, à une date non précisée encore : le philosophe Jiri Nemec (époux de Mme Nemcova), l'ancien président des jeunesses communistes Ladislav Lis, la traductrice Jarmila Belikova et le Père Vaclav Maly, interdit d'exercice de son ministère sacerdotal.

MANUEL LUCBERT.



(Dessin de CHENEZ.)

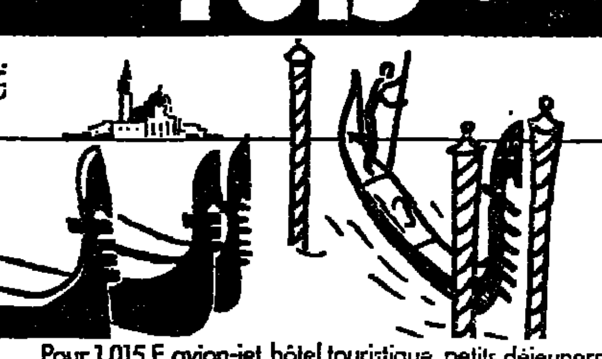
Expulsion de quatre personnalités françaises

Une délégation de quatre personnalités françaises s'est rendue le mardi 23 octobre à Prague pour *« exprimer leur solidarité avec les membres du VONS »* jugés à Prague : le professeur Jean Dieudonné, de l'Académie des sciences, mandaté par le Comité des mathématiciens ; le metteur en scène Patrice Chéreau, mandaté par le Comité international pour la défense des artistes persécutés, *récemment créé par* Claude Lelouch; l'écrivain Jean-Pierre Faye, *mandaté par le Comité international contre la répression* ; et le sculpteur Alain Chalier, représentant le Syndicat de l'enseignement artistique supérieur, affilié à la FEN.

Ils avaient l'intention de demander à voir les condamnes et de plaider leur cause auprès des autorités tchécoslovaques. Ils *donneront d'ailleurs* une conférence de presse le jeudi 25 octobre à 17 heures au Théâtre Essaion, 6, *rue* Pierre-au-Lard, Paris-4e.

Arrivés dans le courant de la matinée dans la capitale tchécoslovaque, ils l'ont quittee quelque peu brutalement dans la soirée. En fait, alors que M Dieudonné s'entretenait avec la femme de l'un des inculpés, les trois autres se trouvaient aux abords du tribunal au début de la soirée. La police leur intima l'ordre de circuler. Ils refusèrent. Tout d'un coup, toutes les lumières s'éteignirent dans le quartier, et M. Chalier vit M. Chéreau entraîné vers une voiture. Lorsque la lumière revint, M. J.-P. Faye n'était plus là non plus. Il avait lui aussi été interpellé. *Ils furent relâchés quelque temps* après et allèrent dîner, sauf M. Chalier, avec M. Daniel Waqui, envoyé à Prague par des intellectuels du P.C., et *le* journaliste Jean-Yves Potel, de *Rouge*.

A 23 h. 30, la police les fit sortir du restaurant, *les* embarqua *dans* un *autobus*, les emmena à la frontière germano-tchécoslovaque et les laissa dans le *no man's land* au milieu de la forêt. Ils gagnèrent à pied le poste-frontière allemand et s'apprêtent à regagner Paris. M. Chalier, de son côté, était toujours à Prague ce mercredi en fin de matinée. — A.M.B.



Italie

STUPÉFACTION A ROME

Le président de la République déjeune chez le pape

De notre correspondant

Rome. — *Un événement exceptionnel a eu lieu le mardi 23 octobre au Vatican.* L'Osservatore Romano *lui consacre neuf lignes, sans titre, perdues dans une colonne de première page. Mais l'importance de la nouvelle n'a échappé à personne :* « A l'occasion du premier anniversaire de l'audience d'octobre 1978, le Saint-Père a exprimé le désir de rencontrer, sous une forme privée, Son Excellence M. Alessandro Pertini, président de la République italienne. La rencontre a eu lieu aujourd'hui dans l'appartement pontifical. »

Le chef de l'Etat est arrivé en automobile, vers 13 heures, accompagné de son seul chauffeur. Le pape l'attendait au troisième étage du palais apostolique. « Monsieur le président, nous pourrions peut-être passer à table... » *Le déjeuner, en tête à tête, allait durer près de deux heures et demie, troublé seulement par les va-et-vient d'un serveur. Au menu : pizza, escalope de veau, fromages, fruits et café. Le président, qui est quasiment végétarien et ne boit pas de café, a sauté deux services. On murmure au Quirinal qu'il aurait bien conclu, en revanche, par une petite grappa. Les religieuses polonaises de Sa Sainteté y penseront sans doute à l'avenir.*

C'est la première fois qu'un pape invite un chef d'Etat à sa table. Le prétexte invoqué — premier anniversaire de l'audience accordée au président Pertini — ne tient pas debout. Pas plus d'ailleurs que les informations de source officieuse selon lesquelles les représentants des « deux Rome » voulaient échanger des impressions sur leurs récents voyages. Même la conclusion prochaine des travaux de révision du concordat de 1929 ne justifiait pas une rencontre de ce type.

Tout simplement, Jean-Paul II voulait faire un geste. Et l'hôte du Quirinal, qui aime, lui aussi, enfreindre le protocole et gouverner avec le cœur, s'est empressé d'accepter. Les deux hommes paraissent aux antipodes l'un de l'autre : un pape jeune nourri de catholicisme polonais ; un chef d'Etat de quatre-vingt-trois ans, agnostique et « laïc » jusqu'au bout des ongles. Mais ils ont plusieurs points communs. Attachés aux choses concrètes, très aimés des foules, ils furent élus à quelques mois d'intervalle dans des circonstances exceptionnelles, l'un après un double deuil, l'autre après la démission forcée de son prédécesseur.

Jamais un pape italien et un président démocrate chrétien n'auraient osé déjeuner ensemble. Mais un pape polonais et un président socialiste peuvent se permettre de surprendre sans choquer. Il faut dire que les relations entre les « deux Rome » se sont beaucoup améliorées : le Saint-Siège s'interdit pratiquement toute ingérence dans les affaires italiennes. « Cet événement exceptionnel pourrait faire croire que le Tibre devient plus étroit », *a déclaré M. Giovanni Spadolini, secrétaire général du parti républicain. En réalité, seul l'élargissement des deux rives a permis qu'un tel acte s'accomplisse sans que personne ne soupçonne l'Etat d'être subordonné à l'Eglise, ou vice versa.*

Portugal

Grève de la faim de détenus politiques

De notre correspondant

Lisbonne. — Vingt-six détenus politiques, pour la plupart membres d'une organisation d'extrême gauche, le parti révolutionnaire du prolétariat (P.R.P.), observent, depuis le 1er octobre, une grève de la faim. Ils réclament la promulgation de la loi d'amnistie des crimes politiques commis depuis le 25 avril 1974 (texte voté par l'Assemblée le 25 juillet), l'annulation de tous leurs procès (dont ils dénoncent les irrégularités) et la publication d'un rapport officiel élaboré il y a quinze mois et faisant état des sévices dont ils auraient été victimes au moment de leur arrestation. Ils se plaignent, en outre, de n'avoir jamais pu s'entretenir avec leur avocat qu'en présence d'un fonctionnaire de police.

L' « affaire du P.R.P. » remonte à mars 1978. Un membre de la police judiciaire avait été tué à Porto, à la suite d'une action menée, avait-on affirmé à l'époque, par des militants révolutionnaires. Dans les trois mois qui ont suivi cet incident, environ quarante membres du P.R.P. ont été arrêtés, parmi lesquels le docteur Isabel do Carmo et M. Carlos Antunes, chefs de l'organisation.

Les détenus étaient accusés d'avoir perpétré des actes terroristes, commis des attaques à main armée contre des établissements bancaires et de détenir des armes de guerre. Ce dernier chef d'inculpation s'entend dans le contexte de l' « année chaude » 1975, où le P.R.P. aurait eu des liens étroits avec les officiers les plus radicaux de l'armée portugaise.

Depuis lors, certains détenus ont été jugés et libérés pour manque de preuves. Les journaux, principalement ceux de gauche, ont attiré l'attention des autorités sur la situation particulière de Mme Isabel do Carmo, détenue avec un enfant en bas âge. Des catholiques, dont quelques prêtres, ont occupé des églises, à Porto et dans la région de Lisbonne. Des intellectuels et des dirigeants politiques ont observé une grève de la faim, par solidarité, dans les locaux de l'université de Lisbonne, les 13 et 14 octobre.

Selon un « comité d'appui », les prisonniers sont dans un état de délabrement physique très inquiétant. Ils manqueraient des soins médicaux appropriés.

Ce mercredi 24 octobre, les détenus ont entamé une « grève du silence » : ils refusent de répondre aux fonctionnaires et aux médecins de l'hôpital-prison de Sao-João-de-Deus, où ils ont été transportés.

Le ministre de la justice a reçu une délégation d'avocats et de médecins venue lui exposer la situation.

La marge de manœuvre du gouvernement est assez limitée. En effet, la promulgation de la loi d'amnistie dépend du président de la République, qui retarde son application en raison, semble-t-il, de pressions exercées par la hiérarchie militaire. L'application de la loi entraînerait, en effet, la réintégration dans les forces armées de certains officiers radicaux comme le commandant Otelo de Carvalho, et l'amiral Rosa Coutinho, honnis de nombre de leurs pairs. Quant à une éventuelle annulation des procès, elle ne peut être décidée que par les tribunaux.

JOSÉ REBELO.

Yougoslavie

M. DORONJSKI EST ÉLU « PRÉSIDENT EN EXERCICE » DE LA LIGUE DES COMMUNISTES

Belgrade (*A.F.P.*). — M. Stevan Doronjski, représentant de la province de Voïvodine, a été élu, mardi 23 octobre, *« président en exercice »*, pour un an, de la Ligue des communistes de Yougoslavie (L.C.Y.). Il devient ainsi le « numéro deux » virtuel du parti yougoslave dont le maréchal Tito est le président à vie ; il succède à ce poste au Bosniaque Branko Mikulitch. La présidence de la L.C.Y. est un organisme de vingt-quatre membres coiffant le comité central du parti, créé en octobre 1968, où les six Républiques sont représentées paritairement. Le président Tito souhaitait, d'une part, alléger ses propres obligations et consolider les structures du parti appelées, le moment venu, à assurer sa succession.

Le chef de l'Etat et du parti l'a rappelé mardi en proposant l'élection de M. Doronjski : *« Certains, notamment à l'étranger,* a-t-il dit, *considèrent que la désignation d'un président en exercice avec mandat d'un an met en question la continuité et la stabilité de notre développement. Cela est faux. La continuité et la stabilité ne sont pas assurées par des individus mais par la politique du parti. Ce qui risquerait de provoquer une déstabilisation, c'est l'installation d'un climat d'arrivisme et de lutte pour le pouvoir et pour des positions personnelles. »*

M. Doronjski est à la fois membre de la présidence de la L.C.Y. et de celle de l'Etat. Il a, notamment, assumé pendant un an, jusqu'en mai 1978, les fonctions de vice-président collégial de la République.

Espagne

Le gouvernement Suarez n'est pas pressé de décider l'adhésion à l'OTAN

De notre correspondant

Madrid. — L'Espagne n'est pas près d'entrer dans l'OTAN ; tel est le sentiment qui prévaut de plus en plus à Madrid en dépit des professions de foi atlantistes que le gouvernement Suarez ne manque pas de prodiguer chaque fois que l'occasion lui en est fournie.

« *Nous ne sommes pas pressés. De toute façon, notre adhésion à l'alliance atlantique ne nous apporterait pas grand-chose. Nous pouvons très bien acquérir du matériel de guerre moderne sans entrer dans l'OTAN. Notre sécurité est garantie par le traité militaire qui nous lie aux Etats-Unis. Les Américains eux-mêmes n'accordent pas beaucoup d'importance à notre adhésion. Ils sont trop préoccupés par le maintien de la détente.* »

Voilà ce qu'on dit au ministère des affaires étrangères. Cette position est sensiblement différente de celle qui était défendue il y a encore un an. A l'époque, les adhésions au Marché commun et à l'OTAN étaient présentées comme des conditions quasi inséparables pour une appartenance de plein droit au monde occidental. L'Espagne, disait-on, ne pouvait se payer le luxe du neutralisme armé bien que la tentation neutraliste soit très forte dans un pays qui n'a pas participé aux deux guerres mondiales. Si l'Espagne entrait dans l'OTAN, ajoutait-on, elle ne romprait pas l'équilibre des forces existant en Europe puisqu'elle est déjà intégrée au système de défense occidental par son traité de coopération matérielle avec les Etats-Unis. En revanche, sa sécurité serait mieux assurée.

Certes, en public, le langage reste le même. Le ministre des affaires étrangères, M. Marcellino Oreja, a réaffirmé le 10 septembre à Bruxelles que son gouvernement était convaincu que la sécurité de l'Europe occidentale reposait sur l'alliance atlantique, et qu'il négocierait son adhésion le moment venu. Mais ce moment est repoussé d'année en année. M. Oreja affirmait qu'une décision serait prise une fois approuvée la *Constitution*. Or celle-ci a été votée il y a plus de dix mois et rien ne s'est produit. Au contraire, on déclare désormais que le débat parlementaire sur l'OTAN ne pourra pas s'ouvrir avant la fin de la législature (qui se terminera en 1983), car il s'agit d'un sujet qui divise l'opinion et d'autres problèmes paraissent au gouvernement plus urgents à résoudre, notamment celui des autonomies régionales.

Autre détail qui alimente le scepticisme. M. Oreja a toujours dit que l'adhésion ne pourrait être décidée que si elle bénéficiait d'une ample majorité. Il a même précisé que celle-ci devrait se situer « *bien au-dessus de 51 %* ». Or le rapport des forces de l'actuelle Chambre des députés — forum prévu pour le débat sur l'OTAN — ne permet pas au parti centriste d'espérer un pourcentage très supérieur. C'est pourquoi on affirme dans certains milieux diplomatiques : « *Nous n'avons jamais cru que l'Espagne adhérerait un jour au pacte atlantique. Voici deux ans que le gouvernement Suarez trouve de bons prétextes pour ne pas se décider.* »

Même son de cloche au parti socialiste. Comme le P.C.E., le P.S.O.E. est hostile à l'entrée dans l'alliance atlantique. L'Union du centre démocratique a caressé un moment l'espoir que cette opposition de principe pourrait être nuancée. Mais les socialistes sont restés fermés, malgré les pressions en sens contraire de la social-démocratie allemande. Ils ont d'ailleurs constaté que l'unanimité n'était pas faite du côté officiel. L'armée de terre semble réticente ou en tout cas divisée. L'ancien chef d'état-major, le lieutenant-général Vega Rodriguez, a expliqué, au cours d'une réunion à huis clos de la commission de défense de la Chambre des députés, qu'un système défensif essentiellement orienté vers l'Est ne pouvait intéresser l'Espagne qu'à moitié, car les menaces pour la péninsule se situent surtout au Sud. Les militaires, en effet, sont préoccupés par l'influence croissante de l'Algérie en Méditerranée.

La visite ajournée de M. Fidel Castro

Certains diplomates eux-mêmes semblent persuadés que leur *marge de manœuvre dans le* tiers-monde serait réduite si leur pays adhérait à l'OTAN. C'est du moins ce que les socialistes ont retenu de leurs conversations avec l'ambassadeur d'Espagne auprès de l'OTAN, M. Jaime de Pinies. Tel avait été le langage tenu par M. Fidel Castro à M. Adolfo Suarez lorsque celui-ci était venu à La Havane en septembre 1978. Le premier ministre cubain s'était exprimé alors de façon assez subtile. Pour avoir été plus brutal lors de la dernière conférence des non-alignés, il a compromis — définitivement, semble-t-il, — toute chance d'être invité à Madrid comme la promesse lui en avait été faite.

M. Luis Yanez, qui a longtemps été chargé de la politique étrangère au sein du P.S.O.E., estime que la bataille de l'OTAN est aujourd'hui gagnée. Selon lui, la diplomatie de M. Adolfo Suarez suit les orientations que son parti a toujours préconisées, « *celles que l'histoire et la géographie nous imposent*, dit-il : *non-alignement, maintien de bonnes relations avec les pays arabes, ouverture sur l'Amérique latine* ».

Dans certains milieux centristes, on n'est évidemment pas du même avis. Les partisans inconditionnels de l'OTAN sont nombreux au sein du parti au pouvoir. Ils s'inquiètent du retard qui a été pris. Ils estiment que *si* le gouvernement ne prend pas une décision avant 1981 il ne sera pas dans de bonnes conditions pour renégocier le traité de coopération militaire signé en 1976 pour cinq ans, avec les Etats-Unis. « *Washington nous traitera comme un pays tiers, non comme un allié*, disent-ils. *A l'inverse, si nous optons pour l'OTAN, les facilités que nous accordons actuellement aux militaires américains seront plus réduites et la collaboration entre nos deux armées pourra s'intensifier.* »

Les mêmes milieux critiquent ce qu'ils appellent le « néo-franquisme » ou le « *néo-gaullisme* » du président Suarez, c'est-à-dire « *une velléité d'indépendance en politique étrangère qui ne peut faire illusion à personne* ». A les en croire, si elle rejoignait le club atlantique, l'Espagne ne se couperait pas pour autant du tiers-monde, « *même pas de l'Union soviétique* », malgré les nombreuses pressions de Moscou pour maintenir le *statu quo*. Ils pensent que M. Suarez n'a pas encore pris de décision en faveur de l'OTAN parce qu'il s'agit là d'un « *élément de dissension interne* » et qu'il préfère éviter une campagne de la gauche contre lui pour assurer sa continuité au pouvoir.

Est-on moins sûr au sein de l'U.C.D. des sentiments atlantistes de M. Suarez ? « *Je dirais oui à 95 %* », dit un parlementaire centriste. Mais le même homme, il y a un an, nous aurait exprimé une certitude à 100 %.

CHARLES VANHECKE.



Norvège

Les Lapons s'opposent à la construction d'un barrage hydro-électrique dans le Nord

De notre correspondant

Oslo. — Le gouvernement norvégien a décidé, le 15 octobre, de suspendre les travaux commencés en juillet pour la construction d'une centrale hydro-électrique sur la rivière Alta, dans l'extrême nord de la Norvège. Les Lapons — seule minorité ethnique du pays (1) — estiment que la construction du barrage porterait préjudice à leurs intérêts économiques traditionnels.

Ce projet avait déjà été adopté par l'Assemblée nationale, mais de fortes pressions ont été exercées sur le gouvernement pour qu'il révise sa position. Des manifestants venus de tout le pays ont établi un camp permanent à Alta pour empêcher la poursuite des travaux. Leur action est soutenue par les organisations écologistes et les partis de gauche. La situation s'est envenimée lorsque sept Lapons ont commencé une grève de la faim devant l'Assemblée nationale — le Storting — en plein centre d'Oslo.

Alta, qui est une des rivières européennes les plus riches en saumons, traverse des terrains très importants pour l'élevage des rennes, activité essentielle des Lapons. Ceux-ci estiment défendre ce qu'ils tiennent pour leurs droits légitimes, notamment celui d'exploiter ces terrains et ces eaux. Mais la *population* du Finnmark et la municipalité d'Alta sont très divisées sur cette question. Ainsi, l'une des trois organisations nationales des Lapons soutient la construction du barrage d'Alta. Le Finnmark manque d'énergie, la construction du barrage elle-même créerait une centaine d'emplois dans ce département, qui est le plus pauvre du pays.

Le projet de construction d'une centrale hydro-électrique à Alta a été modifié plusieurs fois depuis le début des années 70. Le projet qui a été finalement retenu et adopté par le Storting *en novembre 1978 — grâce* aux voix des travaillistes et des conservateurs — était beaucoup plus modeste que le premier : c'était un compromis qui visait à réduire les effets négatifs sur l'environnement. La décision du gouvernement de suspendre les travaux pour ouvrir de nouvelles *négociations* avec les Lapons, dont les résultats seront présentés au Storting, est d'autant plus surprenante qu'une grande majorité du Storting a déjà rejeté, en juin dernier, une telle suggestion.

« *C'est la nécessité de tenir compte des droits légitimes des Lapons et de résoudre leurs problèmes particuliers, sans conflit déchirant, qui a pesé lourd sur la décision du gouvernement* », a déclaré le premier ministre, M. Odvar Nordli. Les trois partis du centre avaient réclamé, lundi 15 octobre, une suspension des travaux et un nouveau débat au Parlement, dans une déclaration commune. Leur position était soutenue par trois évêques de l'Eglise norvégienne, plusieurs professeurs et écrivains. En revanche, des députés conservateurs ont critiqué la décision gouvernementale, craignant qu'elle ne constitue un précédent dangereux et que le gouvernement ne soit par la suite amené à céder sous la pression de groupes *minoritaires*.

De son côté, le gouvernement indique que la suspension des travaux n'est que temporaire et que c'est au Storting de décider de la poursuite et de l'achèvement du projet. Néanmoins, cet arrêt temporaire a été suffisant pour que les sept Lapons mettent un terme à leur grève de la faim. Mais les organisateurs des manifestations permanentes à Alta attendront d'autres garanties du gouvernement avant de mettre fin à leur action.

STEINAR MOE.

(1) Il y a trente mille Lapons, dont les trois quarts vivent de l'élevage du renne.



EUROPE

Danemark

M. Joergensen va former un gouvernement social démocrate minoritaire

Amélioration de la position des sociaux-démocrates, forte poussée conservatrice, léger gain des socialistes populaires, des radicaux et des libéraux, et disparition du parti communiste du nouveau Parlement, tels sont les résultats inattendus des élections anticipées du mardi 23 octobre au Danemark.

La cause de cette consultation anticipée était l'éclatement de la coalition minoritaire entre sociaux-démocrates et libéraux. Pris ensemble, ces deux partis ont déjà 91 sièges, c'est-à-dire la majorité absolue des 179 sièges du Folketing, alors que seuls les 175 sièges métropolitains ont été déjà comptabilisés. Mais M. Joergensen va tenter de former un cabinet social-démocrate homogène minoritaire.

Copenhague. — Une fois de plus, les électeurs danois auront surpris les observateurs. Les élections législatives ont entraîné des modifications assez sensibles et imprévues dans la composition du Parlement.

Les sociaux-démocrates, qui n'avaient guère eu de succès aux élections européennes de juin, ont obtenu 38,3 % des suffrages, soit 1,3 point de plus qu'en février 1977, et avec 69 sièges (+ 4) retrouvent à peu près leur audience de 1971. Les libéraux (ex-agrariens) n'ont, eux, progressé que très faiblement (un mandat supplémentaire).

Les grands vainqueurs de cette consultation sont les conservateurs, qui passent de 15 à 22 mandats, et, à un moindre degré, les radicaux (+ 4) et les socialistes du peuple (dissidents communistes) (+ 3).

En revanche, les chrétiens populaires et les georgistes reculent légèrement, mais beaucoup moins qu'on aurait pu le croire. Enfin, le Parti du progrès, à caractère poujadiste, de M[e] Glistrup perd six mandats et les démocrates centristes cinq.

Sur l'aile gauche, les communistes orthodoxes fidèles à Moscou disparaissent complètement de l'hémicycle : ils n'ont pas franchi la barre de 2 %, alors que les socialistes de gauche (groupuscule extrémiste marginal) gagnent un mandat, avec une grosse progression des voix dans la capitale.

Les maoïstes (KAP), qui se présentaient pour la première fois, n'ont recueilli que 0,4 % des suffrages exprimés. La participation électorale a été de 85 %, donc un peu plus faible que d'habitude, surtout à Copenhague.

Les responsables des « vieux partis » traditionnels (sociaux-démocrates, radicaux, libéraux et conservateurs) qui, entre le début de ce siècle et 1973, s'étaient presque exclusivement partagés le pouvoir (en commun ou en alternance), se sont réjouis de voir tant de brebis égarées regagner enfin leur parti d'origine.

Cette interprétation semble un peu hâtive. Une enquête menée ces jours derniers a en effet montré que 15 % au moins des électeurs danois arrêtaient leur choix à la toute dernière minute et les experts estiment qu'il existe un électorat flottant de plus d'un million de personnes dont les options, oscillant d'une consultation à l'autre entre la droite et la gauche, n'ont pas grand-chose à voir avec l'enracinement idéologique. En réalité, les résultats de ce 23 octobre sont plus qu'ambivalents et peuvent être analysés de plusieurs façons.

Une marge de manœuvre étroite

Les électeurs qui ont permis la progression des sociaux-démocrates ont-ils cherché ainsi à approuver la politique menée entre août 1978 et septembre 1979 par le président du parti, M. Anker Joergensen, donc son alliance sans précédent avec les libéraux ? Ou, au contraire, ont-ils voulu récompenser sa rupture avec ses partenaires libéraux et sa réconciliation spectaculaire avec les dirigeants syndicaux qui avaient âprement critiqué la formation d'une telle coalition « contre nature » ? Ou bien encore ont-ils accordé leurs suffrages en priorité au parti à son programme ou à la personne de M. Anker Joergensen qui, au cours de sa campagne, a joué à fond cette carte ?

L'éviction des communistes orthodoxes a-t-elle pour cause les derniers événements de Prague, les grèves sauvages et les blocages inspirés par les militants de ce parti, qui se sont multipliés depuis l'été dans les ports et sur les ferry-boats, ou la concurrence des autres groupuscules d'extrême gauche ? Le Centre démocrate, qui a perdu la moitié de ses clients cette fois, doit-il sa défaite à la prise de position brutale à la onzième heure de son fondateur, M. Erhard Jakobson, en faveur de l'installation de fusées atomiques à portée intermédiaire sur le territoire danois ? Les radicaux, de leur côté, doivent-ils leur remontée à un rajeunissement de leurs cadres ou au retour qu'ils ont opéré vers une ligne plus neutre et plus antimilitariste, leur ligne d'entre les deux dernières guerres ? Le Parti du progrès a-t-il souffert des divisions qui ont opposé ces derniers mois plusieurs de ses membres ou certains de ses partisans d'hier l'ont-ils boudé parce qu'ils ne l'ont pas trouvé aussi efficace qu'ils l'auraient souhaité ? Les trois cent mille jeunes de plus de dix-huit ans, qui votaient pour la première fois depuis qu'un référendum leur a donné ce droit, ont-ils pesé lourd dans la balance ?

Aucune de ces questions n'appelle de réponse sûre et claire, ce qui rend la situation d'aujourd'hui plutôt confuse. M. Anker Joergensen en a sans doute parfaitement conscience. Dans la

De notre correspondante

nuit de mardi à mercredi, lors du débat général des leaders politiques qui a suivi la proclamation des résultats, il n'affichait pas une attitude triomphale et paraissait au contraire très soucieux.

Paradoxalement, les deux partis du gouvernement démissionnaire le 28 septembre, les sociaux-démocrates et les libéraux, ont maintenant à eux deux cette majorité absolue qui leur a manqué durant les treize mois où ils ont fait équipe. Mais pendant sa campagne électorale, ces trois dernières semaines, M. Joergensen a exclu catégoriquement la possibilité de renouer, le 24 octobre, cette collaboration abandonnée dans des circonstances dramatiques et sur un constat d'échec.

Il devra donc trouver d'autres appuis pour ce gouvernement homogène minoritaire qu'il a l'intention de former. Il disposera d'une très étroite marge de manœuvre pour mettre en œuvre ce plan de redressement économique radical à long terme, dont la nation a un urgent besoin. La tâche qui l'attend n'est guère enviable même si on l'a entendu répéter récemment à plusieurs reprises, que le métier de premier ministre ne lui était pas un fardeau et qu'il avait toujours plaisir à l'exercer.

CAMILLE OLSEN.

LES RÉSULTATS MÉTROPOLITAINS

PARTIS	VOIX (en pourcentage)	SIÈGES
Social-démocrate	38,3 (+ 1,2)	69 (+ 4) (1)
Libéral	12,5 (+ 0,5)	22 (+ 1)
Conservateur	12,5 (+ 4)	22 (+ 7)
Progrès	11 (— 3,6)	20 (— 6)
Socialiste populaire	5,9 (+ 2,1)	10 (+ 3) (1)
Radical	5,4 (+ 1,8)	10 (+ 4)
Démocrate centriste	3,2 (— 3,2)	6 (— 5)
Socialiste de gauche	3,6 (+ 0,9)	6 (— 1)
Géorgiste	2,6 (— 0,7)	5 (— 1)
Chrétien populaire	2,6 (— 0,8)	5 (— 1)
Communiste	1,9 (— 1,8)	0 (— 7) (2)
Maoïste	0,4 »	» (3)

(1) Il reste encore 4 sièges à pourvoir : 2 aux îles Féroé et 2 au Groenland. Les résultats métropolitains portent sur 175 sièges, tandis que les gains et pertes sont comptabilisés sur 179 sièges, d'où la différence entre les gains et les pertes.

(2) Le P.C., n'ayant pas atteint la barre des 2 %, disparaît du Parlement.

(3) N'avait pas été représenté aux élections de 1977.

Allemagne fédérale

Vifs incidents à l'ouverture du procès Lischka

Cologne. — Alors que le jour se lève à peine sur Cologne, mardi 23 octobre, plusieurs centaines de manifestants, portant l'insigne « juif de France », défilent déjà dans les rues glacées. Avec des drapeaux tricolores et israéliens, ils brandissent des banderoles sur lesquelles on lit : « *Acquitter les bourreaux nazis signifierait que l'on assassine les juifs une deuxième fois.* » Les slogans qu'ils scandent — « *Lischka assassin !* », « *Auschwitz Maidanek !* » — retentissent dans les haut-parleurs. La manifestation reste encore non violente, mais l'atmosphère devient bientôt plus tendue. Dans le bâtiment du tribunal de Cologne, le chaos s'installe. La salle, beaucoup trop petite, ne peut recevoir que quelque soixante-dix journalistes accourus du monde entier et une cinquantaine de membres du public. Bientôt, la bousculade fait place à des échanges de horions. Dans le tumulte, on entend crier : « *Vous avez assassiné mes parents !* », ou encore : « *J'étais à Auschwitz, j'ai le droit d'être ici !* ».

La masse des photographes et des cameramen de la télévision s'est installée debout sur la table des juges, afin de mieux viser le box où doivent comparaître Kurt Lischka, Herbert Hagen et Ernst Heinrichsohn, que le procureur accusera, tout à l'heure, de complicité dans l'assassinat d'au moins soixante-treize mille juifs de France, envoyés, entre 1942 et 1944, dans les camps d'extermination (*le Monde* du 23 octobre).

Dehors, les choses prennent encore plus vilaine tournure. Les manifestants se lancent à l'assaut du portail. Bientôt, des corps roulent à terre. Le sang coule sur quelques visages. Lorsqu'une ambulance arrive pour évacuer les policiers blessés, un groupe se protestataires se couchent sur le sol pour empêcher le passage du véhicule. Et toujours les slogans : « *Auschwitz-Maidanek !* », « *Lischka assassin !* », se font entendre jusque dans la salle des délibérations, où les autorités s'efforcent, en vain, de rétablir un peu d'ordre.

Après une heure d'attente, on annonce que, en raison des circonstances, le procès sera retardé. Quand il s'ouvre enfin, Kurt Lischka,

De notre envoyé spécial

vêtu d'un élégant costume bleu, apparaît le premier, en se cachant le visage. Il s'asseoit tout de suite derrière les sept avocats debout. Ceux-ci forment une barrière protégeant les accusés des photographes. Passant presque inaperçus dans cette cohue, les deux autres inculpés ont prix place, eux aussi, quelques minutes plus tard. Tous les trois redisparaissent derrière la porte, tandis que le service d'ordre évacue les représentants de la presse photographique et filmée.

Lentement, un certain calme commence à s'établir. Cela permet enfin à la cour de prendre place. Le juge-président Heinz Fassbender — visage aux traits acérés et abondante chevelure noire soignée — avertit qu'il ne tolérera pas des manifestations et qu'il n'est pas question que le tribunal délibère « *sous la pression de la rue* » et « *se laisse dicter un jugement du dehors* ». Entre-temps, les accusés sont revenus à leur place. Lischka laisse voir maintenant son visage, rouge d'irritation. Lorsque le président fait l'appel des inculpés, il veut se lever, mais s'entend dire : « *Restez assis, monsieur Lischka.* » Immédiatement, des protestations s'élèvent dans la salle : « *Ce ne sont pas des messieurs !* » Alors, le président de réagir énergiquement : « *Pour moi*, dit-il, *aussi longtemps qu'un homme n'est pas condamné, il est présumé innocent, et dans ma cour il reste un monsieur.* » L'avocat de « M. Lischka » profite de l'occasion pour expliquer que son client n'a pas l'intention de s'exprimer devant le tribunal. Ce propos sera d'ailleurs corrigé dans l'après-midi : à la prochaine séance, jeudi, le principal inculpé promet de rompre son silence.

Le procureur lit alors l'acte d'accusation d'une voix monotone. Si, de temps à autre, les mots de Auschwitz et de Maidanek ne revenaient pas dans cet exposé somnolent, on pourrait croire qu'il s'agit ici d'une vulgaire petite affaire de carambouille. Herbert Hagen, vêtu d'un costume clair et d'un chandail à col roulé, n'a pas les mêmes réticences que Lischka. Il s'installe dans un fauteuil, en face du président, qui procède à l'interrogatoire d'identité.

Au cours de cet historique retraçant la carrière de l'ancien fonctionnaire qui, en Allemagne comme en France, s'est toujours occupé des « *affaires juives* », on apprend que, après avoir été extradé en France en 1947 et libéré un an plus tard, il a bientôt été employé par les forces britanniques dans un service qui s'occupait du démontage des usines allemandes.

Alors que Hagen a paru désinvolte, Heinrichsohn — qui, à cinquante-neuf ans, est le plus jeune des trois accusés, — semble abattu. A toutes les questions, il répond de façon mécanique : « *Jawohl ! Jawohl !* » Son interrogatoire révèle que, après les hostilités, il est passé devant une commission de « *dénazification* », qui ne l'a pas considéré comme un homme très dangereux. Depuis 1960, il est régulièrement réélu comme bourgmestre de la petite ville de Burgstadt, en Bavière.

Plusieurs interruptions des avocats ont ponctué cette première prise de contact avec les inculpés. La défense ne dissimule guère son intention de soulever des problèmes de procédure. Les deux avocats de Lischka ont notamment déposé des conclusions contre la « *partialité* » du président et la présence, au bans de la partie civile, du fils d'un homme dont la mort, dans les dossiers d'Auschwitz, a été attribuée à des causes « *naturelles* ». D'autre part, au début de l'après-midi, Lischka a déjà obtenu une suspension en invoquant son état de santé qui ne lui permettait plus de suivre les débats.

Pour l'instant, l'apparition des accusés laisse le sentiment confus et troublant que ceux-ci ne sont nullement à la mesure du drame épouvantable dont ils ont été les metteurs en scène. Ils donnent l'impression d'avoir été de petits fonctionnaires méticuleurs et zélés. Il est vrai que le vocabulaire allemand comporte pour cette catégorie d'hommes le mot ici fort approprié de « *Schreibtischtäter* », quelque chose comme des « *bureaucrates du crime* ».

JEAN WETZ.

● *Le Conseil représentatif des institutions juives de France* (CRIF) (1) nous a adressé le communiqué suivant : « *Le procès contre Lischka, Hagen, Heinrichsen, principaux organisateurs de la déportation de plus de quatre-vingt mille juifs de France, s'ouvre à Cologne à un moment où des tentatives répétées sont faites pour réhabiliter le nazisme et relancer l'agitation antisémite. Son déroulement doit permettre de déterminer toutes les responsabilités dans l'entreprise criminelle qui, du Vélodrome d'hiver et de Drancy, mena à la mort des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards, dont le seul crime était d'être juif. La communauté juive de France, organisée au sein du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), attend de ce procès qu'il soit exemplaire et prenne valeur d'enseignement pour les générations futures.* »

(1) 19, rue de Téhéran, Paris (8e).

● *M. Gunter Kunert*, l'un des écrivains les plus connus d'Allemagne de l'Est, est passé en Allemagne fédérale, a déclaré le mardi 23 octobre un porte-parole de son éditeur ouest-allemand. M. Kunert et son épouse ont quitté la R.D.A. le week-end dernier et se sont installés à Istzehoe, près de Hambourg. De source informée à Berlin-Est, on indique que M. Gunter Kunert a décidé de quitter son pays après avoir appris que les autorités du sud de la R.D.A. avaient retiré ses livres des bibliothèques municipales et les avaient détruits. — (*Reuter.*)

Belgique

LE CABINET MARTENS DEMEURE FRAGILE MALGRÉ UN VOTE DE CONFIANCE

De notre correspondant

Bruxelles. — A l'issue d'un débat agité sur la seconde déclaration gouvernementale du premier ministre, le cabinet a obtenu, dans la nuit du mercredi 24 octobre, la confiance par 125 voix contre 42 et 6 abstentions. Pendant toute la journée, M. Martens s'était vu prodiguer des avertissements de la majorité et des critiques de l'opposition, l'une l'encourageant à affronter les innombrables problèmes politiques, économiques et sociaux, l'autre affirmant que le gouvernement est déjà un mort en sursis, disant tout haut ce que tout le monde, rue de la Loi, a tendance à penser. On a constaté en effet, tout au long du débat, que l'unité de vue de la majorité n'est que de façade et que les divergences restent fondamentales, notamment à propos de la capitale dans les *nouvelles institutions*.

PIERRE DE VOS.

DIPLOMATIE

L'U.E.O. A VINGT-CINQ ANS

L'actualité de l'Union de l'Europe occidentale

Une discrète cérémonie marquera, jeudi 25 octobre à Londres, siège de son secrétariat, le vingt-cinquième anniversaire de l'Union de l'Europe occidentale. Il fallut quelque insistance de la part de la France pour que ses partenaires *acceptent*, mardi, de réaffirmer à cette occasion que l'U.E.O. est destinée à assurer « leur légitime défense collective » et que son assemblée (et non celle des Neuf) est l'« instrument parlementaire européen » qui délibère des « problèmes de sécurité ». Ainsi sera célébrée dans l'indifférence une occasion manquée, celle de doter l'Europe d'une défense propre.

Seules des institutions de l'U.E.O. conservent quelques vitalité son assemblée consultative — parce qu'elle siège à Paris, produit des rapports et des débats intéressants et dispose d'un service de presse efficace — et son agence de contrôle des armements — parce qu'elle accomplit sérieusement une tâche précise. Son secrétariat général n'a pas grand-chose à faire, son conseil des ministres ne tient plus qu'une symbolique session annuelle, son comité permanent des armements attend, depuis qu'il existe, qu'on lui donne quelque chose à faire.

Seuls des Français ont cru que du traité du 23 octobre 1954 naîtrait une Europe de la coopération, compétente dans tous les domaines, y compris la défense, une Europe des Etats pré-gaullienne, incorporant l'Angleterre. Parmi eux se trouvait M. Mendès France, signataire du traité, renversé avant sa ratification, combattu avec acharnement par tous ceux qui ne lui pardonnaient pas la mort de la CED.

La Grande-Bretagne, alors *que* l'U.E.O. était taillée à sa mesure, ne s'y est intéressée que le temps de faire avaler à la France le réarmement allemand. La R.F.A. ne l'a acceptée qu'à contre-cœur. Le traité lui rendait sa souveraineté militaire, mais en posant des *conditions révélatrices de soupçons* plus humiliants à mesure que le temps passe : renonciation aux armes atomiques, bactériologiques et chimiques ; limitation des armements lourds ; contrôle des *forces* (plus *complet* pour l'Allemagne que pour la France et la Grande-Bretagne). Quant aux autres signataires — Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, — la notion d'une défense proprement européenne leur a toujours paru chimérique.

Aujourd'hui, cependant, sans même se rendre compte qu'ils disposent depuis vingt-cinq ans d'instruments politiques destinés à faire face aux circonstances présentes, les Européens découvrent que le *« système nucléaire central »* américain ne se confond pas avec les *« armes du théâtre »* européen, que le *« leadership »* américain de l'OTAN s'est fortement affaibli et que les plus nouvelles armes soviétiques sont braquées sur eux. Que ne découvrent-ils aussi, au lieu de se livrer à Strasbourg à de tortueuses manœuvres parlementaires, que le comité permanent des armements de l'U.E.O. n'attend que le feu vert pour se mettre au travail ? Et, enfin, qu'ils disposent d'un instrument de contrôle unique à donner en *exemple à un monde où la méfiance* engendre un armement écrasant ?

Est-il définitivement trop tard pour revitaliser l'U.E.O. ? Compte tenu que toute construction européenne suppose une entente *franco-allemande*, des esprits imaginatifs ont conçu quelques mesures simples qui dépendent principalement de la France et susceptibles de changer les sentiments des Allemands.

Il ne saurait être question, sans prendre de disque de déclencher une crise majeure à l'Est, de délier la R.F.A. de sa renonciation *atomique*, mais les limitations des armements classiques, d'ailleurs périodiquement allégées, sont-elles encore de saison en un *temps où le gouvernement de* Bonn rechigne à accroître son budget militaire ? Ne suffirait-il pas à la France, pour dissiper les *doutes entretenus sur sa* volonté de contribuer avec ses forces de toute nature à la défense commune, de rappeler que le *traité de l'U.E.O., et lui seul*, lui fait *« obligation »* de porter automatiquement *« aide et assistance par tous les moyens en son pouvoir » à ses six alliés européens* ? Pour décourager toute tentative de transférer par le biais parlementaire les questions de défense aux institutions communautaires, ne serait-il pas de bonne politique de proposer que l'assemblée de l'U.E.O., union intergouvernementale dont la compétence militaire vient d'être réaffirmée, ne soit plus composée de délégués à l'assemblée du Conseil de l'Europe, mais d'élus du Parlement européen ?

La construction européenne n'a pu et ne peut se faire qu'à plusieurs vitesses. L'Europe monétaire se fait à huit. Pourquoi l'Europe de la *défense qui existe* déjà sur le papier ne se ferait-elle pas par l'union des Sept au sein de l'Europe des Neuf ?

MAURICE DELARUE.

M. Carter demande au Congrès d'accorder à la Chine la clause de la nation la plus favorisée

(Suite de la première page.)

Il n'en irait autrement que si les difficultés judiciaires soulevées par l'abrogation du traité de défense avec Taïwan se révélaient plus graves que prévu. Pour le moment, on espère fermement au gouvernement que la décision d'un juge de Washington déclarant cette abrogation illégale sans l'accord du Sénat sera annulée en appel par la Cour suprême.

Pékin ne semble pas s'attendre, en tout cas, à un ralentissement de ses relations avec Washington, bien au contraire. La visite que M. Li Qiang, ministre chinois du commerce extérieur, vient de commencer aux Etats-Unis a déjà été marquée par la conclusion d'un accord pour la tenue à Pékin, du 17 au 28 novembre 1980, d'une grande exposition américaine qui mobilisera plus de deux cents firmes et occupera vingt-deux mille mètres carrés. Des négociations se poursuivent pour la conclusion d'accords dans le domaine des textiles, de la marine *marchande et de l'aviation civile*. Les crédits accordés par l'Eximbank (la banque américaine pour la promotion des exportations et des importations) devraient être considérablement étendus lorsque la clause de la nation la plus favorisée entrera en vigueur. Les experts du département du commerce s'attendent au total que le volume des échanges entre les deux pays atteigne, en 1985, 5 milliards de dollars, contre 1,2 l'an dernier.

Moscou sanctionné

Mais la décision de M. Carter a surtout une portée politique, dans la mesure où son gouvernement renonce à demander l'octroi des mêmes faveurs à l'Union *soviétique*, comme il l'assurait jusqu'à cet été. La raison invoquée est celle que Mme Kreps, qui termine sa mission de ministre du *commerce*, a *répétée mardi* : le Congrès n'étant pas préparé à accorder cet avantage à Moscou, il convient d'attendre des jours *meilleurs. Cette explication* est conforme à la réalité, mais elle convient parfaitement aux stratèges de la Maison Blanche, qui ont décidé de sanctionner les *Soviétiques pour leur « mauvais comportement »*, en particulier dans l'affaire de la brigade à Cuba.

Le discours que M. Carter avait consacré à l'affaire le 1er octobre n'avait annoncé que des mesures militaires, mais la liste des *« sanctions politiques »*, pour être apparue après coup, n'en est pas moins substantielle : outre la différence de traitement accordée à Pékin en matière de commerce, mentionnons l'annonce d'un voyage de M. Vance, en décembre, à Bucarest et à Belgrade — deux capitales *soucieuses* de leur indépendance vis-à-vis de Moscou. — la prochaine visite de M. Brown, secrétaire à la défense, en Chine et celle de M. Hua Guofeng à Washington, probablement au printemps. M. Carter souhaite d'ailleurs toujours se rendre lui-même en Chine, mais ce voyage devient incertain en raison des perspectives électorales ici : le président ne l'entreprendrait que s'il peut trouver un « créneau » dans son emploi du temps, en décembre ou en janvier prochains, faute de quoi il serait renvoyé à 1981.

Il est clair en tout cas que les Etats-Unis se sont éloignés de la politique d'*« égalité »* proclamée à l'égard des deux grands rivaux *du monde communiste* il y a quelques mois encore. On précise d'ailleurs que la ligne suivie n'a pas été vraiment celle de l'égalité, mais celle de l'*« équilibre »*, un équilibre tenant compte des politiques pratiquées respectivement par la Russie et la Chine *et des moyens dont disposent* ces deux pays. Autant dire que les sympathies vont clairement à Pékin et surtout qu'elles se manifestent avec *moins de scrupules* aujourd'hui. Comme l'avait promis M. Brzezinski, *« nous tenons compte des susceptibilités de l'U.R.S.S. dans la mesure où les Soviétiques respectent les nôtres »*.

MICHEL TATU.

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

- DEUX JOURNALISTES FRANÇAIS, MM. Albéric de Palmaert et Jacques de Beaussart, des revues catholiques *Formule 1* et *Djin*, ont été agressés à Petrolandia, à *600 kilomètres au sud de Recife*. Les deux hommes ont été attaqués le 20 octobre, alors qu'ils enquêtaient sur des violences dont seraient responsables des *« pistoleros »* employés par un grand propriétaire terrien de la région, M. Luis de Oliveira e Silva. — *(A.F.P.)*

R.D.A.

- ERRATUM. — Dans l'interview de l'*économiste* et *écrivain* contestataire est-allemand Rudolf Bahro, publiée dans *le Monde* du 23 octobre, une phrase a été incorrectement reproduite. Il fallait lire : *« Le désir subjectif d'un changement ne peut pas s'exprimer avec la même véhémence* (et non pas, comme nous l'avons écrit, par la violence) *en R.D.A. qu'autrefois en Tchécoslovaquie. »*

Tunisie

- LES AUTORITES TUNISIENNES se sont élevées, mardi 23 octobre, contre la réédition récente, par une maison d'édition privée de Tunis, des *Protocoles de Sion*, célèbre faux antisémite. Le quotidien *l'Action*, organe du parti socialiste destourien, qui condamne cette réédition, assure que *« la Tunisie est le pays de la tolérance »* et que *« les juifs tunisiens le savent bien »*.

La visite de M. Mladenov

PARIS ET SOFIA SE PRONONCENT POUR LA « MISE EN ŒUVRE INTÉGRALE » DE L'ACTE D'HELSINKI

Dans une communication à la presse, au terme, mardi 23 octobre, de la visite à Paris de M. Mladenov, les ministres des affaires étrangères français et bulgare estiment qu'une conférence (proposé par la France) des signataires de l'accord d'Helsinki, *« chargée d'arrêter des mesures concrètes de nature à accroître la confiance et à conduire à des réductions effectives des armements, contribuerait au renforcement de la sécurité en Europe »*.

Cette formulation laisse dans le vague deux points sur lesquels Paris et les pays du pacte de Varsovie divergent : la nature des armements concernés — nucléaires ou classiques — et la zone géographique envisagée.

La communication réaffirme l'attachement de la France et de la Bulgarie à la détente et souligne *« le facteur essentiel que constituent (...) le respect des principes et la mise en œuvre intégrale de l'acte final d'Helsinki par tous les Etats participant à la C.S.C.E. »*.

Le Monde

politique

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSPORTS : sécurité et économies d'énergie

Mardi 23 octobre, l'Assemblée nationale examine le budget du ministère des transports, qui a été analysé dans le Monde du 14 octobre 1979.

M. CORNET (U.D.F.), rapporteur de la commission des finances pour les crédits consacrés à la section commune et aux transports terrestres, indique que les subventions liées à la desserte de la Corse représentent 305 millions et comportent la mise en service d'un transbordeur neuf. Un crédit de 12 millions, précise-t-il, est alloué à l'amélioration des coûts de la desserte aérienne. Le budget de 1980, poursuit-il, prévoit un crédit de 17 milliards 313 millions de francs pour la S.N.C.F.

M. FORGUES (P.S), rapporteur pour avis de la commission de la production pour les transports terrestres, assure que, « *compte tenu de l'inflation, la progression en francs constants du budget n'est que de 5 %* ». Il déclare, d'autre part, que pour faire face à ses besoins de trésorerie, la S.N.C.F. a dû emprunter « *quelque 5 milliards* ».

M. BAS (R.P.R.), rapporteur spécial de la commission des finances pour l'aviation civile et la météorologie, estime que l'aviation civile voit son budget marqué « *par des contraintes particulièrement sévères* ». Il déclare que les subventions aux compagnies aériennes sont en régression.

M. LABBE (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission de la production pour l'aviation civile et la météorologie, déclare qu'il n'est pas « *admissible que les aéroclubs où se forment les vocations voient leur existence menacée parce que certains technocrates les considèrent comme un luxe, alors qu'ils répondent à un besoin très populaire* ».

M. DENVERS (P.S.), rapporteur spécial de la commission des finances pour la marine marchande, rappelle, dans son rapport écrit, que l'année 1978 « *a été marquée par une aggravation de la crise dans la construction et la réparation navales, la persistance des difficultés d'exploitation, une situation difficile de l'emploi et le blocage de la politique communautaire des pêches* ». Il relève « *le sentiment de malaise et d'inquiétude* » des personnels des services des affaires maritimes, note que le programme « Polices maritimes et signalisation maritime » augmente de 34,1 % et que les crédits consacrés à la protection de l'aménagement du littoral s'accroissent de 25,2 %.

M. DUROMEA (P.C.), rapporteur pour avis de la commission de la production pour la marine marchande, estime que le budget « *donne la mesure de l'inertie des mécanismes financiers normalement mis en œuvre pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée l'économie maritime de notre pays* ».

M. TORRE (app. U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances pour les routes, ports et voies navigables, fait des réserves sur le développement des programmes d'action prioritaire d'initiative régionale. Il voit « *dans cette priorité un risque de transferts de charges insidieux de l'Etat vers les régions* ». Evoquant les moyens des sociétés concessionnaires d'autoroutes (3 milliards d'emprunt en 1980 et 113 millions d'apports en capital des sociétés elles-mêmes), il souhaite, comme la Cour des comptes, que le contrôle exercé par l'Etat soit plus étroit.

M. MANET (P.S.), rapporteur pour avis de la commission de la production pour les routes, observe, dans son rapport écrit, qu'un accroissement de 5,2 % des crédits de paiement ne pourra que se traduire par « *une réduction très sensible du volume des travaux réalisés* ».

M. VALLEIX (R.P.R.) : absence de toute ambition pour les voies navigables

M. VALLEIX (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission de la production pour les ports et les voies navigables, « *regrette l'absence de toute ambition pour le transport fluvial* » et demande que le projet de loi relatif à la Compagnie nationale du Rhône, dont il est le rapporteur, soit inscrit d'urgence à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée.

Le ministre des transports répond que le gouvernement souhaite que ce débat intervienne avant la fin de novembre, à l'issue de la discussion budgétaire.

Dans la discussion générale, dans laquelle sont inscrits quarante et un orateurs, M. NUNGESSER (R.P.R., Val-de-Marne) évoque le sous-équipement en matière de voies navigables. Il indique à ce propos que le ministre des transports n'a pas respecté ses engagements.

Selon Mme PORTE (P.C., Bouches-du-Rhône), les armateurs français essaient de transformer le pavillon français en pavillon de complaisance. Les chantiers navals français, poursuit-elle, vont disparaître au profit des chantiers grecs et portugais.

M. VOILQUIN (U.D.F., Vosges) estime que, « *du point de vue de la sécurité, les arbres situés le long des routes constituent un « mur vert de la mort* ».

M. DUPILET (P.S., Pas-de-Calais) indique qu'une crise comparable à celle de 1975 s'annonce pour la pêche industrielle, à cause du prix du carburant. Devant l'intransigeance de la Grande-Bretagne « *en matière d'accès aux ressources, il faut*, indique-t-il, *envisager des mesures de rétorsion* ».

M. MAUGER (R.P.R., Vendée) insiste sur les problèmes de la mer, et M. COLOMBIER (U.D.F., Seine-Maritime) affirme que « *nos ports sont dans les mains d'une organisation syndicale qui abuse de son monopole d'embauche* » et demande s'il ne faudrait pas revenir « *sur des droits qui sont devenus des privilèges* ».

M. RUFFENACHT (R.P.R., Seine-Maritime) estime que les crédits portuaires sont insuffisants et évoque le cas du Havre. M. LE THEULE affirme que « *la crédibilité d'un port est d'abord fonction de l'aptitude qu'il a à offrir des services non seulement aux armements français mais aussi aux armements étrangers*.

M. GAILLARD (P.S., Deux-Sèvres) met l'accent sur le « *désengagement de l'Etat* » en matière de transports terrestres et dénonce le fait que la S.N.C.F. continue à supprimer les lignes ferroviaires omnibus.

M. COUILLET (P.C., Somme) estime que le gouvernement ne s'intéresse à la S.N.C.F. que dans la mesure où celle-ci lui permet de faire « *des cadeaux tarifaires aux grands trusts qui l'utilisent* ».

M. FEVRE (U.D.F., Haute-Marne) juge que le budget est propre à soutenir l'activité économique bien que son effet sur l'emploi sera limité. M. RAYMOND (P.S., Haute-Garonne) évoque le problème de la vente de l'Airbus. M. Le Theule indique que l'objectif d'une production de six avions par mois en 1983 a été porté à sept appareils. Le député socialiste ajoute que l'aviation légère est privée du soutien de l'Etat.

M. PLANTAGENEST (N.I., Saint-Pierre-et-Miquelon) dénonce le « *pillage* » des eaux poissonneuses qui entourent ce département d'outre-mer par les chalutiers métropolitains.

M. BERNARD (R.P.R., Marne) évoque le contournement routier de Châlons-sur-Marne, M. KERGUERIS (U.D.F., Morbihan) rappelle enfin que, depuis un an, plus de cent marins français sont morts en mer.

En séance de nuit, M. DELONG (R.P.R., Haute-Marne) se préoccupe de l'amélioration de l'axe routier nord-sud qui traverse son département. En réponse à M. DENVERS (P.S., Nord), qui plaide en faveur d'un effort dans le domaine des équipements portuaires et de la liaison fluviale Seine-Nord, le ministre reconnaît que les travaux ne pourront être poursuivis à Dunkerque et que, s'ils sont « *importants* » sur le réseau fluvial du nord, ils seront « *minces* » sur le réseau de la Seine. Après que M. WEISENHORN (R.P.R., Haut-Rhin) eut relevé le retard de dix ans de la France pour la liaison Rhin-Danube, le maire de Dieppe, M. BOURGOIS (P.C., Seine-Maritime) met l'accent sur les trois mille emplois menacés par la « conteneurisation » des transports de bananes antillaises.

M. HAMEL (U.D.F., Rhône), note l'iniquité pour les autorisations de programme entre la R.A.T.P. (188 millions de francs) et le métro de Lyon (7 millions de francs). Faisant part des préoccupations que lui inspire l'industrie navale, le maire de Saint-Nazaire, M. EVIN (P.S., Loire-Atlantique) rappelle que, en dix ans, la France a vu disparaître cent quatre-vingt-dix-neuf navires et huit mille deux cents emplois de marins et que trente-huit navires ont quitté le pavillon français.

M. LE THEULE assure, en réponse à M. GUERMEUR (R.P.R., Finistère), que l'Etablissement national des invalides de la marine n'est pas menacé de démantèlement. À M. THOMAS (U.D.F., Paris) le ministre indique qu' « *il ne doute pas que la S.N.C.F. commandera avant la fin de l'année un second Naviplane* ». Puis il rappelle à M. BONHOMME (R.P.R., Tarn-et-Garonne) que les travaux d'amélioration de la RN 20 entrent dans le cadre du plan du Grand Sud-Ouest.

M. LE PENSEC (P.S.) : la défense des marins français

Soulignant que les marins pêcheurs attendent que le gouvernement les défende face à la décision britannique d'élargir le maillage des filets pour les langoustines, M. LE PENSEC (P.S., Finistère) demande une action cohérente pour évaluer les ressources maritimes de la France et une aide au chalutage hauturier.

Au nom de ses collègues corses, M. DE ROCCA-SERRA (R.P.R., Corse-du-Sud) critique l'insuffisance de la capacité, la cherté et l'inadaptation des horaires pour le transport aérien. Le ministre rappelle que, depuis le 15 mai, les charters ont le droit de fonctionner sur la Corse. M. FONTAINE (N.I., la Réunion) évoque la desserte aérienne de la Réunion. Ces préoccupations seront également évoquées au cours du débat par un autre élu de la Réunion, M. LAGOURGUE (U.D.F.), qui, en outre, réclame la réalisation du port de la Possession.

M. BARDOL (P.C., Pas-de-Calais) regrette que, à l'Assemblée européennes, les députés conservateurs, soutenus par les sociaux-démocrates et les socialistes français, aient voté contre la demande présentée par les communistes d'une discussion d'urgence à propos de la pêche aux langoustines.

M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise) déplore l'absence d'une orientation décisive en faveur des transports collectifs urbains dont il souligne les avantages économiques.

M. GODFRAIN (R.P.R., Aveyron) attire l'attention sur les assurances contre le risque de non-paiement du loyer des bateaux loués à l'étranger.

M. CANACOS (P.C., Val-d'Oise) réclame des mesures transitoires en faveur des riverains des grands aéroports.

M. ARRECKX (U.D.R., Var) demande que des subventions soient accordées pour les installations portuaires de La Seyne et pour l'extension de l'aéroport de Hyères-Toulon.

M. LE DRIAN (P.S., Morbihan) suggère diverses mesures pour encourager les entreprises de transformation des produits de la mer contre les risques à l'exportation.

M. AURILLAC (R.P.R., Indre) traite de la desserte routière du Massif Central. Après avoir notamment demandé que la construction de l'Airbus 200 soit rapidement lancée, M. MONTDARGENT (P.C., Val-d'Oise) estime que la revendication de renforcement des effectifs des aiguilleurs du ciel n'est pas suffisamment prise en compte.

M. GANTIER (U.D.F., Paris) considère que la construction d'un avion de cent vingt-cent trente places en coopération avec les Etats-Unis ouvrirait à la France un marché mondial.

M. PISTRE (P.S. Tarn) regrette le ralentissement de l'effort en faveur des transports ferroviaires et routiers particulièrement dommageables à ses yeux pour la région Sud-Ouest.

Après M. MAUJOUAN DU GASSET (U.D.F., Loire-Atlantique), qui réclame une déviation routière à Clisson, M. FORENS (app. R.P.R., Vendée), qui plaide pour le désenclavement de son département, M. CAZALET (R.P.R., Pyrénées-Atlantiques) qui exprime le souhait de voir accélérer la construction de l'autoroute Bayonne-Toulouse, M. BOYON (R.P.R., Ain) demande que la priorité soit accordée à l'ouverture de la section autoroutière Bourg nord-Pont-d'Ain.

Répondant aux orateurs, M. LE THEULE observe tout d'abord que le choix et la conception des programmes sont définis en fonction « *d'une volonté d'efficacité, d'économie d'énergie et de protection des nuisances* ». Il indique que, sur un total de 35 milliards 181 millions, plus de 17 milliards sont destinés à la S.N.C.F. et observe que les crédits alloués aux pêches maritimes sont en augmentation de 37 %, ce qui traduit la volonté du gouvernement de respecter « *leur spécificité et leurs difficultés* ». En ce qui concerne les problèmes de sécurité, le ministre des transports indique notamment que Ouessant sera doté en 1981 d'une tour radar et d'un centre d'exploitation situé sur le continent. Les objectifs de sécurité, note M. Le Theule, « *ne sont pas incompatibles avec le programme gouvernemental relatif aux économies d'énergie et qui tend à limiter la consommation moyenne des voitures qui seront vendues neuves en 1985 à environ 7,3 litres de carburant aux cent kilomètres* ». Il précise que les voitures françaises sont mieux placées que toutes les voitures européennes sur le plan de la consommation du carburant.

En matière de pêche, il déclare que l'intervention de flotilles dans l'océan Pacifique, autour des îles Kerguelen, paraît prometteuse. Et il ajoute : « *Il existe des possibilités qu'il convient de ne pas négliger au large des côtes de la Mauritanie, des Seychelles et du Mexique.* »

Pour les chantiers navals, poursuit-il, les effectifs continueront à diminuer progressivement en 1980 « *par le jeu de conventions sociales intervenues dans le cadre d'une consultation chantier par chantier (pré-retraite notamment* ». Quant à l'opportunité de lancer un avion supersonique de nouvelle génération, M. Le Theule indique que des réunions périodiques ont lieu entre constructeurs d'avions. *Le gouvernement assurera une « veille technologique »*, ajoute-t-il. De toute façon, précise-t-il, « *l'attitude négative de l'U.R.S.S. qui interdit tout survol de supersonique au-dessus de son territoire en réduit sensiblement les chances* ».

Dans la discussion des articles, sont notamment repoussés deux amendements — l'un de la commission des finances, l'autre de MM. GANTIER (U.D.F.) et WAGNER (R.P.R. tendant à supprimer les crédits proposés pour le financement des transports collectifs parisiens dont l'évaluation leur paraît prématurée dans l'attente de la discussion du projet de loi relatif à cette question. M. LE THEULE indique que l'adoption du budget n'implique en rien l'acceptation du projet de réforme. L'ensemble des crédits est adopté (communistes, socialistes et radicaux de gauche votant contre), à l'exception de l'article 58. Ce dernier, portant subvention aux collectivités locales pour la prise en charge du réseau national déclassé, est réservé à la demande du gouvernement jusqu'à la fin de l'examen de la loi de finances.

La séance est levée mercredi 24 octobre à 4 heures 40.

L. Z et A. CH.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

- **MERCREDI 24 OCTOBRE**, après les questions au gouvernement : examen du budget de la recherche, du commerce et de l'artisanat.
- **JEUDI 25** : travail.
- **VENDREDI 26** : affaires culturelles : radio-télévision ; information.
- **LUNDI 29** : tourisme ; jeunesse et sports.
- **MARDI 30** : environnement et cadre de vie.
- **MERCREDI 31**, après les questions au gouvernement : départements et territoires d'outre-mer.

● *A propos des fusillés de Châteaubriant* — nom qu'il convient d'orthographier avec un T et non un D comme nous l'avons fait par erreur (*le Monde* du 23 octobre) — un de nos lecteurs, M. Zimbardo conteste l'affirmation selon laquelle les vingt-sept otages étaient tous membres du parti communiste. Citant deux ouvrages de référence, cet étudiant en histoire (ex-militant trotskiste, comme il le précise lui-même) rappelle que deux militants trotskistes, Marc Bourhis et Pierre Gueyen figuraient précisément dans le groupe des otages, « *dont la liste avait été établie par Pucheu, ministre de l'intérieur du gouvernement de Vichy* ». Un autre lecteur, M. Panne, ajoute le nom d'un troisième otage qui n'était pas membre du P.C., celui d'un socialiste Fourny, adjoint au maire de Nantes. M. Panne précise que cela est rapporté en particulier dans *Contre vents et marées*, paru en 1977 chez Savelli, et n'a reçu aucun démenti.

M. LABBÉ : le R.P.R. est prêt à la concertation avec le gouvernement.

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a indiqué mardi 23 octobre que son groupe « *tient pour l'avenir la porte grande ouverte pour une concertation dans le débat budgétaire* ». Au sujet de la première partie de la loi de finances, pour le vote de laquelle le groupe R.P.R. s'est abstenu, M. Labbé a estimé : « *Nous ne sommes ni triomphateurs ni glorieux. Nous sommes très conscients d'avoir mené jusqu'au bout une concertation qui n'a pas abouti. Nous avons pris nos responsabilités. Le gouvernement prendra les siennes.*

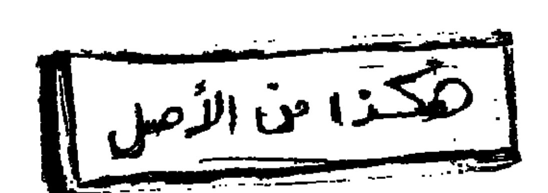
» *Avec le ministre du budget, M. Maurice Papon, il y a eu une concertation qui n'a pas abouti. Avec le premier ministre, pour des raisons diverses, elle n'a pas pu être menée convenablement.* »

LE GROUPE COMMUNISTE ENVISAGE DE DÉPOSER UNE MOTION DE CENSURE

M. Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a déclaré mardi 23 octobre que son groupe envisageait de déposer une motion de censure à l'issue de la discussion budgétaire si le gouvernement engage sa responsabilité (en vertu de l'article 49 de la Constitution) sur le projet de loi de finances pour 1980. M. Ballanger a d'autre part estimé que l'hostilité du R.P.R. à l'égard du budget n'est qu'une « *attitude politicienne* » et « *démagogique* ».

Selon lui, le R.P.R. serait tout à fait disposé à aboutir à un compromis avec le gouvernement, et, à ses yeux, la majorité « *est profondément unie autour des objectifs définis par le président de la République* ». Pour le président du groupe communiste, M. Chirac adopte une attitude « tactique » pour se « *démarquer de la politique d'austérité du gouvernement* ». Il a également déclaré : « *Par sa discrétion dans l'ensemble du débat, en ne votant pas certaines des propositions communistes, notamment sur l'impôt sur le capital ou la taxation des exploitations de capital, le groupe socialiste a montré l'ambiguïté de son attitude vis-à-vis de la politique du pouvoir.* »





ENSEIGNEMENT ET DÉFENSE AU SÉNAT

M. Pelletier : la dernière rentrée scolaire a été meilleure que les précédentes

Le Sénat a discuté, mardi 23 octobre, des questions relatives à la rentrée scolaire, aux finalités de l'enseignement, et a abordé les problèmes de la défense.

M. SERUSCLAT (P.S., Rhône) a exprimé son inquiétude au sujet de la « loi Guermeur » d'aide à l'enseignement privé qui *« coupe la France en deux ».*

Mme LUC (P.C., Val-de-Marne) estime que la rentrée scolaire est chaque année plus difficile pour les travailleurs. Si l'enseignement public se dégrade, c'est notamment parce que l'Etat n'a pas tenu ses engagements envers ses diplômés : ils sont dix mille maîtres auxiliaires sans emploi alors que, le 3 septembre, le *ministre avait promis de reprendre* tous ceux qui avaient de l'ancienneté.

M. PERREIN (P.S., Val-d'Oise) signale que les promesses du chef de l'Etat en ce qui concerne la scolarisation des jeunes enfants ne sont pas tenues. Les inspections ont reçu pour consigne de décourager les inscriptions précoces. *« Vous cherchez, affirme-t-il, s'adressant au représentant du gouvernement, à préparer la formation d'un nouveau prolétariat qui remplacerait les immigrés. »*

M. SERAMY (Un. centr., Seine-et-Marne) considère que la réforme Haby est loin d'être *appliquée. Il souligne que 20 %* des enfants issus du primaire ne maîtrisent ni la lecture, ni l'écriture, ni le calcul.

M. JACQUES PELLETIER, secrétaire d'Etat à l'éducation, veut rassurer les orateurs : l'école privée, indique-t-il, n'attire pas plus d'élèves que par le passé. Il était prévu de scolariser à 45 % les enfants de deux ans, et 90 % ceux de trois ans. Nous en sommes actuellement à 78 % pour trois ans et à 20 % pour deux ans. Le 5 octobre, il restait cinq mille neuf cent dix-huit maîtres auxiliaires sans emploi sur un total de cinquante-deux mille. *« On ne peut pas nier,* conclut M. Pelletier, *que la dernière rentrée scolaire a été meilleure que les précédentes, ne fût-ce que parce qu'il y a un peu de maîtres et un peu moins d'élèves. »*

A une question de M. HABERT (non inscrit, Français de l'étranger) sur l'enseignement de langues vivantes, le secrétaire d'Etat répond en précisant notamment : *« Il n'est nullement question de réduire les horaires ; au contraire, nous songeons à les accroître. Nous ne nous orientons pas vers le recentrage sur une langue unique. »*

M. Bourges : on ne doit pas opposer stratégie anti-forces et stratégie anti-cités

Les sénateurs abordent ensuite, en *séance* de nuit, les questions sur la défense. M. D'AILLIERES *(R.I., Sarthe), estime que si notre* politique de défense doit demeurer fondée sur le concept d'indépendance nationale, elle doit aussi s'insérer *« par souci de logique et d'efficacité »,* dans le cadre de l'alliance atlantique, qui reste essentiel por n ertosé A reste essentiel pour notre sécurité.

M. CHAUMONT (R.P.R., Sarthe) se demande si notre système de dissuasion et de transmission est assez protégé pour conférer à notre défense la crédibilité nécessaire. La vulnérabilité de ces deux composantes de notre potentiel de dissuasion nous met-elle, demande-t-il, à l'abri d'une attaque surprise *antiforce,* c'est-à-dire épargnant largement les populations civiles ? A une destruction limitée à des objectifs militaires, oserions-nous répliquer avec nos armes *« anticités »* ?

L'orateur réclame en conclusion que soit accéléré et intensifié l'effort amorcé par la loi de programmation militaire.

M. BOUCHENY (P.C., Paris), dénonce le risque de voir nos industries d'armement devenir *« un appendice du capitalisme américain ».* Il prône une réduction *« équilibrée et contrôlée »* des armements et affirme que *« l'OTAN est militairement supérieure au pacte de Varsovie ».*

M. BOURGINE (C.N.I.P., Paris) estime que, *« à une agression anti-forces, il faudrait pouvoir répondre par une autre action anti-forces ».*

M. MACHEFER (P.S., Yvelines) s'inquiète, une fois de plus, de la faiblesse de notre défense civile qui accroît la vulnérabilité *de notre système de défense : « Alors que 20 % des Soviétiques, que cinq millions et demi de Suédois disposent d'abris anti-atomiques, en France le recensement des abris de six départements n'est pas encore achevé ! Nos stocks alimentaires et pharmaceutiques sont insuffisants. Le rappel de vingt-cinq mille réservistes est prévu : il en faudrait,* conclut-il, *cinquante fois plus ! »*

M. YVON BOURGES, ministre de la défense, déclare notamment, en réponse aux orateurs : *« Je ne crois pas qu'il faille opposer une stratégie « anti-forces » à une stratégie « anti-cités » ; car je ne pense pas que la destruction de nos forces épargnerait nos cités ! Le potentiel économique et militaire d'un pays est lié à ses villes. (...) Notre effort de dissuasion est-il suffisant ? L'essentiel est que notre force de dissuasion constitue une menace réelle pour un agresseur, ce qui demeure vrai même si les forces adverses s'accroissent. L'insistance de certains à englober nos forces nucléaires dans des accords futurs est bien la preuve que leur importance est reconnue. (...)*

» Nous préparons désormais la force océanique stratégique avec les fusées nucléaires de la dernière décennie du siècle, sans d'ailleurs exclure aucune des hypothèses que dégagent les plus récentes études. Vous voyez par là notre volonté de maintenir au niveau souhaitable les moyens de notre défense.

» La France ne peut se séparer du continent européen, dit *M. Bourgine. C'est évident, et pour rassurer M. Boucheny, je précise : nous sommes étroitement solidaires de l'ensemble de ce continent. Je l'ai déclaré tout récemment et je le répète solennellement. Certains ont feint de croire que je voulais fondre nos forces dans un ensemble de défense européen. Eh bien, les oreilles qui ont cru entendre cela sont celles de la mauvaise foi. »*

Au début de la séance de l'après-midi, le Sénat avait discuté une question de M. LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine) sur l'imposition des gros patrimoines. Il devient urgent, a estimé ce sénateur, de créer un impôt sur la fortune et un impôt sur le capital. *« Le gouvernement,* a répondu M. PAPON, ministre du budget, *n'est pas hostile à l'organisation d'un débat parlementaire sur cette affaire. Il y est prêt. »*

— A. G.

CORRESPONDANCE

La couleur du panache

M. André Thierry, de Besançon, nous écrit :

Certains des propos tenus à Pau par le chef de l'Etat et rapportés dans *le Monde* du 8 octobre, sous le titre spirituel « Le panache blanc d'Henri IV était tricolore », m'inspirent les réflexions suivantes.

Nous vivons sous un prince dont l'étendue du génie force l'admiration. Nous savions qu'il y avait en lui un Montesquieu et un Sainte-Beuve, serait-il en outre un second Michelet ? Ressuscitant la personnalité véritable d'Henri IV, il vient, en quelques phrases, de balayer une légende vieille de bientôt quatre siècles et d'affirmer que le célèbre panache blanc était tricolore. Sérieux, il se réfère à des historiens. Lesquels ? Parmi ceux du seizième siècle, De Thou, connu pour son exactitude, Palma-Cayet et d'autres mentionnent ce panache blanc comme le signe de ralliement choisi par le roi sur le champ de bataille d'Ivry, et Agrippa d'Aubigné, témoin oculaire, a donné, *dans son Histoire universelle* (éd. de Ruble, t. VIII, p. 189), le mot fameux souvent cité depuis : *« Mes compagnons, Dieu est pour nous, voici ses ennemis et les nostres, voici vostre Roi. A eux ; si vos cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc : vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur. »*

Quant aux historiens contemporains, ceux que je connais reproduisent les affirmations de leurs devanciers. Ainsi, l'auteur du dernier livre publié, à ma connaissance, sur le Béarnais, Yves Cazaux, ne met pas en doute la couleur blanche du panache royal (cf. *Henri IV ou la grande victoire,* p. 220), et, avant lui, Maurice Andrieux a apporté cette précision de poids : ce panache blanc n'est pas un mythe : *« Dans les comptes de la trésorerie de Navarre, on a retrouvé la date de son acquisition (15 juin 1588) et son prix (100 écus). » (Henri IV,* p. 251).

Alors, qui croire ? Il faut le dire respectueusement mais fermement : dans la situation difficile où se trouve présentement la France, le président ne doit pas accroître le nombre de nos incertitudes. *Pourquoi avoir ajouté à* l'irritante question de la couleur du cheval blanc d'Henri IV celle de son panache blanc ?

Dans une lettre à M. Giscard d'Estaing

M. GEORGES MARCHAIS DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LE DÉSARMEMENT

Dans une lettre au président de la République, que publie *l'Humanité* ce mercredi 24 octobre, M. Marchais demande que *« la question du désarmement »* soit mise à l'ordre du jour du Parlement *« dans les plus brefs délais ».*

Le secrétaire général du parti communiste écrit notamment :

« Nous entendons (...) que la France participe, en toute souveraineté, et en veillant à ce que sa sécurité soit garantie en toutes circonstances, aux grandes négociations en faveur du désarmement, y compris du désarmement nucléaire. (...) Dans cet esprit, la France pourrait prendre sans tarder l'initiative d'une conférence réunissant tous les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki et portant sur l'ensemble des problèmes du désarmement en Europe. La décision d'une telle rencontre, dont les conditions, le niveau et les objectifs seraient à définir entre les Etats intéressés, aurait pour grand mérite de favoriser la recherche collective des moyens de stopper la course aux armements et d'engager le processus de leur réduction graduelle. »

[La convocation d'une « conférence pour le désarmement en Europe » réunissant les signataires de l'Acte d'Helsinki a été proposée le 25 mai 1978 à l'ONU par M. Giscard d'Estaing. Elle est depuis cette date le cheval de bataille de la diplomatie française. Cette proposition reste cependant assez vague quant à son contenu. Elle a fait l'objet, entre autres, des conversations que le ministre bulgare des affaires étrangères vient d'avoir à Paris.]

Bokassa gardait pour lui les diamants destinés aux personnalités

déclare le ministre centrafricain des affaires étrangères

Au cours d'une conférence de presse, à Paris, mardi 23 octobre, M. Sylvestre Bangui, vice-premier ministre centrafricain chargé des affaires étrangères, a lancé une violente attaque contre M. Ange Patasse, président du M.L.P.C. (Mouvement pour la libération du peuple centrafricain), actuellement en résidence surveillée à Bangui.

Le ministre centrafricain a qualifié M. Patasse d'homme *« corrompu, criblé de dettes et sadique »,* qui veut mettre le pays *« à feu et à sang ».* M. Bangui a exclu de toute négociation ultérieure entre Centrafricains *« ce démagogue que nous avons prié de rester chez lui jusqu'au moment où il s'arrêtera de s'agiter ».*

M. Bangui, qui a été reçu par MM. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, et Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a remercié le gouvernement français, dont il a qualifié l'intervention de *« régulière »* et de *« seul moyen d'éviter une effusion de sang ».*

Enfin, interrogé sur l'« affaire des diamants », M. Bangui a déclaré : *« J'affirme ici que le président Giscard d'Estaing n'a reçu aucune pierre de Bokassa. Je suis bien placé pour le dire parce que j'ai été l'ambassadeur de Bokassa à Paris pendant quatre ans. » « Le document publié par* le Canard enchaîné *était-il vrai ? A vrai dire, il était faux »,* a-t-il ajouté, *en précisant : « Toutes les occasions étaient bonnes pour Bokassa de soutirer des diamants à la taillerie. Quand des personnalités étaient de passage, il envoyait un petit mot à la taillerie. On lui donnait les diamants mais les personnalités n'en voyaient pas la couleur. »*

Expulsion à Bangui

D'autre part, un envoyé spécial du *Point,* M. Jean Lesieur, a fait, mardi 23 octobre, l'objet d'une mesure d'expulsion de la République Centrafricaine. Une équipe de télévision ouest-allemande a été, de son côté, retenue pendant six heures par la police de Bangui après avoir rencontré M. Ange Patasse. Dans un trafricain s'est *« étonné »* que *« la presse internationale donne tant d'envergure aux propos récemment tenus par un certain dirigeant de l'opposition ».*

Les autorités françaises font annuler les cérémonies de jumelage entre les villes de Cayenne et de Thiès (Sénégal)

De notre correspondant

Cayenne. — Depuis le début du mois d'octobre, la préfecture de Guyane et la municipalité de Cayenne (autonomiste et indépendante), conduite par M. Gérard Holder (P.S.G.), se renvoient la responsabilité de l'annulation des cérémonies « retour », qui *devaient consacrer,* entre le 12 et le 21 octobre, le jumelage du chef-lieu guyanais avec la ville sénégalaise de Thiès.

Les cérémonies « aller » avaient eu lieu en décembre 1976. L'ancien maire, M. Léopold Heder (P.S.G.), ancien sénateur, s'était rendu au Sénégal à la tête d'une importante délégation, et il avait été reçu « comme un chef d'Etat » (*le Monde* du 26 octobre 1977).

Cette année, le conseil municipal de Cayenne avait envoyé à Daker une délégation, afin d'organiser une semaine culturelle sénégalaise au cours des cérémonies de jumelage. Par lettre, en date *du 4 septembre,* la commune de Thiès avait annoncé la venue de soixante-quinze personnes. Mais, à la fin du mois, la municipalité de Cayenne avait appris, par un télégramme venant de Dakar, que les autorités françaises donnaient un avis défavorable à ces cérémonies et que le Sénégal renonçait à celles-ci, afin d'éviter toute ingérence dans les affaires intérieures françaises.

Pour le conseil municipal de Cayenne, cette annulation constitue une ingérence inacceptable dans ses affaires communales. La préfecture de Guyane donne une version différente en soulignant que les relations Cayenne-Thiès ont débordé le cadre municipal, et en reprochant aux élus cayennais d'avoir traité directement avec les autorités sénégalaises sans en informer le gouvernement. En fait, il est évident que, dans cette période où règne en Guyane une vive tension politique, la préfecture ait voulu réaffirmer son autorité et démontrer que quelles que soient les volontés séparatistes de l'opposition, la Guyane reste partie intégrante de la République française.

JEAN OCTOBRE.

MANIFESTATIONS DES FONCTIONNAIRES EN GUYANE ET EN GUADELOUPE

A l'appel des différents syndicats de la fonction publique les fonctionnaires de Guyane ont commencé, mardi 23 octobre, une grève de quatre jours pour protester contre le projet gouvernemental visant à réduire le montant de leur indemnité de « vie chère » (*le Monde* du 23 octobre). Le mouvement, appuyé par le R.P.R., l'U.D.P. et le P.S.G., est largement suivi. Une manifestation, qui devait avoir lieu mardi après-midi à Cayenne, a été interdite par la préfecture.

Les fonctionnaires de la Guadeloupe sont, eux aussi, en grève. Près de cinq mille personnes ont défilé, mardi, dans les rues de Pointe-à-Pitre en scandant des slogans hostiles à M. Paul Dijoud.

Le Monde

société

UNE JOURNÉE D'ÉTUDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les lois sur l'interruption de grossesse sont en voie d'harmonisation dans la Communauté européenne

L'Europe des Neuf dispose en matière d'avortement d'un appareil législatif qui s'achemine lentement vers l'harmonisation. Cette réflexion s'est imposée, mardi 23 octobre, au terme d'une journée de débats organisée au ministère de la santé et de la sécurité sociale (1) sur l'interruption volontaire de grossesse dans les pays de la Communauté européenne. Certes, l'Irlande et la Belgique disposent de textes qui répriment encore formellement le recours à l'avortement. Mais les autres pays européens, dont la France, se sont dotés, parfois tout récemment, de législations qui tendent toutes à libéraliser l'interruption au cours du premier trimestre de la grossesse. Un pays, les Pays-Bas, réussit à combiner le maintien d'une loi totalement répressive et les pratiques les plus libérales, voire les plus laxistes, du monde.

C'est la Grande-Bretagne qui, en 1967, a ouvert la voie aux courants de contestation des législations qui, en Europe, interdisaient l'avortement. Brusquement, les Anglaises disposèrent d'un droit radicalement nouveau, puisqu'elles accédaient à une pratique considérée, jusqu'à la loi du 27 octobre 1967, comme un crime. L'avortement devenait légal s'il apparaissait à deux médecins que la poursuite de la grossesse risquait de *« porter atteinte à la santé physique ou mentale de la mère »* ou à celle des autres enfants de la famille. Aucune condition de nationalité ou de résidence n'était requise (voir tableau).

Aussi, dès 1967, les législations du reste de l'Europe demeurant répressives, l'avortement prit-il une expansion extraordinaire en Grande-Bretagne, notamment dans le secteur privé qui, aujourd'hui encore, en dehors de toute prise en charge, pratique les deux tiers des interventions. Au total, quelque cent cinquante mille avortements sont effectués annuellement en Grande-Bretagne. La proportion des étrangères y a décru avec la libéralisation amorcée par les pays voisins. Il n'en reste pas moins que 20 % des avortements, pour l'année 1975-1976, ont été provoqués au-delà de la treizième semaine de grossesse, et 1,5 % au-delà de vingt semaines.

Depuis 1967, quatre tentatives ont été entreprises pour limiter l'application de la loi britannique, notamment en resserrant les délais, en renforçant la clause de conscience dont bénéficient les professions de santé et en restreignant l'activité du secteur privé. Les trois premières ont échoué. Il n'est pas exclu que la dernière en date — actuellement en cours — aboutisse à ramener le délai légal de l'intervention à l'intérieur d'une période de vingt semaines (contre vingt-huit semaines actuellement).

Le Danemark avait aussi en la matière fait figure de pionnier puisque la première libéralisation y a été amorcée dès 1936. Depuis, trois lois nouvelles ont été adoptées par le Parlement danois, la dernière remontant à 1973 (voir tableau). Les représentants du Danemark ont indiqué que la légalisation de l'avortement ayant été mise en place après des années de diffusion de la contraception, le nombre des grossesses interrompues avait cessé de progresser et avait même décru depuis 1977. Le taux de récidive est faible (5 % environ). Les interventions sont précoces (97 % ont lieu avant la douzième semaine). Le gouvernement danois a, en outre, entrepris trois expériences régionales qui consistent en la distribution systématique, depuis trois ans, d'une contraception gratuite au terme de tout avortement. Le nombre des interruptions de grossesse dans ces trois régions est aujourd'hui le plus faible du pays.

Objection de conscience en Italie

En République fédérale d'Allemagne, où la législation libérale ne remonte qu'au *21 juin 1976*, l'application de la loi varie considérablement selon les Länder, notamment entre le Nord et le Sud, et entre diverses villes : ainsi la fréquence de l'avortement est, à Berlin et à Hambourg par exemple, trois fois supérieure à la moyenne nationale. Au total, 80 000 à 90 000 interruptions de grossesse sont pratiquées annuellement en Allemagne : un certain nombre d'Allemandes continuent à se rendre à l'étranger, notamment aux Pays-Bas.

Une situation comparable prévaut en Italie où l'avortement, après de multiples rebondissements parlementaires, a été définitivement légalisé le 6 juin 1978. Il n'en demeure pas moins, ont estimé les représentants italiens, que plus de la moitié du personnel médical a déclaré opposer *« une objection de conscience »* à l'avortement, ce pourcentage dépassant même, dans certaines zones, 80 %. L'attitude hostile du Vatican entrave, en outre, l'application de la loi. En tout, 113 000 avortements ont été officiellement provoqués au cours des dix premiers de 1978, ce qui représente à peu près 20 % des naissances vivantes.

Le Luxembourg dispose, depuis le 15 novembre 1978, d'une loi sur la contraception, l'information sexuelle et l'avortement. Des problèmes d'application subsistent, ont observé les délégués du Luxembourg, notamment pour les mineures et les immigrées qui continuent souvent à se rendre aux Pays-Bas.

Toutes différentes demeurent les législations irlandaise et belge. En Irlande est toujours appliquée l'ancienne loi britannique (l'« Offences against the person Act » de 1861), aux termes de laquelle l'avortement n'est jamais licite — sauf si la vie de la mère est en danger immédiat... Les peines prévues par la loi irlandaise vont d'un emprisonnement de quelques années à la détention à vie. Les délégués de l'Irlande ont admis que leurs contemporains souhaitent une évolution de la contraception — toujours illégale — sans pour autant désirer voir évoluer le texte sur l'avortement qui, ont-ils dit, n'intéresse guère les mouvements politiques. Ils ont pourtant remarqué que l'Irlande dispose de *« voisins accueillants »* : deux mille cinq cents Irlandaises se rendent chaque année en Grande-Bretagne pour y subir un avortement.

Situation « idéale » aux Pays-Bas

Différente — en fait, *sinon en droit* — est la situation en Belgique, où la législation ressemble *à s'y méprendre à la loi française* de 1920, mais où la réflexion politique est amorcée sur ce sujet depuis six ans. Depuis l'arrestation, en 1973, du docteur Peers, convaincu d'avoir pratiqué deux cent cinquante à trois cents avortements à Namur — sans but lucratif, — mais qu'aucun tribunal belge n'a jusqu'à ce jour condamné, la loi semble « suspendue » *de facto*. Elle n'est pas appliquée dans toute sa vigueur, il *s'en faut*. Elle n'est pas non plus supprimée.

Plus paradoxale encore est la situation des Pays-Bas où la loi répressive ancienne est théoriquement maintenue, mais où la pratique est totalement libéralisée. En 1978, près de 70 000 avortements ont été effectués aux Pays-Bas, dont 12 000 seulement sur des Néerlandaises et 46 000 sur des Allemandes, 8 500 sur des Belges et des Luxembourgeoises et 2 500 sur des femmes de nationalités diverses, dont quelques Françaises. Près de 20 % de ces interventions sont pratiquées au-delà de la vingtième semaine.

Un certain nombre de Néerlandais se sont émus de ce divorce entre le droit et les faits et ont proposé d'harmoniser la législation avec la réalité. Ils n'ont jusqu'à présent pas été entendus et l'un des délégués des Pays-Bas, le docteur Smit, a présenté la situation de son pays comme *« idéale à cet égard »*. *« Si la femme est sûre de sa décision, nous sommes toujours d'accord. »*

En outre, la stérilisation, masculine et féminine, prend une ampleur croissante aux Pays-Bas. *« En 1977, il y a eu six fois plus de stérilisations que d'avortements et, en 1978, ce sont 108 000 Néerlandais qui se sont fait stériliser. »*

La législation française s'était proposé d'accorder le droit aux faits. Elle n'y est pas encore totalement parvenue, ont noté au cours de cette journée Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la condition féminine, et M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Il faut d'abord admettre, a remarqué Mme Pelletier, *« que la question de l'avortement se pose en termes d'ordre et de santé publics »*. *« Il faut aussi rappeler*, a conclu M. Jacques Barrot, *que la loi française est de celles qui évitent le mieux les écueils de la contrainte et du laxisme. »* Il importe aujourd'hui avant tout de l'appliquer.

CLAIRE BRISSET.

(1) Cette journée, présidée par M. Lucien Neuwirth, député R.P.R. de la Loire, avait été organisée par le Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale, que dirige Mme Françoise de Bolesleu. Le Conseil supérieur est une émanation du ministère de la santé et de la sécurité sociale.

Les législations des Neuf

PAYS	Date de la législation	MOTIFS	CONDITIONS	DELAIS (en semaines de grossesse)	REMBOURSEMENT par les caisses d'assurance-maladie	REMARQUES
BELGIQUE	Pas de loi libéralisant l'avortement					Législation répressive peu appliquée Une évolution en cours
DANEMARK	Juin 1973	Sur requête de la femme	Demande adressée à un médecin ou à un établissement d'orthogénie	12 semaines Accord de la commission socio-médicale nécessaire au-delà de 12 semaines	Oui	Bonne collecte statistique
IRLANDE	Pas de loi libéralisant l'avortement					Réflexion amorcée sur le problème de la contraception
ITALIE	Juin 1978	Sur requête de la femme	Consultation médicale obligatoire Autorisation parentale pour les mineures ou à défaut autorisation judiciaire	90 jours (13 semaines)	Oui	Difficultés d'application de cette loi récente
LUXEMBOURG	Novembre 1978	Sur requête de la femme en situation de « détresse »	Consultation médicale obligatoire	12 semaines	Oui	Législations sur l'avortement et la contraception, réunies dans le même texte
PAYS-BAS	Projet de loi rejeté en 1976 mais une pratique très libre					Les poursuites pour avortement sont exceptionnelles
R.F.A.	Juin 1976	Indications d'ordre eugénique éthique dans les cas de détresse	La femme doit s'adresser à un conseiller 3 jours au plus tard avant l'intervention	12 semaines (indications éthiques ou détresse) 22 semaines (indications d'ordre eugénique)	Oui	Loi de 1974, modifiée par celle de 1976
ROYAUME-UNI (sauf IRLANDE DU NORD)	Avril 1967	Socio-médical eugénique judiciaire	Accord de 2 médecins nécessaire	Seuil de viabilité du fœtus (28 semaines)	Gratuit dans le cadre du National Health Service	Débat en cours sur les délais et la clause de conscience
FRANCE	Janvier 1975	Sur requête de la femme en situation de « détresse »	Consultations médicales et entretien social obligatoires Autorisation parentale pour les mineures	10 semaines Sans délais pour les avortements thérapeutiques	Non mais recours possible à l'Aide médicale gratuite Oui pour avortement thérapeutique	Loi votée pour cinq ans Va être rediscutée à la session d'automne 1979

Source : Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale.

CORRESPONDANCE

L'Eglise catholique l'avortement et les enfants torturés

Se référant au rapport sur les enfants torturés dans le monde publié par Amnesty International (le Monde *du 16 octobre), Mme Hélène Peyrot, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône) nous écrit :*

Le sérieux et l'objectivité des informations transmises par Amnesty International semblent désormais notoirement reconnus. L'Eglise catholique qui, par la voix de Jean-Paul II, prêche « à temps et à contretemps » le respect de la vie et le respect des droits de l'homme, aura-t-elle un jour le courage de condamner clairement et nommément les pays qui utilisent de telles pratiques, et en particulier ceux dont les gouvernements agissent en tant que gouvernements catholiques ?

La condamnation sans appel de la contraception et de l'avortement — suppression d'enfants à naître — aurait peut-être un autre retentissement si elle était accompagnée d'une condamnation également explicite et rigoureuse des tortures et des massacres d'enfants déjà nés.

JUSTICE

Le procès du cambriolage de la Société générale de Nice

Pas vu, pas pris

De notre correspondant régional

Nice. — Ils n'ont rien fait, ou presque, les co-accusés du cambriolage de la Société générale de Nice qui comparaissent devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes. C'est ce qu'ils ont affirmé le 23 octobre au cours de la deuxième journée du procès. A l'exception de Marie-Françoise Astolfi, entraînée dans cette équipée pour des raisons sentimentales, tous nient la plupart des charges qui pèsent sur eux.

Les débats conduits par le président de la cour, M. Jacques Chabrol, se sont ainsi enlisés dans des contestations de détails matériels et des « mégotages » que les insuffisances du dossier ont d'ailleurs facilités.

A défaut de voir comparaître Albert Spaggiari, le « cerveau » du « casse du siècle », en cavale, la cour a reçu la visite remarquée de son épouse, venue se mêler au public « pour découvrir, a-t-elle déclaré, un procès d'assises ». La troisième journée inaugure, ce mercredi, le défilé des quarante-cinq témoins parmi lesquels des policiers, *dont certains accusés ont mis en cause le* comportement.

Outre les accusations sur leur participation au cambriolage, les prévenus ont à répondre à un ensemble de charges qui se résument principalement à trois éléments.

Un contrôle de gendarmerie avait mis en évidence la présence suspecte de quatre personnes — dont deux des accusés, Dominique Poggi et Daniel Michelucci — dans une villa des environs de Nice, à Castagniers, une dizaine de jours avant le « casse ».

On a retrouvé plus tard dans cette villa certains indices, dont une lampe de poche identique à celle abandonnée par les cambrioleurs à la Société générale. Réponse de Dominique Poggi et de Daniel Michelucci : ils avaient été invités à une partie galante par un inconnu pour le compte duquel Poggi avait loué la villa.

Le second élément se rapporte à l'interpellation fortuite de Daniel Michelucci et de son ami Gérard Vigier le 10 juin 1976 à Nice, au cours de laquelle ils ont été trouvés porteurs d'une grosse masse et de neuf burins à pointe — appelés pointerolles — semblables au matériel découvert par la suite sur les lieux du cambriolage. Les explications de Michelucci et de Vigier sont d'une extrême simplicité : un dénommé Alain — jamais identifié — avait demandé au premier de déposer dans le coffre d'une voiture à Nice ces outils, qui devaient servir à des travaux dans une villa.

Le dernier élément est relatif à la négociation de huit lingots provenant du vol de la Société générale dans une agence du Crédit agricole à Roquefort-les-Pins, négociation dans laquelle sont impliqués Alain Bournat et Francis Pellegrin. Sur ce point, ils sont contraints de faire à l'accusation quelques concessions. Pellegrin avait avoué au cours de l'instruction qu'il avait reçu dix-huit lingots provenant du « casse » pour prix de plusieurs surveillances exercées autour de la banque niçoise avant le cambriolage. Il en a remis huit — ou neuf — à son ami Bournat pour qu'il les négocie par l'intermédiaire de deux autres individus — un moment inculpés de recel — Adrien Zepi et Alfred Aimar.

Francis Pellegrin avait avoué dans un premier temps avoir exercé quatre « planques » autour de la Société générale. Devant le juge d'instruction il en reconnaissait trois. Devant la cour une seule, comme si sa responsabilité devait être proportionnelle au minutage de la surveillance...

GUY PORTE.

DANS LA DROME

Six personnes sont arrêtées après la découverte d'un réseau de trafic de drogue

De notre correspondant

Lyon. — Un important réseau de trafic de drogue entre l'Iran et la France a été démantelé, mardi 23 octobre, dans la région de Valence et de Romans (Drôme). Les enquêteurs du service régional de la police judiciaire de Lyon, de l'Office des stupéfiants et de la direction des enquêtes douanières, ont procédé à six arrestations, dont celle d'un ancien membre de la garde du chah d'Iran, récemment sorti de prison. Ces six personnes (dont les identités n'ont pas été révélées) ont été présentées mercredi matin au juge d'instruction.

La complicité d'un transporteur de Valence, qui connaissait des difficultés financières, les Etablissements Montaner, aurait permis de passer en France 2,2 tonnes de haschisch en deux fois ainsi qu'une vingtaine de kilos d'héroïne. Mais seuls quelques kilos de haschisch et un peu d'héroïne ont été saisis. Cependant, les enquêteurs estiment que l'ensemble du trafic porte sur 5 à 10 tonnes de haschisch. Cinq dirigeants de l'entreprise Montaner ont été interpellés. Les conducteurs des camions n'étaient pas impliqués dans ce trafic, organisé, semble-t-il, par l'équipe dirigeante des Etablissements Montaner.

Des camions avaient été spécialement équipés avec de faux réservoirs de carburant. Trois d'entre eux ont été saisis. De Valence, les poids lourds étaient dirigés vers la Belgique ou la Hollande, ou encore vers la Suisse, où la marchandise était livrée puis distribuée dans toute l'Europe.

La police judiciaire laisse entendre que d'autres arrestations — de « gros bonnets » — sont probables dans les prochains jours, et que l'affaire a sans doute des interconnections avec celle du pastis trafiqué qui a coûté la vie à trois personnes, il y a quelques semaines dans la région de Valence également. En effet, de l'anéthol a été découvert au domicile de l'une des personnes interpellées.

CLAUDE RÉGENT.

● *Collision sur le périphérique : vingt-huit blessés.* — Vingt-huit passagers d'un car de tourisme ont été légèrement blessés, le mardi 23 octobre, peu après 20 heures, au cours d'une collision survenue sur le périphérique intérieur, à la hauteur de la porte de Vincennes. D'après les premiers éléments de l'enquête, un camion qui précédait le car a donné un brusque coup de frein et s'est déporté sur la chaussée rendue glissante par la pluie. Le car est venu heurter l'arrière du poids lourd.

● *Le corps de M. Ahmed Ben Abdelkader*, l'un des trois disparus de la catastrophe de Nice-Antibes, survenue le 16 octobre, a été repêché par un plaisancier, lundi 22 octobre, au large de l'aéroport de Nice. M. Ahmed Ben Abdelkader, de nationalité tunisienne, âgé de trente et un ans, travaillait sur le chantier de l'aéroport. — *(A.P.)*

LES MINISTRES DE LA JUSTICE DES NEUF VEULENT INTENSIFIER « LES MESURES PRATIQUES » ANTITERRORISTES

Dublin *(A.F.P.)* — Les ministres de la justice et de l'intérieur de la Communauté européenne ont décidé, mardi 23 octobre, *d'« intensifier les mesures pratiques pour prévenir et combattre le terrorisme »*. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, les ministres ont estimé que des progrès avaient été réalisés dans les échanges d'informations entre pays sur les activités terroristes et dans l'organisation de l'aide entre pays qui sont le théâtre d'activités terroristes.

« Il est établi qu'il existe un véritable lien entre les groupes subversifs dans chacun des pays membres de la Communauté », a déclaré le ministre irlandais M. Collins. Il a cependant ajouté que les ministres européens n'avaient pas évoqué les problèmes spécifiques de certains pays.

La signature d'une convention antiterroriste européenne aurait été retardée en raison de l'attitude du gouvernement français, qui préférerait qu'elle s'inscrive dans le contexte plus large d'un « espace judiciaire européen »...

FAITS ET JUGEMENTS

Nouvelle automutilation d'un détenu.

Nouvelle automutilation d'un détenu. — Un détenu de la maison d'arrêt de Dijon, M. Jean-Pierre Simonot, vingt-neuf ans, inculpé de tentative de vol et arrêté depuis le 5 août, s'est coupé, mardi, le gros orteil qu'il a fait parvenir par le vaguemestre au magistrat chargé de son affaire, M. Jean-François Perrin, dans le but d'obtenir un entretien. M. Simonot entend ainsi protester contre *« la lenteur de la justice »*.

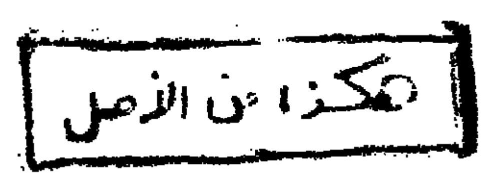
Le 4 septembre dernier, il avait tenté de se taillader les veines sur le toit de la maison d'arrêt, au moment des visites. On indique au palais de justice de Dijon que M. Simonot devait être convoqué pour le 15 novembre mais le juge le recevra vendredi *26 octobre, sur intervention du procureur* de la République. Apprenant ce geste, le frère de M. Simonot, vingt-trois ans, également détenu, a tenté de se trancher la gorge. — *(Corresp.)*

● *Poursuivie pour diffamation par M. Joël Le Tac* (R.P.R.), député de Paris, Mme Noëlle Dewavrin, avocat au barreau de Lille, déléguée nationale du R.P.R. à l'action féminine, a été relaxée, mardi 23 octobre, par la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris (*le Monde* du 27 septembre). Dans une lettre, adressée le 25 janvier à tous les députés de son parti, Mme Dewavrin avait estimé que la proposition de M. Le Tac de créer des établissements permettant de réglementer la prostitution avait été *« diligentée par les proxénètes souhaitant reprendre en main les prostituées... »*. Le tribunal a admis la bonne foi de la déléguée nationale du R.P.R. à l'action féminine, qui a déclaré ne pas avoir cherché à porter atteinte à l'honneur de M. Le Tac. Les magistrats ont mis les dépenses du procès à la charge du Trésor public.

● *Le parquet de Dijon vient de faire appel d'une décision du tribunal concernant* M. Jean-Louis Guenego, psychologue clinicien privé de ses droits civiques pendant un an et licencié de ce fait, au mois de juin dernier, par le centre hospitalier de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or). M. Guenego avait alors déposé une requête auprès du procureur de la République pour faire lever l'incapacité d'exercer dans la fonction publique. Il demandait *« que son engagement politique ne soit pas jugé comme un délit de droit commun »*. Le tribunal, réuni le 3 octobre en séance du conseil, avait rendu une décision favorable. Cependant, M. Guenego n'avait pas été réintégré depuis, contrairement à ce que nous avions indiqué (*le Monde* du 9 octobre). — *(Corresp.)*

● *Une information pour homicide involontaire* a été ouverte contre X par le parquet de Paris pour rechercher les responsabilités encourues concernant la mort d'un enfant, Laurent Chevalier, tué par la chute d'une flèche de grue le 18 octobre dans la cour de l'école primaire de la rue Vigée-Lebrun (*le Monde* daté 21-22 octobre).





JUSTICE

Pour « attentat aux libertés »

Un détenu libérable dépose une plainte contre le procureur général de Lyon

Arrêté en 1971, condamné en 1974 à onze ans d'emprisonnement pour trafic de stupéfiants, Antoine Grisoni, quarante-neuf ans, détenu à la maison centrale de Caen, a passé huit années en prison et, par le jeu des remises de peines, est libérale depuis le 12 octobre. Mais il est toujours détenu.

Pour qu'Antoine Grisoni puisse sortir, on avait demandé à son épouse de se rendre au greffe de la prison pour y verser 20 000 F — représentant une amende pour le service des douanes — et 12 500 F pour frais d'amendes pénales. Mme Grisoni l'a fait et on lui a remis deux documents à en-tête du « Ministère de la justice - Centre de détention de Caen », précisant que ces sommes étaient versées aux fins de « *suspension de contraintes et levée d'écrou du nommé Grisoni Antoine, dont la libération définitive est fixée au 12 octobre 1979* ».

Le 11 octobre, M. Grisoni était avisé qu'il sortirait le lendemain. Mais, entre-temps, le directeur de la maison centrale de Caen a reçu un télégramme du procureur général de la cour d'appel de Lyon, qui s'oppose à la sortie de M. Grisoni.

Pour comprendre ce qui s'est passé, *il faut savoir qu'A. Grisoni*, avant la condamnation de 1974, avait été condamné en 1971 à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis, puis en 1973 à deux ans d'emprisonnement pour recel qualifié par la cour d'assises du Rhône.

Après sa condamnation de 1974, il a demandé, comme il est d'usage, la confusion de la peine de deux ans avec la peine de onze ans, ce qui lui fut accordé en 1975. Restait la peine de dix-huit mois, pour laquelle le sursis avait été révoqué en raison des condamnations ultérieures. Me Henri Dussaud, son défenseur, a déposé, par l'intermédiaire de Me Marcel Giudicelli, avocat à Lyon, une requête en vue de la confusion de ces peines devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon.

En pareil cas, la jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation montre que la confusion est généralement refusée. Une peine (ici, celle de deux ans) qui a déjà été absorbée par une autre (celle de onze ans) ne saurait servir de support pour la confusion avec une troisième (celle de dix-huit mois).

Cependant, le 7 août 1979, la chambre d'accusation de Lyon a ordonné la confusion des deux peines. Dans ces conditions, M. Grisoni devait sortir le 12 octobre.

Le procureur général n'ayant pas, dans les dix jours, formé de pourvoi en cassation contre cette décision, elle est devenue définitive. Pourtant, il s'oppose aujourd'hui à la sortie de M. Grisoni, estimant que l'arrêt n'est pas valable. Il avait simplement oublié de se pourvoir et tente ainsi de réparer cette erreur.

Mais, selon la loi, l'arrêt doit *être exécuté. « On s'oppose à la libération d'un citoyen en raison de je ne sais quelle pratique du parquet qui aurait le pouvoir de superviser — si je puis dire — l'exécution des peines, faisant ainsi échec à l'autorité de la chose jugée*, explique Me Dussaud. *Et on me laisse entendre à la chancellerie que la thèse du parquet de Lyon sera suivie. C'est extrêmement grave : demain, selon le bon vouloir du parquet, un arrêt ne sera pas exécuté bien qu'il ait toute l'autorité de la chose jugée* ».

L'avocat indique qu'il avait fait une sommation au directeur de la maison centrale d'avoir à remettre en liberté M. Grisoni et une sommation à M. le procureur général de Lyon, lui rappelant qu'il ne peut pas s'opposer aux décisions de justice devenues définitives, « *sous peine de tomber sous le coup de l'article 114 du code pénal, attentat aux libertés.* »

M. Grisoni a décidé de déposer une plainte pour atteinte aux libertés contre le procureur général de Lyon.

JOSYANE SAVIGNEAU.

● *Accident mortel au cours des manœuvres « Allier 1979 » de l'armée de terre.* — Selon le commandement de la Ve région militaire, un véhicule de l'avant blindé (VAB) s'est retourné mardi après-midi 29 octobre au sud de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme), à la suite d'un affaissement de la chaussée. Selon les autorités militaires, un soldat de la 14e division d'infanterie, M. Pascal Debart, a été mortellement blessé. Un autre militaire a été gravement blessé et six autres contusionnés.

MÉDECINE

LA GRÈVE DES MÉDECINS

Pour une négociation globale

(Suite de la première page.)

Deux reproches essentiels ont été développés par les médecins : par le « gel » des honoraires (dont le relèvement avait été préalablement négocié entre caisses et syndicats) *les pouvoirs publics ont porté sérieusement atteinte à la liberté de contracter* ; par le regroupement dans une « enveloppe globale » des honoraires et des prescriptions et par la demande de ramener l'augmentation de cette enveloppe de 17-20 % l'an à 14-15 %, l'État demande de façon simpliste et brutale que les médecins choisissent entre une réduction de leur revenu ou une dégradation des soins qu'ils sont amenés à *donner*.

Moins exprimées mais tout aussi réelles, d'autres préoccupations sont à l'origine de la colère des médecins : une concurrence accrue avec les jeunes diplômés, dont le nombre ne cesse de grandir ; un fort accroissement des charges ; une majoration limitée des honoraires qui s'est effectivement traduite, ces dernières années, par une diminution du pouvoir d'achat des médecins, après deux décennies de grande aisance (1). Faut-il en conclure que les médecins seraient des boucs émissaires, à qui, seuls, on demande de se serrer la ceinture ?

Quel que soit le bien-fondé des revendications des médecins, l'opinion accepterait mal qu'une profession dont les revenus figurent presque toujours dans le haut de l'échelle en France n'apporte pas sa contribution à une meilleure maîtrise des dépenses sociales.

L'effort demandé aux médecins n'est, en effet, pas isolé, le corps libéral de la médecine ne peut pas ignorer qu'en janvier, puis en juillet, le gouvernement a imposé de lourds sacrifices aux assurés, en majorant les cotisations, et que d'autres mesures sont à l'étude pour fixer un « ticket modérateur » d'ordre public puis prévoir une participation financière accrue des retraités et des malades en cas de longue hospitalisation.

Dans leur ensemble, les grévistes de mardi et les syndicats de médecins ont davantage insisté, dans les explications données aux Français, sur la remise en cause de la qualité des soins que sur leur propre revenu.

Si, à l'avenir, ils se montrent davantage prêts à mesurer le poids économique de leurs décisions, à laisser plus de place aux jeunes (en pratiquant une médecine plus lente), à réexaminer certaines modalités d'exercice de leur profession, à consentir, eux aussi, un effort financier pour redresser les comptes de la santé, ils auront eu raison. La preuve doit en être apportée par eux.

Mais, dès aujourd'hui, ils ont raison quand ils refusent une « *enveloppe globale* », un mécanisme d'évolution de celle-ci trop simpliste, ou quand ils réclament une « *négociation globale* », non pas seulement entre caisses et médecins, mais aussi avec le secteur hospitalier, les assurés et le gouvernement.

La santé n'est pas seulement un problème médical : vouloir ramener l'évolution des frais de soins à l'accroissement moyen de la P.I.B. est, comme l'affirment les praticiens, une hérésie. Economique d'abord, car la consommation moyenne n'est qu'une abstraction : si la production d'automobiles et de disques ou de chaînes hi-fi est supérieure à l'évolution nationale moyenne, on ne voit pas pourquoi on décréterait que c'est la « *production maladie* » qui doit être pénalisée. Hérésie sociale et politique surtout, car si la santé est « *le bien le plus précieux* », aucun pouvoir ne peut tout d'un coup prétendre que ce « bien » doit être banalisé et renvoyé dans la catégorie moyenne d'autres biens, comme les chaussettes ou les casseroles.

L'heure est donc au choix, et tout le monde est concerné. D'où l'idée justifiée, émise par la C.S.M.F., d'une conférence nationale. Si sacrifices il doit y avoir, encore faut-il que ceux-ci soient judicieusement répartis et que les causes du déficit à l'origine du débat soient bien définies. Or, comme le soulignent les syndicats de médecins, mais aussi de salariés, les principales raisons du déficit ne résident pas seulement dans les abus et le gaspillage.

Bien sûr, la gestion des hôpitaux peut *et doit être améliorée* ; les généralistes doivent veiller à ne pas multiplier les visites et consultations et à ne pas trop ouvrir le parapluie en envoyant trop facilement les *malades chez divers spécialistes et* à l'hôpital ; les assurés, entre autres changements d'attitude, doivent freiner la tendance à appeler le médecin à domicile quand ils sont remboursés à 100 %, alors qu'ils pourraient se rendre à une consultation (2). Mais il faut aussi examiner en face les autres causes du déséquilibre financier de l'assurance-maladie.

La commission des comptes de la Sécurité sociale a elle-même, mais sans insister, donné des indications. Certes, il y a divergences entre l'accroissement des dépenses maladie (+ 19,4 % en 1978) et celle des recettes (+ 11,9 %).

● *Mais a-t-on* suffisamment dit que le ralentissement de la croissance est en partie à l'origine de cet écart ? *Une relance de 1 % seulement de la production apporterait* 1,3 milliard de francs de ressources supplémentaires.

● Sait-on vraiment que, de 1975 à 1978, le nombre des cotisants *actifs du régime général a diminué* de 10 % alors que le nombre des retraités et des chômeurs — non cotisants — s'est accru de 9,6 %, aggravant ainsi le déficit ? F.O. *évalue à 13 milliards de francs* les pertes de recettes dues au chomage.

● Sait-on que ce même régime verse plus de 10 milliards de francs de subventions — au titre de la « compensation *démographique* » — à des régimes bénéficiaires, en oubliant qu'il faudrait aujourd'hui tenir compte de la compensation *économique puisqu'il y a de plus en plus* de chômeurs à la charge du régime général ?

● Sait-on aussi que le fort accroissement des dépenses hospitalières n'est pas dû essentiellement à l'augmentation du nombre de journées d'hospitalisation (+ 1,9 % par an de 1973 à 1978), mais à l'effort — justifié, mais sans recette correspondante — en faveur de l'humanisation des centres de soins ou des remboursements à 100 % de certaines maladies ?

S'il est normal, enfin, que l'État tire la sonnette d'alarme en insistant sur l'irrésistible accroissement des dépenses de santé — + 19 à 20 %, on l'a vu, — il serait honnête de dire aussi que cette augmentation est, par assuré, de 14,5 %, rythme encore élevé, mais assez proche de l'évolution de la production intérieure brute (11 à 12 %). Il serait enfin sage de demander aux Français si l'effort ne devrait pas porter sur tous les autres gaspillages, notamment ceux *qui ont nom : tabagisme, alcoolisme*, etc.

Ces constatations ne permettent pas de remédier au *déficit*, mais démontrent, comme l'ont demandé les grévistes d'un jour, que l'effort nécessaire doit être général ; concerner, *parmi les professions de santé*, les médecins, les pharmaciens, mais aussi les fabricants de médicaments ; *toucher toutes les catégories* des Français. Donc nécessiter une négociation ne se limitant pas aux médecins de ville et à la seule assurance-maladie.

La grève de mardi, la première depuis celle qui avait été organisée par la seule C.S.M.F. en 1976 (l'autre grève, avec tous les médecins, datait de 1960) reste, par certains côtés, *une action d'avertissement*, sans perspective positive, puisque la C.S.M.F. et la F.M.F., hier unies, n'ont pas, et de loin, les mêmes positions. Des divergences encore plus grandes *séparent les grévistes, selon leur* âge et leur activité, isolée ou en groupe. Mais cet arrêt de travail permettra peut-être au gouvernement et aux caisses d'assurance-maladie *d'accepter, d'une façon ou d'une* autre, un élargissement des négociations sur la nouvelle convention, qui doivent s'ouvrir en novembre.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Le revenu avant impôt et après déduction des charges était en moyenne, en 1977, de 166 374 F par an pour *le généraliste et de 223 865 F* pour le spécialiste.

(2) De 1970 à 1978, les dépenses liées aux visites à domicile ont augmenté en moyenne de 11,7 % quand il y a participation de l'assuré et de 20,9 % quand la gratuité est garantie.

Prescrire moins

S'opposant avec vigueur au principe d'une « enveloppe globale » qui lie les honoraires des praticiens libéraux à leur prescription de médicaments et d'examens complémentaires, les médecins des chambres syndicales de Paris et des Hauts-de-Seine ont précisé, mardi 23 octobre, au cours d'une conférence de presse, qu'ils étaient prêts à veiller aux coûts de leurs actes médicaux, mais en dehors de toute contrainte rigide.

Pour ces médecins, une réduction des prescriptions est possible. Elle repose sur plusieurs points dont la responsabilité doit rester du ressort des praticiens.

« Cette diminution des prescriptions, *a déclaré le Dr Delivet, président de la Chambre syndicale des médecins de Paris*, est souhaitable non seulement pour les deniers de l'assurance-maladie, mais aussi dans l'intérêt même des malades. » « L'enseignement à la faculté et à l'hôpital du futur généraliste, *a-t-il poursuivi*, ne doit plus favoriser les techniques d'exploration de pointe, mais insister sur l'importance d'un examen clinique complet. »

Pour sa part, le Dr Sicnasi, président de la Chambre syndicale des médecins des Hauts-de-Seine, a réclamé une nouvelle tarification des actes médicaux pour que les médecins puissent pratiquer une « médecine lente » *qui, par un examen plus long et une écoute plus attentive des patients, éviterait la prescription de certains examens complémentaires.*

D'autre part, outre une formation médicale continue n'ignorant plus les problèmes d'économie de la santé, une autodiscipline, s'aidant des tableaux statistiques d'activité des praticiens est nécessaire, a déclaré le Dr Paolotsky (Suresnes).

Conscients du rôle qu'ils ont joué dans le contrôle des dépenses de santé, ces médecins ont toutefois tenu à rappeler que les frais occasionnés par les praticiens libéraux ne représentent qu'une part minoritaire dans l'ensemble des coûts de santé.

La C.S.M.F. réclame une « conférence nationale » sur la santé

La grève nationale des praticiens, organisée mercredi 23 octobre par la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) et la Fédération des médecins de France (F.M.F.), a été massivement suivie, recevant l'appui dans certains départements d'autres professions de santé. Bien qu'il soit toujours difficile de vérifier l'importance des fermetures de cabinets — d'autant plus que les médecins assuraient le service d'urgence, — il semble bien, comme l'indique la C.S.M.F., que, chez les généralistes du moins, 90 % d'entre eux ont participé à cette journée revendicative dans presque tous les départements.

Cette unité d'action exceptionnelle *n'a pas cependant atténué* les divergences sur la suite à donner à cette grève. Certains médecins minoritaires, comme les membres de la « Société pour la formation thérapeutique du médecin généraliste », estiment que le mode actuel de rémunération ne leur permet pas de pratiquer une médecine globale. Les deux syndicats, qui tous deux refusent la notion d'enveloppe globale limitant l'évolution des honoraires et des prescriptions à celle des richesses nationales, ne sont pas d'accord sur le niveau des discussions *qui doivent s'ouvrir*.

La C.S.M.F. réclame « *une conférence nationale de la santé* », qui réunirait le corps médical, les salariés, le patronat, le gouvernement afin de préparer les nouvelles bases d'un convention avec les caisses d'assurance-maladie. La F.M.F. rejette cette proposition et demande que les négociations restent, comme par le passé, limitées aux syndicats médicaux et aux représentants des caisses. Ces dernières — trois au total (salariés, agriculteurs, travailleurs indépendants) se sont réunies, mardi soir, et se proposent d'engager, début novembre, les négociations avec la C.S.M.F. et la F.M.F. seules.

Au ministère de la santé, on indique qu' « *il faut arriver à une maîtrise des dépenses de santé et que l'objectif fixé* (de limitation des dépenses au rythme de la poduction intérieure brute) *reste valable, mais que tous les moyens permettant d'atteindre cet objectif sont négociables.* »

MÉDECINE

LA GRÈVE DES MÉDECINS

LE COUT DE LA SANTÉ

II - Les objectifs et les moyens

par le professeur CLAUDE BÉRAUD (*)

Les difficultés économiques actuelles, estime le professeur Béraud, ne sont pas la cause, mais la conséquence de la crise des systèmes de santé. Les raisons qui permettraient aux médecins d'accepter une indispensable évaluation de la rationalité des soins prodigués sont, non d'ordre économique, mais d'ordre médical et politique (« le Monde » du 24 octobre).

Améliorer la qualité humaine et technique des résultats ; accroître *l'efficience des soins* c'est-à-dire les résultats observés par rapport aux ressources utilisées, sont les deux objectifs d'une évaluation des soins médicaux. Ces objectifs sont en apparence contradictoires. Depuis les récentes décisions gouvernementales, les syndicats médicaux, les organisations ouvrières, certains hommes politiques, vont répétant : « *Les restrictions financières conduisent à une diminution de la qualité des soins.* » Cette analyse rejoint l'opinion générale : « *La qualité coûte cher.* » En médecine, rien n'est moins sûr. Car l'utilité, c'est-à-dire les avantages qu'un malade retire d'une décision médicale, n'est certainement pas liée à son coût financier. La diminution des coûts et l'amélioration de la qualité des soins ne sont pas des objectifs contradictoires mais au contraire cohérents, pour plusieurs raisons.

Soigner mieux et moins cher

Des affections courantes et banales *guérissent souvent naturellement*, sans qu'une intervention médicale puisse raccourcir leur évolution ou améliorer la qualité du résultat. Le diagnostic étant posé par l'examen du malade, toute prescription complémentaire est inutile et parfois dangereuse. Dans les affections dites fonctionnelles et psychosomatiques, *si nombreuses en pratique* quotidienne, les ressources les plus utiles sont la parole et la disponibilité du médecin, les prescriptions d'examens complémentaires sont souvent inutiles, celles de médicaments ont un intérêt réduit.

Au cours de diverses affections malignes, l'utilité des interven*tions médicales est limitée à une* amélioration du confort du malade : réduire la souffrance physique ou morale, aider le malade *à mourir, sont trop souvent les seuls* objectifs raisonnables et réalistes. Pour les atteindre, il en coûte : en milieu hospitalier, beaucoup d'argent ; à domicile, beaucoup de disponibilité médicale, infirmière et familiale. Dans les affections chroniques : le diabète, l'hypertension artérielle, les hyperlipémies, les cirrhoses, la *qualité des résultats tient moins* à la multiplicité des explorations qu'à la prise en charge par le malade de sa maladie. Le rôle du médecin est, là encore, moins de prescrire que de conseiller, d'informer et d'aider le malade à exercer au maximum son autonomie.

Enfin, le dépistage de certaines maladies ou intoxications, par exemple l'alcoolisation excessive, la correction des comportements alimentaires ou physiques dangereux pour la santé, permettraient d'accroître le niveau de santé des individus pour un coût financier modéré.

Dans les précédents exemples, le volume et le coût des prescriptions médicales réellement utiles au malade étaient *limités* ; ailleurs, les risques des interventions médicales sont supérieurs à *leurs* avantages éventuels. La pathologie dite iatrogène, c'est-à-dire induite par une intervention médicale, augmente d'année en année. C'est le cas, dans ma spécialité, des hépatites médicamenteuses, des lithiases biliaires, *favorisées par la prescription souvent* inutile d'hypolipémiants, des colites parfois mortelles, qui peuvent suivre la prescription d'antibiotiques, des appendicectomies inutiles qui seront, les années suivantes, à l'origine d'occlusions intestinales, lesquelles nécessiteront une réintervention.

Un résultat identique peut être obtenu par diverses procédures, dont l'efficacité et l'efficience, souvent, sont indéterminées. Si le *malade admet sans discuter que « la santé coûte cher » ou qu' « elle n'a pas de prix »*, c'est parce que, pour lui, « *seul le résultat compte* », et qu'il ne peut évaluer les moyens employés. Le coût, par exemple, d'un ulcère gastrique ou duodénal peut changer considérablement : selon que le malade est hospitalisé ou non ; selon qu'il bénéficie simplement d'une endoscopie ou bien, comme c'est encore trop souvent le cas, d'une ou plusieurs radiographies digestives, *puis d'une endoscopie* ; selon, enfin, qu'il est traité par un seul médicament ou par des injections intra-musculaires associées à divers pansements gastriques. Mais, en fin de compte, le résultat sera le même, pour un coût qui, lui, aura varié dans un rapport de un à vingt.

Tout se passe comme si les malades et les médecins étaient capables de comparer l'état de santé « avant » et « après » une intervention médicale, mais se désintéressaient totalement de ce qui se passe « pendant ». Les procédures médicales se déroulent dans une « boîte noire », les évaluer est indispensable, pour les rendre transparentes et vérifier leur utilité réelle.

Des techniques efficaces

Les moyens d'une évaluation sont nombreux, probablement de valeur inégale, leur réelle efficacité est encore mal connue. C'est dans le pays du libéralisme, aux Etats-Unis, que diverses méthodes ont été étudiées. Initialement rejetées par les médecins pour leurs coûts, leurs contraintes et leur prétendue inutilité, les techniques d'évaluation des soins progressivement font la preuve de leur *efficacité*.

La mise en œuvre de procédures d'évaluation *suppose* le recueil correct des *données* médicales dont l'analyse permettra d'apprécier les procédures et les résultats. Ce premier effort sera considérable, car, aujourd'hui, dans le secteur libéral, de nombreux médecins n'ont pas de fichier ; à l'hôpital public et dans les établissements privés, les dossiers médicaux sont souvent fort mal tenus.

Des organisations nouvelles devront être mises en place, à l'exemple de celles qui se sont développées, ces dernières années, en Amérique du Nord. Des ressources devront être dégagées afin de financer leur fonctionnement, et *celle des personnels chargés* de cette évaluation, dont les opposants disent qu'elle sera sans doute fort coûteuse.

L'évaluation porte sur les ressources, les moyens et les résultats (voir l'encadré)). Les ressources en matériel, en hommes, sont-elles adaptées aux besoins ? Faut-il, par exemple, continuer d'admettre qu'en raison du cloi*sonnement lié à l'existence des* services hospitaliers certaines unités de soins soient en per*manence surchargées et* manquent de personnel, alors qu'ailleurs, à cause de l'inoccupation des lits, la charge de travail du personnel est réduite. Comment accepter que des malades dont les soins seraient mieux assurés à domicile soient traités à l'hôpital ! Que des moyens matériels coûteux, dans ma spécialité par *exemple*, les appareils d'endoscopie, soient, parce que mal répartis, insuffisamment utiles aux malades ! Que *l'organisation des* soins et des services ne corresponde pas aux besoins des patients !

L'appréciation des moyens utilisés et leur combinaison dans les stratégies diagnostiques et thérapeutiques est indispensable, notamment dans les spécialités où la relative inefficacité des thérapeutiques explique l'identité des résultats, alors que les procédures mises en œuvre diffèrent beaucoup.

Tous les moyens, même les plus simples, méritent une évaluation. En milieu hospitalier, tous les malades doivent-ils avoir un électrocardiogramme, une radiographie pulmonaire ? Quelle est l'utilité réelle des « bilans » ? L'automatisation des examens de laboratoires a-t-elle réellement été un facteur de productivité, autrement dit le passage d'une procédure manuelle à une technique automatique *a-t-il diminué* le coût de chaque examen ? La recherche systématique d'une information biologique améliore-t-elle l'utilité des données médicales ? A cette dernière question, dès à présent, certaines évaluations permettent de répondre négativement.

Divers indicateurs enfin, ont été étudiés, afin d'évaluer les résultats. Par exemple : des méthodologies précises mais insuffisamment employées peuvent apprécier *l'utilité* des thérapeutiques médicales ou chirurgicales.

En pratique, pour des raisons de facilité, c'est sans doute au niveau des établissements hospitaliers, publics et privés, que seront *mises en place les* premières évaluations, peut-être selon le modèle conçu par le professeur *Sournia, actuel directeur général* de la santé, sous le nom de Système d'évaluation médicale et économique de soins (SEMES).

(*) Professeur d'hépatologie et de gastro-entérologie, Centre hospitalier régional de Bordeaux.

Prochain article :

CHANGEMENTS PRÉVISIBLES ET BÉNÉFICES

LOGIQUE ÉCONOMIQUE ET LOGIQUE MÉDICALE

Deux logiques sont en présence et apparemment *contradictoires* : la logique médicale, qui veut mettre au service des malades les connaissances *scientifiques* et les moyens thérapeutiques pouvant réduire le coût humain de la maladie, en augmentant la quantité et la qualité de la vie.

La logique économique, qui veut rationaliser le fonctionnement du système de soins dont toutes les activités devraient être productrices de santé, et accroître son efficience, *c'est-à-dire les* résultats obtenus par rapport aux moyens employés.

***Aujourd'hui, ces deux logiques* sont probablement concordantes, car la qualité des résultats n'est pas liée à leur *coût, et* la rationalisation des dépenses de santé réduirait probablement le coût humain de la maladie.**

Demain, deux faits pourraient modifier les rapports de ces deux logiques :

• la découverte de techniques médicales très efficaces, mais très coûteuses ;

• la crise économique et la diminution de la production intérieure.

Dans ces deux cas, apparaîtrait une situation de pénurie, imposant des choix politiques difficiles.

Actuellement, nous ne sommes pas dans cette situation : *dans* le domaine des soins, nous ne vivons pas dans une économie de pénurie. S'il fallait caractériser *cette économie de la* santé, sans doute pourrait-on dire : les ressources sont suffisantes, la *production* d'actes croît d'année en année, mais la productivité, c'est-à-dire l'amélioration de la santé, est très faible. En France, pour la période 1969-1978, et par personne, le taux d'accroissement *annuel moyen du volume de* l'ensemble de la consommation de soins fut de 7,5 %. *Les* variations des indicateurs de mortalité et de morbidité (dont l'insuffisance est *certaine*) ont été beaucoup plus discrètes.

Une méthode de mesure

Les mesures pour évaluer les soins doivent porter sur :

• Les ressources : *locaux*, installation, équipement ; qualification, expérience du personnel ; *organisation des services*.

• Les processus de soin : le diagnostic, la planification des soins, l'exécution des *soins, la* continuité des soins.

• Les résultats : la morbidité, la mortalité, l'incapacité, la réalisation des fonctions sociales, la satisfaction du patient.

Ce tableau est extrait des « Cahiers médicaux », 1978, 8 mai, n° 33-34, pp. 1977-1982, Judy Ozbolt Goodwin, « la Qualité des soins infirmiers ».

ESSONNE : une insécurité financière

Les médecins du département de l'Essonne que nous avons rencontrés ont tous fermé leur cabinet le mardi 23 octobre. Les uns pour protester contre les initiatives gouvernementales considérées comme inconciliables avec une médine de qualité, les autres, moins nombreux, simplement par solidarité.

La diminution réelle du pouvoir d'achat de ces médecins ne semble pas être le motif principal de leur mécontentement. Les mesures proposées en juillet dernier par le gouvernement pour limiter les dépenses de santé, par l'entrave à leur liberté d'exercice, paraît être la raison majeure de ce mouvement de grève. « *Avec le système de l'enveloppe globale prévue par le gouvernement, moins votre médecin prescrira de médicaments, d'examens radiologiques et de laboratoire, d'arrêts de travail, etc., plus il fera d'économie sur votre santé, mieux il sera rémunéré. Réfléchissez sur ce que seront nos problèmes et les vôtres* », peut-on lire dans certaines salles d'attente.

Mais si un consensus semble s'être réalisé parmi tous les médecins pour rejeter ce système encore mal défini, l'inquiétude des médecins, cristallisée par l'attitude *gouvernementale rigoureuse* (en particulier du fait de la rupture des engagements conventionnels) est en fait le résultat d'une situation qui se dégrade depuis plusieurs années.

Un excès de travail

Le médecin d'exercice libéral a aujourd'hui une autonomie et une liberté de prescription moindres. Il doit évoluer dans un système où les contraintes, les contrôles et même les sanctions sont de plus en plus fréquents. De plus, *il a perdu une certaine « aura »* auprès de ses patients. « *Si c'était à refaire, je serais très inquiet*, déclare ce médecin qui exerce depuis plus de trente ans. « *La mentalité des malades a changé. Ils sont devenus très exigeants.* » Pour ce jeune généraliste installé depuis quatre ans et qui partage son activité entre l'hôpital le matin et une *clientèle privée* l'après-midi, la crise actuelle résulte d'un afflux très important de jeunes diplômés dans un système mal adapté. Une rupture est inévitable. Il existe trop souvent une disparité de revenu excessive entre les médecins installés depuis longtemps et les jeunes dont certains rencontrent des *difficultés financières* importantes. « *On est confronté à une insécurité financière, source d'anxiété*, déclare cet autre jeune médecin installé depuis cinq ans, *et s'il est vrai que je vois quotidiennement beaucoup de patients, je ne peux pas me permettre, par crainte de l'avenir, d'adresser une partie de ma clientèle à un jeune confrère qui vient de s'installer. Dans deux ans par exemple, aurai-je encore une activité rentable ?* »

Ce médecin regrette cette situation qui le conduit, parfois du fait d'un excès de travail, à prescrire des examens complémentaires qu'une écoute plus attentive ou un examen du malade plus poussé aurait permis d'éviter. D'autre part, une concurrence néfaste commence à s'installer entre les médecins, principalement entre les généralistes et les spécialistes, dont le *nombre s'est accru récemment*. Par exemple, pour cette ville de l'Essonne de vingt mille habitants, en une année, deux pédiatres, deux dermatologues et un rhumatologue se sont installés, alors que, jusque-là, aucune de ces spécialités n'était représentée. « *C'est la guerre* », n'hésite pas à dire un omnipraticien.

Prescrire moins

La notion de spécialiste recours du généraliste ne semble plus être le cas. Un dermatologue estime *que près des trois quarts* de sa clientèle viennent le consulter directement, sans passer par l'intermédiaire d'un généraliste. Ces derniers estiment que bien des actes de spécialité, d'un prix plus élevé, devraient rester de leur ressort, particulièrement en pédiatrie. La surveillance des enfants est, d'autre part, souvent prise en charge par le centre de protection maternelle et infantile et par le médecin traitant, ce qui accroît inutilement les dépenses.

Prescrire moins de médicaments et d'examens complémentaires, est-il possible ? « *Oui* », affirme ce généraliste âgé de quarante-cinq ans, qui a une *clientèle importante. En trois ans* environ, il estime avoir déjà pu réduire d'un quart ses prescriptions, conscient du coût croissant des dépenses de santé. « *Oui* », dit aussi ce médecin, près de la retraite, qui ne prescrit plus de médicaments « *oxygénateurs du cerveau* » à ses patients âgés, mais des séances régulières... de mots croisés. Tous les médecins ne sont certes pas encore sensibilisés par cette notion d'écono*mie de la santé*.

Peut-on leur en faire grief alors que l'enseignement à la *faculté ignorait, encore récemment*, cette discipline ? Que, lors des procès de plus en plus fréquemment intentés aux médecins, la justice s'enquiert le plus souvent de savoir si le médecin a agi en fonction des « *données actuelles de la science* », c'est-à-dire s'il a eu recours à tous les examens nécessaires. « *Mais comment peut-on*, s'interroge ce médecin, *imaginer qu'on puisse imposer par voie réglementaire une restriction à nos prescriptions ?* » « *Il est évident*, ajoute-t-il, *qu'il est uniquement du ressort du praticien de prescrire tel ou tel médicament ou examen complémentaires. Une entrave à cette responsabilité du médecin n'est pas souhaitable. Mais une meilleure information sur le coût de leur acte permettrait aux praticiens d'apréhender aussi le versant économique de leur exercice sans altérer la qualité de leurs soins.* »

Dr PHILIPPE LEDUC.

NORD : nous sommes piégés

De notre correspondant

Lille. — Les arguments étaient bien « *affûtés* », simples *et* clairs pour cette journée nationale de grève que les médecins du Nord avaient *préparé* avec beaucoup de soin... Ceux-ci voulaient toucher le grand public et dire pourquoi le corps médical s'indigne. Est-il possible de lier la progression des honoraires à la baisse de la prescription médicale ? C'est cela que veut faire le gouvernement.

Un médecin généraliste de Lille explique : « *Une personne âgée vient me consulter avec une coxarthrose qui justifierait une prothèse totale de la hanche. Faudra-t-il engager cette dépense pour quelques années ? Je lui conseillerai de prendre une canne qui sera moins coûteuse... Peu après, par malheur, elle vient me trouver avec une double cataracte. Lui conseillerai-je l'opération ? Non. Il me suffira de lui dire : faites donc peindre votre canne en blanc...* »

Il est aussi des slogans : « *Rationaliser, oui ; rationner, non !* ». Le tract, diffusé à des milliers d'exemplaires par la chambre syndicale des médecins, met en garde les malades et la population contre un « *système inacceptable, car il vise à opposer l'intérêt des malades à celui des médecins* ».

Dans le Nord, il n'est qu'un syndicat, la C.S.M.F. (Confédération des syndicats médicaux de France) auquel mille sept cents praticiens adhèrent sur les deux mille cinq cent quarante-sept que compte le département.

Le docteur Bar, président de la chambre syndicale, résume bien l'opinion de ses confrères : « *Pour nous, c'est une question de déontologie avant tout. Nous sommes ici hypersensibles sur ce point car nous avons déjà eu un exemple d'une telle méthode dans le bassin minier. Lier la prescription aux honoraires rappelle le procédé de la prime d'efficacité que les médecins des mines ont combattu sans relâche jusqu'à sa disparition, en 1970. Nous les avons aidés dans ce combat, ce n'est pas pour accepter aujourd'hui que soit mise en cause la liberté thérapeutique du médecin.* »

On présente une lettre qu'adressait, le 9 mai 1974, à chaque docteur le candidat à la présidence, M. Giscard d'Estaing, qui promettait précisément la garantie de cette liberté... « *Mais finalement nous sommes piégés*, dit un pédiatre. *Comme électeurs nous pesons beaucoup moins que les veuves.* »

« La concurrence est rude »

Les jeunes médecins s'associent, bien sûr, au mouvement, mais ils parlent plus volontiers de leur souci : comment se faire une *clientèle*, sinon en acceptant des gardes et des remplacements épuisants qui exigent souvent de très longs déplacements : « *Il faut en moyenne dix actes pour couvrir les seuls frais professionnels*, dit l'un d'eux. *Ceux qui viennent d'une famille de médecins peuvent s'en tirer, mais pour les autres c'est extrêmement difficile.* »

Les avis sur le mouvement du 23 octobre ne sont pourtant pas unanimes. Un jeune médecin du secteur de Roubaix (trente ans, deux ans d'exercice) s'exprime ainsi : « *Personnellement je trouve inadmissible pour un médecin de faire grève vingt-quatre heures, même si les urgences sont assurées. Cela ne sert à rien. Le gouvernement ne sera pas impressionné et ce sont les malades qui en pâtiront.* »

Un autre déclare : « *Il faut bien admettre que nous ne parviendrons pas à faire pleurer les gens sur notre situation. Pourtant nous travaillons énormément pour nous faire une petite place. Certains vont dire qu'il y a maintenant suffisamment de médecins dans le Nord... Mais non... La concurrence est rude.* »

D'autres, plus naïfs, brandissent la menace politique : « *Valéry Giscard d'Estaing devrait savoir que chaque médecin représente une vingtaine de voix.* » On comprend que le déficit de la Sécurité sociale ait augmenté avec le chômage, mais on s'étonne d'informations si divergentes en quelques années : « *Le déficit de la Sécurité sociale c'est un peu comme le trou des Halles : on le bouche, on le débouche, au gré des circonstances.* »

Il est pourtant une réflexion que l'on entend aussi bien chez les jeunes que chez les anciens : « *Au fond, c'est un problème de société. La santé est une dépense qu'il faut bien prélever sur la production intérieure brute. Mais alors il faut choisir. Que voulons-nous ? Des autoroutes et des équipements ou la possibilité pour tous d'être bien soignés, même si cela est coûteux ? C'est à cette question qu'il conviendrait de répondre.* »

On parle donc beaucoup de déontologie, très pudiquement de *fric*. Mais il est certain que la grogne est bien réelle chez les médecins.

GEORGES SUEUR.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	276 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	499 F	709 F	929 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	616 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ÉDUCATION

Quatre recours en Conseil d'État contre le nouveau statut des universitaires sont déposés par le SGEN-C.F.D.T.

Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) vient de déposer devant le Conseil d'Etat trois recours contre les décrets, pris par le ministre des universités et adoptés par le conseil des ministres du 9 août, qui modifient les carrières des enseignants du supérieur. Selon le SGEN, ces décrets *« démontrent à l'évidence l'existence d'un ensemble de textes cohérents — mais étalés dans le temps — concernant les attributions, le recrutement, l'avancement des personnels de l'enseignement supérieur »*.

Le syndicat reproche au ministre de vouloir faire passer sous cette forme une véritable réforme des carrières des universitaires.

Les modalités des nouveaux concours

Le SGEN attaque aussi l'arrêté du 27 août publié au *Journal officiel* du 6 septembre qui *« ouvre les concours de recrutement pour l'accès au corps des professeurs des universités »* (le *Monde* du 7 septembre). Il remarque, à cet égard, que le nombre de concours ouverts est exactement le double de celui des postes à pourvoir. Il s'étonne de *« la compétence extraordinaire ainsi donnée implicitement au Conseil supérieur des corps universitaires (C.S.C.U.) »* qui selon lui, est *« l'instance de choix »*.

Une note de M. Y. Fréville, président de la quatrième section du C.S.C.U., apporte, d'autre part, quelques précisions sur les modalités des nouveaux concours. M. Fréville présente ainsi l'épreuve de soutenance proposée aux candidats au concours de recrutement des maîtres-assistants en sciences économiques :

« Présentation par le candidat de son principal travail de recherche et de lui seul : 10 minutes maximum.

» — Discussion entre le candidat, les rapporteurs et, le cas échéant, les autres membres de la section sur les travaux de recherche présentés : 20 minutes environ.

» Au cours de cette discussion, il pourra être posé au candidat une ou plusieurs questions de culture économique élémentaire correspondant aux cours d'économie générale de DEUG ou de licence.

» — Déclaration par le candidat de ses desiderata en matière d'affectation lorsque sa candidature a été retenue simultanément par plusieurs universités. »

Le président reconnaît ensuite que *« la durée totale de cette épreuve de soutenance paraîtra à certains trop courte, mais*, ajoute-t-il, *qu'ils veuillent bien réfléchir au fait que la section ne pourra entendre plus de dix candidats par jour en travaillant huit heures d'affilées »*.

● PRECISION. — A la suite de l'article paru dans *le Monde* du 23 octobre consacré à la rentrée universitaire, la présidence de l'université Lyon I précise que la grève des assistants et professeurs a pris fin le vendredi 19 octobre.

Le SGEN-C.F.D.T. : la titularisation de tous les maîtres auxiliaires est possible

Titulariser tous les maîtres auxiliaires, et créer un corps de titulaires pour remplacer les maîtres absents dans le second degré : le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) a rappelé lundi les deux objectifs qu'il assigne à la semaine d'action en cours qui se terminera vendredi 26 octobre par une grève d'enseignants (le Monde *du 19 octobre).*

Sur les 283 000 postes budgétaires d'enseignants du secondaire, 239 000 seulement, selon le SGEN, sont occupés par des titulaires . 232 500 à plein temps, plus 13 000 à mi-temps, soit l'équivalent de 6 500 à temps plein. Les moyens existent donc pour la titularisation des 40 000 maîtres auxiliaires employés en service continu sur l'année. Les maîtres auxiliaires qui possèdent au minimum une licence devraient être titularisés comme certifiés, les autres dans le corps des P.E.G.C. (professeurs d'enseignement général des collèges) ou de professeurs de lycée d'enseignement professionnel. Tous devraient bénéficier d'une année de formation pédagogique.

Il resterait 12 000 maîtres auxiliaires, puisqu'ils étaient 52 000 employés l'an dernier (dont 6 000, rappelle le SGEN, citant les chiffres officiels, sont encore en chômage). La création d'un corps de titulaires remplaçants composé de 28 000 enseignants, soit 1 pour 10, dégagerait des emplois pour ces maîtres auxiliaires. Pour devenir remplaçants, les titulaires devraient, estime le SGEN, être volontaires et avoir plusieurs années d'expérience ; un aménagement de la durée de leur service et un défraiement pour leurs dépenses de trajet devraient être prévus.

AVANT LES ASSISES NATIONALES DES LANGUES VIVANTES

« Personne ne nous aide » regrettent les professeurs de russe

Pour préparer les Assises nationales de langues vivantes prévues les 1er et 2 décembre prochain, la Société des professeurs de russe (1) et l'Association France-U.R.S.S. ont organisé, le 20 octobre à Paris, une réunion « pour la défense de l'enseignement du russe ». Près d'une centaine d'enseignants « russisants » ont analysé la situation faite à leur enseignement après l'annonce, en avril dernier, des projets de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'État à l'éducation. Ils se sont efforcés de mettre au point une stratégie avant les assises nationales et pour les mois à venir, afin que la langue russe enseignée à quelque trente mille élèves aujourd'hui ne disparaisse pas complètement de la carte scolaire.

C'est une nouvelle fois un cri d'alarme qui a été lancé dans les locaux de France-U.R.S.S. : l'enseignement du russe, qui piétine depuis plusieurs années en termes d'effectifs, risque de régresser fatalement si les « projets Pelletier » sont mis un jour à exécution. Repousser l'étude d'une deuxième langue de la classe de quatrième à la classe de seconde, en particulier, risque en effet d'orienter tous les élèves vers l'anglais ou l'allemand à partir de la sixième, étant donné que les parents feront alors le choix « utile ». *« L'application des projets Pelletier entraînerait pour le russe une perte des deux tiers des effectifs »*, a souligné Mme Jacqueline de Proyart, présidente de la Société des professeurs de russe (S.P.R.).

Or la situation n'est déjà guère brillante pour cette langue dans l'enseignement secondaire. L'option russe n'existe pas du tout dans vingt départements et quarante-sept chefs-lieux sont privés de russe première langue (dès la sixième). Dans l'enseignement supérieur, vingt-deux universités sur quatre-vingts ont un département d'études slaves avec une section russe. *« Nous demandons que le russe première langue soit accessible dans tous les chefs-lieux de département*, explique Mme de Proyart.

La S.P.R. demande aussi le maintien de l'option A 5 au baccalauréat, car le russe troisième langue est en progression constante grâce à ses débouchés vers les B.T.S. (brevet de technicien supérieur) de secrétariat trilingue et de tourisme, ainsi que les licences et maîtrises de langues appliquées. Enfin, la S.P.R. réclame l'introduction du russe dans toutes les grandes écoles et une option russe aux concours qui y préparent, comme c'est le cas notamment pour H.E.C. et l'ESSEC.

Si les professeurs de russe se montrent si offensifs, c'est qu'ils disposent aujourd'hui d'un argument de poids : la convention franco-soviétique signée à Moscou le 28 avril 1979 par MM. Brejnev et Giscard d'Estaing. Celle-ci précise dans son article premier : *« Estimant que la connaissance des langues française et russe est un élément primordial de la coopération et conscientes de la nécessité d'améliorer cette connaissance, les deux parties encouragent l'étude et la diffusion de la langue d'un pays dans l'autre, tant dans les établissements d'enseignement qu'au niveau du grand public. »*

Or que voit-on actuellement sur le terrain ? Les professeurs sont obligés de « recruter » eux-mêmes leurs élèves au prix d'un démarchage parfois humiliant. Presque toujours, l'administration décourage les créations.

Le résultat ? Ce sont des effectifs souvent squelettiques. La majorité des classes de russe en France ont moins de dix élèves et beaucoup ont entre... un et quatre élèves. Au total, cinq élèves seulement sur mille étudient le russe, et ce ne sont pas les quelque deux mille élèves — adultes surtout — inscrits aux cours organisés dans soixante-dix villes par les comités départementaux de l'Association France-U.R.S.S. qui peuvent compenser le faible nombre de « russisants » en France.

La S.P.R. et l'Association France-U.R.S.S. vont donc s'adresser au président de la République et aux divers ministères intéressés pour que le gouvernement français *« respecte ses engagements »* du 28 avril et prenne des mesures concrètes *« pour sauvegarder et développer le russe en France »*.

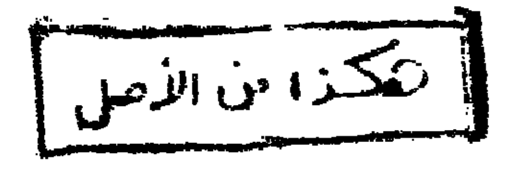
ROGER CANS.

(1) La Société des professeurs de russe (S.P.R.) groupe actuellement 515 adhérents sur les 628 professeurs de russe qui enseignent actuellement dans 711 établissements secondaires.

LES PRÊTS DE LA FONDATION DE FRANCE

Une trentaine de prêts d'honneur seront attribués en 1980 par la Fondation de France à des jeunes, *« afin de les aider à poursuivre sur le plan professionnel, universitaire ou personnel, des travaux ou des études leur permettant de réaliser leur projet »*. Les candidats doivent se manifester avant le 31 décembre 1979 auprès de la Fondation, « Prêts d'honneur aux jeunes », 40, avenue Hoche, 75008 Paris. Le montant de chaque prêt est de 15 000 francs.

Parmi les vingt-huit lauréats de 1979 figurent un ajusteur-mécanicien de vingt-neuf ans, Alain Tessier, passionné d'écologie, à qui cette bourse doit permettre de poursuivre l'étude des cultures marines dans la région d'Oléron (Charente-Maritimes), où il habite, et de mener à bien un projet de revalorisation du littoral. Le prêt de 15 000 francs accordé à Borut Kantuser, vingt-quatre ans, premier prix de contrebasse de la Ville de Paris, est destiné à l'achat d'un nouvel instrument qui lui permettra de présenter de nouveaux concours.



هكذا من الأصل

Le Père Schillebeeckx est convoqué à Rome par la Congrégation pour la doctrine de la foi

Des méthodes d'un autre âge

L'élection de Jean-Paul II a-t-elle donné le signal à la chasse aux « néo-modernistes » ? Depuis quelque temps, les procès engagés par la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi à l'encontre de théologiens suspectés de déviationnisme doctrinal se multiplient. Après des théologiens américains et français, voici le théologien flamand Edouard Schillebeeckx sur la sellette.

Répondant à un des souhaits les plus insistants exprimés par le concile Vatican II, Paul VI a changé non seulement le nom mais les méthodes du Saint-Office. Malgré le désir du pape de tenir compte du *« progrès de la civilisation »* et de *« ramener ceux qui se trompent avec douceur dans la bonne voie »*, la nouvelle procédure pour l'examen des doctrines, publiée en 1971, laisse encore à désirer (1). Et ce sont les mentalités autant que les méthodes qui ont du mal à changer.

Si on n'est plus à l'époque, encore récente, où la délation était tellement courante qu'une des victimes les plus prestigieuses de cette pratique, Mgr Thomas Roberts, ancien archevêque de Bombay, envisageait sérieusement d'intenter un procès en diffamation contre le Saint-Office, cette Congrégation œuvre toujours dans le secret et refuse à ceux qu'elle condamne le droit de se défendre publiquement.

Le cas du théologien français Jacques Pohier a de nouveau posé le problème, mais d'autres procès sont en cours, dont on parle moins. Si certains échappent, au *moins temporairement*, aux censeurs grâce à l'intervention de prélats haut placés — c'est le cas du Père Michel Legrain, spiritain et vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, à qui on reproche d'avoir mis en cause, notamment dans son livre, publié en 1978, *Mariage chrétien, modèle unique?*, le droit de l'Eglise d'imposer sans discernement à la culture africaine sa vision monogamique du mariage, — d'autres se voient condamner sans appel.

Il en fut ainsi pour deux théologiens américains. Le premier, le Père John McNeill, jésuite, avait réussi, après deux ans de tractations et au prix de plusieurs modifications, à obtenir l'*imprimatur* pour son livre *l'Eglise et l'Homosexuel*, étude sérieuse et bien documentée, parue aux Etats-Unis en 1976. Un an plus tard, l'ex-Saint-Office a demandé au *provincial* jésuite de lui retirer l'*imprimatur*, afin d'*« éviter la confusion dans l'esprit du grand public »* quant à l'enseignement de l'Eglise en la matière.

Le deuxième, le Père Charles Curran, professeur de théologie morale à l'université catholique de Washington, avait été chargé, avec d'autres théologiens, par la conférence épiscopale de son pays, de rédiger un document sur la sexualité humaine. A la parution de cette étude, le Père Curran a été sommé par la Congrégation romaine de se rétracter sur plusieurs points. Jusqu'à présent, il refuse d'y obtempérer.

Une tempête aux Pays-Bas

Mais, le cas qui risque de faire le plus de bruit, en raison de la notoriété internationale de *l'accusé*, est celui du dominicain flamand Edouard Schillebeeckx, qui enseigne à la faculté de théologie de Nimègue, aux Pays-Bas. Il est l'un des artisans du concile et considéré aujourd'hui, avec Karl Rahner et Yves Congar, comme un des meilleurs théologiens catholiques. Le Père Schillebeeckx vient de jeter un petit pavé dans le bénitier en acceptant de parler, pour la première fois, des mesures qui le frappent, à la télévision néerlandaise, le 18 octobre. Aussitôt, une tempête de protestations contre les méthodes romaines fut déclenchée dans les milieux catholiques, déjà sur le qui-vive avant le synode extraordinaire de l'épiscopat que Jean-Paul II convoquera à Rome en janvier prochain.

Ce n'est pas la première fois, du reste, que le théologien doit *défendre ses idées* — *jugées* pourtant plutôt classiques par la jeune génération de théologiens — devant la Congrégation romaine. Déjà accusé d'hétérodoxie, en 1968, il fut « acquitté » grâce au témoignage du défenseur qu'on lui assigna : le jésuite allemand Karl Rahner.

Aujourd'hui, il ignore qui sera son défenseur, ainsi que la composition du tribunal, qui a *trois membres*. Il sait seulement qu'il ne sera pas défendu par Karl Rahner, puisque le procès doit se dérouler en français. Le dossier contre lui est en préparation depuis 1977, mais il n'a reçu sa lettre de convocation lui demandant de se rendre à Rome à la mi-décembre qu'au mois d'août de cette année. C'est surtout *le secret qui entoure toute* cette affaire qui a poussé cet homme courtois et réservé de soixante-quatre ans à rompre le silence. Il a été particulièrement choqué d'apprendre que la décision de mettre l'intéressé au courant ne figure qu'en treizième position dans l'exposé de la procédure.

Que lui reproche-t-on ? Le dossier porte surtout sur son dernier livre, *Jésus : une tentative de christologie*, dont le premier tome est paru en néerlandais en 1974, puis en allemand et en anglais, et le deuxième, en 1977, *en néerlandais et en allemand*. Sans entrer dans le détail, la Congrégation pour la doctrine de la foi a fait savoir au théologien belge qu'il devra répondre sur neuf points où ses écrits s'éloignent de la doctrine officielle de l'Eglise : la vérité révélée, le contenu de la foi et le sens du salut chrétien ; le caractère normatif des conciles œcuméniques et de l'enseignement infaillible du pape ; la valeur salvatrice du sacrifice du Christ ; la conscience de Jésus d'être le Messie et fils de Dieu ; la divinité du Christ comme fils de Dieu et personne préexistante ; Jésus et la fondation de l'Eglise ; Jésus et l'institution de l'eucharistie ; la réalité objective de la résurrection du Christ ; et la conception virginale de Jésus.

Alors que d'autres théologiens de renom ont refusé *de se plier* aux diktats de Rome, ou ont simplement refusé de se rendre au Vatican tant qu'ils n'étaient pas assurés d'un procès juste, Edouard Schillebeeckx a toujours accepté de se soumettre aux exigences romaines. Aujourd'hui, *excédé* par des procédés d'un autre âge, il hésite devant l'attitude à adopter, et s'il se rend à Rome à la fin de l'année, ce sera après avoir posé certaines conditions.

ALAIN WOODROW.

(1) Selon cette procédure, un rapport complet est rédigé par deux « experts » et un rapporteur, nommés par la Congrégation, puis imprimé, avant d'être envoyé d'abord à l'évêque de l'auteur incriminé, puis enfin à l'intéressé lui-même. Celui-ci doit présenter sa réponse par écrit dans le *délai* d'un mois. Si un entretien s'avère nécessaire, l'auteur sera invité à une rencontre *personnelle avec des délégués* de la Congrégation. Celle-ci décide si et comment doit être publié le résultat de l'examen.

LA CONFESSION D'AUGSBOURG

(Suite de la première page.)

Elle devint dès lors, bien qu'elle eût été conçue pour exprimer la foi de *l'Eglise universelle*, la confession de la seule Eglise luthérienne, encore que Calvin y ait souscrit, moyennant quelques révisions. En vérité, à l'heure actuelle, un grand nombre d'Eglises protestantes non luthériennes reconnaissent volontiers que la Confession d'Augsbourg est l'une des expressions de leur propre foi. C'est aussi la plus ancienne, puisque les confessions propres aux Eglises réformées sont en général postérieures d'une trentaine d'années.

Fait plus nouveau, un certain nombre de théologiens catholiques, dont le futur cardinal Ratzinger, ont proposé, il y a plusieurs années, la reconnaissance de ce document par *l'Eglise catholique romaine*. Mgr Armand Le Bourgeois, évêque d'Autun, qui a rédigé une postface pour la présente édition, estime avec la commission mixte luthéro-catholique, qu'il faut s'en tenir pour l'instant à une *« lecture commune »* de la Confession d'Augsbourg. On voit mal, en effet, quel sens aurait pareille reconnaissance, tant que l'Eglise catholique n'est pas décidée *à reconnaître l'Eglise luthérienne* comme Eglise au sens plénier de ce mot.

La Confession d'Augsbourg comporte deux parties : la première définit les principaux articles de la foi sur l'Ecriture et sur les Pères de l'Eglise, la seconde indique pour quelles raisons les nouvelles communautés ont cru bon de supprimer certains abus qui s'étaient glissés, parfois assez tardivement, dans la tradition ecclésiastique. Le ton est à la fois ferme et ironique. Melanchton et ses amis (théologiens et souverains protestants) vivaient encore dans l'espoir que l'unité ne serait pas brisée et qu'un *« concile général, libre et chrétien »* ramènerait paix et pureté dans l'Eglise.

Ne pouvant analyser dans le détail le texte très dense de cette Confession, bornons-nous à relever quelques-unes de ses originalités. Elle ne cherche pas ses arguments dans la raison naturelle, mais uniquement dans la parole révélée. Elle est très moderne en ce sens qu'elle a le *souci de proposer un principe herméneutique* pour la lecture de l'Ecriture : ce principe c'est le salut par pure grâce reçue dans la foi, cette foi étant elle-même le don gratuit de Dieu. En d'autres termes, la Confession nous dit quel est le centre de l'Ecriture, ce centre à partir duquel tout devient clair et d'une grande cohérence spirituelle.

La foi est fondamentalement confiance en la vérité de la *parole divine*. *Si l'homme est justifié* par pure grâce, par les seuls mérites du Christ, il n'en est pas moins tenu, par amour pour Dieu, à accomplir des œuvres bonnes. C'est la justification qui rend possible les bonnes œuvres et non l'inverse. La Confession d'Augsbourg, dans un souci pastoral, ne cesse de souligner combien cette doctrine est consolante, et les abus qu'elle condamne ce sont généralement des règles qui « accablent » la conscience chrétienne. Très remarquable, très prometteur pour l'unité à venir est l'article 7, qui définit l'Eglise et pose comme seules conditions à l'unité que *« l'Evangile, bien compris, y soit prêché en un complet accord et que les sacrements y soient conférés conformément à la parole divine »*. Pour le reste, il peut y avoir une grande diversité d'institutions et de cérémonies, pourvu que celles-ci n'obscurcissent pas le cœur de l'Evangile.

Jean Delumeau réclamait, il y a quelques années, une unité proche sur le fondement d'une confession de foi simple. Tout n'est pas simple dans la Confession d'Augsbourg, la doctrine eucharistique (article 10), par exemple, n'est pas d'une interprétation facile, surtout si l'on tient compte de l'article 13 sur l'usage des sacrements. Mais il nous semble possible d'affirmer que, par la rigueur *et la netteté de sa ligne*, la Confession, qui ne s'égare jamais dans les discussions d'écoles, fournirait des éléments décisifs pour une telle confession simple et vigoureuse.

Ajoutons enfin que pour favoriser l'étude de la Confession d'Augsbourg et, si possible, une « lecture commune », l'Alliance nationale des Eglises luthériennes de France vient de publier, sous la signature d'André Birmelé, une importante brochure intitulée *l'Essentiel* (3). Véritable manuel, elle confronte les principaux articles de la Confession avec des textes de l'Ecriture et des textes de contemporains d'origines variées. Des thèmes de réflexion, des textes *de prière sont proposés selon l'adage* ancien : *Lex credendi, lex orandi*.

ROGER MEHL.

(3) Strasbourg, Oberlin, 1979.

DÉFENSE

Les équipages des avions Transall sont désormais capables de missions à très basse altitude et sans visibilité

Certain des équipages du transport aérien militaire (TAM) sont progressivement rendus capables de missions tactiques de navigation à très basse altitude tout temps et d'aéroportage d'assaut avec les avions Transall, basés en permanence à Orléans.

Par cette technique, enseignée au tiers des équipages du TAM, les avions Transall utilisés sur un théâtre européen des opérations pourront s'affranchir des limites imposées par un plafond bas acrochant les reliefs, par un banc de brume ou par de fortes précipitations réduisant la visibilité pendant l'itinéraire ou sur l'objectif. Pour bénéficier de l'effet de surprise et dérouter la riposte d'un adversaire, les équipages sont entraînés, de préférence, à des navigations de nuit.

Inspirée des procédures en vigueur sur les bombardiers nucléaires Mirage-IV ou sur les avions de pénétration Mirage-III E de la force aérienne tactique, cette technique de navigation radar autonome, dite séquentielle, a été mise au point par le Centre d'instruction des équipages de transport (C.I.E.T.), à Toulouse-Francazal, et par la 61e escadre de transport, à Orléans. La technique précédente présentait l'inconvénient de ne pouvoir être praticable qu'avec la nécessaire vision du sol.

La nouvelle méthode permet l'exécution d'une navigation à très basse altitude, à 100 mètres du sol en conditions opérationnelles, sans visibilité, aboutissant soit à un parachutage de personnels ou de matériels à la plus basse hauteur permise par les performances des parachutes (150 mètres pour les troupes aéroportées), soit à un aéroportage (un poser) d'assaut sur une simple bande de terrain gazonné de 800 mètres de long.

La navigation radar dite séquentielle a pour principe de base un suivi de route à l'estime, contrôlé par un calculateur de navigation associé à un radar Doppler et fréquemment recalé, par « séquences », sur des points caractéristiques repérés à l'avance et donnant des échos radar facilement identifiables sur l'écran de bord. L'écart est donc détecté régulièrement au passage de la verticale et une grille de calcul permet de faire les corrections de route appropriées.

A 50 mètres de hauteur

A l'heure actuelle, une mission type d'un Transall ainsi équipé permet à l'avion d'acheminer, en utilisant des terrains sommairement aménagés de 1 000 m, jusqu'à 14 tonnes de charge (environ quatre-vingts parachutistes ou un blindé AMX-13) sur une distance de 550 km à 50 ou 100 m d'altitude.

Grâce à cette navigation, l'appareil peut épouser le relief, au ras des arbres, et tenter d'échapper, en s'aidant de la nature du sol et de son propre camouflage, aux missiles adverses et aux tirs automatiques antiaériens, pour larguer ou poser sa charge au plus près du champ de bataille.

Ultérieurement, le TAM prévoit de faire appel à la numérisation des photographies d'images radar par le moyen d'un système informatique élaboré de la cartographie des régions survolées. Ces procédés sont en cours d'études et les Etats-Unis ne les ont pas davantage maîtrisés. L'équipage injectera dans l'ordinateur de bord les données chiffrées traduisant les coordonnées géographiques nécessaires au vol, précédemment recueillies sur photographies et contrôlées par l'observation de cartes en relief, pour restituer, au moyen d'une simulation radar, le relief et la distance qui serviront au recalage de la navigation.

L'ensemble du territoire français et européen sera ainsi soumis à cette numérisation des itinéraires pour disposer d'une couverture radar permettant l'organisation, dans un temps minimum, de vols tactiques et de posers d'assaut en toutes circonstances, à partir de centres de prédiction spécialisés de l'armée de l'air.

Selon l'état-major, cependant, le TAM ne peut espérer disposer de prédiction radar sur les théâtres d'opérations extérieures qui sont, estime-t-il, les domaines d'emploi privilégiés des avions de transport en période de développement des crises.

Conçu à l'origine pour œuvrer en Europe, le Transall est devenu, en raison des circonstances, le véhicule prioritaire des interventions françaises en Afrique pour lesquelles il n'était pas adapté. A l'heure actuelle, la menace aérienne dans cette région du monde n'exige pas encore — mais pour combien de temps ? — que le Transall soit équipé des derniers « gadgets » informatiques de préparation des itinéraires en vol tactique.

J. I.

70 000 KILOMÈTRES PAR JOUR

Commandé par le général de division aérienne Flachard, le TAM réunit 4 380 personnes, dont 1 450 navigants (pilotes, mécaniciens d'équipage et navigateurs) et 1 980 mécaniciens au sol répartis sur douze bases en France et sept outre-mer.

En France, les principales bases sont celles d'Orléans (trois escadrons de Transall), d'Evreux, de Vélizy-Villacoublay (long-courriers quadriréacteurs DC-8) et de Toulouse-Francazal.

Les principaux modèles d'avions en ligne sont : 82 bimoteurs Noratlas, 44 biturbopropulseurs Transall, 5 moyen-courriers Caravelle, 5 long-courriers DC-8, 21 biturbopropulseurs Nord-262 et 7 biréacteurs de liaison Mystère-20. Le TAM devrait recevoir, à la fin de l'année, un triréacteur de liaison intercontinentale Mystère-50 pour les déplacements du chef de l'État et, après 1982, de nouveaux Transall améliorés (25 à 28 avions).

Chaque jour, en moyenne, les appareils du TAM parcourent l'équivalent de 70 000 kilomètres et transportent 1 500 passagers et 60 tonnes de fret; ils larguent aussi quotidiennement, pour des besoins d'instruction des troupes aéroportées, en moyenne, 1 000 parachutistes et 10 tonnes de fret.

Des pilotes chiliens sont arrivés à Rochefort pour commencer leur formation sur Mirage

Des pilotes chiliens sont arrivés à la base de Rochefort (Charente-Maritime), où l'armée de l'air française a été chargée de leur formation après l'achat par le Chili d'avions de combat Mirage-50. Cette instruction, qui commence à l'Ecole technique de l'armée de l'air (ETAA) de Rochefort par des cours de français, continuera sur d'autres bases et doit durer un an environ.

L'armée de l'air chilienne devrait recevoir le premier de ses seize avions de combat Mirage commandés à la France avant la fin de l'année prochaine. Le contrat a été conclu entre les deux pays au mois de juin dernier (« le Monde » des 5, 6, 22 et 23 juillet) et le premier versement financier — environ 5 % de la dépense totale — vient d'avoir lieu.

Pour remplacer des avions anciens Hunter d'origine britannique, le Chili s'est adressé à plusieurs fournisseurs, dont l'Union soviétique. Ce dernier pays a, en effet, déjà livré des avions de combat à quelques clients latino-américains, le Pérou par exemple. Il semble que le Chili ait retenu les propositions françaises, parce que l'avion choisi — le Mirage-50 — pouvait être livré assez rapidement par rapport à ses concurrents, dans la mesure où il s'agit d'un matériel dit de seconde main, déjà construit mais non encore en service opérationnel dans des flottes aériennes.

En effet, le Mirage-50 chilien est à l'origine un Mirage-5 transformé, commandé par Israël mais placé, à l'époque, sous embargo par la France. Les exemplaires de ce Mirage-5 initialement destinés à l'aviation israélienne ont été rachetés par la France et certains, modifiés, sont entrés en escadre de la force aérienne tactique, à Colmar, sous la dénomination de Mirage-5 F.

D'autres exemplaires de ce même Mirage-5 précédemment conçu pour les besoins d'Israël ont été stockés à Châteaudun, où ils ont bénéficié d'un entretien minimum en attendant un éventuel acquéreur. Placés sous un emballage hermétique de protection, appelé « cocon » par les spécialistes, ces Mirage n'ont subi aucune dégradation, et leur vieillissement a même été interrompu de la sorte.

Sur la demande du Chili, seize exemplaires de ce modèle Mirage-5 ont été repris par les constructeurs français pour subir d'importantes modifications, notamment pour ce qui concerne la propulsion. Les Mirage chiliens seront, en particulier, dotés du réacteur Atar 9 K-50 de la SNECMA, qui est, à l'origine, le moteur de la nouvelle version Mirage F-1 de défense aérienne et d'interception.

D'où le nouveau nom de ce Mirage, le Mirage-5, qui présente l'avantage, par rapport aux avions Mirage III avec lesquels il a de nombreuses similitudes extérieures, d'avoir des performances supérieures et un équipement radar plus complet.

Les Chiliens ont l'intention de l'utiliser comme appareil multimissions, grâce à ses accélérations meilleures, un plus grand rayon d'action et un atterrissage ou un décollage plus courts. Il emporte les mêmes armes (roquettes, canons, bombes ou missiles) que le Mirage III.

SCIENCES

Premiers essais d'une machine à fusion nucléaire soviétique

Les Soviétiques achèvent actuellement à l'institut Kourchatov de Moscou la construction d'une nouvelle installation destinée à l'étude de la fusion thermonucléaire contrôlée. Les essais des premiers éléments de cette machine à faisceaux d'électrons, baptisée Angara-5, ont eu lieu le 30 septembre dernier.

Avec cette installation, les physiciens de l'institut Kourchatov espèrent démontrer que la fusion thermonucléaire contrôlée est possible — ce qui revient à contrôler l'énergie libérée dans les bombes « H » — mais, surtout que les réactions nucléaires engendrées produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment, faute de quoi la fusion perdrait tout intérêt économique. Si Angara-5 confirme les espoirs placés en elle, elle devrait donc être, selon les Soviétiques, l'une des dernières étapes avant la construction d'un réacteur expérimental de démonstration.

Dans cette compétition que se livrent les Américains, les Soviétiques, les Japonais et les Européens pour la domestication de l'énergie « H », trois voies sont possibles. La première, connue sous le nom de confinement magnétique, consiste, schématiquement, à contenir, chauffer et comprimer pendant un temps suffisamment long un nuage de plasma (particules ionisées) à des températures (de l'ordre de 100 millions de degrés) et des densités telles que les noyaux légers de gaz qui le composent (deutérium et tritium) fusionnent entre eux pour donner des éléments plus lourds (1). Le JET, la machine que les Européens construisent à Culham (Grande-Bretagne) fonctionnera selon ce principe.

Les seconde et troisième voies appartiennent à la technique du « confinement inertiel ». Dans ces systèmes, les physiciens font appel soit à des faisceaux lasers, soit à des faisceaux d'électrons dont l'énergie est concentrée sur de minuscules billes de verre remplies de deutérium pour provoquer les réactions de fusion.

Le nouvel appareil des Soviétiques fonctionne selon ce principe. Il sera constitué de quarante-huit faisceaux d'électrons convergeant sur les « pastilles » de deutérium à faire fusionner. Une installation semblable est en cours de réalisation aux Etats-Unis, dans les laboratoires Sandia d'Albuquerque (Nouveau-Mexique). Pour le moment, l'installation soviétique ne dispose encore que d'un faisceau d'électrons dont les performances vont être prochainement mesurées. Si tout se passe bien, les Soviétiques espèrent, comme l'a indiqué le professeur Leonid Roudakov, qu'ils réaliseront au cours des cinq prochaines années une réaction thermonucléaire contrôlée avec Angara-5. — J.-P. A.

(1) Dans le domaine du chauffage, l'équipe française de Fontenay-aux-Roses a récemment montré qu'une nouvelle technique, le chauffage par hyperfréquences, est au moins aussi efficace que le chauffage par injection d'atomes neutres dans le plasma.

CRÉATION D'UN COMITÉ POUR L'INFORMATION SUR LES MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES

Un comité pour l'information sur les manipulations génétiques (1) vient de se créer à Paris sous l'impulsion de quelques biologistes et enseignants. Il a tenu, lundi 22 octobre au Muséum d'histoire naturelle, son premier colloque sur ce sujet en s'efforçant, selon les organisateurs, de ne pas céder « *au vertige des biologistes* » et d'éviter « *la fascination qu'exercent les manipulations génétiques* ».

Ce comité espérait ainsi attirer l'attention du public à la fois sur les risques que présente la « *technologie des recombinaisons génétiques in vitro* » mais aussi sur le trop grand laxisme qui, selon eux, préside à la définition des règles de sécurité dans ce domaine. Le public, en dépit d'un effort de vulgarisation pour débarrasser les exposés « *du jargon de la génétique moléculaire* » n'était pas vraiment au rendez-vous.

(1) Secrétariat : Jean Deutsch, U.E.R. de génétique de l'université de Paris-VI, 4, place Jussieu, 75005 Paris.

AÉRONAUTIQUE

EASTERN AIRLINES COMMANDE FERME DEUX NOUVEAUX AIRBUS

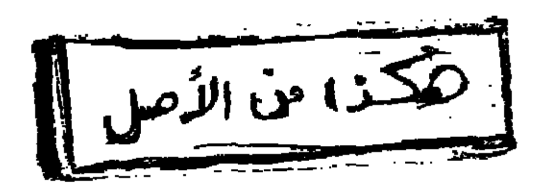
La compagnie américaine Eastern Airlines a décidé d'acheter deux Airbus A-300 supplémentaires, portant à trente-quatre le nombre de ses commandes et de ses options auprès du consortium européen Airbus Industrie.

Ces deux appareils seront exploités par Eastern Airlines, seule compagnie américaine cliente de l'Airbus, sur la navette entre New-York et Boston. Ils transporteront deux cent quatre-vingts passagers.

Les commandes d'Eastern Airlines auprès d'Airbus Industrie s'élèvent donc à vingt-cinq commandes fermes et neuf options. La compagnie américaine a, en outre, signé une lettre d'intention pour l'achat de vingt-cinq Airbus A-310 (version raccourcie de l'A-300). Eastern exploite actuellement huit Airbus ; trois lui seront livrés en novembre, un en décembre, et les deux dernières commandes seront effectives en janvier 1980.

Eastern Airlines devient ainsi la première compagnie à avoir commandé ferme autant d'Airbus dans sa version A-300.

هكذا من الأصل





"L'AGENDA PLANING"®
2e GENERATION :
PRENOTE, format DIN 4 : 21 × 29,7 cm.

1 - **DOMINANTE®**
le fait marquant de votre journée. Les fêtes légales.

2 - **VOTRE PLAN JOURNEE**
de 7 heures à 21 heures.

3 - **DE L'ORDRE ET DE LA METHODE,**
plus d'oubli possible avec nos cases spéciales, téléphoner, écrire, voir, faire, etc.

4 - **PAS DE PERTE DE TEMPS**
plus de pages *multiples à tourner.*

5 - **D'UN SEUL COUP D'ŒIL**
les *numéros de semaines sur le mois en cours* et le mois suivant.

6 - **OUVERTURE AUTOMATIQUE**
sur la semaine en cours.

7 - **CASES DE NOTES JOURNALIERES :**
vos obligations journalières. Vos résumés.

D'UN SEUL COUP D'ŒIL
VOTRE SEMAINE ORGANISEE.

Présidents, Directeurs, Managers, Exécutifs, Professions Libérales, sont sous constante pression. Quelle que *soit leur* compétence *ils* ont besoin d'aide. QUO VADIS et son nouvel agenda *PRENOTE 2e GENERATION fournit* cette aide.
Il vous guide systématiquement, heure après heure, éliminant ainsi incertitudes et confusions.

"L'AGENDA PLANING"® QUO VADIS.

- planifie les occupations du jour et de la semaine,
- déclenche la mémoire pour les rendez-vous et les dates limites,
- économise le temps, élimine les conflits d'horaires,
- "COMPUTE" les idées importantes,
- grave les éléments clés et les détails chronologiquement,
- établit les priorités d'actions ou d'attentions.

QUO VADIS LE SPECIALISTE MONDIAL DE L'AGENDA
vous propose une gamme complète du prestigieux PRENOTE aux dépliants et extra-plats.
Au total plus de 40 modèles.
Choisissez celui qui correspond à vos besoins.

QUO VADIS EST EDITE EN 7 LANGUES ET DISTRIBUE *DANS 40 PAYS.*

LES "AGENDAS PLANING"® QUO VADIS
SONT DISPONIBLES

- *avec ou sans répertoire indexé amovible*
- avec ou sans tranches dorées *à la feuille d'or véritable*
- avec ou sans cartes géographiques couleurs (pour les poches)
- avec ou sans crayon (modèle de poche).

RAF
le PRENOTE pour la poche
format Européen DIN 6 : 10 × 15 cm

LA GAMME PRESTIGIEUSE DU CUIR VERITABLE :
couverture standard en plastique, mais également, au choix : skaï, polypel, diplex et la gamme prestigieuse en coffret très grand luxe, cuir véritable, *pleine peau 1er choix :* madras-porc, maroquin, box, porc, lézard, crocodile, avec ou sans coins métalliques dorés.

FLAT EXTRA-PLAT
1 mois système "planing" sur 2 pages
format : 9,5 × 15 cm

DEMANDEZ LE CATALOGUE 24 PAGES COULEURS DE NOS PRODUCTIONS.

5 formats de poche		5 formats de bureau	
Carla	8 × 10 cm	Exécutif	16 × 16 cm
Esteing	9 × 11 cm	Ministre	15 × 25 cm
Randonnée	9 × 13 cm	Président	21 × 27 cm
Affaires	10 × 15 cm	Direction	24 × 24 cm
2e génération			
RAF	10 × 15 cm	Prénote	21 × 29,7 cm
30 modèles différents encore, dont les extra-plats			

ON TROUVE LES AGENDAS QUO VADIS DANS LES PAPETERIES-LIBRAIRIES MODERNES AGREEES ET LES GRANDS MAGASINS A DEPARTEMENTS QUALIFIES.

quo vadis

EDITIONS QUO VADIS
20-26, rue Caisserie - 13235 MARSEILLE CEDEX 1
Tél. (91) 91.21.90/91.21.24 - Télex 440 177 QUOVAD MARSL.
Dépôt à Paris : tél. 636.44.72.

QUO VADIS SUISSE : J. MUHLETHALER
5, rue du Simplon. Case postale 138
1211 GENEVE 6 - Tél. 22/36.44.52.

QUO VADIS BENELUX
35, square Marguerite Boîte 48
1040 BRUXELLES - Tél. 02/736.76.01.

"L'AGENDA PLANING"® QUO VADIS PLANIFIE VOTRE TRAVAIL, VOUS FAIT GAGNER DU TEMPS, DE L'ARGENT, DES LOISIRS

SPORTS

HANDBALL

Les joueurs de l'APAS devront se soumettre aux dirigeants

Convoquée pour décider de l'avenir de l'Association plein air et sports (APAS), l'assemblée générale du club de handball a élu à la fin de la semaine dernière, par 133 suffrages contre 46, un comité directeur résolument hostile aux joueurs qui, depuis quelques mois, étaient entrés en conflit ouvert avec M. Jean Labrosse que la direction du club voulait imposer comme entraîneur.

En 1964, la branche « œuvres sociales » de l'Association paritaire d'action sociale (APAS) du bâtiment et des travaux publics pour la région parisienne décide de créer un club omnisports, sous le nom d'Association plein air et sports.

Sous l'impulsion de M. Jean Labrosse, un ancien joueur du Paris Université Club, et de l'équipe de France, l'APAS va rapidement gravir tous les échelons et se retrouver parmi l'élite du handball français. L'APAS bâtiment et travaux publics fournit les locaux d'entraînement et finance le club sportif (près de la moitié du budget est aujourd'hui consacrée à la section de handball). Apparemment, tout va pour le mieux. Les choses vont même tellement bien que, dans l'euphorie, on a négligé, depuis 1972, de convoquer une assemblée générale annuelle. Les joueurs sauront s'en souvenir en temps utile. Mais, bien avant ces événements, Jean Labrosse décide de prendre du recul et de laisser la responsabilité de l'entraînement à Sauveur Lombardo.

Après une période difficile, ce jeune entraîneur obtient avec son équipe des résultats satisfaisants : l'APAS est championne de France de deuxième division en 1977-1978, puis, l'année suivante, à l'échelon supérieur, finit sixième de son groupe. Dans le même temps, Lombardo, homme de dialogue, prône la participation et prend beaucoup d'ascendant sur ses joueurs.

Soucieuse de ne pas laisser le pouvoir lui échapper totalement, l'APAS, « œuvre sociale », décide alors le retour au poste de directeur technique de Jean Labrosse, promu entre-temps professeur à l'INSEP (Institut national du sport et de l'éducation physique), chargé de la formation des cadres. Mais, entre les deux professeurs d'éducation physique, le courant ne passe plus. Tout est prétexte à contestation et à polémique. Bref, la machine va dérailler lorsque M. Gérard Dumand, le directeur de l'APAS « œuvre sociale », signifiera, le 18 juin 1979, leur licenciement à Sauveur Lombardo et à Joseph Castejon, le manager de l'équipe. Les joueurs font alors corps avec leur encadrement et refusent de se placer sous l'autorité de Jean Labrosse. En représailles, la direction du club n'adresse pas à la Fédération française de handball leurs demandes de licences.

Dès lors, par l'intermédiaire de leur avocat, les deux parties vont se livrer un combat juridique. Un administrateur judiciaire, M. Scemama, est désigné. Pour l'ouverture du championnat de France, le 6 octobre, au gymnase Jean-Sarrailh, à Paris, deux équipes de l'APAS se présentent devant le PUC. Celle de Jean Labrosse, composée de juniors, et celle de Sauveur Lombardo.

On en arrive à cette assemblée du 18 octobre où les orateurs des deux camps, pendant près de trois heures, vont rappeler leur attachement à la vie associative. Mais on touchera enfin au nœud du problème lorsque, unanimes, les joueurs souhaiteront décider librement de leur destinée. Cette prétention est jugée inacceptable par leurs adversaires majoritaires, qui affirment ne pas être disposés à laisser une vingtaine de joueurs de handball dicter leur loi à dix sections sportives de l'APAS. *« Nous avons fait un pari démocratique »*, dira Mᵉ Patrice Haure, l'avocat des joueurs. *« Il fallait faire comprendre à l'ensemble des sportifs français que leur gestion leur appartient. »*

Mais, dans l'état de l'organisation des clubs omnisports, ce pari ne pouvait être gagné. Les dés étaient pipés. Il n'en reste pas moins que, malgré une certaine maladresse, Sauveur Lombardo et les joueurs ont soulevé une question importante : peut-on se passer de l'avis de joueurs responsables au moment de la désignation de leur entraîneur ?

JEAN-MARIE SAFRA.

TENNIS

Le revers du président

« Depuis un an et demi, M. Valéry Giscard d'Estaing a fait des progrès techniques certains en tennis. » C'est son professeur, M. Jean-Claude Challlan, ancien président de la Fédération des professeurs de tennis, qui l'a confié à quelques journalistes à l'occasion d'un séjour en Martinique où il s'est rendu pour préparer l'organisation de stages de formation.

Quand la raison d'Etat le permet, le président de la République s'entraîne deux fois par semaine, depuis le printemps 1978, les mardis et vendredis matin sur les courts du Polo de Paris. Il arrive de l'Elysée en tenue : short ou pantalon selon le temps. Au total, quarante-cinq minutes d'échanges conclues par un match que *« le président ne gagne jamais »*. Pourtant son entraîneur est content de lui : *« C'est un vieux joueur de tennis. Il a une bonne condition physique, mais il manque d'entraînement. Il a le coup d'œil, le sens du tennis, de bons réflexes et joue d'instinct, un peu trop parfois. Il a une bonne technique gestuelle, un bon service et un bon coup droit lifté. Il pourrait obtenir un classement de troisième série. »*

Ses défauts ? *« M. Giscard d'Estaing a des problèmes en volée de revers un peu comme Noah »*, indique M. Challlan. *« Il a une prise de coup droit très fermée et il n'a pas toujours le temps de la modifier, ce qui le gêne en volée de revers. Ce qu'il y a de moins bon chez lui,* ajoute le professeur, *c'est son jeu de jambes. Le président est grand et comme beaucoup de joueurs de sa taille, il fait de grands pas sur le court ; cela n'est pas très bon en tennis. »*

M. Giscard d'Estaing préfère jouer sur terre battue : *« Il joue en général au centre du court et monte souvent au filet. C'est un bon élève, impassible, d'une correction parfaite. »*

M. Challlan est aussi le professeur de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. — A. R.

LES DÉPUTÉS NÉERLANDAIS S'OPPOSENT A LA PARTICIPATION DE SUD-AFRICAINS AUX JEUX POUR HANDICAPÉS DE ARNHEM

La Haye *(A.F.P.)*. — La Chambre des députés néerlandaise a voté récemment contre la participation de sportifs sud-africains aux Jeux olympiques pour handicapés, qui seront organisés à Arnhem (Pays-Bas) l'an prochain.

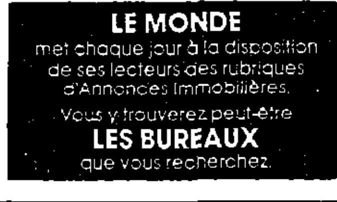
La plupart des députés du parti chrétien démocrate (gouvernemental) se sont associés à l'opposition de gauche pour inviter le gouvernement à refuser son soutien matériel à la participation sud-africaine à ces jeux.

Il y a deux semaines, dans un message à la Chambre, le ministre des affaires étrangères, M. Chris Van der Klaauw, avait déclaré, avec l'assentiment de tout le gouvernement, qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer à cette participation, parce que l'équipe sud-africaine serait *« multiraciale »*. La Chambre des députés ne s'est pas satisfaite de cette explication.

UNE MISSION PARLEMENTAIRE FRANÇAISE SE RENDRA EN AFRIQUE DU SUD

Le groupe parlementaire français pour le sport, que préside M. Bernard Marie, député des Pyrénées-Atlantiques (R.P.R.), a décidé d'envoyer une mission d'information en Afrique du Sud.

Cette décision fait suite à une proposition de M. Albert Ferrasse, président de la Fédération française de rugby (F.F.R.), qui avait souhaité qu'une mission étudie l'intégration raciale dans le spor ten Afrique du Sud, pour éclaircir le débat provoqué par l'annulation de la tournée des Springboks en France. M. Hage, député du Nord (P.C.), estime qu'*« un tel voyage (de la commission) ne saurait être qu'un moyen de cautionner la politique raciste dans ce pays et de tenter de remetter en cause des décisions conformes à l'esprit olympique »*.



AUTOMOBILISME

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PROMOTION

Une étape

De notre envoyé spécial

Nogaro (Gers). — Il s'appelle Eric Houdeletk. Depuis dimanche 21 octobre, à Nogaro, il est champion de France des Coupes Renault-5, l'une des plus importantes compétitions nationales de promotion. Houdeletk, comme beaucoup d'autres avant lui, a décidé de faire du sport automobile son métier. Ou du moins d'essayer. De suivre, par exemple, la même filière que six des sept pilotes français qui participent aujourd'hui aux courses de formule 1. Comme Laffite, Pironi, Tambay, Jabouille, Arnoux et Jarier, qui sont tous passés, à un moment ou à un autre, par ce genre d'épreuves, R-8, R-12, R-5 ou monoplace. En Afrique du Sud, c'est même ainsi que le champion du monde re formule 1, Jody Scheckter, est venu à la compétition. Par des courses disputées en R-8.

Eric Houdeletk a vingt-sept ans. Il reconnaît lui-même qu'il est un peu vieux pour entrer dans la carrière. S'il n'a pas pris part plus jeune à ces compétitions de promotion, c'est qu'il lui a fallu attendre de disposer des moyens financiers indispensables pour risquer sa chance. Car la course, même à ce niveau, même pour un débutant, coûte cher. Et Eric Houdeletk ne voulait pas manquer son coup. Alors, il a travaillé pour amasser un pécule et vendu des voitures à Rennes, à La Baule, à Tarbes. En 1977, enfin, il dispose de 35 000 francs. Une saison de Coupe R-5 coûte de 70 000 à 80 000 francs, mais il se dit que, avec les primes et en comptant au plus juste, il devrait pouvoir joindre les deux bouts. Il achète alors une R-5, et il doit d'ailleurs être bien le seul, en Coupe, à l'avoir conservée aussi longtemps. Dimanche, à Nogaro, c'est avec cette voiture « vieille » de trois ans qu'Houdeletk a gagné la dernière course de l'année. Elle ne sera complètement sa propriété que dans trois mois, la dernière traite payée.

La Coupe, c'est treize courses par an, soit de quarante à cinquante jours passés loin de chez soi et autant d'acrobaties à effectuer lorsqu'on a un job. Tous les patrons ne sont pas compréhensifs. Houdeletk en sait quelque chose. En 1978, il a cessé de vendre des voitures pour se consacrer à la course automobile. C'est le temps des vaches maigres. Il se classe bien troisième de la Coupe, gagne en prix une Renault 14 TS, mais il boucle tout juste son budget avec la revente immédiate de la voiture. Pour courir, cette année, il doit reprendre un emploi à La Baule, dans l'immobilier. Et même demander un découvert bancaire régulier. »

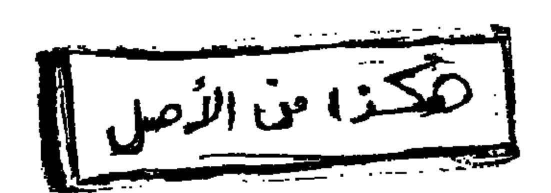
Le seul regret qu'il a, il en fait presque un complexe, c'est de toucher si tard, à vingt-sept ans, à la réussite. Son ambition ? Vivre complètement de la course, bien sûr. Le tout est de savoir, pour y parvenir, s'il fera le bon choix le moment venu et si la chance aussi sera au rendez-vous. Il considère qu'aujourd'hui il est beaucoup plus difficile de percer que par le passé. Tout simplement parce que, au lieu de cent candidats champions par an, il y en a désormais mille. Et que, avec la crise, les pilotes reçoivent moins d'aides qu'avant. Qu'ils ne sont plus pris en charge comme l'ont été Tambay, Pironi ou Prost.

Sa victoire dans la Coupe R-5 lui a valu de gagner une monoplace deformule Renault. R-5, formule Renault, c'est la route par laquelle passe éventuellement le succès. Après il y a la formule 2 et la formule 1. Eric Houdeletk y pense-t-il vraiment ? A coup sûr, même s'il ne veut pas en convenir pour éviter d'être jugé prétentieux. La plupart des apprentis pilotes, dans toutes les formules de promotion, s'imaginent tous un jour au volant d'une Ferrari, d'une Williams, d'une Ligier, d'une Renault, et c'est bien normal. Seuls les hypocrites jureront le contraire. Avant d'en arriver peut-être là, Eric Houdeletk devra financer sa saison de formule Renault en 1980. Savoir se vendre, trouver des commanditaires. Il lui faut, pour être compétitif, réunir 250 000 francs.

Il dit les choses calmement, avec beaucoup de lucidité. Le plus dur est encore à faire. Au premier abord, personne ne pourrait penser qu'il est pilote de course. Dans une discipline où la taille jockey est de rigueur, Eric Houdeletk mesure 1,92 mètre. S'il accède un jour en formule 1, il sera à coup sûr le plus grand. Il ne lui restera qu'à devenir le meilleur. Houdeletk a, en tout cas, l'avenir devant lui. Le voilà le pied à l'étrier.

FRANÇOIS JANIN.

هكذا من الأصل



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

RENCONTRES FRANCOPHONES

Un impérialisme peut en cacher un autre

LA *francophonie*. instrument de lutte contre le « géant impérialiste américain » ? Ou une « bonne affaire » ? Lancée dans les années 60 par le président sénégalais Léopold Sedar Senghor, bientôt reprise par le président Bourguiba puis par plusieurs hommes d'Etat africains, cette idée d'une coopération privilégiée des pays francophones souvent qualifiée de chimère (le « machin francophone » disait-on en haut lieu à Paris), *violemment combattue* dans des pays comme l'Algérie ou la Guinée qui lui trouvaient des relents de colonialisme, cette idée donc, nouvelle puisqu'il s'agissait d'établir des solidarités dans le monde à partir de la langue, a fait son chemin dans l'équivoque. Elle est, dirons-nous, un besoin contesté et contestable.

La francophonie, c'est peut-être un humanisme, cette « sorte de noosphère entourant la Terre, nécessaire au monde à l'heure atomique, à l'heure de la technologie et des haines », comme le définissait le président du Sénégal à Tunis en 1966, c'est aussi très certainement un « lobby » (pardon pour le mot !), c'est tout et rien, le grand flou qui cache des idées généreuses et des arrière-pensées suspectes, c'est l'auberge espagnole où l'on retrouve les Québécois autonomistes, des Antillais qui ne parlent plus créole, des Wallons d'extrême droite et d'extrême gauche, des intellectuels du tiers-monde déchirés entre deux cultures, des Français néo-colonialistes espérant retrouver là une occasion d'asseoir l'influence de la France, des dirigeants africains cherchant un cadre international pour leur politique de prestige, des politiciens, des hommes d'affaires des académiciens, des instituteurs, des artistes... tout !

Le colloque international sur la chanson de langue française qui s'est tenu les 1er et 2 octobre à la Maison de la francité à Bruxelles, comme le Festival international de la francophonie de Nice (5-19 octobre) ont permis de vérifie~ une fois de plus l'extrême ambiguïté de ce projet cher à Senghor et beaucoup d'autres, d'un projet de plus en plus cher à la France au fur et à mesure que celle-ci prend *conscience du recul de la langue* française sur la scène internationale.

Peu d'affrontements. Tout fut courtois. Le ton s'éleva une ou deux *fois*, pas plus, quand il s'agit de savoir si c'était bien la situation de monopole d'Etat sur la radio et la télévision (et à *cause de « la bande des quatre »* comme l'avait écrit Henry Chapier dans *le Monde* daté 26-27 août) *qui* était responsable de la crise de la chanson française et de l'industrie phonographique. Une quarantaine de « spécialistes » avaient été invités au colloque de Bruxelles.

En dépit de différences d'appréciation notables (une controverse légère s'éleva également quand il fut question *d'évoquer les* responsabilités de l'industrie du disque dans la crise), tout le monde sembla convaincu du danger représenté *par l'invasion* de l'industrie américaine et de la nécessité de faire un minimum de compromis pour aboutir à des propositions d'actions.

Dans le texte final, d'où fut éliminée une idée importante, celle du respect et du soutien des langues locales et régionales, on peut lire quelques remarques très intéressantes.

Attaché au principe de « *la libre circulation à l'échelle mondiale des œuvres des créateurs et des interprètes* » le texte stipule qu'il soit mis fin à toutes les mesures protectionnistes (comme il en existe aux Etats-Unis par exemple) et au cas où ces entraves ne seraient pas supprimées — mais dans ce cas seulement — demande aux pouvoirs publics de prévoir des mesures de réciprocité. Côté radio, il propose la création de comités de contrôle, un cahier *des charges pour que le public connaisse enfin toutes les formes* d'expression musicale de la communauté francophone.

Cette prise de conscience des *« menaces graves qui pèsent sur la diffusion et, à terme, sur la création des diverses formes d'expression musicale. »* pour *reprendre le texte, ne peut bien* évidemment se faire que si les musiciens francophones peuvent se faire entendre. On aurait pu les découvrir au cours d'une des manifestations comme le premier festival international de la francophonie, qui s'est déroulé quelques jours plus tard à Nice, si celui-ci n'avait été à ce point le lieu des rendez-vous manqués.

Organisée par le comité des fêtes de Nice avec l'assistance de l'Agence de coopération culturelle et technique, cette manifestation ambitieuse (près de trois cents artistes venus d'une *trentaine de pays ont présenté pendant quinze jours dans cinq* sections une centaine de romans et œuvres poétiques, plus de quarante films, une vingtaine de documents *télévisés*, huit pièces de théâtre, près de trente spectacles de musique et chansons) cette manifestation, qui se voulait « apolitique » dans une municipalité que l'on dit parfois d'extrême droite, a accumulé les contradictions, les incidents, les bavures.

Est-ce parce qu'il était trop politique (l'article 6 du règlement prévoyait que le festival se donnait le droit de refuser tout texte jugé « subversif ») que l'un des meilleurs films « West Indies » de Med Hondo a été montré hors concours ? On a parlé d'œuvres « pré-sélectionnées » pour des trophées, il y eut beaucoup de représentations reportées à la dernière minute, des projections à la qualité incertaine... toute cette confusion, qui frôlait le mépris, permettait de s'interroger sur le but poursuivi. Pourquoi la francophonie à Nice ? « La francophonie est une idée qui court en l'air, on l'a saisie au vol, a répondu M. Jean-Paul Claustres, directeur du comité des fêtes. Pourquoi octobre ? Parce que c'est un besoin pour Nice, en octobre les hôtels sont vides. » C'est dire là crûment que la francophonie est un « fromage ». Les artistes qui sont venus de loin (à leurs propres frais ou à ceux de leurs gouvernements) pour rencontrer un public, ont rempli les hôtels, ils n'ont rencontré presque personne. Le festival qui répond visiblement à une attente très forte des Africains (ils ont parlé de la difficulté pour eux de se faire éditer, enregistrer en France) n'a été qu'une suite de déceptions. « Le dialogue du donner-recevoir n'est pas toujours ce qu'il devrait être », a dit quelqu'un au cours d'un débat sur la langue française et la francophonie. La formule qui pourrait être appliquée au festival, veut peut-être dire aussi que la francophonie n'est encore, pour l'instant, pour la France, qu'une politique à sens unique.

CATHERINE HUMBLOT.

« L'INCORSION D'ONE LANGOE ETRANGERE DANS L'ESPACE CULTUREL QUI EST LE TIEN, NE DOIT PAS ETRE CONSIDERE COMME UNE AGRESSION IMPERIALISTE, MAIS AU CONTRAIRE, COMME LA PREUVE D'UNE VIVACITÉ EXEMPLAIRE, D'AVANT GARDE, ET REFUSANT AVEC PANACHE LA XÉNOPHOBIE. »

YEAH !

SPEAK FRENCH

Les hommes et les pierres

Avant de recevoir d'André Malraux leurs lettres de noblesse grâce à la création d'un ministère à part entière, les affaires culturelles *relevaient d'un secrétariat* aux Beaux - Arts, dont on parle aujourd'hui avec le sourire, pour souligner que les temps ont bien changé depuis vingt ans.

Ces vingt années de politique culturelle sous la *Ve République, un document du service des études* et de la recherche du ministère de la culture et de la communication les rappelle fort opportunément *à la veille du* débat parlementaire, vendredi 26 octobre, sur le budget présenté par M. Jean-Philippe Lecat.

De ce survol illustré de savants graphiques se dégage une *idée* forte. Avant Malraux, *l'Etat* édifiait *ou* entretenait des bâtiments, bref, gérait un patrimoine. C'était l'aide à la pierre. La Ve République venue, sans cesser de construire, on a compris qu'il fallait faire vivre ces lieux. Ainsi vit-on s'accroître régulièrement (en francs) constants) *les crédits* de fonctionnement et stagner, malgré quelques grandes opérations, les *crédits* d'équipement. Ce fut l'aide aux hommes.

Or la tendance semble désormais inversée, et le projet *de budget* de M. Lecat confirme plus nettement encore ce renversement. Au cours des dernières années, la définition d'un *programme d'action prioritaire pour* les monuments historiques puis le vote d'une loi de programme sur les musées ont amorcé le mouvement. Le budget 1980, en hausse de 11,95 % sur celui de 1979, accentue l'effort, puisque les autorisations de programme s'élèvent de 36,63 % (même si les crédits de paiement ne progressent que de 10,3 %). En revanche, les dépenses dites « ordinaires », à la seule exception — notable — de l'enseignement musical, n'augmentent que 12,56 %.

Les collectivit[...] paieront donc. [...] dustries cult[...] ront la rel[...] en ce [...] d'autr[...] de[...]

UNE SELECTION

cinéma

LE MALIN DE JOHN HUSTON

Adaptation du premier livre de Flannery O'Connor, Wise Blood. Tableau impitoyable de la faune burlesque des faux prophètes, où grouillent les escrocs et les fous.

LA CROISADE MAUDITE ET SANS ANESTHESIE *D'ANDRZEJ WAJDA*

Un film inédit étonnant, production anglaise tournée en Yougoslavie en 1967, sur l'homosexualité mas*culine, et une non* moins étonnante description de l'agonie d'un citoyen.

WINIFRED WAGNER *DE HANS JURGEN* SYBERBERG

Deux heures d'entretien avec la belle-fille de Wagner, grande amie d'Hitler. Elle rend hommage au *Führer*, après trente ans de silence. Syberberg s'en sert pour alimenter sa conception des mythes historiques et culturels qui ont engendré le fascisme.

COURAGE FUYONS D'YVES ROBERT

Du côté de Jules Renard, une comédie de *caractère* et les *réactions d'un* poltron congénital face aux dangers de l'amour fou.

Heroes, de Jeremy Paul Kagan : *l'enfer des souvenirs*, quand on revient de guerre. **Iracema,** de Jorge Bodanzki : sur la Transamazonienne, Iracema, qui a quatorze ans, ne découvre que la misère. **Piège à cons,** de *Jean-Pierre Mocky* : où l'on retrouve l'esprit corrosif *de Solo.* **La Luna,** de Bernardo Bertolucci : plongée dans les *fantasmes*, mise en scène du désir. **Apocalypse now,** de Francis Coppola : le grand spectacle (controversé) d'une descente aux enfers. **La Séduction de Joe Tynan,** de Jerry Schatzberg : intrigue politico-amoureuse, où Merryl Streep est *à voir*. **Le Tambour,** de Volker Schlöndorff : la fantastique aventure d'Oskar, qui, un jour, refusa de grandir. **West Indies,** de Med Hondo : une comédie musicale brechtienne. **Les *Petites Fugues*,** d'Yves Yersin : l'apprentissage de la liberté par un vieux paysan suisse.

théâtre

MEPHISTO A LA CARTOUCHERIE DU SOLEIL

Entre les dorures du théâtre officiel et les enluminures du cabaret politique, vont et viennent les ambitions, les peurs, les courages des artistes face à la montée du nazisme. Mise en garde généreuse, appel à la vigilance, le spectacle *soulève des questions* brûlantes et des polémiques, parle avec la beauté des formes.

A toi pour toujours, ta Marie-Lou au TEP : le langage charnel et la rigueur tragique d'un grand poète québécois, Michel Tremblay (jusqu'au 28). **La Conférence des oiseaux et l'Os** aux Bouffes-du-Nord : tout le théâtre dans son symbolisme et son matérialisme grâce aux comédiens de Peter Brook. **Les Molière,** de Vitez à la *Porte-Saint-Martin* : *le sens décapé* du classicisme français.

musique

OPRITCHNIK DE TCHAIKOVSKI

Dans son excellent cycle lyrique, riche en découvertes, Radio-France présente un opéra quasi inconnu de Tchaïkovski, « Opritchnik », consacré à la police secrète d'Ivan le Terrible. Un héros très *tchaïkovskien, une musique intense* (sous la direction de J.-P. Marty ; maison de Radio-France, le 31 octobre, à 20 h.).

DUTILLEUX, LUTOSLAWSKI, DEBUSSY

Daniel Barenboïm dirige la splendide « 2e Symphonie » de Dutilleux, rarement jouée et D. Fischer-Dieskau chante, avec *les si belles, si touchantes et si ironiques* « Ballades de Villon » de Debussy, une première audition de Lutoslawsk[...] « *les Espaces du somme*[...] (Champs-Elysées, les 25, à 2[...] et 27, à 10 h.).

Performances, à la [...] Sorbonne (John A[...] Richard Landr[...] H. Reichel, le[...] **tres Chanteurs,** [...] 28 et 31 octobre, [...] La Damoiselle élu[...] Mirrors for William B[...]

Musique pour cordes de Bartok, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy (Radio-France, le 25); **Aventures et Nouvelles Aventures** de Ligeti, et une œuvre de Schnebel (Maison de la culture de Rennes, les 26 et 27); **Simon Bocca*negra*** *(Bordeaux,* les 26, 28 et 30 octobre, 4 novembre) ; **Aida** (Rouen, les 26 et 28) ; **Ravi Shankar** (Pleyel, le 26) ; **Journée Eugène Kurtz,** œuvres américain[...] et création de la **Chute de la** [...] son Usher de Debussy [...] France, le 27); **Opera de** [...] l'Opéra de Lyon (M[...] culture de Nanterr[...] 29) ; **El Cimarr**[...] le Théâtre d[...] geurs d'o[...] *baire* [...] l'Ate[...] d[...]

exposition

LA FIAC AU GRAND PA[...]

Tableaux [...] à regar[...] *un m*[...]





Festival d'Automne

Le Festival d'Automne a ses habitués : Bob Wilson est de ceux-là, il est au Théâtre de Paris jusqu'au 11 novembre avec « Edison ». On retrouve également Victor Garcia. Venu de l'Université internationale du théâtre (« la Rose de papier »), il a fait une traversée fulgurante de la Biennale de Paris en 1966 avec des « Autosacramentale » ; il a fait éclater le cadre de scène en 1967 avec le « Cimetière des voitures » d'Arrabal, il a fait connaître en France Nuria Espert : « les Bonnes », « Yerma », « Divines Paroles ». Il revient à Chaillot du 16 novembre au 16 décembre avec « Guilgamesh » en arabe.

Pour le Festival, Eric Rohmer, le cinéaste des contes moraux, l'ironiste de « la Marquise d'O » aborde le théâtre et replonge dans les délires froids du romantisme allemand ; il présente à Nanterre du 9 novembre au 9 décembre « Catherine de Heilbronn » de Kleist.

Jean-Marie Simon ne pourra pas reprendre « le Neveu de Rameau » — créé au Festival de Spolète, — son interprète, Philippe Clevenot, étant malade. Mais il y aura un metteur en scène « inédit » en France, Arby Ovanessian, Arménien cosmopolite, qui veut universaliser le langage, qui place Tchékhov au-dessus de tous les autres et monte au Centre Georges-Pompidou, du 19 au 30 novembre, « la Dame au petit chien ».

Eric Rohmer : une nécessité

IL n'est pas courant en France, comme en d'autres pays, que des réalisateurs de films soient aussi, en même temps, metteurs en scène de théâtre. Il arrive plutôt (voir Patrice Chéreau aujourd'hui) que des gens de théâtre se mettent à faire des films. Le cas d'Eric Rohmer cinéaste montant une pièce de Kleist, *Catherine de Heilbronn*, peut donc surprendre. Avant lui, dans les années 60, venus comme lui des *Cahiers du cinéma*, Jacques Rivette et Claude Chabrol ne touchèrent au théâtre que par substitution. Rivette, montant une adaptation de *la Religieuse* de Diderot, songeait au film qu'il ne pouvait alors tourner. Chabrol, montant *Macbeth* de Shakespeare un peu en dilettante, parlait de son plaisir de diriger les comédiens autrement qu'au cinéma mais se consolait, semble-t-il, d'un échec à l'écran. Or, il y a dans la carrière cinématographique d'Eric Rohmer (cinquante-neuf ans) une telle rigueur dans le choix des sujets, la conception de la mise en scène, qu'on ne peut supposer qu'il vienne au théâtre simplement parce qu'il n'a rien d'autre à faire. Il suffit de rappeler son itinéraire pour voir qu'il devait, un jour ou l'autre, en arriver là.

En 1959, son premier long métrage, *le Signe du lion*, dont il avait écrit le scénario, se situait dans le droit fil de la « nouvelle vague » par les méthodes de tournage en décors réels qui devaient autant au reportage télévisé qu'au « cinéma-vérité » de Jean Rouch. Cela correspondait, il est vrai, à l'histoire traitée, constat d'entomologiste sur un musicien bohème, solitaire et sans argent dans le Paris du mois d'août. Mais les « contes moraux » qui suivirent, deux courts métrages : *la Boulangère de Monceau* (1962) et *la Carrière de Suzanne* (1963), quatre longs métrages : *la Collectionneuse* (1967), *Ma nuit chez Maud* (1969, premier grand succès commercial, inattendu), *le Genou de Claire* (1970) et *l'Amour l'après-midi* (1972), révélèrent la véritable originalité (univers, personnages et morale d'un jeu des sentiments et de l'intelligence hérité du dix-huitième siècle) et le classicisme (tradition du roman d'analyse français) d'un auteur de films, d'un « constructeur d'histoires » (scénario et dialogues) pour lequel la mise en scène des images n'aurait su aller sans la mise en place d'un texte soigneusement écrit.

« Le choix des lieux, des décors, de l'environnement, me préoccupent beaucoup, disait-il il y a quelques années (*le Monde* du 31 août 1972). *Je tourne surtout en studio parce que j'ai besoin d'une très grande précision du décor... J'ai besoin de connaître les décors pour faire le découpage en séquences. Le studio, c'est mieux pour la prise de vues. Dans mes films, la simplicité de l'histoire repose sur une construction rigoureuse et sur une cetaine unité de lieu. »*

Le cinéma « littéraire » d'Eric Rohmer s'est toujours affirmé comme une lecture, un éclairage de textes. On n'aurait pas dû s'étonner de le voir, au festival de Cannes 1976 représenter l'Allemagne de l'Ouest (le film était une coproduction franco-allemande) avec *la Marquise d'O*, tiré d'une nouvelle d'Heinrich von Kleist. Lui, l'auteur si « français », paraissait bien éloigné de ce romantisme germanique. Pourtant, il n'y a pas « tournant » dans l'œuvre de Rohmer, mais maturation de ses dispositions premières.

Son admiration, son respect pour la littérature devaient le conduire à dépasser l'écriture cinématographique proprement dite. *« La seule manière de rajeunir un texte est de le rendre à son époque »,* déclara-t-il après avoir tourné *Perceval le Gallois* (1978). Il avait déjà fait cela avec *la Marquise d'O*. Le texte en vers de Chrétien de Troyes, récité par des personnages hiératiques, avec accompagnement de chants et musique, dans un espace scénique restreint et des décors stylisés, c'est du cinéma théâtral ou du théâtre cinématographique. L'effacement devant le texte littéraire, l'ambition de restituer le climat, la culture et la morale d'une époque passée, sont identiques dans *la Marquise d'O* et dans *Perceval*, œuvres pourtant profondément différentes. Retrouver Kleist maintenant, mais au théâtre, c'est, pour Eric Rohmer pousser plus loin son expérience de metteur en scène. C'est répondre à une nécessité.

JACQUES SICLIER.

Victor Garcia : des savoirs

EN 1976, Victor Garcia inaugurait la grande salle de Chaillot avec la Compagnie Nuria Espert dans *Divines Paroles* en espagnol. Depuis on ne l'a pas vu en France, et le voici qui revient rajeuni, fringant. Il prépare, toujours pour la grande salle, *Guilgamesh* en arabe. Entre-temps, Franco est mort et Victor Garcia a repris à Madrid l'adaptation du *Cimetière des voitures* qu'il avait mise en scène en 1967 au défunt Théâtre des Arts. Entreprise décevante.

« En Espagne, dit-il, *le personnage Arrabal est vu différemment qu'ici. La situation est confuse, ceux qui ont souffert en exil, ceux qui ont lutté à l'intérieur, revendiquent chacun l'exclusivité du drame. Il y a les jalousies... Nuria Espert elle-même, qui sans jamais la moindre équivoque a affirmé ses positions dans ses actes, a été attaquée parce qu'elle a réussi pendant le franquisme. Est-ce que tout le monde devrait vivre en prison ?*

» L'expérience a été douloureuse. J'aurais voulu revenir à Paris, mais avec quelque chose à donner, et je doutais de tout, du théâtre et de moi. Des amis m'ont appelé à Lisbonne. J'ai retrouvé adultes et politisés les étudiants de Coïmbra avec qui j'avais monté les Autosacramentales *en 1965. J'ai trouvé un théâtre engagé dans une histoire politique, militante. J'ai eu envie de monter* les Quatre jumelles *de Copi. Pas tellement par provocation. Contrairement à ce qui se passe en Espagne, le public portugais reste indifférent. Une partie de la jeunesse, un peu paumée, marginalisée, se cherche un mode de vie, des rêves à l'américaine, ne s'intéresse qu'aux concerts pop, à ce qui lui paraît insolite. Je pensais toucher ces gens-là. Finalement, comme les spectacles populaires eux-mêmes durent peu de temps,* les Quatre jumelles, *ça a été peu de chose.*

» Je suis revenu à Paris, c'était l'an dernier. J'avais avec le Festival d'automne un projet qui a échoué faute d'argent. D'ailleurs je me sentais mal, je devais me remettre en forme. L'histoire de Guilgamesh *est revenue sur le tapis. Elle était dans ma tête depuis sept ans. J'avais demandé à Claude Roy une adaptation. Seulement, avec cette légende, le français ne marche pas, ne me déclenche pas d'images. J'ai pensé à l'espagnol, j'ai essayé l'italien, ça ne donnait rien non plus !*

» J'ai toujours imaginé l'arabe proche du sumérien. J'ai tenté l'expérience avec des comédiens venus d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ils ont des nationalités différentes, ont différentes manières de parler, je les écoute aller les uns vers les autres, se répondre, et je sais que je ne me suis pas trompé, théâtralement. Nous faisons un travail musical, pas du tout intellectuel. Les comédiens — ce sont tous des hommes qui jouent — doivent abandonner leur identité culturelle pour bâtir celle du spectacle. Pour montrer cette quête de l'immortalité, l'aventure de la mort. Une histoire pessimiste, oui... Moi, habituellement, sur scène je parle de la mort et

Arby Ovanessian : ouvert sur

LA-BAS, en Iran, où il est né en 1942, Arby Ovanessian, jusqu'à des temps récents, dirigeait une troupe et animait un atelier d'expression théâtrale, mais, depuis que le régime est devenu islamique, sa compagnie permanente n'existe plus. Arby Ovanessian, après avoir travaillé au coup par coup dans son pays, a passé la frontière. S'il est en France, c'est parce que le Festival d'automne l'a invité. Après ? Il envisage d'aller à New-York. Retourner en Iran ? Il le peut. Parler de la situation politique là-bas ? Il ne le désire guère. Il ajoute : *« Le théâtre que je fais n'est pas politique. Je ne crois pas que la politique ait directement sa place dans le théâtre. A mes yeux, c'est une question d'honnêteté envers le public. On ne peut jouer sur les faiblesses des gens, on ne doit pas leur parler de force mais tenter d'installer les conditions d'un échange.*

» C'est ce vrai dialogue-là qui importe. Dès lors, il ne sert à rien de se battre pour la validité d'un théâtre qui ne répondrait à aucune demande. Si, dans un endroit donné, ma sensibilité propre ne correspond plus à un besoin, je pars. Ne serait-ce que par sincérité à l'égard de moi-même. Car je dois continuer à travailler. Car je ne dois pas me suicider. La seule question pour l'artiste est de pouvoir faire ce qu'il veut. Qu'une révolution survienne ne signifie pas que l'artiste se révolutionne lui-même, mais cela veut dire que ce à quoi il croyait a eu un aboutissement. La création est toujours révolutionnaire, mais elle évolue toujours. Tandis qu'en termes de politique... il arrive que les choses s'arrêtent. »

Alors... Ovanessian, visiblement sans aucune amertume, reprend la route. Déjà il appartenait à l'espèce des cosmopolites : n'a-t-il pas poursuivi des études de cinéma à Londres ? N'a-t-il pas participé, de Nancy à Wroclaw en passant par Caracas et Sao-Paulo, à des festivals internationaux ? N'a-t-il pas accompli de nombreuses tournées afin de préserver, à l'étranger, ses créations ? N'a-t-il pas collaboré au travail poursuivi par Peter Brook, lors de son expérience du C.I.C.T. (Centre international de création théâtrale) ? Oui, comme aime à le répéter Brook : *« Ovanessian est un metteur en scène international, dans le sens où son travail touche tout le monde. »*

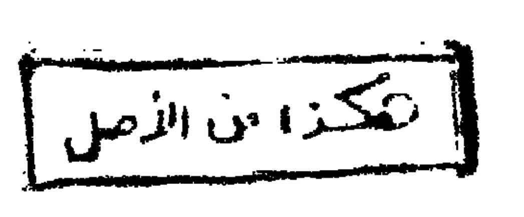
Avec le même détachement qu'il affecte à l'égard des avatars de l'Iran, Arby Ovanessian affirme que le théâtre est *« très important pour les racines nationales »* ; en revanche, il déplore la manière dont tous les pays, trop fermés sur eux-mêmes, l'enferment davantage. *« Le théâtre doit être extrapolé,* dit-il, *il faut qu'il s'ouvre grand sur le monde.*

» La qualité d'un spectacle ne dépend pas que du langage. J'essaye toujours d'étendre l'expérience du langage en le dépassant, le surpassant non pour le détruire, mais afin de rechercher les dimensions plus larges, sans tomber dans l'abstraction. Il est naturel que le langage change selon la sensibilité du pays où l'on joue, mais cela même tient du procédé, le principal reste de faire passer le sens, qui demeure le même partout, dès qu'il s'agit d'une œuvre forte. »

Ces prémisses posées, rien d'étonnant à ce qu'Ovanessian ait décidé, pour son passage à Paris, de monter à nouveau cette *Dame au petit chien* de Tchékhov, le dernier spectacle qu'il ait dirigé en Iran. Car pour lui, *« Tchékhov est un de ces mystérieux écrivains qui ont définitivement une « essence ». Il touche à l'universel. Rien d'étonnant à ce qu'on le choisisse en priorité ».*

« D'autres, d'une telle nature ? Bien sûr : les grands, les classiques. Sinon, je dirais Strindberg et aussi... Ibsen... Il y a dans leur théâtre des choses aussi importantes, mais la différence avec Tchékhov, c'est que tout n'est pas intégralement bon chez eux. »





accumulés

je termine sur la resurrection. Je meurs et puis je me lève...

» J'ai retrouvé, pour cette aventure qui est celle de la vie, l'équipe que j'ai connue il y a presque vingt ans à l'Université internationale du théâtre : Perinetti, Sylvie Artel, Michel Launay, Monique Vallée... Nous comptabilisons nos savoirs accumulés. Nous avons vieilli, je supporte très bien mes quarante ans : la vie est devenue plus évidente. Je veux dire, quand on est jeune, on rencontre des masses de gens qui vous ressemblent, avec qui on pense pouvoir réaliser des choses magnifiques. Après, l'enthousiasme est plus sélectif, mais toujours anarchique et bouillant.

» Le spectacle ne sera pas un modèle pour dire « là est la vérité et nulle part ailleurs », il ne sera pas non plus une « recherche » parce que le temps nous manque. Ce sera juste une chose que l'on aura trouvée. »

Propos recueillis par COLETTE GODARD.

le monde

Ovanessian a choisi de travailler sur l'adaptation qu'a faite Kobrinski de *la Dame au petit chien* (1) : *« La transformation d'une nouvelle en pièce de théâtre est très intéressante, presque expérimentale,* explique-t-il, *j'ai utilisé là tout ce que j'avais découvert dans le théâtre de Tchékhov. Il s'agit de fabriquer une pièce avec des pièces, tout en gardant la sensibilité caractéristique de la* « nouvelle » *— une courte histoire, comme disent les Anglais. Une nouvelle ne peut pas être quelque chose de* « dramatique ». *Tchékhov est parmi les rares qui réussissent en utilisant des situations très ordinaires à nous faire sentir qu'il dit plus que ce qu'il dit.* »

Ovanessian reste sérieux, derrière ses lunettes à montures sombres. Le fait de ne pas parler français ? Ce fait ne le dérange pas du tout. Le langage n'est pas un obstacle. Des langues, il en connaît beaucoup et d'abord la sienne, celle des Arméniens. *« Arménien c'est comme juif,* dit-il. *On n'est jamais vraiment sûr de rester où l'on est. »* Cosmopolite ? Non, mais appartenant à un peuple qui sait l'exil. Capable de se faire comprendre dans tous les pays.

MATHILDE LA BARDONNIE.

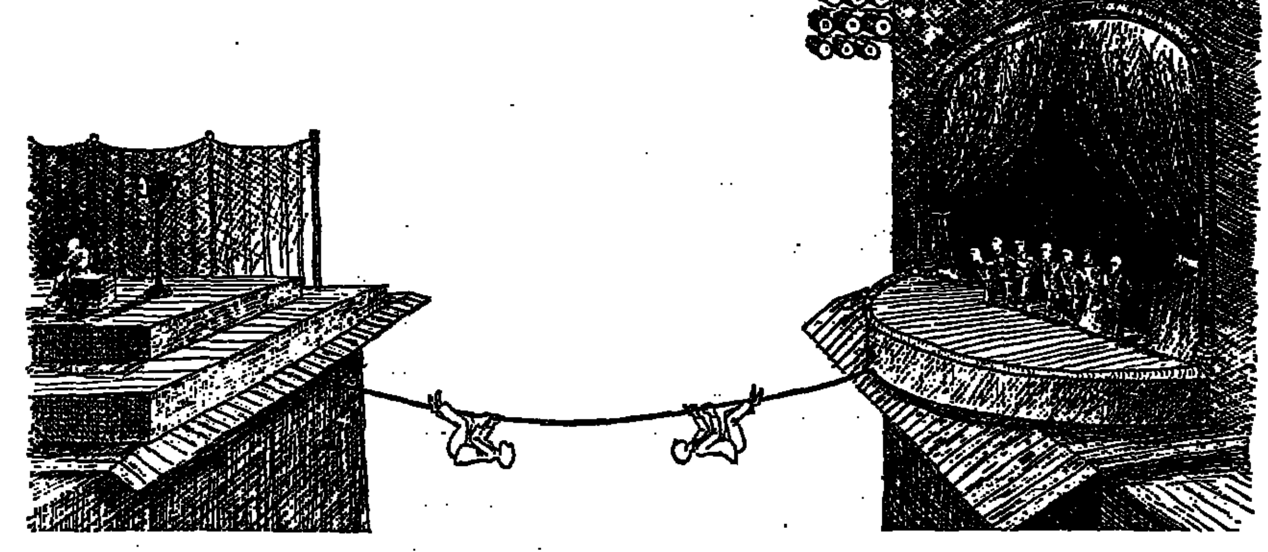
(1) Numéro 24 de la revue *l'Avant-Scène.*

Lyon prestige et Lyon qui grimpe

Lyon, il y a deux semaines, c'était Babel. Au T.N.P. on rencontrait Bob Wilson, qui présentait « Edison », et Wajda venu repérer les lieux pour son premier spectacle en France, coproduit par le T.N.P. et le centre dramatique de Nanterre. *Il y avait Anna Prucnal* au Théâtre du VIIIe, et en pleine répétition, les Italiens de l'Opéra : *Berio, Ronconi, Gae Aulentis, Anna Nogara,* Gian Carlo Prati, Barbara Valmorin...

Lyon-prestige *crée des* publics, que les créateurs viennent solliciter de partout. Mais il y a un *autre Lyon, celui qui attend à la* porte pour grimper au sommet. Les salles permanentes (les Célestins, le Théâtre du VIIIe, les Ateliers, les Huit Saveurs, l'Eldorado) ne sont pas suffisantes pour accueillir les compagnies qui naissent et vivent à Lyon. Le budget culturel de la ville est l'un des plus élevés de France et en juin la municipalité a voulu réanimer le concours des jeunes compagnies, avec prix en espèces à l'appui. De l'avis général, le résultat n'a pas été probant. Il n'en reste pas moins que le phénomène théâtral lyonnais doit être présenté dans son ensemble.

Villeurbanne, la municipalité voisine a demandé au T.N.P. d'organiser son deuxième forum, qui aura lieu du 5 au 10 novembre. Quinze troupes donneront chacune deux représentations dans huit lieux différents. De plus, en avant-première, André Ligeon-Ligeonnet est au T.N.P., et « off », l'Attroupement, qui est venu voilà deux ans de Strasbourg et qui s'est installé à Lyon, joue « le Jeu de saint Nicolas ».



« Suicide » par Ligeon-Ligeonnet

DANS la salle de *répétitions* du T.N.P., à Villeurbanne, le plus grinçant des jeunes metteurs en scène lyonnais, André Ligeon-Ligeonnet présente son spectacle *Suicide,* sans comédiens, mais avec des objets, des vidéos, du synthétiseur, une voix féminine et la tête des spectateurs.

En entrant un par un, on s'arrête trente secondes dans une cabine genre photomaton, et là, tout à fait clandestinement, on est magnétoscopé. Puis on s'asseoit dans le noir, en face d'une télévision qui *diffuse une émission de FR 3, une* interview de Ligeon-Ligeonnet. Il se présente, raconte le projet du spectacle qui va suivre. Puis, dans le noir total, le synthétiseur roule ses vagues. A droite et à gauche, sur deux grands écrans, défilent parallèlement des paysages, comme filmés à travers le pare-brise d'une voiture. Traversant la musique, la voix féminine, délibérément neutre, dit un texte de Peter Handke : *l'Heure de la sensation vraie.* Sur l'écran de gauche intervient l'image fixe d'une main portant une valise. Sur celui de droite arrivent en gros plans grisâtres les têtes des spectateurs. Il y a ceux qui posent, ceux qui remuent, ceux qui se laissent aller à une sorte de tristesse vide, ceux qui grimacent...

⁂

A la console, invisible, Ligeon-Ligeonnet manipule les sollicitations audiovisuelles et *notre* attention tiraillée. A *moins* d'un strabisme très divergeant, on ne peut pas voir à la fois les deux écrans. Et puis, il est difficile de regarder et d'écouter *les mots sans relief noyés* dans la musique. A intervalles presque réguliers, une faible lueur paraît, le noir s'écarte et on se trouve en face d'un vaste tableau derrière une vitre, doublé par un détail sur une télévision miniature : des lèvres trop rouges déformées par un énergique brossage de dents, et sur scène, pris dans un faisceau vertical de lumière rouge, un verre et une brosse à dents. Des *rayures* qui sont les graduations d'une cafetière électrique et la cafetière. Des ombres vagues enlacées, et des petites poupées par couples. Une montagne de poudre blanche en *formation,* et un tube qui se vide de sa poudre... La mise en confrontation et en contradiction des divers éléments n'est *pas* programmée sur ordinateur. Ligeon-Ligeonnet l'organise en direct, avec une part d'aléatoire qui tient à ses hésitations, à son inspiration, à ses maladresses peut-être, et qui donne au spectacle le suspense agressif de la vie.

Il découvre la vidéo et s'en sert intelligemment. Mais il est d'abord un homme de présence. Ses films sont plats et ses tableaux sont du théâtre. Volontairement ou non, il les privilégie. *C'est là qu'il déploie* au mieux l'originalité de son talent. Ce jeune homme roux est un créateur de beauté violente, une beauté qui dépasse le plaisir de l'œil, qui raconte des histoires de fureur et de rires, d'amour et de meurtre. Il pense à un *Wozzeck* avec un acteur et des images. En attendant, il est question de présenter *Suicide* au Centre Georges-Pompidou, ce serait exactement sa place.

C. G.

« Le Jeu de saint Nicolas » par l'Attroupement

UN chemin de bois disposé en rectangle, deux petites estrades forment le décor du *Jeu de saint Nicolas* (une coproduction du Centre dramatique de Franche-Comté) que l'Attroupement donne à Lyon, sous un vieux chapiteau. L'histoire est celle d'une grande bataille entre les Maures et les chrétiens qui sont massacrés. Reste un prisonnier trouvé priant devant une poupée rouge : la statue de saint Nicolas. Entre autres pouvoirs, elle possède celui de protéger les trésors. Le roi vainqueur décide de la mettre à l'épreuve, et lui fait surveiller un coffre *plein* de *richesses. Des* voleurs s'en emparent, mais le saint les oblige à le ramener. Subjugué par ce *miracle, le* Maure se convertit et oblige ses barons à suivre son exemple.

Tous les personnages sont représentés par quatre comédiens (Patrick Le Mauff, Philippe Vincenot, Denis Guenoun par ailleurs leader du groupe, Yves Pinnian) et deux comédiennes (Elisabeth Maccocco, Michèle Goddet tout aussi remarquable que lorsqu'elle jouait *Jules César*). *Leurs longues tuniques,* leurs demi-masques, leurs attitudes évoquent des figures *d'églises médiévales. Il parlent* le texte, du moins pour sa partie épique, dans sa langue originale : le *français du douzième* siècle, et c'est une sensation étrange. Ils semblent avoir traversé *les siècles, apporter dans* sa vie palpitante une *forme de* théâtre archaïque.

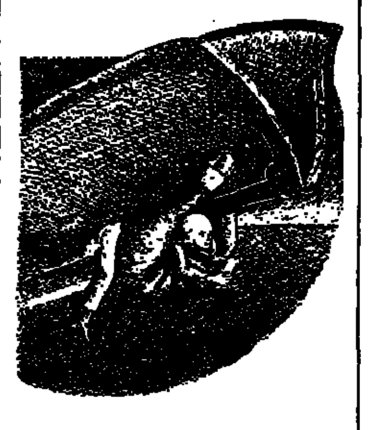
Ce n'est *pas* un *miracle, mais* l'aboutissement d'un travail de quatre ans. Avec *Agamemnon* (Strasbourg 1976), l'Attroupement cherchait à rapprocher la mythologie de ses racines terriennes, inventait un style qui juxtaposait une sorte de fantastique de la superstition, et le prosaïsme des contes paysans. Ce type de travail s'est poursuivi l'année suivante avec *la Chanson de Roland* (Lyon). Cette fois, ils adoptent le ton austère du récit. Une déclamation proférée sans effet spectaculaire. Ils se contentent d'être les hérauts de l'histoire. Cette partie est très belle, mais, à cause de sa froideur, paraît longue. L'action démarre à l'épisode de la grande bataille, superbe tableau tragique quand le silence s'appesantit sur une multitude de petites flammes, des bougies plantées dans le sable.

Les comédiens pauvres de l'Attroupement se construisent une *mythologie* de la misère. Avec de faux nez, ils représentent les voleurs du Jeu en clowns nostalgiques. *Ils les jouent sur improvisations,* c'est-à-dire dans notre français moderne. Cela tient de *Charlot et des minables malfrats* du *Pigeon,* avec la tendresse de Renoir. C'est la grandiose détresse *des clochards, le rire gigantesque* des éternels perdants, la chaleur éphémère de l'ivresse, la *lourdeur* des réveils pâteux qui rétracte les élans d'amitié. Clochards ou saltimbanques sous la *toile moisie d'un vieux chapiteau.* C'est bouleversant.

C. G.

(*) 103-107, rue Baraban, Lyon-3e.

LIVRES



Arts

L'ACTIVISME HONGROIS

Désormais, grâce au volumineux ouvrage collectif réalisé sous la direction de Charles Dautrey et Jean-Claude Guerlain, on peut enfin connaître, replacé dans son contexte historique, l'activisme hongrois : mouvement esthétique qui fut le ferment explosif de la vie culturelle magyare de 1915 à 1926 et qui eut son point culminant pendant la Commune de Budapest (d'avril au début d'août 1919). De grands noms y furent mêlés : ceux des musiciens Béla Bartok et Zoltan Kodaly, du philosophe marxiste Gyorgy Lukacs, de Tibor Dery, de Farkas Molnar et Lazlo Moholy-Nagy qui se retrouvèrent au Bauhaus. Et, bien entendu, de celui qui fut l'âme du mouvement, inexplicablement passé sous silence hors frontières, le poète, écrivain, théoricien, peintre Lajos Kassak. En 1915, Kassak avait d'abord fondé la revue *A Tett* (l'Action), interdite en 1916 « pour propagande contre la guerre et insultes à la nation ». Alors, animé de la même fougue, il lance *Ma* (Aujourd'hui), ouverte à tous les courants, futurisme, cubisme, simultanéisme, puis, dès son explosion, à Dada, couvrant en même temps l'action non plus comme un aspect théorique de l'art mais comme une réalité politique et sociale.

Ce qui intéresse Kassak, ce n'est pas la société nouvelle qui vient d'accéder au pouvoir (même pour peu de temps), c'est l'homme nouveau. Bela Kün, hostile à cette « avant-garde », fournira le premier exemple du conflit qui oppose l'art de rupture, par essence révolutionnaire, à l'art pompier, par excellence bourgeois, imposé par les régimes totalitaires, même issus de la révolution. L'ouvrage, bourré de documents — études, témoignages, textes essentiels — transporte le lecteur, après la victoire de l'armée royale roumaine, à Vienne où s'est regroupée l'imigration hongroise de gauche et où reparaît *Ma* en 1920. Echo de l'effervescence européenne de l'après-guerre, *Ma* publie notamment en 1925 un article de Zinoviev sur Lénine qui vient de mourir, et disparaît elle-même l'année suivante. — J.-M. D.

★ *L'activisme hongrois*, édit. Goutal Darly, diffusion Weber.

PIERRE RESTANY : « L'autre face de l'art ». — Par le promoteur du Nouveau Réalisme, rédigé dans une langue claire, et vivante, un livre d'initiation aux différentes étapes de tous les mouvements révolutionnaires, esthétiques bien sûr. La « fonction déviante de l'imagination » sert de repère constant dans cette route tortueuse qui va de Marcel Duchamp à Yves Klein et bien au-delà. (Ed. Galilée.)

GUSTAVE DORÉ : « Peintures et sculptures ». — Illustrateur d'une fécondité inépuisable (plus de cent mille dessins, des lithos, des gravures, etc.), Gustave Doré, comme le rappelle Jean Adhémar dans sa préface, a trouvé le temps d'être, en outre, peintre et sculpteur, avant de mourir à cinquante et un ans. Un artiste très Second Empire : près de cent cinquante reproductions en font foi, qui ouvrent les portes du rêve, distillent une poésie insolite proche parfois des collages de Max Ernst, et d'autre part très kitsch. (Ed. Jacques Damase.)

BERNARD DAHHAN : « Vasarely ou la connaissance d'un art moléculaire ». — Avec l'énorme thèse de Bernard Dahhan, voici le premier ouvrage d'ensemble sur Vasarely, qui, à travers lui, remet tout en cause. L'esthétique de notre temps, d'abord, profondément influencée, dans ses transformations, par les philosophies et les sciences physiques. (Denoël-Gonthier.)

JEAN VILETTE : « Les Vitraux de Chartres ». — Ce volume, illustré de cinquante reproductions en couleurs, permet une *lecture* des célèbres vitraux dont un touriste non préparé est incapable. La reconstruction de la cathédrale au douzième siècle, la technique du vitrail, les sujets traités, restitués dans leur contexte historique, voilà une pressante invitation à se rendre sur place. — (*Ouest-France*, Rennes).

ART ACTUEL 1979 : c'est le cinquième *Annuel Skira*, le second en édition bilingue, le premier qui porte une jaquette personnalisée : un tableau de Cremonini, au lieu du S de l'éditeur en stries optiques. Ce qui est un signe de l'optique dans laquelle Jean-Luc Daval, responsable de cette publication, a, cette fois, engagé son information sur les événements, les actions, les créations toutes récentes : sur le thème de « la découverte des origines ».

Cinéma

JONATHAN FARREN : « Ciné-rock ». — Des années 50 aux années 70, revue, très détaillée, de trente films américains et anglais, dans lesquels la musique rock a joué, d'une façon ou d'une autre, un rôle significatif. L'auteur ne cache pas que son choix est très subjectif, et c'est bien sa subjectivité qui rend la lecture attrayante, même pour des non-connaisseurs (Ed. Albin-Michel, Rock et Folk, 200 p., 250 photos).

ALLEN EYES : « John Wayne ». — Edition française de l'ouvrage d'un historien anglais du cinéma, publié en 1976, et complété par le traducteur Georges Cohen, des deux derniers films tournés depuis. La vie, la carrière et la légende de John Wayne minutieusement examinées. Un livre de référence (Ed. Henri Veyrier, collection cinéma, 256 p., 300 photos).

TONY CRAWLEY : « Brigitte Bardot ». — Un scrupuleux recensement historique venu de l'autre côté de la Manche. A suivre les films et les commentaires qui en sont faits, on voit naître et se dissoudre un phénomène qui paraît curieusement bien anachronique. Bardot serait-elle plus qu'une suite d'images figées ? (Ed. Henri Veyrier, collection cinéma, 192 p., 300 photos).

DISQUES



Rock

VINGT-CINQ ANS DE CHANSONS DE JOHNNY CASH

A parler franchement, Johnny Cash avait un peu lassé ces dernières années par son obstination à conserver une formule musicale devenue mécanique et fondée sur la guitare, la basse et le rythme binaire. D'autres chanteurs à Austin (Merle Haggard) et à Nashville (Waylon Jennings) avaient éclipsé celui qui, avec sa voix de stentor, évoquait les trains, les rivières, les Indiens, les prisons. Et puis voici pour célébrer ses vingt-cinq ans dans la chanson un album où Johnny Cash apparaît renouvelé.

Les couleurs musicales se sont métamorphosées avec une plus grande diversité instrumentale, avec le violon de Ricky Skaggs, le banjo de Bob Johnson ou de Jerry Hensley, le dulcimer d'Alisa Jones, les instruments à vent et un personnel moins sclérosé. Cash, lui-même en bonne forme, fait en quelque sorte le bilan de son aventure avec des bons titres comme : *The L. and N. don't stop here anymore, Cocaine Blues, Lately I been leaning toward the blues.* — C.F.

C. F.

★ Johnny Cash-Silver. 33 F. C.B.S. CB 271.

ELTON JOHN : « Victim of Love ». — Excepté un « Johnny B. Goode » chanté d'une manière propre mais sans plus, l'album est consacré à des compositions de Pete Bellotte, producteur du disque. Et, à l'évidence, on préférerait les chansons, les mélodies rigoureuses, sophistiquées, plus riches d'invention, plus planantes, du chanteur lui-même. (33 t., Phonogram, 9103509.)

CHUCK BERRY : Rockit. — Chuck Berry redécouvert dans un étonnant album ne contenant que de nouvelles créations avec le son toujours a u s s i dépouillé, presque brut, le fameux rythme direct, répétitif et le phrasé nerveux, la vitalité et le détachement de celui qui reste à cinquante ans une des valeurs sûres du rock (33 t WEA, Filipacchi Music ATL 50648).

NINA HAGEN BAND. — Expulsée de R.D.A. il y a trois ans, vivant à présent en Allemagne fédérale, Nina Hagen possède un tempérament exceptionnel, avec la théâtralisation et la dérision qui relèvent de la tradition allemande des années 20 (33 t. CBS CB 271).

LOUNDON WAINWRIGHT III : A live one. — Enregistré en public il y a trois ans dans divers lieux, à Londres, Birmingham, Glasgow et Los Angeles, cet album est celui d'un des folk-singers américains les plus purs, à l'humour fin, subtil, à la voix pleine de force, de vigueur. Treize chansons remarquables (33 t. WEA WE 341).

SANTANA : Marathon. — Même en empruntant les couleurs du disco, la musique de Santana est riche, dense, colorée et libre (33 t. CBS 86098).

Variétés

BEAUSOLEIL BROUSSARD : Le mitan du siècle qui s'en vient... — La musique des villages d'Acadie (ballades, rythmes de danse) par un groupe de quatre musiciens extrêmement brillants qui ont choisi pour s'exprimer la diversité des instruments et prennent un plaisir évident à jouer leur musique avec infiniment de délicatesse et d'amour (33 t l'Escargot CB 271).

MARCEL AMONT (un autre Amont). Fantaisiste animateur d'un univers un peu trop léger et franchement anachronique, Marcel Amont change courageusement de répertoire et réalise un album remarquable avec des chansons inédites de Cavanna, Souchon, Moustaki, Brassens, Vigneault, Vidalin, Landzmann, Maxime Le Forestier et Julien Clerc. Du beau travail d'interprète ((33 tours Escargot, CB 271).

SALVADOR CHANTE BORIS VIAN. — Vingt ans après la mort de l'auteur de *l'Ecume des jours* et de *l'Automne à Pékin*, Henri Salvador, qui chanta autrefois des parodies de rock'n roll de Boris Vian (*le Blues du dentiste*), présente aujourd'hui neuf chansons inédites qu'il a mises en musique (33 tours RCA, P.L. 37 303.)

VICTOR JARA : « Canto por travesura ». — Découverte d'un visage inconnu jusqu'ici du chanteur chilien disparu avec des « chansons pour espiègleries » allègrement chantées par Victor Jara et adaptées par lui-même de la tradition populaire latino-américaine. (33 t., l'Escargot, ESC 396)

Classique

SCHUMANN PAR ARRAU. — Les vingt plus grandes œuvres pour piano de Schumann par Claudio Arrau : superbe par la distinction du phrasé, la virtuosité entièrement maîtrisée et sublimée, mais ce Schumann apollinien, bien dans sa peau, dissimule un peu trop aisément ses monstres ou ses fantômes familiers. Pourtant quel éblouissement ! (9 d. Philips, 6 542.344/52 ; offre spéciale).

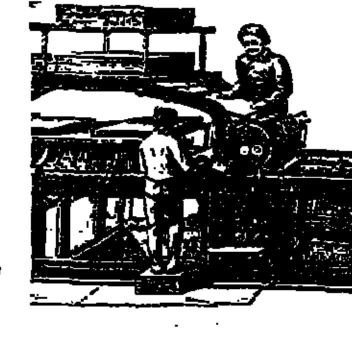
BRAHMS : trios. — Une intimité farouche et douce à la fois, la musique d'un solitaire se confiant à de rares amis, telle est l'image que suggère cet admirable disque des *Trios pour piano, violon et cor* op. 40 et *pour piano, clarinette et violoncelle* op. 114 de Brahms. Trois jeunes Français, Michel Dalberto, Pierre Amoyal et Frédéric Lodéon s'y joignent à deux grands aînés, Michel Portal et le corniste Pierre del Vescovo, en des interprétations d'une beauté quasi inégalable (Erato, STU 71 159).



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Archéologie industrielle



La culture, outre la technique

L'archéologie industrielle, préoccupation naissante, a été au centre de deux colloques récents : à Annonay, du 3 au 5 octobre ; à Lille, du 11 au 13 octobre. Une exposition, à Paris, reprend ce thème.

ANNONAY, chef-lieu de canton de l'Ardèche, est la seule ville industrielle d'importance de ce département. Une ville dont les industries sont marquées par l'histoire et qui a fait de l'invention une sorte de spécialité régionale. C'est la patrie des frères Montgolfier, papetiers et navigateur de l'espace, une famille dont on trouve les descendants innombrables à chaque coin de porte des papeteries qui portent toujours leur nom, associé à celui de Canson.

L'affaire se déroulait pour partie au cinéma Eldorado, vestige déjà d'un art nouveau installé sans ménagement vers les années 50, dans une ancienne église. L'alliance du passé et du présent était donc à peu près assurée par ces subtils dosages.

Quoi qu'il en soit, Annonay était bien le lieu de cette conférence sur la « culture technique », le lieu de la technique replacée dans sa dimension culturelle. Cette manifestation était organisée par le tout jeune Centre de recherche sur la culture technique (C.R.C.T.), fondé en juillet de cette année, et avec l'aide active d'organismes *ou* d'entreprises publics et privés, comme les services des télécommunications et de télé*diffusion de France ou de* la société Honeywell Bull.

Une première conférence, plus « informelle », avait été organisée en juillet 1978 (*le M[illegible]e* du 20 juillet 1978) à Douai par Jocelyn de Noblet, grand perturbateur des calmes officiels et ministériels, remueur de léthargies, preneur d'initiatives qui en dérangent plus d'un. Cette année-là, les participants, une quarantaine, cherchaient plutôt à définir ce qui les unissait. Le problème de la « mémoire ouvrière » dominait, souvent pris dans le sens restreint que lui confère l'abominable terme « archéologie industrielle ». [illegible] tentatives pionnières de l'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Angleterre, où cette formule barbare a depuis longtemps acquis droit de cité, étaient les modèles auxquels — les écomusées exceptés — on se référait bon gré, mal gré. Rien de tel à Annonay, où l'archéologie industrielle se trouvait *donc enfouie sous le* [illegible]me plus vaste de « culture technique », mais où persévérait en revanche *Jocelyn de Noblet*.

Les débats — les ébats pourrait-on dire puisqu'une bonne part de la conférence avait lieu dans un petit château et son parc — ont ici largement changé de tournure. Par le nombre des participants : plus de deux cents. Par les horizons très variés d'où ils venaient : historiens, architectes, scientifiques, chargés de *mission de tout poil et de* tous ministères. Par l'évolution spectaculaire, surtout, de la mentalité *française face à cette notion* de culture technique. A l'origine de ce changement, il y a naturellement *l'intérêt*, c'est-à-dire l'inquiétude, que suscitent l'état et l'avenir du patrimoine, intérêt qui concerne *tous* les paramètres de notre civilisation. Il y a, partant de là, la multiplication des initiatives individuelles ou locales (de qualité variable), et la rupture de leur isolement par la multiplication des conférences, colloques et autres *symposiums*. Il y a enfin, et surtout, dans les grandes entreprises et (mettons-les *sur le même plan*) *dans* les ministères, une conscience nouvelle de ce que peut apporter *une* « attitude culturelle » à la bonne marche de la société et des affaires. La conscience, diffuse *encore*, qu'une telle attitude peut devenir un moteur de création, d'innovation

On peut objecter, et on ne s'en prive pas, qu'il y a derrière *tout* cela *moins d'intérêt pour* le fait culturel que d'objectifs économiques. Et l'on peut soupçonner, *pour utiliser cette arme* redoutable qu'est devenu l'insinuation chez certains philosophes contemporains, que *le* patrimoine, l'innovation, et tout ce genre de remue-ménage, sont des dérivatifs à de plus sérieux problèmes ou, s'ils s'avéraient efficaces, de nouveaux supports pour le capitalisme occidental...

Dérivatifs pour la « crise », *dérivatifs aux problèmes* économiques et sociaux, aux « vrais » problèmes ? Tout cela est peut-être vrai, et *l'irruption* d'un groupe de syndicalistes de Caravalair dans l'enceinte recueillie de la conférence pouvait en témoigner. Mais, récupéré ou *non*, et il l'est *en termes similaires* dans des pays aux idéologies différentes, l'enjeu de la « *culture technique* » reste considérable. Mâtinée d'écologie, mais débarrassée de ses *aspects primaires, la notion* de culture technique pourrait se révéler la réponse possible de la *civilisation industrielle* à elle-même.

Au travers des « tables rondes » organisées à Annonay et sans s'embarrasser (à moins d'être doué d'ubiquité) du foisonnement d'idées qui s'y sont exprimées, cette notion de culture technique s'est révélée être un phénomène en soi qui, malgré la disparité de ses composantes, possède une structure propre. Un fil continu est apparu qui traverse l'archéologie (la recherche, puis la conservation du passé), la réflexion sur l'histoire des techniques et des sciences, la recherche *sur* les mécanismes de l'invention, l'invention elle-même et l'innovation (qui porte l'inven*tion en avant*). Et *là*, *encore*, fût-ce dans le *cadre* restreint d'une conférence, la confrontation, *puis* la reconnaissance, des tenants des sciences de l'homme avec ceux des sciences *exactes*, a pu paraître une voie pour l'avenir.

FREDERIC EDELMANN.



Les châteaux de l'industrie

« L'ARCHITECTURE est une peste pour ces sortes d'établissements ». L'inventaire de l'architecture industrielle du Nord entrepris par l'équipe des archives de l'architecture moderne de Bruxelles à la demande du ministère de la culture, en 1975, fait mentir cette affirmation, retour d'Angleterre, du minéralogiste français Faujas de Saint-Fond.

Ni l'économie ni le souci de l'efficacité n'ont fait oublier aux industriels du Nord, au dix-neuvième siècle et au début du vingtième, le souci de paraître, de s'affirmer maîtres du terrain, du paysage et du décor urbain. Aussi austères, imposantes, terrifiantes qu'elles soient parfois, les manufactures textiles, les filatures, les brasseries, les papeteries, les mines, ont souvent rivalisé de... beauté.

Moins somptueuses que les manufactures royales du siècle précédent, les usines du Nord affirment leur caractère au point d'imiter souvent, avec des tours crénelées, des donjons, des cheminées « illustrées » comme des étendards, des portes aussi monumentales qu'un pont-levis, un autre féodalisme, celui du Moyen Age.

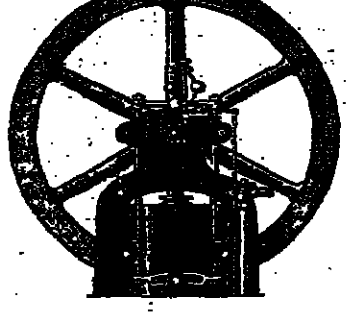
Dans le plat pays, les cheminées, bien sûr, se font remarquer, et certaines demeurent encore aujourd'hui, comme seul vestige, en pleine campagne, d'une usine disparue.

Le travail d'enquête mené par l'équipe bruxelloise de Maurice Culot, et par Hans-Wieser Benedetti et Lise Grenier, en particulier, est d'autant plus précieux que certaines de leurs trouvailles ne sont plus aujourd'hui que souvenir. Comme l'a regretté, au colloque de Lille, M. Pierre Boissé, secrétaire de l'inventaire, ce travail se compare souvent à « l'extrême-onction, avec quelques cas de sursis ».

Les Lillois ont regretté que cette exposition (1) *soit présentée à Paris avant de l'être à Lille. Les querelles et la méfiance de la région à l'égard de la capitale ne devraient pas retarder l'indispensable travail de protection (et de réutilisation) des « monuments » les plus menacés. Chacun sait maintenant qu'ils existent.*

M. Ch.

(1) Usines, châteaux de l'industrie, à la SADG, 100, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Jusqu'au 30 novembre.



Des usines, bientôt des musées

PLUS que toute autre en France, la région du Nord-Pas-de-*Calais est marquée par l'« empreinte impérieuse »* de l'industrie. L'histoire sociale des cent cinquante *dernières années est inscrite dans* le paysage : corons ouvriers serrés autour de l'usine-château *fort*, *maisons de maître des princes du* textile et de la mine, édifices de brique et de métal qui sont les *temples du matérialisme. L'histoire* est visible jusque dans ses développements les plus récents et les plus *dramatiques : champs de bataille* abandonnés *des* usines sidérurgiques déménagées par les ferrailleurs, filatures désaffectées, et ces collines vertes et pointues qui oublient qu'elles furent terrils.

La région ne rompt pas avec ce passé riche de traditions, et d'un genre de vie qui a nourri, si péniblement que ce fût, les hommes et les familles. Une réflexion est engagée sur place, et le colloque sur le patrimoine industriel organisé à Lille du 11 au 13 octobre dernier par l'office culturel régional témoigne d'une prise de conscience de la richesse de ce patrimoine, de la nécessité de l'assumer, de l'utiliser, de le transformer, même si les débats entre *universitaires*, architectes et élus ont souffert de l'absence des industriels eux-mêmes.

Evoquant d'entrée de jeu cette *« région ébouillantée par la révolution industrielle »*, *Pierre Mauroy*, maire socialiste de Lille et président du conseil régional, a rappelé comment *« les gens du Nord ont cessé d'être des Picards, agriculteurs et tisserands, pour être brutalement entassés dans les usines, dans des conditions effrayantes »*, comment la *« misère et l'infinie tristesse de ces villes ont fini par provoquer la révolte »*, et pourquoi *« les idées socialistes sont nées en Flandre »*. Cette période « mutilante » a vu le saccage des patrimoines antérieurs des dix-septième et dix-huitième siècles, et Lille porte, selon son maire, *« les stigmates de cette transformation »*.

Pour brutale qu'elle ait été, la *mutation industrielle du dix-neuvième* siècle a produit son œuvre propre, son patrimoine, dont il est heureusement question aujourd'hui d'empêcher la disparition totale.

Même s'il est de « mauvais goût de parler d'archéologie industrielle quand l'industrie fout le camp », comme l'a fait remarquer un syndicaliste C.F.D.T., c'est, somme toute, logique. Même s'il est délicat d'*« ouvrir un musée quand on ferme les puits de mine »*, une excessive et tardive pudeur des industriels pourrait leur être bientôt reprochée par ceux qui furent les exploités, mais aussi les partenaires dans le travail accompli. Car le patrimoine industriel d'une région n'appartient pas au seul patronat ou à ses héritiers. Les ouvriers aussi ont *gagné* le droit de savoir et de se *souvenir*.

On confrondrait moins volontiers archéologues et fossoyeurs si le travail d'inventaire, de présentation et d'explication avait été commencé plus tôt, *comme en Allemagne* ou en Angleterre. En Allemagne fédérale, le musée de la mine de Bochum, *au cœur de la Ruhr*, existe depuis 1930. Fondé par le syndicat minier de Wesphalie et la ville de Bochum, *il reçoit quatre cent mille visiteurs* par an et emploie quatre-vingts personnes... et même des mineurs qui *creusent des galeries d'« exposition »* à 15 mètres sous terre, pour allonger un réseau déjà long de *2,5 kilomètres. Le développement* du musée s'est nourri au cours des ans de la fermeture progressive des exploitations, aussi bien de *houille que de fer. Alors que tous les puits locaux sont fermés*, le chevalement de 60 mètres de haut *transféré en 1975 de Dortmund est* devenu le symbole de la ville.

En *Angleterre*, *c'est dans* la vallée de la Severn, près de Birmingham, que se constitue, depuis dix ans, *une véritable constellation de* musées. L'Ironbridge Gorge Museum Trust, installé au cœur de la ville *nouvelle de Telford, a pour ambition* de mettre en scène le passé industriel diversifié de cette région de Coalbrookdale, *berceau de plusieurs* inventions. C'est notamment là qu'Abraham Darby, le premier, fon*dit*, en 1709, le fer avec du coke au lieu du charbon de bois. Le four de Darby, l'invention de la locomotive à vapeur, le premier pont en fonte, des hauts fourneaux de la fin du dix-huitième siècle, des tuileries et des manufactures de porcelaine, attirent chaque année deux cent cinquante mille visiteurs.

Plus réticente à vivre la révolution industrielle, la France l'est aussi à en conserver la culture. *Est-ce parce que « la technique est la mal-aimée de la société intellectuelle et bourgeoise »* de notre pays, *comme l'a déploré, à Lille*, *Bertrand* Gille, historien des techniques. Est-ce parce qu'on y rencontre *« un désir très répandu de balayer les preuves physiques du passé industriel »*, comme l'a noté Kenneth *Hudson*, inventeur de l'archéologie industrielle, qui prône plutôt, aujourd'hui, une *« archéologie du travail »*, *une histoire qui traiterait de « la façon dont hier on gagnait sa vie »* ?

Selon Bertrand Gille, les quarante petits musées de la région ont essentiellement *« un intérêt pittoresque et sentimental »*. Seul le musée du verre de Sarres-Poterie, qui présente les travaux des ouvriers *pendant leur temps de repos* témoigne du *« désir de rendre à une population la fierté de ses productions »*. La vrai musée de la mine qui manque encore dans cette région *« martyrisée et modelée par l'extraction de la houille »* est encore virtuel.

Le grenier des Houillères

A Lewarde, près de Douai, dans une petite mine désaffectée, la fosse Deloye, les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais engrangent depuis quelques années les machines, les outils, les wagonnets, les ascenseurs destinés à la casse. Dans ce grenier secret des Houillères, *on trouve aussi bien la cloche d'église, « objet courant en magasin aux mines d'Anzin »*, pour les églises *des cités minières, que la De Dion-*Bouton d'un ancien directeur de la compagnie d'Aniche qui servait, *il y a encore deux ans*, de voiture d'incendie...

Et *sous le drapeau, récompense* en 1945 de la fosse qui réussissait l'exploit des 100 000 tonnes par jour, *ce poème :*

Que d'efforts et de sueur vous a [coûté ce noble emblème...

Du groupe vous êtes les [meilleurs,

Pour Sainte Marie, quelle [référence.

A l'époque, on comptait cent dix fosses dans tout le bassin : il n'y en a plus que six en exploitation. Attend-on que toutes aient fait silence pour ouvrir ce sanctuaire assagi, où les vêtements de mineurs accrochés dans la *« salle des pendus »* semblent des sculptures hyper*réalistes, tellement ils gardent* l'empreinte des corps fourbus. Alentour la campagne est riante : nulle cité *minière à proximité, nul terril à* l'horizon. Tout est calme.

Ce *musée*, qui *n'en est pas* encore un, coûte déjà environ 2 000 000 de francs par an pour l'*entretien des locaux (6 000 mètres carrés couverts)* et la maintenance. Les sommes nécessaires à son ou*verture au public et à son fonction*nement pourraient sans doute être trouvées auprès des institutions ré*gionales, mais des motifs politiques* et psychologiques semblent retarder cet événement.

Si les Français tardent plus que les Anglo-Saxons à célébrer la culture technique dans des *musées classiques*, il est une expérience originale qui *mérite d'être rappelée :* celle de l'éco-musée du *Creusot*, mémoire vivante au cœur d'une région où l'industrie n'a pas mangé tout le paysage, où l'on est resté paysan à l'ombre des hauts fourneaux.

Mémoire vivante, et musée du présent, qui marche avec son temps, comme l'ont indiqué, à Lille, *Marcel* Evrard et Dominique Ferriot. Contestant *« l'idée même d'archéologie »*, refusant de *« refaire des temples »*, Marcel Evrard a montré comment l'éco-musée voulait *« retrouver le fil conducteur, réparer la fracture prodigieuse »* qui nous sépare d'un passé si proche, et *« partir du banal, du quotidien qui devient, une fois revécu, exotique »*. Autant que les machines, les animateurs de l'éco-musée tentent de *recueillir les témoignages* des ouvriers, des artisans, des habitants. « Un travail de fourmi. »

Installé au château de la Verrerie, au Creusot, l'éco-musée travaille avec deux cent soixante-quinze associations locales et entretient des « antennes » aux alentours. Avec dix-huit personnes et 2 millions de francs, il est loin des 5 millions de deutschemarks du musée de Bochum, mais il n'a pas le même objectif : il veut être un *« musée de questions »*... à condition qu'elles ne planent pas trop haut.

Le meilleur musée dans la vie, c'est encore l'usine dans la ville, *l'usine recyclée, le bâtiment admis* comme un objet usuel, qui peut encore servir. Sur ce chapitre, le *Nord a beaucoup à dire*. A *Lille* (en chantier), à Roubaix et à Tourcoing (en projet), on regarde d'un nouvel *œil les bâtiments industriels désaffectés* et on s'apprête à insérer dans ces enveloppes si vastes, si monumentales, une nouvelle page d'histoire urbaine.

La filature Paul Le Blan, à Lille, est en passe de devenir un ensemble de logements H.L.M., en duplex, avec terrasse, plus grands que la norme, aménagés au-dessus de bureaux, de petites entreprises, de locaux collectifs. Remodelant l'intérieur, les architectes, Philippe Robert et Robert Reichen, ont scrupuleusement (trop ?) respecté la plate architecture de brique des façades. En face, les immeubles neufs (l'autre moitié du programme H.L.M.), plantés sur une nappe de bitume, ne sont pas plus gais. *« Les villes ont besoin d'anciens bâtiments, pas seulement des monuments historiques, mais des bâtiments ordinaires, y compris en mauvais état »*, dit Philippe Robert. Et il a raison.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

PARIS - MOSCOU, 1900 - 1930. — Jusqu'au 5 novembre.

ACCROCHAGE N° 3. — Jusqu'au 19 novembre.

PIERRE SOULAGES. Peintures récentes. — Jusqu'au 31 décembre.

RAOUL HAUSMANN. PIERRE MOLINIER : photographies. — Jusqu'au 5 novembre.

JULIO SILVA. Pygmalion. — Jusqu'au 19 novembre.

CAMILLE BRYEN. — Jusqu'au 14 novembre.

MERCE CUNNINGHAM. — Grand-foyer. — Jusqu'au 12 novembre.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

GRAND PRIX NATIONAL D'ARCHITECTURE. — Jusqu'au 3 décembre.

NOUVELLES LEÇONS DE CHOSES. Initiation des jeunes à l'environnement. — Jusqu'au 3 décembre.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE. — Jusqu'au 12 décembre.

B. P. I.

VU EN CHINE. Photographies. — Jusqu'au 26 novembre.

L'ARBRE DE VIE. Message du monde de l'enfant. — Jusqu'au 29 octobre.

MUSEES

L'ART EUROPEEN A LA COUR D'ESPAGNE AU XVIII[e] SIECLE, ou de Rigaud à Goya. — Grand Palais, entrée av. du Général-Eisenhover (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h., le mercredi, jusqu'à 22 heures. Entrée : 9 F; le samedi : 6 F (gratuité le 30 novembre). — Jusqu'au 31 décembre.

TRESORS DES MUSEES DU KREMLIN. Cent chefs-d'œuvre. — Grand Palais (voir ci-dessus). — Jusqu'au 14 janvier.

PICASSO. Œuvres reçues en paiement des droits de succession. — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill (voir ci-dessus). Entrée libre le 10 décembre. — Jusqu'au 7 janvier.

LE LOUVRE D'HUBERT ROBERT. Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 6 F; gratuité le dimanche. — Jusqu'au 29 octobre.

LA CRYPTE D'OSIRIS. — Musée du Louvre entrée porte Denon (voir ci-dessus).

FERNAND KHNOPFF (1858-1921). — Musée des arts décoratifs. 107 rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 10 F. — Jusqu'au 31 décembre.

LA FAMILLE DES PORTRAITS. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Du 25 octobre au 18 février 1980.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE. Tissages et vêtements de l'Egypte du désert; Petra et la Nabatène; Sculptures françaises de la Renaissance; François Rude; Théorie et pratique du paysage, de Corot à Bonnard. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 6 F; le dim., 3 F.

ECRITURES MUSICALES. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne. Sauf lundi, de 12 h. 30 à 18 h.; dim., de 11 h. à 17 h. Entrée : 10 F. — Jusqu'au 1[er] décembre.

JACKSON POLLOCK (1912-1956) : Drawing into painting - L'atelier de Pollock, photographies de Hans Namuth. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40; le mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). — Jusqu'au 18 novembre.

TENDANCES DE L'ART EN FRANCE, 1968-1978/79 : Les partis pris de Gérald Gassiot-Talabot. — Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). — Du 26 octobre au 5 décembre.

JEAN COUTY. Les Chantiers de ce temps. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 novembre.

SEGUI, Parques nocturnos, peintures 1979. — Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 25 novembre.

ACTE VEGETAL DE TARDY. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson.

DANILO ROMERO. Une histoire d'enfants. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (animation gratuite sur rendez-vous au 723-61-27, le mercredi). Jusqu'au 31 décembre.

LIN FON MING. Peinture contemporaine. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 4 F. Jusqu'au 28 octobre.

TRESORS DE CHINE ET DE HAUTE ASIE. Centième anniversaire de Paul Pelliot. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 28 décembre.

SPECTACLES D'ASIE. Collection Kwok-on. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 janvier.

RELIEURS CONTEMPORAINS. Germaine de Coster, Hélène Dumas, Pierre-Lucien Martin, Colette et Jean-Paul Miguet, Michel Richard, Elisabeth Rossignol. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 2 décembre.

PORTRAITS. Photographies de M. Aaland, J. Dater, Françoise, A. Geipke, B. Jüttner et M.-E. Mark. — Galerie de photographie de la Bibliothèque nationale, 4, rue Louvois. Sauf dimanche, de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 1[er] décembre.

ANDRE JOSSET, Homme de théâtre (1897-1976). — Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully. Sauf dimanche, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 17 novembre.

IMAGERIE DE JEANNE D'ARC. L'INVISIBLE DANS LA MEDAILLE. La médaille religieuse autrefois et aujourd'hui. — Musée de la monnaie, 11, quai de Conti. Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 octobre.

RAYMOND RENEFER. Œuvres de guerre 1914-1918. — Musée des Deux Guerres mondiales, hôtel des Invalides, cour d'honneur, corridor de Valenciennes (555-92-30). Sauf dimanche, de 13 h. à 17 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 31 octobre.

HEBERT ET LE SECOND EMPIRE. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 novembre.

MODES ENFANTINES (1750-1950). — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-I[er]-de-Serbie (720-85-23). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 8 F. Jusqu'au 10 novembre.

ANNEE DE L'ENFANT. — Musée de l'Assistance publique, 13, rue Scipion. Mer., sam. et dim., de 10 h. à 17 h.; jeudi et vendr., de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet 1980.

HERITAGE DU NEPAL. — Hall du musée de l'homme, palais de Chaillot (voir ci-dessus).

EX ORIENTE LUX. Histoire des laques et vernis à travers les civilisations. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94). Jusqu'au 10 novembre.

CENTRES CULTURELS

AUTOUR DE JACKSON POLLOCK East-Hampton, 1946-1956 : quinze expressionnistes abstraits. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-22-70). Sauf dim., de 10 h. à 20 h.; sam., de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 10 novembre.

SHEILA HICKS. Inhabited, habités, témoignage, environnement. — American Center, 261, bd Raspail (354-99-92). Jusqu'au 14 novembre.

LE CHOIX D'UN AMATEUR ECLAIRE. Œuvres de la collection Vitale Bloch. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Jusqu'au 25 novembre.

FRANK LODEIZEN. Eaux-fortes, pointes sèches, collages. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 octobre.

LE CORBUSIER. Estampes originales. — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche (288-41-53). Sauf dim., lundi et jours fériés, de 10 h. à 18. Jusqu'au 20 décembre.

DEUX EXPOSITIONS SUR LA REGION LILLOISE, 1830-1930 : Le siècle de l'éclectisme, les châteaux de l'industrie. — Société des architectes diplômés par le gouvernement, 100, rue du Cherche-Midi (548-33-10).

RAINER GOTTLIEB MORDMULLER. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 12 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 novembre.

TOM PHILLIPS. Peintures, dessins, gravures. Entrée : 5 F. Jusqu'au 25 novembre. — CODES. Exposition-parcours de Maurice Guillaud. Entrée : 8 F. Jusqu'au 10 décembre. Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30.

TEODULO ROMULO - LUIS ZARATE, peintures. — Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15).

KRZYSZTOF MNIKOWSKI. Peintures récentes. — FIAP, 30, rue Cabanis (589-89-15). Jusqu'au 31 octobre.

BARBARA ROPELSKA-BIEGANSKA. Tableaux, espaces, dessins. — FIAP (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 octobre.

CENT DESSINS. Atelier Roger Flin. — Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 2, rue Eugène-Spuller. De 10 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 octobre.

CARICATURES - PRESSE SATIRIQUE 1836-1918, Hôtel de Sens, bibliothèque Forney (278-17-34). Jusqu'au 15 décembre.

GALERIES

LE MUSEE VOLE. Œuvres d'Arroyo, Bacon, Camacho, Dado, Ernst, Fromanger, Hayter, etc. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (033-22-40). — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 10 novembre.

DIX-HUIT PEINTRES DU DIX-HUITIEME : Adami, Corneille, Fromanger, Jaulin, P. Raynaud, etc. — Le Bar de l'aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 31 octobre.

AUBERTIN. — Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 30 novembre.

CHRISTIAN BOGILLE. Peintures et gouaches. — Galerie Nina Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 2 novembre.

BRYEN. — Galerie Bellini, 28 bis, boulevard de Sébastopol (277-38-46). Jusqu'au 3 novembre.

LOUIS CANE. Œuvres récentes. — Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 31 octobre.

MARC CHAGALL. Peintures 1977-1979. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusque fin novembre.

LUC CHAPELAIN. Totems et plaquettes. — Galerie Alain Oudin, 28 bis, boulevard Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 10 novembre.

HOMMAGE A CHARDIN. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66).

ALFRED COURMES. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 24 novembre.

DAUMIER. Sculpteur : les bustes des parlementaires. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). - Les figurines et autres sculptures. — Galerie M. Lecomte, 17, rue de Seine (326-85-47). Jusqu'au 17 novembre.

JIM DINE. Œuvres sur papier 1978-1979. — Galerie Claude Bernard, 7, rue des Beaux-Arts (326-23-81).

SAM FRANCIS, peintures. — Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (277-32-31). Jusqu'au 30 novembre.

ANDRE FRANÇOIS, œuvre graphique. — Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins. Jusqu'au 29 novembre.

MILTON GLASER. Affiches. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 20 novembre.

ALBERT GLEIZES. Peintures, gouaches, dessins. — Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18).

HERVE GUIBERT, photographies. — La Remise du Parc, 2, impasse des Bourdonnais (236-44-56). Jusqu'au 21 novembre.

DAVID HOCKNEY. Estampes 1976-1979. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 10 novembre.

ISCAN. Peintures récentes. — Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 10 novembre.

ELVIRE JAN. Peintures récentes. — Galerie M. Kaganovitch, 66, boulevard Raspail (548-47-32). Jusqu'au 10 novembre.

PETER JOSEPH. — Galerie N. Gillespie-E. de Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 15 novembre.

KARSKAYA. — Arts contemporains, 22, rue de l'Odéon (633-49-24).

KOWALSKI. — Galerie Eric Fabre, 34, rue de Seine (325-42-63).

KUDO. Hommage à Mark Tobey. — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 20 novembre.

WIFREDO LAM. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 15 décembre.

LAIGRE-LEPOITEVIN. Peintures. — Hôtel de Bretonvilliers. Jusqu'au 26 octobre.

RENE LAUDE. Peintures récentes. — Galerie Darial, 22, rue de Beaune. Jusqu'au 3 novembre.

MICHAEL LECHNER. Dessins. — Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 10 novembre.

LE CLOAREC. Peintures et dessins. — Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 17 novembre.

CLAUDE LHOSTE. Sculptures d'animaux. — L'Enseigne du Cerceau, 94, rue Rambuteau (233-53-29). Jusqu'au 9 novembre.

EUGENE LEROY. Œuvres récentes. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 24 novembre.

MAYO. Peintures. — Galerie Velmay, 22, rue de Seine (354-66-75). Jusqu'au 31 octobre.

JEAN-MICHEL MEURICE. — Galerie de France, 3, rue du Fg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 15 novembre.

LA PEINTURE AU DIX-NEUVIEME SIECLE. — Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Jusqu'au 13 novembre.

PICASSO. Autour d'une toile de 1898. — Galerie Alex Maguy, 16, place Vendôme (296-30-40).

BERNARD QUENTIN. Anarama. — Closerie des Lilas, 171, boul. du Montparnasse (326-70-50). Jusqu'au 25 novembre.

DENIS RIVAL. Peintures, dessins. — Galerie Pierre Lescot, 28, rue Pierre-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 17 novembre.

ROMBERG. L'enseignement des couleurs. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 10 novembre.

PAUL ROTTERDAM, dessins. — — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran.

UNG-NO LEE. Les Paravents. — Galerie Koryo, 8, rue Perronet (222-37-89).

BETHA SARASIN. Recherches polémiques. — Galerie H. Odermatt, 85 bis, rue du Fg-Saint-Honoré (266-92-58).

SURVAGE. Dessins et aquarelles de 1915 à 1960. — Galerie B. Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-96-71). Jusqu'au 6 novembre.

ARPAD SZENES. — Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 3 novembre.

REGION PARISIENNE

ARCUEIL. L'enfant hier, signes. — Galerie de l'Hôtel de Ville, avenue Paul-Doumer (656-24-30). Jusqu'au 18 novembre.

BAGNOLET. A la découverte de l'univers. — Centre culturel, Tours Mercuriales (360-01-02). Jusqu'au 30 novembre.

EVRY. « Jazz » de Henri Matisse (1869-1954). — Bibliothèque publique de l'Agora. Jusqu'au 30 octobre.

GENNEVILLIERS. Terre et papier. Danièle Lazard, photographies; Alain Rucheton, terres cuites. — Galerie Edouard Manet, place Jean Grandel (794-10-86). Jusqu'au 17 novembre.

MASSY. Enrique Bryant-Martha Torres. — Bibliothèque publique, 6, avenue de France (920-31-17). Jusqu'au 27 octobre.

NEMOURS. Cardin. — Musée. Jusqu'au 11 novembre.

PONTOISE. André François, peintures aquarelles, dessins. — Musée de Pontoise, place de l'Hôtel-de-Ville (031-93-00). De 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 25 novembre.

VILLEPARISIS. Daniel Milhaud. — Centre culturel municipal J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Jusqu'au 10 novembre.

EN PROVINCE

BAYONNE. — D'Ingres à Vuillard. Présentation des nouveaux aménagements. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (25.08.52).

BESANÇON. — Géométries. Œuvres de Batbedat, Bohl, Cahn, Morisson, Seuphor, etc. - Centre culturel Pierre-Bayle, 27, rue de la République (81.50.77). Jusqu'au 31 octobre.

BORDEAUX. — Le musée imaginaire de Tintin. Entrepôt Lainé, rue Ferrière (44.16.35). Jusqu'au 31 octobre.

CHALON-SUR-SAONE. — Gilles Roussi : machines inutiles. Maison de la culture (48.48.92) - Jusqu'au 25 novembre.

EU. — Centenaire de Viollet-le-Duc. — Musée Louis-Philippe. Jusqu'au 31 octobre.

GRENOBLE. — Nouvelle présentation des collections égyptiennes - Acquisitions 1968-1978 : quarante œuvres - Musée, place de Verdun (54.09.82).

LA ROCHELLE. — Images de l'indépendance des Etats-Unis - Chapelle du lycée Fromentin, 18, rue du Collège (41.46.50). Jusqu'au 11 novembre.

LILLE. — Traditions des marionnettes. Hospice Comtesse. Jusqu'au 14 janvier 1980. — Les uns par les autres, soixante-dix plasticiens contemporains. Musée des Beaux-Arts. Du 25 octobre au 17 décembre.

Lyon. — Espace et matière. Espace lyonnais d'art contemporain. Centre d'échanges de Perrache, niveau 4. Jusqu'au 4 novembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Afrique noire, arts d'hier et d'aujourd'hui. Fondation Anne et Albert Pouvost, à Septentrion. Jusqu'au 27 janvier 1980.

METZ. — Joan Miro, estampes. Musée, 2, rue du Haut-Poirier.

MULHOUSE. — Nouvelles figurations : E. Farny, D. Authouart, G. Gunsett, B. Latuner. A.M.C., 7, rue Alfred-Engel (45.63.95). Jusqu'au 10 novembre.

NANTES. — Rautenstrauch. Dessins dans l'espace, anaglyphes, stéréogrammes. Galerie Convergence, 18, rue Jean-Jaurès (73.49.71). Jusqu'au 15 novembre.

NICE. — Les photographies d'August Sander. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (51.30.00). Jusqu'au 25 novembre.

RENNES. — Jacques Monory, œuvres récentes. Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79.26.26).

SAINT-ETIENNE. — Jean Hélion, peintures et dessins 1929-1979. Musée d'art et d'industrie. Jusqu'au 30 octobre.

SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY. — Vingt ans d'expositions, œuvres pour un musée. Hôtel de ville. Jusqu'au 11 novembre.

STRASBOURG. — La gravure italienne contemporaine. Cabinet des estampes, château de Rohan. Jusqu'au 2 décembre.

TOURCOING. — Splendeurs du trésor de saint Christophe. Musée des Beaux-Arts, 2, rue Paul-Doumer (01-38-92). Jusqu'au 6 janvier 1980.

TOURS. — Collection de collectionneurs. Musée des Beaux-Arts, 18, place François-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 2 décembre.

Festival d'automne

(296-12-27)

THEATRE

Porte-Saint-Martin (607-37-53), les 24, 30, à 20 h. 30; le 27, à 14 h. 30 : l'Ecole des femmes; le 25, à 20 h. 30; le 28, à 14 h. 30 : le Tartuffe; le 26, à 20 h. 30 : Dom Juan; le 27, à 20 h. 30 : le Misanthrope.

Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59) (D. soir, L.), 20 h. 30, dim. 17 h., mar. 19 h. 30 : les Fausses Confidences.

Chaillot (727-81-15) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : les Larmes amères de Petra von Kant.

Théâtre de Paris (280-09-30) (L.), 20 h. 15, mat. dim., 14 h. 15 : Edison.

Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-22-25), les 27, 28 et 29, à 21 h. : Opera; Passagio.

DANSE

Centre Pompidou (278-79-95), les 24, 25 26 et 27, à 20 h. 30; le 28, à 16 h. : Merce Cunningham.

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne (L.), de 10 h. à 17 h. 45; mer., de 10 h. à 20 h. 30, Tendances de l'art en France 1968-1978/79; Jackson Pollock.

Chapelle de la Sorbonne, du mar. au sam., de 12 h. à 18 h.; dim., de 11 h. à 17 h. : Ecritures musicales.

MUSIQUE

Chapelle de la Sorbonne, le 28, à 18 h. : Ensemble Venance Fortunat (mélodies grégoriennes, premières polyphonies), Trio à cordes de Paris (Bach, Mozart, Schoenberg).

PERFORMANCES

Chapelle de la Sorbonne, à 20 h. 30, le 24 : Ingram Marshall; les 26 et 27 : John Adams; le 29 : Richard Landry; le 30 : Peter Kowald, Hans Reichel.

Théâtre

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (742-57-50), les 24, 27, 30 et 31, à 19 h. 30 : la Sylphide ; le 25, à 19 h. 30 : Simon Boccanegra ; les 26 et 29, à 19 h. 30 : Don Giovanni.
SALLE FAVART (742-59-69), les 27 et 29, à 19 h. 30 : la Fille du régiment ; le 24, à 20 h. 30 : Concert J.-S. Bach.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), le 24, à 14 h. 30 ; les 25, 28, 29 et 30, à 20 h. 30 : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; les Fausses Confidences ; les 24, 26, 27 et 31, à 20 h. 30 ; les 28 et 31, à 14 h. 30 : le Pain de ménage ; Bérénice.
CHAILLOT (727-81-15), salle Gémier, (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : les Larmes amères de Petra von Kant.
ODEON (325-70-32), le 31, à 20 h. 30 : Dave au bord de mer.
PETIT ODEON (325-70-32) (lundi), 18 h. 30 : Edith Détresses.
T.E.P. (797-96-00), les 24, 25, 26 et 27, à 20 h. 30, le 28, à 15 h. : A toi pour toujours, ta Marie-Lou ; le 27, à 14 h. 30 : Films.
PETIT T.E.P. (797-96-06) (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Pièce perdue ; le 25 à 20 h. 30 : Raymond Queneau : Seul o sol.
CENTRE POMPIDOU (277-12-33), (mar.). Débats. — Le 24 à 18 h. 30 : rencontre architecture et construction ; à 20 h. 30 : Revue parlée littérature (Céline, Vian, Prévert) ; le 25, à 14 h. 30 : Cheminement urbain ; le 28, à 19 h. : Revue parlée littérature (M. Bulteau) ; à 19 h. : Cinéma chinois. — Cinéma : les 24, 25, 26, 27, 28 et 29, à 15 h. : Films et vidéo sur l'exposition « Vu en Chine » ; les 24, 25, 26 et 27, à 20 h. 30 ; le 28 à 18 h., danse : Merce Cunningham.

Les salles municipales

CARRE SILVIA-MONFORT (531-28-34), mer., sam. et dim., 15 h. : Cirque Gruss à l'ancienne.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), D., L.), 18 h. 30 : Sol ; les 24, 25, 26 et 27, à 20 h. 30 : Gin Game.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (278-66-65), (D., L.), 20 h. 30 : Quand ?

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D. soir, L.), 18 h. 30, mat. dim., 15 h. : Une heure avec F. G. Lorca ; 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Délire à deux (dern. le 30) ; 22 h., mat. dim. 18 h. 30 : Croix de sang.
ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : le Pont japonais.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. sam. et dim. 15 h. : A nous de jouer.
ATHANOR (327-12-77), les 25, 26 à 21 h. : la Nef des sorcières.
ATHENEE (742-67-27) (L.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : la Fraîcheur de l'aube.
BOUFFES-DU-NORD (239-34-50) (D.), 20 h. 30 : l'Os ; la Conférence des oiseaux.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : le Charlatan.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), les vend., sam., 20 h. 30, dim., 16 h. : Pepe. — Théâtre du Soleil (374-24-08), mard., vend., sam., 20 h. 30, mat. sam. et dim., 15 h. 30 : Méphisto. — Chapiteau (365-91-40) (Mer.), 20 h. 30, mat. sam. et dim., 15 h. 30 : Darling Darling.
CENTRE D'ART CELTIQUE (254-97-62) (D., L.), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
CENTRE CULTUREL BELGE (271-26-16), 20 h. 45 : Des trous dans les nuages (dern. le 28).
CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Galerie (D., L.), 20 h. 30 : l'Epopée de Gilgamesh. — La Resserre, 20 h. 30 : la Danse de mort (dern. le 27) ; le 30, à 20 h. 30 : la Tournesol — Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h. 30 : le Mariage.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-42-41) (J.) 21 h. 10, mat. dim., 15 h. 10 : Boeing, Boeing.
EDOUARD-VII (742-57-49) (L.) 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : le Piège.
EGLISE ST-MERRI (merc., sam.), 21 h. : la Passion de Jeanne d'Arc selon G. de Rais.
ESSAION (278-46-42) (D.), 21 h. : Audience ; Vernissage.
FONTAINE (874-74-40) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. sam. et dim., 15 h. : Troïlus et Cressida.
GRAND HALL MONTORGUEIL (233-80-72), les 25, 26 et 27, à 20 h. 30 : Cervantès : Don Quichotte ; le 27, à 22 h. 15 : l'Ecclésiaste.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim., 18 h. : No Man's Land.
HUCHETTE (326-38-99) (D.) 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
IL TEATRINO (322-28-92) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : l'Epouse prudente.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Un roi qu'a des malheurs.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I : 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube. — II. : 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 30 : Jef.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Tovaritch.
MICHEL (265-35-02) (L.) 21 h. : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Coup de chapeau.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim., 15 h. : les Parapluies de Cherbourg.
NOUVEAUTES (770-52-76) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 et 18 h. 30 : Un clochard dans mon jardin.
OBLIQUE (355-02-94), 18 h. 30 : Timepiece (dernière le 28) ; (L.) 22 h.30, dim. 20 h. 30 : l'Ennemi public n° 1.
ORSAY (548-38-53), le 27 à 20 h. 30, le 28 à 15 h. et 18 h. 30 : Zadig ; les 24, 25, 26, 30, à 20 h. 30 : Wings.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (L.), 20 h. 45, mat. Dim., 15 h. : le Tout pour le tout.
PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Voltaire's folies.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30, mat. Sam., 15 h. : Un auteur nommé Tennessee.
POCHE (548-92-97) (D., Mar.), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30, Sam., 20 h. 30 et 22 h 15 : Neige.
PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 17 h. : le Jeu de l'amour et du hasard. Amphithéâtre, J., V., S., 20 h. 30, Dim., 15 h. : Escurial.
RANELAGH (288-64-44), le 26, à 20 h. 45 ; le 28, à 15 h. : Quarante Carats.
RENAISSANCE (208-18-50), les 26 et 27, à 20 h. 45 ; les 27 et 28, à 14 h. 30 : la Belle de Cadix.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim., 15 h. et 18 h. 30 : la Maison d'os.
STUDIO-THEATRE 14 (365-15-73) (D., L.), 20 h. 30 : les Justes.
THEATRE 18 (229-09-27) (L. Mar.), 20 h. 30, mat. Dim., 16 h. 30 : Messagère pour un printemps.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 21 h. : Bruno Garcin.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 45 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Arlequin Superstar.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ?
THEATRE 13 (250-13-54) (D., L., Mar.), 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
THEATRE DE L'UNION DE PARIS (770-90-94) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim., 16 h. : Ubu.
TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat Dim, 15 h. et 18 h. 30 : Comédie pour un meurtre.
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : la Cage aux folles.
LE 28, RUE DUNOIS (584-72-00) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : la Vie en pièces.

Les cafés-théâtre

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 21 h. ; le Testament du père Leleu ; 22 h. 15 : les Yeux plus gros que le ventre ; 23 h. 30 (+V., S., 19 h. 45) : les Vilains Bonshommes.
BLANCS-MANTEAUX (887-16-70) (D.), 20 h. 15 : P. Triboulet ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Rick Van Kergueluff.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : Coupe-moi le souffle ; 22 h. : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon. — II : 22 h. 30 : Popeck.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D.), 20 h. 30 : Qui a mangé Fantomoule ? ; 22 h. 30 : Le Bastringue.
CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : M. Bulher ; (D., L.), 21 h. 30 : R. Magdan ; (D.), 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
CROQ'DIAMANTS (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15, les 24, 25, 30 : Pirandello ; les 26 et 27 : le Plaisir de rompre ; les Pavés de l'ours.
L'ECUME (542-71-16) (V., S.), 22 h. : C. Leroux.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : F. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
MIRANDIERE (229-11-13) (D., L., mar.), 19 h. 30 : A la rencontre de M Proust ; (L.), 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flic et Drack.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I, 21 h. : F. Blot ; 22 h. 45 : Douby ; 23 h 30 : R. Marino — II, 20 h. 30 : l'Espion suisse ; 21 h. 30 : Abadie donc ; 22 h. 30 : Je t'en prie, pas devant le carreau.
LES PETITS PAVES (607-30-15) (L.), 21 h. 30 : M. Vivier, R. Tabra.
LE SELENITE (354-53-14) (D.), I, 20 h. 30 : Grandeur et Misère du IIIe Reich ; 22 h. : Strasbourg Purée. — II, 21 h. : Mélodrambulant.
SOUPAP (278-27-54) (D., L., mar.), 20 h. : Le Père Noël est une ordure.
THEATRE DES DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : Plurielle.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D., L., Mar.), 22 h. 30 : J.-C. d'Aigle.
400 COUPS (329-39-69) (D.), 19 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : On vous écrira ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
LA TANIERE (337-74-39), les 24, 25, 26, 27, 20 h. 30 : Ph. Richeux ; 22 h. 15 : A. Nobel.
LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : la Cave à chansons.
LA VINGTIEME MARCHE (636-72-45) (D., L.), 21 h. 30 : les Chansons-Méchants.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (666-02-74), les 26, 30, à 21 h. : Paco Ibanez ; le 27, à 21 h. : Noces de sang.
ARGENTEUIL, C.C.M. (961-25-29), les 25, 26, à 20 h. 45 : les Vers de terre.
ASNIERES, Petit-Théâtre (790-63-12), le 28, à 15 h. : le Tour du monde en 80 jours.
AUBERVILLIERS, Théâtre de la commune (833-16-16), mer., ven., sam., 20 h. 30 ; dim, 17 h. ; mar., 19 h. 30 : Anecdotes provinciales.
BOULOGNE, T. B. B. (603-60-44), 20 h. 30 : la Résistible Ascension d'Arturo Ui (dernière le 27).
BURES-SUR-YVETTE, M.J.C. (907-74-70), le 25, à 21 h. : Witold.
CLAMART, Centre J.-Arp. (645-11-87), le 29, à 20 h. 30 : Orchestre symphonique de Rhénanie, dir. K. Redel (Beethoven, Mahler, Tchaïkovsky, Schubert).
COLOMBES, M. J. C. - Théâtre (782-42-70), le 26, à 20 h. 30 : Jo Schmelzer ; le 27, à 20 h. 30 : Brigitte Fontaine et Areski.
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 26, à 20 h. 30 : Edith Piaf parmi nous ; le 27, à 20 h. 30 : Station inn and Cill Dara.
CRETEIL, Maison A.-Malraux (899-90-50), le 25, à 20 h. 30 : Orchestre Pro Arte de Munich, dir. K. Redel (Schubert, Telemann, Mendelssohn, Mozart) ; les 26, 27, à 20 h. 30 ; le 28, à 15 h. 30 : Changement à vue.
ELANCOURT, Centre des 7 Mares (062-82-81), le 26, à 20 h. 30 : Carolyn Carlson.
EVRY, Agora (077-93-50), les 25, 26, à 21 h. : le Retour ; le 27, à 21 h. : Orchestre des jeunes de l'East Sussex.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre (642-70-91), le 27, à 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
LEVALLOIS, C.C. (270-83-84), les 26, 27, à 20 h. 30 ; le 28, à 16 h. : Beau Masque.
MONTREUIL-SOUS-BOIS, auditorium Croix-de-Chavaux (287-08-68), le 26, à 21 h. : Michèle Bernard ; le 27, à 20 h. 30 : Quatuor de l'Ensemble intercontemporain ; le 28, à 16 h. 30 : Roland Daugareil (Bach, Paganini, Beethoven, Tartini, Martinon).
PALAISEAU, Ecole polytechnique (941-82-00), le 24, à 21 h. : Anda Anastasescu (Bach, Mozart, Schumann).
SAINT-CYR, C.A.C. (045-11-10), le 27, à 21 h. : la Famille Deschiens.
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim., 17 h. ; mar, 19 h. 30 ; Becassouille ; les 26, 27, 23 h. : Michel Hermon.
SAINT-MAUR, Théâtre de la Pie (883-41-00), le 25, à 21 h. : Michel Hindenoch.
SAINT-OUEN-L'AUMONE, M.J.C. (464-05-16), le 26, à 21 h. : les Ménestriers.
SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), le 26, à 21 h. : Boesman et Lena ; le 27, à 17 h. 30 et 20 h. 45 : Quatuor Grognet.
LE VESINET, C.A.L. (976-32-75), le 26, à 21 h. : Topaze.
VERSAILLES, chapelle Royale (950-36-22), le 24, à 20 h. 45 : P. Tortelier (Bach) ; Théâtre Montansier (950-71-18), les 26, 27, à 21 h. : les Folies du samedi soir ; Centre Huit (950-42-49), le 24, à 20 h. 45 : A. Olivier, N. Rouille, R. Andia, T. Waterhouse (Stefani, Marais, Haendel...).
VILLE-D'AVRAY, château (926-44-02), le 28, à 17 h. : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl, sol. : B. Trannoy (Bach, Rameau, Haydn, Bartok, Françaix).
VILLEPREUX, Théâtre du Val-de-Gally (462-49-97), le 27, à 21 h. : Boesman et Lena.
VILLEJUIF, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02), le 30, à 21 h. : la Chanson de Brel.
VITRY, Théâtre J. Vilar (680-85-20), le 27, à 21 h. : Ballet-Théâtre J. Russillo.

Les spectacles nouveaux

BECASSOUILLE, avec Stéphanie Loïk, au T.G.P. de Saint-Denis.
LES MYSTERES DE MARSEILLE, d'après Emile Zola, à la Maison des Amandiers.
LE PERE NOEL EST UNE ORDURE, au Splendid.
QUI A MANGE FANTOMOULE, au Café de la Gare.
EST-CE QUE TU M'AIMES, de Ronald Laing, par le Théâtre Quotidien, au Marie-Stuart (24).
UN AUTEUR NOMME TENNESSEE, Tennesse Williams, au Plaisance (24).
GIN GAME, de D. L. Coburn, par Jean Mercure, au Théâtre de la Ville (24).
EDISON, de Bob Wilson, Festival d'automne, au Théâtre de Paris (25).
METAMORPHOSES, d'après Kafka, par Alain Illel, au TAI, 45, rue des Francs-Bourgeois (25).
MEMOIRES D'UNE TACHE D'ENCRE SUR UN BUVARD, de Christian Dente, à Nanterre (26).
OPERA ET PASSAGIO, Ronconi-Berio, Festival d'automne, à Nanterre (27, 28, 29).

Concerts

Voir aussi le Festival d'automne.

MERCREDI 24 OCTOBRE

ECOLE ALSACIENNE, 18 h. 30 : Ensemble vocal Rasquier-Wickham (Schumann, Dvorak, Bartok, Schmitt, Landowski, Chevallier-Duruflé).
SALLE CORTOT, 21 h. : Patrick de Hoogue (Beethoven).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Orchestre de jeunes A. Loewenguth, Chœur de Paris, Petits Chanteurs de Chaillot, Maîtrise de danse.
SALLE GAVEAU, 21 h. : L. Kogan (Beethoven).

JEUDI 25 OCTOBRE

EGLISE DE LA MADELEINE, 21 h. : Ensemble d'archets français, chœur Les Madrigalistes de Paris (Vivaldi : « Gloria »).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy ; Maîtrise de Radio-France (Debussy, Nigg, Bartok).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm ; sol. D. Fischer-Dieskau (Dutilleux, Debussy, Lutoslawski).
EGLISE SAINT-ROCH, 19 h. 30 : musique sacrée italienne au dix-huitième siècle (psaumes de Marcello).
SALLE GAVEAU, 21 h. : voir le 24.
SALLE CORTOT, 21 h. : Quintette à vent Nielsen (Mozart, Reicha, Nielsen, Ligeti).

VENDREDI 26 OCTOBRE

SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Les élèves du Conservatoire national de musique, dir. P. Stoll ; sol. J.-L. Caillard (Liszt, Brahms, Laureau).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Ravi Shankar, Alla Rakha (musique de l'Inde).

SAMEDI 27 OCTOBRE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 10 h. : voir le 25.
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : L. Caravassilis, P. Bride, J. Pontet (Bach, Vivaldi).
HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 17 h. 45 : Quatuor Bernède (Haydn, Schubert, Bartok).
RADIO-FRANCE, 14 h. 30 : Orchestre national de France, dir. S. Cambreling (Schoenberg, Gottschalk, Crumb, Kurtz, Beynon, Kleinan) ; 20 h. 30 : même orchestre (Berlioz, Ives, Kurtz, Debussy).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : P. Guerre (synthétiseur, diaporama-laser).
SALLE GAVEAU, 17 h. : R. Gallois-Montbrun, J. Hubeau (Fauré, Schmitt, Ravel) ; 20 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet ; sol. C. Bernard (Bach, Beethoven, Puste-Lambezat).

DIMANCHE 28 OCTOBRE

THEATRE D'ORSAY, 10 h. 55 : M. et V. Maisky (Bach).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : C. Gouinguené, orgue (Buxtehude, Dupré, Gouinguené).
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h. : P. Gazin, orgue (école française du vingtième siècle).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Ensemble 12 (Telemann, Vivaldi, Haydn, Mozart).
TEMPLE DE L'ORATOIRE, 17 h. : M. Berthier, M. Hagenmüller, B. Berstel, P. Boquet, E. Mandrin, A.-M. Lasla (Couperin, Rameau, Bach, Haendel).
SALLE PLEYEL, 17 h. 30 : voir le 24.
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Subramanian, Th. Subash Chandran (musique de l'Inde).
EGLISE SAINT-MERRI, 16 h. 30 : The Sri Chinmoy Son Waves.
LA FORGE, 20 h. : Toshi Tsuchitori, percussions.
MUSEE D'ART MODERNE, 16 h : Quatuor Via Nova.

LUNDI 29 OCTOBRE

RANELAGH, 20 h. 30 : Orchestre des Concerts Lamoureux, direct. : J. Mercier ; sol. : J.-P. Laroque (Jolivet, Charpentier, Françaix, Petit, Roussel).
SALLE CHOPIN-PLEYEL, 21 h. : M. Guneyman (Bach, Beethoven, Chopin, Prokofiev).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : H. Szeryng, A. Weissenberg (Brahms).
SALLE GAVEAU, 21 h. : P. Firpo (Beethoven, Debussy, Chopin).
THEATRE DE L'ATHENEE, 21 h. : R. Crespin, C. Ivaldi (Brahms, Debussy, Poulenc, Wolf, Ravel).

MARDI 30 OCTOBRE

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas, Chœur national, dir. : J. Grimbert, sol. : A. Isoir, O. Pieti, H. Ledroit, B. Malet, M. Piquemal (Delalande, Bossuet).
CITE INTERNATIONALE, grand théâtre, 21 h. : Ukamau (folklore de Bolivie).
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : G. et B. Picavet, piano (Mozart, Schumann, Chopin, Brahms, Rachmaninov).
CENTRE CULTUREL SUEDOIS, 20 h. 30 : Musique informatique (Brahms, Schmid, Noll).
EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Quatuor Via Nova (Schubert, Schumann, Ravel).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Orchestre P. Kuentz, sol. : S. Schmid.
PALAIS DES CONGRES, 18 h. 30 : concerts du mardi (Berlioz, Onslow, Beethoven).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DE-CHARONNE, 20 h. 30 : Quatuor de l'Ensemble intercontemporain (Stravinski, Jarnach, Bartok, Webern).

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans.
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 24 OCTOBRE

15 h. : Laurel et Hardy conscrits, d'E. Sutherland ; 18 h. : The Foreman went to France, de C. Frend ; 20 h. : le Profane, de K. Kieslowski ; 22 h. : l'Homme qui en savait trop, d'A. Hitchcock.

JEUDI 25 OCTOBRE

16 h. : l'Epave, de W. Rozier ; 18 h. : Aria pour un athlète, de F. Bajon ; 20 h. : J'accuse, d'A. Gance (en présence d'Abel Gance, pour son quatre-vingt-dixième anniversaire).

VENDREDI 26 OCTOBRE

16 h. : Zaza, de R. Gaveau ; 18 h. : la Dixième Symphonie, d'A. Gance ; 20 h. : Hôpital de la transfiguration, d'E. Zebrowski ; 22 h. : la Marquise d'O, d'E. Rohmer.

SAMEDI 27 OCTOBRE

15 h. : la Roue, d'A. Gance ; 18 h. : les Nuits blanches, de L. Visconti ; 20 h. : Cent Chevaux pour cent rivages, de Z. Kuzminski ; 22 h. : Othello, d'O. Welles.

DIMANCHE 28 OCTOBRE

15 h. : Autour de Napoléon, et Napoléon, d'A. Gance ; 18 h. 30 : Gardiens de phare, de J. Grémillon ; 20 h. : la Moisson blanche, de J. Domaradzki ; 22 h. : la Mort du président, de J. Kawalerowicz.

LUNDI 29 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 30 OCTOBRE

16 h. : Lorsqu'on n'a que sa jeunesse, de B. Henning-Jensen ; 18 h. : Huit Accords, de J. Jacobsen ; 20 h. : Dans le silence de la nuit, de T. Chmielewski ; 22 h. : la Fin du monde, d'A. Gance.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 24 OCTOBRE

15 h. : Ma vache et moi, de B. Keaton ; 17 h. : Aria pour un athlète, de F. Bajon ; 19 h. : Dilemme, de H. Carlsen ; 21 h. : la Mort du président, de J. Kawalerowicz.

JEUDI 25 OCTOBRE

15 h. : Un homme de fer, de H. King ; 17 h. : le Profane, de K. Kieslowski ; 19 h. : la Faim, de H. Karlsen ; 21 h. : la Moisson blanche, *de J. Domaradzki.*

VENDREDI 26 OCTOBRE

15 h. : Mater Dolorosa, d'A. Gance ; la Folie du docteur Tube, d'A. Gance ; 17 h. : X Terminator, Minus Zéro, Table conversation, de M. Oblowitz (inédits) ; 19 h. : Comment faire partie de l'orchestre, de H. Carlsen ; 21 h. : la Comédie du bonheur, de M. L'Herbier.

SAMEDI 27 OCTOBRE

15 h. : Rise and shine, d'A. Dwan ; 17 h. : le Voyage de Monsieur Guitton ; Arthur, Arthur ; le Chant du départ, de P. Aubier ; 19 h. : Un rire sous la neige, de H. Carlsen ; 21 h. : Dans le silence de la nuit, de T. Chmielewski.

DIMANCHE 28 OCTOBRE

15 h. : Alaska Passage, d'E. *Bernds* ; 17 h. : la Champignonne ; Valparaiso, Valparaiso, de P. Aubier ; 19 h. : 92 minutes de la journée d'hier, de C. Brandt ; 21 h. : la Mort du rat ; le Dormeur ; Puzzle ; Monsieur Jean-Claude Vacherin ; le Soldat et les trois sœurs, de P. Aubier.

LUNDI 29 OCTOBRE

15 h. : 100 Chevaux pour 100 rivages, de Z. Kuzminski ; 17 h. : Hôpital de la transfiguration, d'E. Zebrowski ; 19 h. : Chère Irène, de C. Braad Thomsen ; 21 h. : Camouflage, de K. Zanussi.

MARDI 30 OCTOBRE

Relâche.

Les exclusivités

ADOLF ET MARLENE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.o.-v.f. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-51-16) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

CEDDO (Sénégal, v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

CHARLES ET LUCIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

CHER PAPA (It., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

CHROMOSOME 3 (Ang., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; *Caméo, 9e* (246-66-44).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Ternes, 17e (380-10-41).

CORPS A CŒUR (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99) H.Sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; *Wepler, 18e* (387-50-70) ; (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA DROLESSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

DES SUISSES DANS LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LE DIVORCEMENT (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

ET LA TENDRESSE, BORDEL ? *(Fr.)* : *U.G.C.-Marbeuf, 8e* (225-18-45) ; Calypso, 17e (380-30-11).

L'EXECUTION DU TRAITRE A LA PATRIE ERNST S. (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Cin'ac, 2e (256-80-27).

FOLIE-FOLIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).

HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

HEROES (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H.Sp.

HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : *Vidéostone, 6e (325-60-34).*

IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47).

IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).

JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE JUSTE DROIT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LES LARMES DE SANG (Alg., parlé français) : La Clef, 5e (337-90-90).

LA LETTRE ECARLATE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA LUNA (It., v.o.) (**) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; *Montparnasse-Pathé, 14e* (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e *(828-42-27)* ; *Clichy-Pathé, 18e* 522-37-41).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MOONRAKER (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; *Normandie, 8e* (359-41-18) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — *V.f.* : *Rex,* 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LE MOUTON NOIR (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; *Mercury, 8e (225-75-90)* ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES MOTOS DE LA MORT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

NIGHTHAWKS (A., v.o.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

NOM DE CODE JAGUAR (Esp.-A., *v.f.*) (*) : Maxéville, *9e* (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94).

ON EST VENU LA POUR S'ECLATER (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LES PETITES FUGUES (Suisse) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; *Colisée, 8e (359-26-46)* ; *Cinémonde-Opéra, 9e* (770-01-90) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

LE RABBIN AU FAR-WEST (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42). V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; *Saint-Germain-Village, 5e* (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — *V.f.* : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : *Publicis-Saint-Germain, 6e* (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE TAMBOUR (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (225-41-46), (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm.) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02). V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-*Montmartre,* 18e (606-34-25).

TAPAGE NOCTURNE (Fr.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).

THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

UTOPIA (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99).

LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA VIE PRIVEE D'UN SENATEUR (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; *Convention-Saint-Charles,* 15e (579-33-00).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e *(828-20-64)* ; *Murat, 16e* (651-99-73) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

WEST INDIES (Fr.-Maur.) : Palais des Arts, 3e (278-62-98).

ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des Arts, 3e (278-62-98).

Les films nouveaux

LE TOUBIB, film français de Pierre Granier-Deferre. — Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; U.G.C. Opéra, 9e (261-50-32) ; Helder, 9e (775-11-24) ; Nation 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (737-02-74).

LE MALIN, film américain de John Huston. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.o.-v.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70). V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LA RACE D'EP, film français de Guy Hocquenghem et Lionel *Soukaz* (**). — Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

WINIFRED WAGNER, film allemand de Hans-Jurgen Syberberg. — V.o. : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LA CROISADE MAUDITE, film polonais d'Andrzej Wajda. — V.o. : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Grands Augustins, 6e (633-21-13).

LES CHARLOTS EN DELIRE, film français d'Alain Basnier. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paramount-Montmartre, 19e (606-34-25).

LES FABULEUSES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN, film français de Jean Image. — Madeleine, 8e (742-03-13) ; *Studio Raspail, 14e (320-38-98).*

QUATRIEME RENCONTRE, film américain de Roy Garret. — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

هكذا من الأصل

Cinéma

Les séances spéciales

A BIGGER SPLASH (Ang., v.o.) : (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
AINSI VA L'AMOUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) 12 h. plus V., S. 24 h.
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
AMARCORD (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 12 h. + V., S., 24 h.
LES AVENTURES EPOUSTOUFLANTES DE TOM ET JERRY (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
COUP DE GRACE (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
DEHORS DEDANS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
FELICITE (Fr., A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LET IT BE (Ang., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98).
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
PRIMA DELLA REVOLUZIONE (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
QUATRE GARÇONS DANS LE VENT (Ang., v.o.) : Tourelles, 20e (636-51-38).
UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h.

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Club 9e (770-81-47).
L'ANGE BLEU (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES CHASSES DU COMTE ZAROFF (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DECAMERON (It., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
DELIVRANCE (A., v.o.) : Studio-Cujas, 5e (033-89-22).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).
2001 ODYSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont-Rive-gauche, 6e (548-26-36) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
FRANZ (Fr.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LES FRERES KARAMAZOV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LA GRANDE BOUFFE (Fr.) : les Templiers, 3e (272-94-56).
HITLER, un film d'Allemagne (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
KARL MAY (All., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LE JOURNAL D'ANNE FRANK (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55). (Sauf mar.).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LES NUITS BLANCHES DE SAINT-PETERSBOURG (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : *Lucernaire, 6e (544-37-34) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).*
LE PARRAIN (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) j. impairs.
LE PARRAIN N° 2 (A.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) j. pairs.
SOUVENIRS D'EN FRANCE (Fr.) : Champollion, 5e (354-51-60).
REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-20-16).
THE SERVANT (Ang., v.o.) : Studio-Logos, 5e (354-26-42).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

Les festivals

LES STARS D'HOLLYWOOD. — MARLON BRANDO (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer. : l'Equipée sauvage ; jeu. : la Vengeance aux deux visages ; ven. : Blanches Colombes et vilains messieurs ; sam. : *Un tramway nommé désir* ; dim. : Reflets dans un œil d'or ; lun. : Désirée ; mar. : la Comtesse de Hongkong.
GENE KELLY (v.o.), Action Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Ziegfeld Follies ; jeu. : Words and Music ; ven. : les Girls ; sam. : Un jour à New-York ; dim. : Chantons sous la pluie ; lun. : Beau fixe sur New-York ; mar. : le Pirate.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), mer., sam. : Monkey Business ; jeu. : Une nuit à l'Opéra ; ven. : Un jour aux courses ; dim. : Chercheurs d'or ; lun. : les Marx au grand magasin ; mar. : la Soupe au canard.
ANTHOLOGIE DU CINEMA ANGLAIS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Marat Sade ; jeu. : Bleak moments ; ven. : Aghata ; sam. : If ; dim. : Kes ; lun. : les Damnés ; mar. : Modesty Blaise.
KUROSAWA (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78), mer., sam. : la Forteresse cachée ; jeu. : Scandale ; vend., mar. : le Château de l'Araignée ; dim. : Yojimbo ; lun. : Rashomon.
H. BOGART (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78), mer. : les Passagers de la nuit ; jeu. : le Mystérieux Dr. Clitterhouse ; vend. : le Grand Sommeil ; sam. : le Port de l'angoisse ; dim. : Key Largo ; lun. : La mort n'était pas au rendez-vous ; mar. : High Sierra.
ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Crin Blanc, le Ballon rouge, Voyage en ballon.
HISTOIRES D'AMOUR (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mar., mer. : Voyage à deux ; jeu., lun. : Liaisons secrètes ; ven. : les Hauts de Hurlevent ; sam. : Elle et Lui ; dim. : Gastby le magnifique.
DAUMESNIL, 12e (v.o) (343-52-97), mer., sam., dim. à 14 h. : Goldorak ; mer., ven., mar. à 15 h. 45 et 20 h. 15, sam. à 15 h. 45, 18 h. et 20 h. 15, dim. à 15 h. 45 et 18 h., jeu., lun. à 15 h. 45 : la Guerre des étoiles (v.o.) ; mer., jeu., ven., lun., mar. à 18 h. 15 et 22 h. 30, sam., dim. à 22 h. 30 : Sweet Movie ; jeu. à 20 h. 15, vend. à 24 h. : El Topo ; dim. à 20 h. 30 : la Vallée ; sam. à 24 h., lun. à 20 h. 15 : les Diables ; jeu., ven., lun., mar. à 12 h. 30 : Céline et Julie vont en bateau.
WIM WENDERS, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; mer., ven., dim. : Alice dans les villes. Lun. : Au fil du temps ; sam. : Faux *Mouvement* ; mar. : l'Angoisse du gardien de but... ; jeudi : l'Ami américain.
LE GRAND-PAVOIS, 15e (554-46-85) ; I. — Bambi. — II. la Flûte à six schtroumpfs ; le Choc des étoiles v.f. ; la Drôlesse ; la Marche triomphale ; Dites-lui que je l'aime ; Cousin Cousine ; Jérémiah Johnson, v.o. ; L'important c'est d'aimer ; Je t'aime moi non plus.
FORUM DES HALLES, 1er (297-53-74) : Cinéma en marge 1979.
SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68), v.o., mer., dim. 14 h. (sam. 16 h.) : Tintin et le lac aux requins ; mer., dim. 16 h., sam. 14 h. : les Voyages de Gulliver ; mer., sam. 18 h., dim. 21 h. : le Juge et l'Assassin ; mer., ven., sam. 21 h., dim. 18 h. : MASH ; jeu., lun. 21 h. : les Mille et Une Nuits.
STUDIO BERTRAND, 7e (783-64-66), v.o. : Festival de l'horreur : White Zombie ; le Masque du démon.
STUDIO 28, 18e (606-36-07), mer. : le Dernier Secret du Poséidon ; jeu. : le Divorcement ; ven. : l'Ange bleu ; sam. : le Mouton noir ; *mar., dim. : Norma Rae.*
STUDIO DES ACACIAS, 17e (754-97-83) v.o. Ven., sam. 0 h. et t.l.j. à 13 h. 30 : Rocky Horror Picture Show ; 15 h. 30 : Trois Femmes ; 17 h. 30 : le Privé ; 19 h. 15 : Lenny ; 21 h. 15 : Nashville.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o. : I. — 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 10 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 (sam. 0 h. 40) : Cabaret ; 22 h. 35 (ven. 0 h. 40) : Orange mécanique. — II. : 13 h. : Pinck Narcissus ; 14 h. 20 : Bilitis ; *16 h. 05 (ven. 0 h. 15)* : Easy Rider ; 18 h. : A la recherche de Mr. Goodbar ; 20 h. 15 : Retour ; 22 h. 15 (sam. 0 h. 25) : A bout de souffle.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50), v.o., 10 h. : Chiens de paille ; *12 h. 15 : le Charme discret de la* bourgeoisie ; 14 h. : le Lauréat ; 15 h. 15 : Phantom of the Paradise ; 17 h. 30 : The song remains the same ; 19 h. 50 : Mort à Venise ; 22 h. : Midnight-Express ; ven., sam. 24 : Rollerball.
GALANDE, 5e (354-72-71), v.o. : 13 h. 30 : Un tramway nommé désir ; 15 h. 45 : Au-delà du bien et du mal ; 18 h. 10 : Portier de nuit ; 20 h. 15 : Salo ; 22 h. 15 : Rocky Horror Picture Show ; ven., sam. 24 h. : Flesh Gordon.

Les cinémas de la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, L.-Jouvet (966-20-07), la Ronde joyeuse de Tom et Jerry ; Alien.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : le Toubib ; Apocalypse Now ; les Charlots en délire ; jeu., 20 h. 45 : Perceval le Gallois.
LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : la Dérobade ; Apocalypse Now ; les Charlots en délire ; Nom de code Jaguar ; la Luna.
LA CELLE - SAINT - CLOUD, Elysées-II (969-69-56).
ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : la Flûte à six schtroumpfs ; le Mors aux dents ; l'Innocent ; Hair ; la Bête.
LES MUREAUX (474-38-90) : Apocalypse now ; Moonraker ; Courage, fuyons ; les Charlots en délire. mar., 20 h. : Macadam cowboy.
LE VESINET, Médicis (976-09-15) : l'Arbre aux sabots. — Cinécal (976-39-17) : Ne tirez pas sur le dentiste ; Bête, mais discipliné ; Carrie.
MANTES, Domino (092-04-05) : les Visiteurs d'un autre monde ; le Toubib ; la Dérobade. — Normandie (477-02-35) : Moonraker.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : la Dérobade ; *Apocalypse now* ; les Charlots en délire ; Courage, fuyons. Mat., 20 h. : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty.
SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : Prophecy le monstre ; le Champion.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C 2 L (451-64-11) : les Visiteurs d'un autre monde ; Moonraker.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : la Dérobade ; les Charlots en délire ; le Toubib ; Courage, fuyons.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : le Toubib ; Moonraker ; Alien ; les Visiteurs d'un autre monde ; le Tambour ; Courage, fuyons. Ven., sam. : Oh ! Répulsion. — C 2L (950-55-55) : la Dérobade. — Club (950-17-96) : la Princesse et le petit pois ; Intérieurs blue collar ; les Enfants du Paradis.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : Fellini Roma.
BOUSSY - SAINT - ANTOINE Buxy (900-50-82) : Moonraker ; la Dérobade ; Clair de femme ; les Charlots en délire.
BURES-ORSAY, les Ulis (907-54-14) : Moonraker ; les Visiteurs d'un autre monde ; Nom de code Jaguar ; Apocalypse now.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Moonraker ; les Visiteurs d'un autre monde ; Courage, fuyons.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : Apo*calypse now* ; le Toubib ; la Luna ; Courage, fuyons ; le Malin ; le Champion.
GIF, Central-Ciné (907-61-85) : Clair de femme. — Val-Courcelles (907-44-18) : le Mouton noir ; le Vampire de ces dames ; I love you, je *t'aime* ; *Easy Rider.*
GRIGNY, Paris (905-79-60) : Ils sont grands ces petits ; la Guerre de l'espace.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : le Tambour ; la Dérobade ; Il y a longtemps que je t'aime ; Alien.
VIRY-CHATILLON, Calypso (944-28-41) : le Tambour ; Alien.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Courage, fuyons ; le Toubib ; Apocalypse now.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : Alien.
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : le Tambour.
CHAVILLE (926-51-96) : Qui a tué le chat ? ; le Syndrome chinois.
COLOMBES, M.J.C. (782-42-70) : la Drôlesse.
COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : les Petites Fugues ; les Professionnels.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : Clair de femme.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : Voyage au bout de l'enfer ; l'Associé.
MALAKOFF, Palace (253-12-69) : le Mors au dents ; Hair ; la Cible étoilée.
NEUILLY, Village (722-63-05) : Moonraker.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : Courage, *fuyons ; le Toubib. — Studio* (749-19-47) : le Champion ; Chromosome 3 ; les Charlots en délire.
SCEAUX, Gémeaux (660-05-74), Mer. : le Couteau dans la tête ; Ven. : Boesman et Léna.
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : Tintin et le lac aux requins ; le Tambour.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Passe ton bac d'abord ; les Demoiselles de Wilko ; Corps à cœur.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05) : On est venu là pour s'éclater ; Jeu., 21 h. : Let it Be. — Prado : les Visiteurs d'un autre monde ; Moonraker ; Courage, fuyons ; Apocalypse now. — Hôtel *de Ville, le 25, 18 h. 30 : la Belle* Vie.
BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : Retour à la bien-aimée ; le Coup de Sirocco.
BOBIGNY, Centre commercial (830-69-70) : le Dernier Secret du Po*séidon ; Clair de femme* ; Nom de code Jaguar.
BONDY, salle A.-Malraux (847-18-27) : le Voleur de Bagdad. — Salle Giono (847-18-27) : Matacumba.
LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : le Toubib ; l'Ecole est *finie* ; Apocalypse now.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Moonraker ; la Dérobade ; les Charlots en *délire*.
LE RAINCY, Casino (302-32-22) : Moonraker.
PANTIN, *Carrefour* (843-28-02) : Moonraker ; Nom de code Jaguar ; Chromosome 3 ; les Charlots en délire ; les Visiteurs d'un autre monde ; la Dérobade.
ROSNY, Artel (528-90-00) : les Visiteurs d'un autre monde ; les *Charlots en délire* ; le Toubib ; Moonraker ; Nom de code Jaguar.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre Jean-Vilar (657-11-24) : la Vie devant soi.
CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Cher Papa.
CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : le Toubib ; Courage, fuyons ; L'école est finie ; Apocalypse Now ; Bête, mais discipliné.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : les Charlots en délire ; les Visiteurs d'un autre monde ; la Dérobade ; Alien ; Ben Hur ; Chromosome 3. — La Lucarne (207-37-67) : la Planète sauvage.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26) : le Syndrome chinois.
LE PERREUX, Palais du parc (324-17-04) : Moonraker.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Moonraker ; la Dérobade ; les Visiteurs d'un autre monde.
MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) : Alien, Tapage nocturne ; Peter et Elliot le Dragon.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : les Charlots en délire ; la Dérobade ; les Visiteurs d'un autre monde ; Alien. — Port : la Luna.
ORLY, Paramount (726-21-69) : Moonraker ; Emmanuelle 2.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : le Toubib ; Courage, fuyons ; L'école est finie ; Apocalypse Now ; Tapage nocturne ; Alien.
VILLEJUIF, Théâtre *Romain-Rolland* (726-15-02) : Les 39 marches.
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-21-21) : Moonraker ; Nom de code : Jaguar ; le Tambour.
VINCENNES, Trois-Vincennes (328-22-56) : *le Toubib ; le Mors aux* dents ; le Piège à cons.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : Moonraker ; la Dérobade ; les Charlots en délire ; Courage, fuyons ; le Piège à cons ; L'école est finie. — Gamma (981-00-03) : le Toubib ; les Visiteurs d'un autre monde ; Apocalypse Now ; Nom de code, Jaguar.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : la Dérobade ; Moonraker ; les Visiteurs d'un autre monde ; Courage, fuyons.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : Moonraker ; la Dérobade ; les Visiteurs d'un autre monde ; Apocalypse Now ; L'école est finie. — Marly : le Toubib ; Apocalypse Now.
GONESSE, Théâtre Jacques-Prévert (985-21-92) : la Duchesse et le Truand ; Série noire.
SAINT-GRATIEN, Toiles (989-21-89) : l'Associé ; le Divorcement ; Bob Dylan ; Renaldo et Clara.
SARCELLES, Flanades (990-14-33) : les Charlots en délire ; les Visiteurs d'un autre monde ; Moonraker ; Apocalypse Now ; le Toubib.

Variétés

Les music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 14 h. 30 et 18 h. 30 : Charles Dumont.
CASINO DE PARIS (874-26-22) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 14 h. 30 : Parisline.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 26, 27, 20 h. 45 : Fernado Calonge El Piyayo
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (256-02-15) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : les Frères Jacques.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 30 : Una Ramos ; 22 h. : Mariane Sargent.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 20 h. : A Mirapeu ; 21 h. 20 : Shariff Alaoui (à partir du 26) ; 22 h. 30 : Béatrice Arnac.
MARIGNY (256-04-41) (J., D. soir), 21 h., mat., dim. 14 h. 30 et 18 h. : Thierry Le Luron.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : les Frères ennemis.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h., mat. dim., 17 h. : Nana Mouskouri.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. sam. et dim., 14 h. 15 et 17 h. 30 ; mat. mer., 14 h. 30 : le Cirque de Moscou
PETIT FORUM DES HALLES (297-53-47), à partir du 30, 18 h. 30 : Gilles Naudin.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 18 h. 30 : Clotilde.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Raymond ou comment s'en dé...babarasser.
DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Pétrole... Ane.

La danse

(Voir aussi le Festival d'automne)
PETIT FORUM DES HALLES (297-53-47), 20 h. 30 : Théâtre du mouvement, avec Claire Heggen et Yves Marc.
RANELAGH (288-64-44), le 30, à 20 h. 30 : Christiane de Rougemont.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 29, 30, à 20 h. 45 : Uma Sharma, danse traditionnelle de l'Inde du Nord.
THEATRE 55, les 24, 26, 29, 31, à 20 h. : Jak Siriez.
GALERIE A.-OUDIN (271-83-65), les 25, 26, à 20 h. 30 : Karine Saporta.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94), le 30, à 18 h. 30 : le Lac d'Annecy ; les 24, 25, 26, 30, à 20 h. 30 : Troupe Pointeplenu.

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER (354-99-92), les 27, 28, 29 à 21 h. : Sugar Blue.
BAINS-DOUCHES (887-34-40), le 30 à 22 h. : Clint Eastwood.
BATACLAN (700-30-12), le 24 à 19 h. 30 : Dr. Feelgood ; le 26 à 22 h. 30 : Art Blakey and Jazz Messengers ; le 30 à 20 h. : Diesel.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 22 h. : Gérard Badini Swing Machine.
CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : Carte blanche à J.-L. Chautemps ; 22 h. 45 : Azuquita y su Melao.
GIBUS (700-78-88), les 24, 25, 26, 27 à 22 h. : Oth ; le 30 à 22 h. : The Inmates.
GOLF DROUOT (770-47-25), le 27 à 22 h. : Mike Lester.
HIPPODROME DE PANTIN (205-31-47), le 28 à 20 h. : Camel.
INTERCLUB 17 (227-68-81), le 26 à 21 h. : Texture.
MUSEE D'ART MODERNE, le 25 à 20 h. 30 : D. Lockwood.
MUTUALITE (329-12-99), le 25 à 21 h. : Juniors Wells and Buddy Guy.
OLYMPIA (742-25-49), le 27 à 0 h. 30 : Lionel Hampton All Star Big Band.
PALACE (246-10-87), le 28 à 20 h. 30 : Chaka Kahn, Rufus ; le 28 à 17 h. : E. Nylon.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), les 24, 25 à 20 h. 30 : Archie Shepp Big Band ; à partir du 26 à 20 h. 30 : Aristide Padygros.
PATIO-MERIDIEN (758-12-30), 22 h. : Dorothy Donegan.
PAVILLON DE PARIS (205-44-12), le 29 à 20 h. : John Mac Laughlin ; (D. soir, L.) 21 h., mat. sam. 16 h., dim. 17 h. : Johnny Hallyday.
RIVERBOP, 21 h. 30 : Trio F. Lockwood.
THEATRE CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) (L.) I. 22 h. 30 : Cheik Tidiane Fall, Jo Maka, Bobby Few ; 18 h. 30 : Chaleur (jusqu'au 28) ; 20 h. 30 : Verdict (jusqu'au 28).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (359-72-42), le 29 à 20 h. 30 : Chick Corea et Gary Burton ; le 30 à 20 h. 30 : Léonard Cohen.
THEATRE NOIR (797-85-14), 20 h. 30 : Marcel Magnat ; 22 h. 30 : Josy Mass.
LE 28, RUE DUNOIS (584-72-00), les 25, 26, 27 à 18 h. 30 : Cerf volant ; les 24, 25, 26, 27 à 23 h. : Eric Boell et Laurent Roubach ; le 30 à 20 h. 30 : Brocéliande.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Vint le prophète...

« Si quelqu'un prétendait expliquer tout le christianisme en une heure, on le traiterait de fou... » *Cette boutade d'André Miquel souligne à quel point même deux émissions des « Dossiers de l'écran » sur l'islam — ce qui est considérable — représentent une gageure. Et pourtant, le pari méritait d'être tenté : l'abondance des questions et la diversité des réponses, malgré des lacunes ou des longueurs, prouvent que le pari a été en grande partie gagné.*

Il fallait un support. Le choix était limité ; il s'est porté sur le Message, *film anglo-américain qui raconte la naissance de l'islam. Plus encore que son côté super-production hollywoodienne avec des paysages et des costumes qui ne sont pas ceux de La Mecque, on peut regretter qu'il n'ait pas montré ce qu'a été l'aventure spirituelle du prophète et qu'il ait réduit à ses aspects les plus visuels l'épopée musulmane.*

Malgré ces défauts, une partie du message est passée à travers cette fresque, tandis que le débat a permis de préciser bien des points, à commencer par le portrait du prophète, que les préceptes de cette religion iconoclaste interdisent de reproduire. Se référant aux témoins de l'époque, M. Bencheikh a expliqué qu'il était de taille moyenne, qu'il portait une barbe abondante et des cheveux longs, qu'il ne tournait pas la tête, mais faisait pivoter son corps d'un bloc et que, s'il fut un homme inspiré, il fut aussi un grand chef militaire.

Le film révèle, par petites touches, ce qu'a été l'apport de l'islam au septième siècle. Dominée par la violence, la société qui peuplait la péninsule arabique adorait plus de trois cents dieux, pratiquait la polygamie, mais aussi la polyandrie, enterrait vivantes les filles à la naissance, déniait tout droit à la femme... Mahomet survient et affirme, au nom d'Allah, qu' « Il n'y a de dieu que Dieu », *que devant lui,* « les hommes sont égaux comme les dents d'un peigne », *que nul ne doit mourir de faim, que la femme a des droits, que les esclaves doivent être affranchis...*

Les questions ont montré qu'une partie du public avait de l'islam une imagerie négative. D'abord, cette religion n'aurait rien apporté de nouveau et ne serait qu'une synthèse du judaïsme et du christianisme. A cela, Si Hamza Boubakeur a rappelé que la Révélation est la même dans les trois religions monothéistes, tandis que M. Miquel soulignait que l'islam prône un « extrême dépouillement » *et* « purifie le monothéisme ». *On lui a reproché ensuite d'être* « violent » *et* « intolérant ». *Le professeur Arkoun et Mme Gamal El Dine ont rappelé que quelques milliers d'hommes seulement ont converti une bonne partie du monde en moins d'un siècle ; en réalité, l'islam est une religion simple, sécurisante, qui valorise l'individu et l'intègre dans une communauté qui le soutient. La conquête de Jérusalem par les musulmans n'a pas fait couler une goutte de sang, alors que les Croisés ont fait des milliers de morts...*

Ce premier débat entendait se limiter à la doctrine musulmane et à son histoire, celui de la semaine prochaine devant porter sur l'époque contemporaine. Les questions passionnées sur la femme ont prouvé, une fois de plus, combien il est difficile de séparer le passé du présent et d'ignorer l'avenir. Au septième siècle, l'apport de l'islam, qui a codifié les droits de la femme, a été pour elle un acquis important, mais depuis... En fait, une question brûlante se pose, qui résume toutes les autres : « Comment insérer le Coran dans la vie moderne ? » *Une heure de débat suffira-t-elle pour y répondre le 30 octobre ?*

PAUL BALTA.

Mercredi 24 octobre

CHAINE I : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le petit prof porte-bonheur.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Eclairs au chocolat, attention, danger !
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.

20 h 35 : Téléfilm : la Chaine.
De Cl. Santelli, avec B. Fresson, G. Marchal, O. Demazis, D. Labourier.
Un petit bourgeois mal marié va vivre un amour fou. Une histoire solidement construite et bien jouée, et un événement : la signature de Santelli.
22 h 25 Livres en fête.
De J. d'Ormesson et J. Paugam, avec la participation de D. Gélin.
Avec C. Fuentes *(Terra nostra)*, K. White *(Lettres de Gourgounel)*, M. Butel *(la Figurante)*, H. Jelinek *(la Porteuse de Dieu)*, L. Bodard *(la Duchesse)*, le livre du mois : *Tieta d'Agreste ou le Retour de la fille prodigue,* de Jorge Amado.
23 h 40 Journal.

CHAINE II : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Sports : Football.
En direct de Nantes, match Nantes-Bucarest.

21 h 40 Document de création : Festival de Nancy.
Le Festival de Nancy reprend dans une formule renouvelée : du 12 au 24 décembre s'y retrouveront les Noëls du monde. En 1977, comme un phare, il attirait une multitude de troupes offrant un panorama chaotique de toutes les recherches, de toutes les découvertes : Pina Bausch, avec l'Opéra de Wuppertal montrait pour la première fois en France l'agressivité de ses ballets-théâtre (Brecht-Stravinski), Les Vénézuéliens déployaient leur cérémonial ironique dans El Senor Presidente d'Asturias, *et il fallait se battre pour pouvoir assister à la* Classe morte *du terrible Polonais Kantor. Trois spectacles parmi d'autres. Des extraits en ont été filmés et composent, ainsi qu'une déclaration de Jack Lang (fondateur du Festival) et des interviews, l'émission de Daniel Tomasi.*
22 h 30 Sports : Spécial buts.
22 h 50 Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h Travail manuel : le boulanger.
18 h 30 Pour les jeunes.
Euréka.
18 h 55 Tribune libre : quinzaine du désarmement.
Avec le cercle d'études de détente, sécurité et désarmement.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : l'Etoile mystérieuse.
20 h. Les jeux.
20 h 30 Cinéma (Un film, un auteur) : Mes chers amis.
Film italien de M. Monicelli (1975), avec P. Noiret, U. Tognazzi, G. Moschin, B. Blier, A. Celi.
A Florence, cinq hommes, entre quarante et cinquante ans, trompent leur ennui, leur difficulté de vivre en se lançant dans des équipées fantaisistes et en se livrant à des farces énormes.
Comédie de mœurs à l'italienne où l'humour et l'émotion sont mêlés avec une virtuosité et une finesse assez rares. L'interprétation est remarquable.
22 h 20 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « A chacun sa Chine ».
19 h. 30, La science en marche : La nuit du 19 au 20 octobre 1879, ou naissance de l'éclairage électrique.
20 h., La musique et les hommes : La musique de l'histoire, par Georges Leon.
22 h. 30, Nuits magnétiques : La Goutte-d'Or

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit (de 18 h. 2 à 1° h. 30, Jazz Time).
20 h., Les Chants de la terre : musiques traditionnelles japonaises.
20 h. 30, « Perspectives du vingtième siècle » : soirée Akira Tamba – Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : B. de Vinogradov, avec le concours de M. Hirayawa, soprano, et du groupe Yonin-No-Kai-Ennea, de Tamba, Fû-Mon pour orchestre et bande magnétique, de Shimoyama : Chréode pour cordes, percussions (commande Radio-France, création), de Tamba ; Musique traditionnelle du Japon, de Tamba.
22 h., 30, Ouvert la nuit : La musique se livre : « Bibliographie de la musique japonaise » ; 23 h., La radio d'hier ; 1 h., Douces musiques : Michel Levinas.

Jeudi 25 octobre

CHAINE I : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé : l'arthrite.
14 h Les 24 jeudis.
Notre monde, Guerlesquin, un village breton ; 14 h. 30, Myetta : une journée à la ville ; 14 h. 55, Les enfants et nous : apprendront-ils à lire ? 15 h. 5, Civilisation allemande : Weimar in der D.D.R. ; 15 h. 35, Education et environnement : des fleurs pour un grand ensemble ; 16 h., Documentaire ; 17 h., Atelier de pédagogie : expérience de vie et langage ; 17 h. 30, Spécial information des professeurs du premier cycle.
18 h TF 4.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le cahier du passé.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Quand et comment donner de l'argent de poche aux enfants.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : les Yeux bleus.
De J. Cosmos et J. Chatenet, réalisation F. Dupont-Midy.
21 h 30 L'événement.
Le magazine d'H. Marque, Ch. Bernadac et J. Besançon.
Au sommaire : Guantanamo, colonie militaire américaine à Cuba ; Italie : le village de Mussolini ; Emeutes dans le Fouron ; renaissance de la French Connection ; les victimes du talc Morhange.
22 h 37 Ombre et lumière : Les voix du silence.
Regards sur la peinture abstraite.
23 h 35 Journal.

CHAINE II : A 2

12 h Au jour le jour.
12 h 10 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : le Mariage de Chiffon.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Aujourd'hui madame.
La ménopause.
15 h Feuilleton : la Famille Adams.
16 h L'invité du jeudi : Claude Olivenstein.
17 h 20 Fenêtre sur... le Japon.
Impressions du Soleil Levant.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Assemblée parlementaire.
Le Sénat.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
Yves Duteil.
Autour d'Yves Duteil, Jacques Chancel a réuni Jeanne Moreau, Francis Cabrel, Jean Musy, Charles Level, Philippe Chatel, Guy Lukowski, Jean-Philippe Collard, Frédéric Mey.
23 h 15 Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre : quinzaine du désarmement.
Avec M. de Lipowski.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : l'Etoile mystérieuse.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (Un film, un auteur) : Maigret tend un piège.
Film français de J. Delannoy (1957), avec J. Gabin, A. Girardot, O. Bussenot, J. Desailly, A. Adam, L. Bogaert (N.).
Dans le quartier de la place des Vosges, un maniaque sexuel, tueur de femmes, semble défier le commissaire Maigret qui, après lui avoir tendu en vain un piège, trouve brusquement une piste.
Bonne atmosphère réaliste, étude psychologique soignée. Gabin n'est pas vraiment le Maigret de Simenon, mais il compose un policier de la vieille école qui enquête selon ses méthodes.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Hommage à Abel Gance.

FRANCE-CULTURE

18 h. 45, « Les maîtres chanteurs de Nuremberg », en direct du Grand Théâtre de Genève, opéra en trois actes de R. Wagner. Direction musicale H. Stein, mise en scène J.-C. Riber. Avec : K. Ridderbusch, U. Cold, P. Van Der Bilt, R. Kollo, H. Pampuch, C. Casapietra.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit (de 18 h. 2 à 18 h. 30, Jazz Time).
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert : en direct du Grand Auditorium de Radio-France – Nouvel Orchestre philharmonique et Maîtrise de Radio-France, dir. : G. Amy, avec J. Gomez, H. Schaer, S. Nimsgern : « la Damoiselle élue », de Debussy ; « Mirrors for William Blake pour piano et orchestre » (création), de Nieder ; « Musique pour cordes, percussion et célesta », de Bartok.
23 h., Ouvert la nuit : La radio d'hier, par Myriam Soumagnac.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 24 OCTOBRE

— La « Tribune libre » est ouverte au Cercle d'études de détente, sécurité et désarmement, sur FR 3, à 18 h. 55.

JEUDI 25 OCTOBRE

— L'émission consacrée au Sénat a pour invités *MM. Léon Jozeau-Marigné,* sénateur de la Manche, président de la commission des lois (R.I.) et *Robert Laucournet,* sénateur de la Haute-Vienne, vice-président de la commission des affaires économiques (P.S.), qui parlent de la Chine, sur A 2, à 19 h. 45.

PRESSE

LE « DIVORCE » DU « PROGRÈS » ET DU « DAUPHINÉ LIBÉRÉ »

L'ordre de grève lancé dans le groupe AIGLES manifeste l'inquiétude des personnels

Tous les personnels du groupe de presse « le Progrès - le Dauphiné libéré » étaient appelés à faire, ce mercredi 24 octobre, une grève de vingt-quatre heures qui pourrait entraîner la non-parution, jeudi, des huit titres quotidiens qui le composent. Les syndicats manifestent ainsi l'inquiétude que suscitent les actions engagées par M. Jean-Charles Lignel, nouveau P.-D.G. de la Société Delaroche, éditrice du « Progrès », visant à remettre en cause — selon la direction du « Dauphiné libéré » — les accords passés en 1966 entre le quotidien lyonnais et celui de Grenoble.

Depuis vendredi dernier, une grève perturbe déjà les services de Province - Publicité - Havas (société commune de publicité) qui emploie quelque quatre cents personnes, et l'Intersyndicale annonce une série de débrayages de deux heures par service, échelonnés entre le vendredi 26 et le mardi 30 octobre.

M. Jean-Charles Lignel et M. Jean Gallois, directeur général du « Dauphiné libéré » ont proposé de recevoir jeudi, séparément, une délégation de l'Intersyndicale. Celle-ci a refusé.

De notre correspondant

Lyon. — Le 15 octobre, les dirigeants du *Dauphiné libéré* demandaient l'intervention d'un tribunal arbitral dans le litige qui les oppose à la société Delaroche, éditrice du *Progrès de Lyon.* Ils reprochaient à cette dernière *« des manquements graves et répétés qui paralysent complètement le système issu des accords »,* et réclamaient une rupture de ceux-ci *« aux torts et griefs exclusifs de la société Delaroche ».* Vingt-quatre heures avant le délai exigé pour répondre, M. Jean-Charles Lignel, P.-D.G. du *Progrès,* vient de formuler la même demande d'une rupture des accords entre les deux groupes de presse. Mais cette *« demande reconventionnelle »* en termes juridiques est bien sûr renversée : M. Lignel réclame un arbitrage en invoquant *« les torts »* du *Dauphiné libéré.*

Les accords globaux de 1966 portaient entre autres sur la confection de pages communes, la mise en place d'un couplage publicitaire, la définition de zones géographiques d'influence. Ces accords entraînaient la création de sociétés de services toutes gérées paritairement. Si la résiliation intervient — ce dont plus personne ne doute étant donnée la volonté exprimée par les deux parties, — on ne peut préjuger les conséquences, notamment sur l'emploi, de la nouvelle situation. Ce manque de perspectives n'est pas le moindre motif de l'inquiétude de l'intersyndicale du groupe qui, le lundi 22 octobre, avait formulé en vain une demande d'ouverture de négociations *(« au même endroit et à la même heure »)* auprès de M. Jean-Charles Lignel *(le Progrès),* et de M. Jean Gallois, directeur général du *Dauphiné libéré.* Un communiqué signé par tous les syndicats des diverses entreprises du groupe (AIGLES, P.P.H., Data-Presse, E.P.I., R.A.D.) — à l'exception de F.O. — précise : *« Les représentants de plus de trois mille salariés, préoccupés par les problèmes de garantie de l'emploi et des avantages acquis déjà remis en cause dans plusieurs des sociétés, ont proposé aux dirigeants des deux sociétés éditrices de les rencontrer ensemble pour obtenir des garanties sur ces deux points. »*

« Devant leur refus de se retrouver ensemble avec l'intersyndicale, celle-ci a décidé, dans un premier temps, un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures. Cette grève débutera mercredi à 6 heures du matin. »

L'intersyndicale souligne qu'il s'agit là d'une *« première initiative d'actions concertées »* et souligne au passage *« le courage du personnel de P.P.H. déjà en grève depuis vendredi ».* En effet, le conflit est déjà entré dans une phase aiguë dans cette société (qui gère la publicité et les petites annonces au sein du groupe), les employés nourrissant de vives inquiétudes quant au maintien de l'emploi depuis que M. Jean-Charles Lignel, jouant le rôle de « client », a décidé de confier à une autre société (la société P.C.R.A., photocomposition Rhône-Alpes) le soin de confectionner les pages publicité-petites annonces du *Progrès.*

Le détonateur P.P.H. a été d'autant plus efficace que le terrain était miné. Et cela depuis l'accession de M. Jean-Charles Lignel seul aux commandes du *Progrès de Lyon.* Pour illustrer la « guerre ouverte » qui oppose les deux « alliés », il suffit de citer quelques phrases de l'éditorial du *Journal Rhône-Alpes* (groupe *Dauphiné libéré*), paru le lundi 22 octobre (et reproduit mardi par *le Dauphiné*) : M. Henri Amouroux, codirecteur, qui a intitulé sa chronique quotidienne *N'est pas le* Washington Post *qui veut,* prenait comme référence explicite et constante l'enquête de Dominique Pouchin (*le Monde* des 20 et 21-22 octobre). L'éditorialiste, sans citer nommément M. Jean-Charles Lignel, avait choisi sa cible : *« Le* Washington Post *est à la mode. A Paris. A Lyon également. Faire le* Washington Post ! *Etre le* Washington Post ! *Des hommes en rêvent, qui, jusqu'à présent, ne se sont pourtant signalés ni par leurs travaux intellectuels ni par leurs articles, à moins que l'on compte pour quelque chose le talent de recopier Kipling ! »*

« Mais on n'est pas le Washington Post *(...) simplement parce que l'on croit et dit que rien de bon, que rien de valable n'a été fait avant soi, comme s'il n'avait existé dans notre profession et dans notre ville que incapables ou vendus avant l'arrivée d'un messie du journalisme ! »* Conclusion d'Henri Amouroux : *« Salons, caviar, argent ne sont pas spécialement méprisables, mais il y a tromperie sur la marchandise à se faire passer pour ce que l'on n'est pas et, surtout, à laisser entendre qu'avec les milliards les banquiers vous donnent (pardon, vous prêtent) le talent. »*

Ce texte au vitriol permet de *Progrès-Dauphiné* est entré désormais dans une phase aiguë.

CLAUDE RÉGENT.

M. RICHARD LISCIA NOMMÉ RÉDACTEUR EN CHEF DE « FRANCE-SOIR »

M. Richard Liscia vient d'être nommé rédacteur en chef de *France-Soir,* où il occupait, depuis un an et demi — après la disparition du *Quotidien de Paris,* — le poste de secrétaire général de la rédaction.

Rappelons que M. Guy Letellier occupait seul, jusqu'ici, les fonctions de rédacteur en chef de *France-Soir.* Il conserve ce poste.

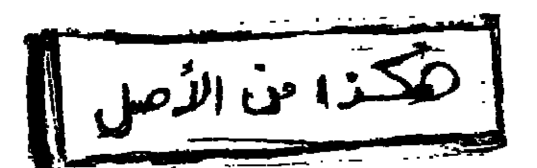
Simultanément, M. Bruno Léridon, rédacteur en chef technique, devient rédacteur en chef adjoint, responsable des éditions de nuit.

● *Le « Times » et le « Sunday Times »* reparaîtront respectivement les 13 et 18 novembre, a annoncé mardi à Londres la direction du groupe Times Newspapers.

● *Le bimensuel « Vendredi »,* animé par l'équipe culturelle de l'hebdomadaire *Maintenant* qui a cessé sa parution, publiera son premier numéro le 26 octobre. Cette publication culturelle paraîtra sur 32 pages. Son tirage régulier est fixé à 50 000 exemplaires.

● *L'« Hommage à la Grèce »,* l'ouvrage de Roger Milliex dont *le Monde* a rendu compte le 20 octobre, se trouve à Athènes en dépôt à l'Institut français, 31, rue Sina, et en vente à la librairie Kauffmann, rue Stadiou.







De l'argent haut placé qui va vous rapporter.

Un placement à la hauteur.

Vous aimez la montagne, vous cherchez un placement qui rapporte, voilà déjà deux bonnes raisons pour *choisir les résidences Florilège-Loisirs.*

Mais nous avons des raisons encore plus convaincantes pour vous décider à devenir propriétaire d'un logement dans l'une des résidences Florilège-Loisirs.

De vrais villages de montagne.

Les résidences Florilège-Loisirs sont bâties dans de vieux villages qui ont conservé le charme de la tradition montagnarde. Leur altitude moyenne, idéale pour tous, assure *à ces stations* un bon enneigement l'hiver tandis que l'été les transforme en paradis des oiseaux et des fleurs.

Des constructeurs nés dans la région.

Les résidences Florilège-Loisirs sont réalisées par des constructeurs nés dans la région qui savent sélectionner les sites et choisir les matériaux pour bâtir des résidences parfaitement adaptées à la montagne.

D'ailleurs, leur expérience ne date pas d'hier. Cela fait plus de *25 ans qu'ils construisent en montagne.* Vous pouvez leur faire confiance.

Ils sauront ensuite vous accueillir et vous conseiller pour votre installation : choix des meubles, bonnes adresses de la région pour vous équiper ou vous aider. En vacances plus que partout ailleurs il est impor*tant de se faciliter la vie.*

Des loisirs pour profiter de la montagne, été comme hiver.

Si vous *achetez un logement* dans l'une des résidences Florilège-*Loisirs, vous aurez la* chance de profiter à la fois du charme d'un vieux village, et d'un équipement sportif de *tout premier ordre. En hiver : ski de* fond, ski de randonnée, ski alpin avec un grand choix de pistes. En été, les loisirs se multiplient : équitation, tennis, alpinisme, promenades sur *les petits sentiers,* natation, pêche à la truite.

A vous de choisir.

Des appartements pratiques à vivre.

Conçus pour profiter pleinement des vacances, les appartements des résidences Florilège-*Loisirs sont astucieusement conçus :* cuisines ou kitchenettes équipées et bien agencées, salles de bains complètes, *rangements pratiques.*

Pour équiper et meubler votre appartement *Florilège-Loisirs* peut également vous proposer un mobilier exclusif en bois massif créé pour *s'harmoniser avec le logement que* vous aurez choisi.

Un service de location à votre disposition.

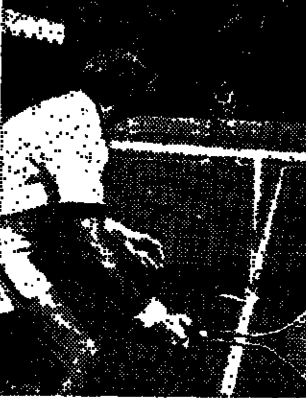
Si vous devenez propriétaire d'un logement dans l'une des résidences Florilège-Loisirs, votre placement *sera vite rentabilisé. Nos* conseillers sauront vous faire découvrir la rentabilité de l'investissement *loisirs en montagne* et la possibilité de bénéficier de certains avantages fiscaux.

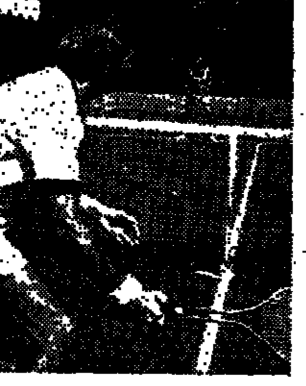
Toutes les fois que vous n'occuperez pas votre appartement, vous *aurez la possibilité, si vous le souhaitez,* de le louer en passant par notre service location.

D'autre part, nous vous aidons à obtenir des crédits personnalisés exceptionnels, et vous offrons la garantie d'un important groupe bancaire. C'est *primordial pour acheter* en toute sécurité.











Carroz d'Arâches : la montagne facile à vivre.
(Haute-Savoie 1140/1950 m alt.)

*A proximité de Flaine, une sta*tion été-hiver pleine de charme. La résidence du Pré du Bois est située *en bordure de la forêt, face à la chaîne* des Aravis.

Grand choix *d'appartements* luxueusement équipés du studio aux 4 pièces à partir de 107.000 F.

La Grave : la montagne au naturel.
(Hautes-Alpes 1400/3982 m alt.)

Face aux glaciers de la Meije, La Grave est la plus ancienne station d'alpinisme, rendue célèbre par l'école des Guides de l'Oisans. C'est aussi la découverte du Parc National des Écrins *en pleine nature, on y pratique* l'hiver un ski différent : ski de glacier, ski sauvage dans la poudreuse ou *grandes randonnées en face d'un* des plus beaux panoramas des Alpes.

A la résidence des balcons de la Meije, 84 appartements du studio *au 3 pièces duplex dans de petits* immeubles dont l'architecture est en harmonie avec la tradition.

***Serre-Chevalier :* le ski décontracté.**
(Hautes-Alpes 1350/2575 m alt.)

Au cœur des Alpes, Serre-Chevalier offre l'hiver l'un des plus beaux domaines skiables d'Europe et *l'été toutes les joies de la montagne* et la découverte du Parc National *des Écrins.*

Au Clos des Cavales, André Jullien construit des chalets de *2 appartements 2 ou 4 pièces luxueusement* équipés.

***St-François-Longchamp :* un placement exceptionnel.**
(Savoie 1600/2250 m alt.)

Mariage des hameaux de St-François et de Longchamp, à proximité du Col de la Madeleine, la *station est située dans l'un des sites* les plus purs des Alpes françaises.

La résidence du Grand Mas ressemble à un grand chalet au pied des pistes de ski. 62 appartements *du studio au 3 pièces à partir de* 116.000 F. Un placement dont la rentabilité devrait être exceptionnelle.

Puy-St-Vincent : que la montagne est belle !
(Hautes-Alpes 1400/2750 m alt.)

Pour Puy-St-Vincent la nature a été très généreuse. Dans un cadre unique au cœur de la Vallouise à *20 km de* Briançon, *face au* Pelvoux et à la Barre des Écrins.

Les studios et 2 pièces de la résidence Sapporo sont *situés* au pied des pistes. L'été, alpinisme, lon*gues promenades en forêt,* tennis, natation pour réussir pleinement vos vacances. A Puy-St-Vincent le soleil brille 300 jours par an.

Montgenèvre : ski sans frontières.
(Hautes-Alpes 1860/2700 m alt.)

Situé à 10 km de Briançon, Montgenèvre est relié à la station italienne de Clavière. Du grand ski avec 280 km de pistes et la Voie Lactée entre la France et l'Italie. Montgenèvre offre toutes les joies de *la montagne, l'été : randonnées* dans le Parc National des Écrins, golf, équitation, pêche, canoë, tennis.

La résidence des Chalmettes est située au pied des pistes. Studios *et appartements luxueusement équipés* et gestion parahôtelière avec des possibilités de services personnalisés importants : accueil, téléphone, restauration, salle de jeux...



Des vacances bien construites.

Pour en savoir plus, sans engagement, sur les possibilités exceptionnelles d'acquisition d'un appartement dans l'une des résidences *Florilège-Loisirs, retournez vite le* bon ci-dessous à :
Florilège-Loisirs
20, avenue Franklin-Roosevelt
75008 PARIS.
Tél. 359.35.44 - 225.10.62.

Les résidences Florilège-Loisirs bénéficient des 25 ans *d'expérience* de la construction en montagne d'André Jullien.

Nom ______________________________

Adresse ______________________________

Ville ______________ Code postal __________ Tél. __________

Veuillez m'envoyer sans engagement *de ma part,* une documentation sur les résidences Florilège-Loisirs dans les stations suivantes :

(cochez le nom des stations choisies)

Carroz-d'Arâches	☐	Serre-Chevalier	☐
Puy-St-Vincent	☐	Montgenèvre	☐
St-François-Lonchamp	☐	La Grave	☐
Location	☐	Acquisition	☐

INFORMATIONS «SERVICES»

DOCUMENTATION

Le troc et l'économie des pays en voie de développement

L'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) met en vente les ouvrages suivants :

— **Etudes économiques de l'O.C.D.E.** Série 1979 : Danemark (76 pages), Grèce (86 pages), Irlande (74 pages), Portugal (76 pages) ; l'étude 12 F.

— **Investissement international et entreprises multinationales.** Réexamen de la déclaration et des décisions de 1976, 72 pages, 24 F.

— **L'incidence du troc sur l'économie des pays en voie de développement.** Rapport de synthèse (centre de développement), 144 pages, 35 F.

— **Répertoire des centres de technologie appropriée.** (Centre de développement), 368 pages, 90 F.

— **L'implantation des grandes installations énergétiques.** 150 pages, 30 F.

— **Gestion des déchets en provenance des réacteurs de puissance sur le site de la centrale.** Compte rendu Zurich, mars 1979, bilingue, 160 pages, 90 F.

— **Mesures des faibles écoulements et des faibles perméabilités dans des roches relativement imperméables.** Compte rendu d'une réunion de travail A.E.N./A.I.E.A., Paris, mars 1979, bilingue, 312 pages, 64 F.

— **Indicateurs des activités industrielles.** 1971/II, bilingue, 118 pages, abonnement 100 F.

— **L'industrie chimique.** 1977, bilingue, 54 pages, 26 F.

— **Pâtes et papiers.** Statistiques trimestrielles, 1979/I, bilingue, 56 pages, abonnement 54 F.

— **Les Déterminants structurels de l'emploi et du chômage.** Vol. II, 368 pages, 75 F.

— **L'indemnisation des chômeurs et les mesures favorisant leur emploi.** Rapport général et études par pays : Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Suède; 304 pages, 70 F.

— **Politiques salariales et négociations collectives en Finlande, Irlande et Norvège.** 132 pages, 29 F.

— **Les Politiques futures d'éducation et l'évolution économique et sociale.** 184 pages, 48 F.

— **Demande individuelle d'éducation.** Rapport général et études de cas : France, Allemagne, Grèce, Royaume-Uni ; vol. II, bilingue, 368 pages, 76 F.

— **Examen des pêcheries dans les pays de l'O.C.D.E.** 1978, 278 pages, 44 F.

★ **Les ouvrages publiés par l'O.C.D.E. sont en vente chez les dépositaires des publications de l'O.C.D.E. On peut aussi se les procurer au bureau de vente des publications, O.C.D.E., 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, ainsi qu'aux centres d'information et de publications de l'O.C.D.E. à Washington et à Tokyo.**

LA BIBLIOTHÈQUE DU C.N.A.M. — La publication aux Editions Person du « Catalogue imprimé des périodiques français et étrangers » offre à la recherche scientifique et industrielle l'inventaire complet des collections de la Bibliothèque du Conservatoire national des arts et métiers.

Riche de trois mille titres, cet ouvrage recense les périodiques scientifiques dans les domaines les plus variés : chimie, physique, mathématiques, informatique, sciences économiques ainsi qu'une très importante collection de publications des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, précieuses pour l'histoire des sciences et des techniques.

★ **Bibliothèque C.N.A.M., 292, rue Saint-Martin, 75141 Paris Cedex 03.**

LES ALLEMANDS, UN PEUPLE EN VOIE DE DISPARITION ? — Sous ce titre, *Documents*, revue trimestrielle des questions allemandes, présente un remarquable dossier sur la situation démographique en République fédérale d'Allemagne. De tous les pays développés, la R.F.A. est celui qui connaît la plus brutale et la plus rapide baisse de la natalité ; son taux de fécondité est le plus bas du monde : 1,4 enfant par femme en moyenne, 1,1 dans les grands centres urbains. Depuis 1972, le nombre des décès est supérieur à celui des naissances, et le déficit ne cesse de se creuser (cent cinquante mille en 1978).

Réalisé par des démographes et des universitaires allemands, ce dossier apporte des analyses et des réflexions originales sur un phénomène sans précédent dans l'histoire contemporaine.

★ **« Documents », n° 3, 1979. 50, rue de Laborde, 75008 Paris. Le numéro : 18 F.**

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 24 octobre à 0 heure et le jeudi 25 octobre à 24 heures :

La perturbation qui affectait mercredi matin l'extrême nord de la France, les Alpes et le Midi, se désagrégera progressivement en prenant localement un caractère orageux, tandis qu'une autre perturbation venant de l'Atlantique pénétrera lentement sur la moitié ouest de notre pays.

Jeudi 25 octobre, il y aura encore des ondées et quelques orages des Alpes à la Corse, mais une amélioration se manifestera progressivement dans la journée. Il pleuvra en Bretagne le matin, et ces pluies gagneront progressivement la Vendée, la Normandie, le Bassin parisien et le Nord, tandis que le temps deviendra plus variable en Bretagne, où apparaîtront des éclaircies.

Sur le reste de la France, après une matinée parfois brumeuse, le temps sera assez ensoleillé, avec seulement des nuages passagers. Les vents viendront du sud ou du sud-ouest : ils seront assez forts près de l'Atlantique et de la Manche, forts au large.

Les températures maximales seront en légère baisse dans l'Ouest : en légre hausse sur les autres régions.

Mercredi 24 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,6 millibars, soit 762,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 17 et 14 degrés ; Biarritz, 16 et 12 ; Bordeaux, 17 et 8 ; Brest, 14 et 6 ; Caen, 8 et 8 ; Cherbourg, 9 et 9 ; Clermont-Ferrand, 18 et 9 ; Dijon, 9 et 9 ; Grenoble, 14 et 11 ; Lille, 13 et 7 ; Lyon, 12 et 10 ; Marseille, 16 et 13 ; Nancy, 8 et 7 ; Nantes, 16 et 7 ; Nice, 20 et 13 ; Paris-Le Bourget, 9 et 7 ; Pau, 18 et 11 ; Perpignan, 19 et 15 ; Rennes, 15 et 7 ; Strasbourg, 11 et 6 ; Tours, 13 et 7 ; Toulouse, 17 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 16 degrés ; Amsterdam, 11 et 3 ; Athènes, 21 et 14 ; Berlin, 10 et —1 ; Bonn, 12 et 4 ; Bruxelles, 11 et 6 ; Le Caire, 26 et 18 ; îles Canaries, 22 et 19 ; Copenhague, 9 et 0 ; Genève, 10 et 9 ; Lisbonne, 20 et 10 ; Londres, 12 et 8 ; Madrid, 18 et 8 ; Moscou, 0 et —5 ; New-York, 24 et 18 ; Palma-de-Majorque, 23 et 14 ; Rome, 21 et 12 ; Stockholm, 8 et —3 ; Téhéran, 20 et 17.

PARIS EN VISITES

JEUDI 25 OCTOBRE

« La renaissance du Marais », 15 h., devant l'église Saint-Gervais, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel d'Augny », 15 h., 6, rue Drouot, Mme Chapuis.

Exposition « Le Louvre d'Hubert Robert », 15 h., entrée du pavillon de Flore, Mme Meyniel.

« L'art européen à la cour d'Espagne au dix-huitième siècle », 15 h., Grand Palais, guichet de l'exposition (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La donation Picasso », 15 h., pavillon de Flore (Mme Hager).

« Le palais Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (M. de La Roche).

« Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux », 15 h., 3, rue Malher (M. Teurnier).

CONFÉRENCES

15 h., 62, rue Madame : « Les services publics à Rome » (Arcus).

17 h., Cercle des antiquaires, premier étage, 2, place du Palais-Royal, M. Roland Villeneuve : « L'art démoniaque ou le diable dans l'art ».

18 h. 30, salons de France-Amérique, 9, avenue F.-D.-Roosevelt, M. Marc Saporta : « L'âne et l'éléphant, nouvelle manière, ou les nouvelles règles du jeu électoral américain ».

19h., Cercle interallié, 33, faubourg Saint-Honoré, M. Jean-Marie Benoist : « Nouvelles données pour la France et l'Europe ».

19 h., librairie Artana, 25, rue des Grands-Augustins : « Eckankar : un genre de vie qui vaut la peine d'être vécu ».

19 h. 20, amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, docteur Maud Cousin : « La santé, un bien précieux à défendre et à améliorer, notamment dans une ville comme Paris » (Université populaire de Paris).

20 h. 30, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Mme A. Fochler-Henrion : « La majolique italienne de la Renaissance ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 24 octobre 1979 :

DES DECRETS

● Conférant les rang et appellation de général de corps d'armée, portant promotions, nominations, affectations et admissions par anticipation dans les cadres des officiers généraux (active et réserve).

UNE LISTE

● Des élèves des unités pédagogiques d'architecture ayant obtenu le diplôme d'architecte D.P.L.G.

DES ARRETES

● Rendant obligatoire pour les conducteurs et les passagers de véhicules à deux roues à moteur le port du casque.

VIE QUOTIDIENNE

LE SERVICE MUNICIPAL DES POMPES FUNÈBRES DE PARIS

Le service municipal des pompes funèbres de la Ville de Paris se charge du règlement des convois dans tous les détails. A cet effet, il met à la disposition des familles des employés expérimentés qui les conseillent utilement et qui accomplissent toutes les démarches et formalités nécessaires.

Ce service, qui dispose du monopole légal de certaines prestations et fournitures de pompes funèbres et dont les tarifs sont très étudiés, a des représentants dans les mairies parisiennes. En outre, sur simple demande téléphonique, (200-35-15 pour Paris rive droite et 540-45-72 pour Paris rive gauche), un employé est envoyé à domicile.

Les dimanches et jours fériés, un employé de permanence se tient à la disposition des familles, 38, rue Gassendi, à Paris (14e) (Tél. : 540-45-72). Il peut se rendre auprès d'elles, sur demande, pour prendre les dispositions nécessaires aux obsèques.

UN TRIBUNAL DE COMMERCE DANS LES HAUTS-DE-SEINE. — Le département des Hauts-de-Seine était jusqu'à cette année dépourvu de tribunal de commerce. Un décret du 28 juin, paru au « Journal officiel » du 1er juillet 1979 a réparé cette lacune. Lundi 15 octobre, cent cinquante et un électeurs inscrits ont élu M. Michel Legendre président du nouveau tribunal, qui va s'installer au 64, rue du 8-Mai-1945 à Nanterre.

CUISINE EN SURGELÉS. — Dans les magasins spécialisés en surgelés, la gamme des produits s'élargit sans cesse. Chez Picard viennent de sortir deux légumes de plus en plus utilisés en cuisine : l'oseille et les oignons blancs. L'oseille est surgelée en branche et — épluchée et lavée. — elle est prête à cuire pour accompagner poisson ou viande blanche (7,40 F le sac de 500 grammes). Les petits oignons blancs — que l'on ne trouve frais qu'en été — sont épluchés et calibrés

★ **Picard-Surgelés, 159, rue de Rome et 16, rue Castagnary, à Paris ; seize magasins en banlieue parisienne.**

TROISIÈME AGE

MUSÉES GRATUITS A PARIS

Désormais, toutes les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans pourront visiter gratuitement les musées de la Ville de Paris qui sont les suivants :

— Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, 75003.

— Musée Cernuschi, 7, av. Velasquez, 75008.

— Musée Bourdelle, 16, avenue Antoine-Bourdelle, 75015.

— Maison de Balzac, 47, rue Raynouard, 75016.

— Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, av. Pierre-Ier-de-Serbie, 75016.

— Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 9, rue Gaston-de-Saint-Paul, 75016.

— Musée Cognacq-Jay, 25, bd des Capucines, 75002.

— Maison de Victor-Hugo, 6, pl. des Vosges, 75004.

— Musée du Patit Palais, avenue Dutuit, 75008.

COURS A NANTERRE. — L'Université du troisième âge (I.E.P.) de l'université de Paris-X (Nanterre) propose des cours dans les U.E.R. à l'intention des étudiants, mais aussi des personnes âgées, des conférences, des groupes de réflexion, des activités physique : piscine, gymnastique, etc.

★ **Pour tous renseignements, téléphoner tous les jours, sauf le samedi, de 14 h. 30 à 17 h. 30, au 725-92-34, poste 862, ou se présenter au 2, rue de Rouen, 92001 Nanterre, porte B 30, bureau 27.**

ASSURANCES

Voiture volée ou incendiée : Quel remboursement ?

En cas de vol ou d'incendie d'une automobile, quelle somme est remboursée à son propriétaire par l'assureur ?

Le Centre de documentation et d'information de l'assurance* indique à ce propos qu'il existe trois solutions et que l'indemnité allouée en cas de vol ou de destruction variera selon la formule prévue par le contrat d'assurance.

Première formule : la valeur Argus. Il suffit de se reporter à la cotation publiée par l'hebdomadaire « l'Argus de l'automobile ». Celui-ci donne les valeurs qui tiennent compte d'un kilométrage moyen et d'un état d'entretien normal.

La cote Argus est retenue pour les véhicules dont la première mise en circulation se situe entre le 1er septembre et le 31 août. Elle vaut donc, avec précision, pour une voiture sortie entre ces deux dates, soit le 1er mars. Si la voiture est sortie trois mois avant ou trois mois après le 1er mars, la même valeur lui reste attribuée. Au-delà ou en deça de ces trois mois, on diminue, en général, ou on majore de 1 % par mois supplémentaire.

Deuxième formule : la valeur vénale. La plupart du temps, la valeur vénale correspond à la valeur Argus. Toutefois, elle peut être supérieure si l'assuré justifie que son véhicule se trouvait dans un état meilleur que celui retenu selon les critères de l'Argus (kilométrage inférieur, changement récent de pièces maîtresses...).

Il convient alors de négocier avec l'expert. Celui-ci prendra sa décision en tenant compte des documents justificatifs que lui remettra l'automobiliste (factures, carnet d'entretien...). Inversement, cette valeur peut être inférieure si la voiture se trouvait, au moment du sinistre, dans état plus médiocre.

Troisième formule : la valeur conventionnelle. Le contrat d'assurance peut prévoir « conventionnellement » que le dédommagement sera calculé en fonction d'éléments déterminés : pour une voiture de moins de six mois, achetée et assurée neuve, l'indemnité, en cas de perte totale, peut être égale au prix catalogue (T.V.A. comprise) au jour de l'achat ou au prix catalogue au jour du sinistre ; pour une voiture de plus de six mois, on applique le prix catalogue au jour du sinistre, diminué de 1 % par mois d'ancienneté. Ce genre de garantie ne peut être choisi que pour une voiture récente.

En principe, l'assurance « valeur conventionnelle » n'est accordée qu'aux titulaires d'une garantie « dommages tous accidents ».

Il faut remarquer que les accessoires ou aménagements non prévus au catalogue du constructeur ou achetés en option (phares à iode, vitres en verre feuilleté...) doivent faire l'objet d'une garantie spéciale. L'assureur, en effet, calcule la prime et l'indemnité selon la description du véhicule standard. Il ne tient compte des equipements complémentaires que si on les lui notifie expressément.

* Centre de documentation et d'information de l'assurance, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. Téléph. : 824-96-12 - 770-89-39.

EN GRANDE-BRETAGNE, SURPRIME POUR LES FUMEURS ? — Les assureurs « vie » de Grande-Bretagne se proposent de faire supporter aux fumeurs une surprime, compte tenu des risques qu'ils présentent. Cette « pénalisation » viserait les fumeurs en bonne santé dépassant quarante cigarettes par jour (surprime de 50 %) et les sujets atteints de troubles circulatoires fumant dix cigarettes, ou qui, avec une fonction respiratoire diminuée, n'ont pas renoncé à leur « vice » (surprime de 25 %).

BREF

AIDE SOCIALE

ASSISTANTES MATERNELLES. — Le service de l'aide sociale à l'enfance de Paris recrute des assistantes maternelles rémunérées pour accueillir des enfants momentanément séparés de leurs parents.

Les assistantes maternelles prennent en charge en permanence ces enfants au sein de leur propre famille. Elles sont aidées dans leur tâche éducative par une équipe spécialisée.

★ **S'adresser à la sous-direction de l'Enfance et de l'adolescence, pièce 325, 12, rue de la Collégiale, 75231 Paris, Cedex 05.**

AUTOMOBILE

BELGIQUE : LES AMENDES POUR LES ÉTRANGERS. — Le gouvernement belge a approuvé, le 23 octobre, le projet de loi obligeant les automobilistes étrangers à payer sur-le-champ les amendes qui leur seront imposées en cas d'infraction au code de la route.

Aux termes de ce projet de loi présenté par le ministre des communications, le véhicule d'un conducteur refusant de payer pourra être immobilisé ou même confisqué. — *(A.F.P.)*

L'ACCIDENT ET VOUS. — Sous le titre « l'Accident de la route et vous », P.F. Divier et J. Pradeloux viennent de publier un guide pratique à l'intention de l'usager de l'automobile lui permettant de mieux faire valoir ses droits auprès de son « adversaire » ou de son assureur. P.F. Divier est avocat au barreau de Paris.

★ **Collection Auto-Pocket, éditée par la revue « l'Automobile », Dargaud éditeur.**

GASTRONOMIE

UNE SEMAINE POLONAISE. — Jusqu'au 26 octobre prochain, le Novotel de Paris - Bagnolet accueille la Pologne pour une « semaine gastronomique » polonaise organisée par l'Office de tourisme polonais (O.R.B.I.S.) avec la participation de la compagnie aérienne polonaise Lot et d'Air France.

Non seulement l'art culinaire mais aussi le folklore polonais sont au rendez-vous, de même qu'une exposition de trophées de chasse.

★ **Novotel Paris-Bagnolet, porte de Bagnolet. Tél. : 858-90-26.**

TRANSPORTS

PARIS - MADÈRE EN DIRECT. — La compagnie aérienne portugaise TAP effectuera, à partir du 3 novembre, une liaison bihebdomadaire entre Funchal, capitale de l'archipel de Madère, et Paris. La liaison sera assurée par des Boeing-727 qui feront une escale à Lisbonne. — (A.F.P.)

LES USAGERS DES TRANSPORTS. — La Fédération des usagers des transports (F.N.U.T.) signale que son siège social est maintenu au domicile de son président, M. Jean-Claude Delarue, 35, rue du Bourg-Tibourg, 75004 Paris, (Tél. : 772-11-15) mais qu'une permanence est désormais organisée du lundi au vendredi, de 14 à 17 heures dans les locaux que la F.N.U.T. partage avec S.O.S. Environnement, 31, rue d'Enghien, 75010 Paris (Tél. : 770-10-46).

URBANISME

UNE PLACE JOHANN-STRAUSS A PARIS. — Le jour de la fête nationale autrichienne, le 26 octobre prochain, une présentation de danse et de ballets est organisée, à 15 h. 30, à l'occasion de l'inauguration de la place Johann-Strauss, nom que la Ville de Paris a décidé de donner au carrefour des rues René-Boulanger et du boulevard Saint-Martin, dans le dixième arrondissement.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 523

HORIZONTALEMENT

I. On leur attribue un train spécial. — II. Qui s'est donc bien développée. — III. Partie de la France ; Ne dort pas. — IV. Fit un travail de galérien ; Un peu de bien. — V. Nom qu'on donne à des vacheries. — VI. Comme le goémon, selon Victor Hugo. — VII. Essaya de pincer ; Qui frappent donc très fort. — VIII. Possessif ; Les Prussiens y furent battus. — IX. Article étranger ; Endroit où l'on peut taper ; Mer (épelé). — X. Font une constatation. — XI. Pas annoncée ; Est facilement saisi quand il est propre.

VERTICALEMENT

1. En veillant à ne rien répandre. — 2. Présenté à la sortie ; Etoffe pelucheuse. — 3. Symbole ; Noire, quand on est victime du sort ; Règle. — 4. Capable de nous écraser. — 5. Pronom ; Donné par le chef ; Peuvent se mesurer au poids. — 6. Peuvent nourrir le troupeau ; Se consacre souvent à l'enseignement. — 7. Digne d'un roi. — 8. A un bassinet ; Est fermée par un capuchon. — 9. Manche ; On y voit souvent le propriétaire.

Solution du problème n° 2 522

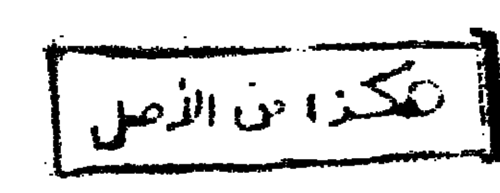
Horizontalement

I. Brigadier. — II. Nacelle. — III. Usait ; Lia. — IV. Leiris. — V. Loi ; Nom. — VI. Lue ; Ici. — VII. Net ; Top. — VIII. Imagé ; Eue. — IX. Robe ; Rein. — X. Enlevés. — XI. Ste ; UE ; Dé.

Verticalement

1. Bouilloires. — 2. Où ; Mont. — 3. Inaliénable. — 4. Gaie ; Egée. — 5. Actinite ; Vu. — 6. De ; Roc ; Rée. — 7. Illimitées. — 8. Elis ; Oui. — 9. Réa ; Dépense.

GUY BROUTY.



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Somalie et Mme Mohamed Warsame ont donné une réception lundi à l'occasion du dixième anniversaire de la révolution.

— L'ambassadeur de Bulgarie a donné une réception mardi à l'occasion de la visite à Paris du ministre des affaires étrangères, M. Mladenov.

— A l'occasion de la visite à Paris d'une délégation de parlementaires finlandais, l'ambassadeur de Finlande et Mme Aarno Karhilo ont offert mardi une réception à leur résidence.

Naissances

— M. Amblat JOAO et Mme, née Roulet, laissent le plaisir à Jean-Pascal et Jean-Philippe d'annoncer la naissance de leur petite sœur

Sonia,

le 10 octobre 1979, au Blanc (Indre).
4, allée du Roussillon,
78140 Vélizy.

— Françoise et Yves-Claude LLORCA-VALIERE ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Aurélien,

le 9 octobre 1979.
La Saurie, 12160 Gramond.

Mariages

— M. et Mme Pierre VOLANT, C.H.R. de Lille,
M. et Mme Guy BRONDINO, 24, chemin de la Bourdette, Toulouse,
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Sophie et Georges,

à Toulouse, le 3 novembre 1979.

— M. et Mme Jacques COTY,
M. et Mme Henri FROMENT-MEURICE,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Fabienne et Jean,

qui sera célébré le vendredi 26 octobre, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.
21, rue Vauvenargues, 75018 Paris.
8, avenue Perronet,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Décès

ALBERT LALLE

Nous apprenons le décès de

M. Albert LALLE,

ancien député de la Côte-d'Or, survenu lundi soir 22 octobre, à Dijon, des suites d'une longue *maladie.*

[Né le 24 mai 1905 à Villy-le-Moutier (Côte-d'Or), Albert Lalle, agriculteur, *avait été maire de sa commune natale* de 1933 à 1977. Membre de la deuxième Assemblée nationale constituante (1946), Albert Lalle avait siégé à l'Assemblée *nationale sans discontinuer de novembre* 1946 à mars 1967, date à laquelle il avait été battu, dans la troisième circonscription de la Côte-d'Or, par le candidat de *la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*, M. Pierre Charles. Inscrit au Centre national des indépendants et paysans puis aux républicains indépendants, Albert Lalle avait présidé, de 1951 à 1958, la commission de l'agriculture de l'Assemblée nationale, et de 1959 à 1961 *l'Amicale parlementaire agricole et rurale.* Vice-président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée de 1959 à 1967, il présidait depuis 1967 le Comité national de propagande en faveur du vin, dont il était membre depuis 1963. Conseiller général du canton de Beaune-Sud, de 1964 à 1976, il avait été vice-président de l'assemblée départementale de 1967 à 1976.]

— L'association des Amis de Lili Boulanger,
Mlle Annette Dieudonné,
M. François Valéry, président des *Ecoles d'art américaines de Fontainebleau,*
Ses fidèles Giuseppe et Zita Leili,
ont la profonde tristesse d'annoncer la mort de

Mlle Nadia BOULANGER,

professeur honoraire
du Conservatoire de Paris,
directeur du Conservatoire américain de Fontainebleau,
maître de chapelle
du prince Rainier de Monaco,
grand officier
de la Légion d'honneur,
commandeur du British Empire,
de Polonia Restituta,
de la couronne de Belgique,
de saint Charles de Monaco
et de l'Ordre souverain de Malte,

pieusement endormie dans la paix du Seigneur, le 22 octobre 1979, à Paris, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de la Sainte-Trinité, à Paris (9e), le vendredi 26 octobre, à 10 h. 30.
3, place Lili-Boulanger, 75009 Paris.

— Bourg-en-Bresse (Ain),
Fresne-Saint-Mamès (Haute-Saône).
Mlle Jeanne Fouin,
M. et Mme Louis Fouin, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Alin,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Joseph FOUIN,
née Louise-Augustine Alin,

pieusement rappelée à Dieu dans sa quatre-vingt-troisième année.
Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu à Fresnes-Saint-Mamès (Haute-Saône), le samedi 20 octobre 1979.
Lycée d'Etat Edgar-Quinet,
Bourg-en-Bresse (Ain).
Fresnes-Saint-Mamès (Haute-Saône).

— Mme Raymond Garbies, son épouse,
Mlle Andrée Garbies,
M. et Mme André Merle,
ses sœur et beau-frère,
M. et Mme Jean-Pierre Dubois et leurs enfants,
ses neveux et petits-neveux,
Mme André Godmart,
sa belle-mère,
Les familles Bassargette, Daumas, Garbies, Mambrini et Pragu, tous les parents et alliés,
ont l'immense douleur de faire part du décès survenu subitement en son domicile, le lundi 22 *octobre 1979*, du médecin général inspecteur (C. R.),

Raymond GARBIES,

commandeur
de l'ordre national du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre (1939-1945),
médaille d'honneur
du service de santé.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Paris en la chapelle de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce (1, place Laveran, Paris-5e), le vendredi 26 octobre, à 10 h. 30.
L'inhumation aura lieu le samedi *matin 27 octobre, à La Gaude (Alpes-Maritimes)*, dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
335, *rue Lecourbe,*
75015 Paris.
2, rue Vernier,
06000 Nice.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Arsène GAZIVODA,

L.E.D. de l'université de Paris,
diplomate yougoslave,
ancien conseiller d'ambassade indienne,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 19 octobre 1979, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.
De la part de Mme Zora Stankovic, *sa cousine.*
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église russe, 12, rue Daru, Paris-8e, le jeudi 25 octobre, à *14 heures*, suivie de l'inhumation au cimetière de Neuilly (Hauts-de-Seine), dans le caveau de famille.

Priez pour lui.

Le présent avis tient lieu de *faire-part.*

Mme Zora Stankovic,
10, rue Quentin-Bauchart,
75008 Paris.

— Le président et les membres du Conseil supérieur de l'ordre des géomètres-experts,
Le président et les membres du conseil de l'ordre de la région d'Angers,
ont le regret de faire part du décès de

M. René GIRARD,

chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite national,
président honoraire de l'ordre,
président honoraire
du conseil *régional* d'Angers,

survenu le 19 octobre 1979.
Les obsèques ont eu lieu à Vihiers (Maine-et-Loire), le 22 octobre 1979.
40, avenue Hoche, 75008 Paris.
3, boulevard Ayrault, 49000 Angers.

— L'Œuvre de la transfusion sanguine d'urgence, et les amis qu'elle y a connus, ont le regret de faire part du décès, survenu dans sa soixante-dix-septième année, de

Mme Françoise INGRAND,
née M.-Th. Lordier,

chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
ancien chef de laboratoire
de la *maladie rhésus*
du Centre départemental de transfusion sanguine de la Seine.

Les obsèques ont eu lieu dans *l'intimité le 6 octobre 1979, à Saint-*Hilaire-de-Riez (Vendée).

— M. *et Mme Etienne Prouvé,*
M. Jean-Claude Laurent,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice LARGE,

survenu le 22 octobre 1979, muni des sacrements de l'Eglise, en son domicile, 199, rue La Fayette, 75010 Paris.
Le service religieux en l'église *Saint-Laurent (68 bis, boulevard de* Strasbourg, 75010 Paris), sera célébré le jeudi 25 octobre, à 10 h. 30, suivi de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
197, rue La Fayette, 75010 Paris.

— La direction et le personnel de la société les Cafés Henri Large ont la douleur de faire part du décès de leur président-directeur général

M. Maurice LARGE,

survenu le 22 octobre 1979, muni des sacrements de l'Eglise, en son domicile, 199, rue La Fayette, 75010 Paris.
Le service religieux en l'église Saint-Laurent (68 bis, boulevard de Strasbourg, 75010 Paris) sera célé*bré le jeudi 25 octobre, à 10 h. 30,* suivi de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
197, rue La Fayette, 75010 Paris.

— Une messe sera célébrée le mardi 30 octobre 1979, à 11 heures, en l'église Saint-Augustin (chapelle de la Vierge), à Paris (8e), à l'intention de

M. Olivier LE BAS,

décédé le 26 août 1979, à Genève.

— Mme Henriette Martin, son épouse,
Pierre et Luc Martin, ses fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges MARTIN,

ingénieur,
attaché à la direction générale *technique*
aux Etablissements l'Oréal,

survenu le 13 octobre 1979, dans sa cinquante-huitième année.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme François Megnin et leurs enfants,
M. et Mme Claude Guillam et leurs enfants,
Mme Valentin Vignard et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Charles MEGNIN,

survenu dans sa quatre-vingt-quinzième année, à Neuilly-sur-Seine.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le 18 octobre 1979 en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine.

— La comtesse Pierre-Henri de Mun,
Alexandrine, Claude-Adrien, Barthélemy,
Le comte et la comtesse de Mun, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Eric Dardel, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

comte Pierre-Henri de MUN,
chevalier de *l'ordre du Mérite,*

survenu le 22 octobre 1979, à l'âge de cinquante-deux ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 26 octobre, à 10 h. 30, à l'église cathédrale orthodoxe catholique Saint-Irénée, 96, boulevard Auguste-Blanqui, Paris (13e).
19, rue d'Arcole, Paris (4e).

— Mlle *Henriette* PUYME,
ancienne directrice de l'Institut normal Sainte-Geneviève, rue d'Assas, Paris (6e), s'est endormie dans la paix du Seigneur le lundi 22 octobre 1979.
Les *obsèques seront célébrées* à 8 h. 30, le vendredi 26 octobre 1979, en la chapelle, 39, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e), suivies de l'inhumation à Bourg-la-Reine, dans le caveau de famille.
Ni *fleurs* ni couronnes.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la disparition de

M. Henri BONNET,
ambassadeur de France,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

— Sa mère et son frère remercient tous ceux qui auront une pensée pour

Jean-Claude RABINOWICZ,

prématurément enlevé à leur affection le 25 octobre 1974, en y associant le souvenir de son père,

Maurice RABINOWICZ,

décédé le 12 juin 1978.

Avis de messe

— L'Institut d'études slaves nous prie d'annoncer qu'une messe sera *célébrée à la mémoire de*

Mme Sophie LAFFITTE,

par M. l'abbé de Larminat, en l'église Saint-Sulpice à Paris, le mercredi 31 octobre 1979, à 9 heures.

Services religieux

MESSE ANNUELLE
A SAINT-LOUIS DES INVALIDES

Les Ailes brisées prient d'assister au service religieux célébré à la mémoire des membres du personnel navigant de l'aéronautique civile et *militaire et des parachutistes* tombés en service aérien, qui aura lieu le dimanche 28 octobre 1979, à 10 h. précises, en l'église Saint-Louis des *Invalides.*

— Pour le quarantième jour de la mort de

***Ivan* WISCHNEGRADSKY,**

un service sera célébré en l'église orthodoxe russe des Trois-Saints-Docteurs, 5, rue Pétel, 75015 Paris, le *mercredi* 7 novembre, à 17 h. 30.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05




emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer) — emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer) — emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

SOUTH AFRICA

NUCLEAR POWER STATION STAFF

ELECTRICITY SUPPLY - Ref. M1

SOUTH AFRICA'S FIRST NUCLEAR POWER STATION is presenfly under construction 35 km from Cape Town on the Atlantic Coast. There will be two 922 MW(e) Pressurised Water Reactor Units, the first of which is scheduled to go into commercial operation in December 1982.
A new township for staff accommodation is presently being built on the coast, 3 km from the station site in a pleasant natural environment.

ESCOM offers you:
- Settling-in allowance and free air passage.
- Subsidised housing, water and electricity in the Power Station township where extensive recreational facilities are being developed.
- Free transport to the site where subsidised canteen facilities are available.
- Competitive salaries, medical aid scheme, pension fund, generous leave and an annual bonus equivalent to one month's basic salary.
- A bus service to and from parallel medium schools (a primary school will be established in the township in 1981).
- A permanent growth career in a major expanding industry.

1. INSTRUMENTATION AND CONTROL ENGINEERS, TECHNICIANS AND MECHANICIANS

are required in the following maintenance fields:
Computers.
Nuclear and conventional instrumentation and associated control systems.
Protection and telecommunication systems.

Minimum requirements:

a. Engineers:	Four years university training, or member of a recognised engineering institution. Related power plant experience.
b. Senior Technicians / Technicians:	Two or three years post baccalaureat training. One year related power plant experience.
c. Senior Mechanician:	Apprenticeship. Experience in related field.

Training:
Theoretical nuclear training and specific on-job training on site and in conventional Escom power plants will be arranged.

2. OPERATING PERSONNEL

Shift Supervisory Staff and Control Room Operators.
Duties will consist, inter alia, of the following:
- Participate in plant commissioning.
- Maintain chronological log of operating events and permits issued and cleared.
- Ensure the safe isolation and de-isolation of plant for maintenance work.
- Supervise the monitoring, controlling and testing of plant components and systems.

Minimum requirements:
Senior Shift Supervisor & Shift Supervisor:
- Two years post baccalaureat training with at least 3 years power station or nuclear plant experience.

Assistant Shift Supervisor:
- University entrance qualifications or technical equivalent with at least 3 years power station or nuclear plant experience.

Reactor Operator (Control Room):
- University entrance qualifications or technical equivalent with at least 2 years power station or nuclear plant experience.

Commissioning Engineers/Senior Technicians:
Duties include:
- Planning of short term staff requirements for commissioning.
- Liaison between power station, construction and contractor organisations.
- Ensuring assurance that commissioning is to agreed procedures.
- Reporting on plant incidents and proposing modifications where necessary.

Minimum requirements:
Two years post baccalaureat training plus broad based power station or related experience.

3. CHEMISTS

Radio Chemist
To lead the radiochemistry section and to report to the Station Chemist for radiochemical analysis eg. isotope identification using gamma spectroscopy on the different circuits of the nuclear power station.
Minimum requirements:
- Three years university or technical training with chemistry as a major subject plus at least 5 years experience of which 2 years should be radiochemistry.

4. HEALTH PHYSICISTS

Senior Technician
To supervise section dealing with the formulation of health physics procedures, plant design and shielding investigation, radiation instrument evaluation, personnel dosimetry, and involvement with station radiological protection courses.
Technicians
To be responsible for the practical aspect of in-plant monitoring operation and maintenance surveillance, dosimetry measurements, medical and decontamination unit and record keeping.
Minimum requirements:
- Two years post baccalaureat training.
- Minimum of 2 years relevant experience in health physics.

Training:
- Extensive training courses are available at Koeberg, including reactor plant familiarisation.

5. ENGINEER/ SENIOR TECHNICIAN (QUALITY CONTROL)

Responsible for all Quality Control activities of the Maintenance Services Department.
This will involve implementation of various NDE methods and their interpretation.
REQUIREMENTS:
- Four years university training or two to three years technical training.
- NDE experience.

TRAINING:
Theoretical nuclear training and specific on-job training with contractors on site during commissioning phases. QA/QC training can be arranged within Escom's Quality Assurance Department if necessary.

6. TECHNICIANS (QUALITY ASSURANCE)

To ensure adherence to and givé guidance to site operations personnel, on the implementation of Escom's QA directives and plans.
REQUIREMENTS:
- One to two years post baccalaureat training.
- Experience of QA audits and inspections will be an advantage.

TRAINING:
Theoretical nuclear training and specific on-job training with contractors on site during commissioning phases. QA/QC training can be arranged within Escom's Quality Assurance Department if necessary.

7. REACTOR PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICISTS, TECHNICIANS
Responsible for the in-core fuel management ensuring the safe and economic utilisation of nuclear reactor fuel. Involves the understanding and application of computational techniques, reactor physics and reactor kinetics, as well as economic considerations.
REQUIREMENTS:
Physicists: Three years university training or equivalent with at least 3 years experience in reactor physics work.
Technicians: Two years post baccalaureat training with 2 years experience in reactor physics or related nuclear plant work.
TRAINING:
Reactor physics training courses are available at Koeberg.

8. TRAINING DEPARTMENT

INSTRUCTORS
Develop and conduct training programmes for courses relevant to the needs of the nuclear power station.
REQUIREMENTS:
Two years post baccalaureat training plus three years related experience of which 1 year should be nuclear plant experience.

NUCLEAR POWER

ELECTRICITY SUPPLY COMMISSION - Ref. M2

ESCOM is the largest electricity generating utility on the African continent and has an installed capacity of 14 000 MW. We are presently constructing two 922 MW light water reactor nuclear units at Koeberg, 28 km north of Cape Town.
We are looking for suitably qualified and experienced engineers and scientific and technical staff to work on this project at our Head Office in Johannesburg.

WE OFFER:
- Challenging and permanent growth careers in a new division in a major expanding industry.
- Attractive salaries in a country with low cost of living and taxation figures.
- Pension and medical aid.
- Generous leave.
- Home Ownership Scheme at low mortgage rate.
- Settling-in allowance and free air passages.

1. SENIOR ENGINEER (PLANT PERFORMANCE AND STANDARDS)

Duties
- Defines the safety standards for operation and maintenance of all nuclear plant with due regard to national and international guidelines.
- Co-ordinates investigation of specialised problems and failures.
- Co-ordinates modification evaluation.
- Evaluates operational reports and prepares feedback recommendations to management and design groups.

Requirements
- Four years university training in Mechanical or Electrical Engineering or equivalent qualification.
- Extensive experience in power engineering of which some in nuclear plant covering commissioning, operation and maintenance including the last 2 years in a senior position with responsibility for nuclear safety.

2. SENIOR HEALTH PHYSICISTS AND HEALTH PHYSICISTS

Duties
- Works in a team on radiation dosimetry, health physics instrumentation, radiological consequences of normal and accidental radioactive releases, environmental survey programme, operational health physics and radiological safety rules, radiation safety assessment of nuclear plant, emergency planning and health physics training and inspection.
- Liaises with site personnel, other Departments within Escom and Government Departments.

Requirements
- Three years university training in Engineering or Science or equivalent qualification.
- Experience in health physics.

3. QUALITY ASSURANCE ENGINEERS/TECHNICIANS

Duties
- Reviews QA programmes, specifications, procurement documents and manufacturing plans.
- Develops QA programmes and procedures for operation and maintenance of plant.
- Prepares audit and surveillance guides.
- Conducts and assists with audits, surveillances and inspections.

Requirements
- Engineers: Four years university training in Engineering or Physical Science or equivalent qualifications.
- Technicians: Two or three years post baccalaureat training.
- Knowledge of French and American Standards in the above areas will be a recommendation.

4. SAFETY AND LICENSING GROUP

ENGINEER (SAFETY ANALYSIS)
Duties
- Prepares the International Safety Analysis Report.
- Liaises with Escom's project staff to ensure the technical and contractual accuracy of this document.

Requirements
Three years university training in Engineering, Physics or Mathematics.
- Post-graduate experience not essential but knowledge of LWR technology will be a recommendation.

5. SENIOR ENGINEER (COMMISSIONING AND OPERATION)

Duties
- Develops safety standards and procedures for commissioning and operating of plant.
- Ensures compliance with these standards.

Requirements
- Three years university training in Engineering.
- Extensive experience of the operation or commissioning of nuclear plant.

6. NUCLEAR TRAINING OFFICERS

Duties
- Determines training needs and establishes training criteria and course details.
- Compiles quality assurance and related documentation.
- Undertakes training feasibility analysis and cost effective studies.

Requirements
- Three years university training in Engineering or Science or in Industrial Administration or equivalent qualification.
- At least 3 years nuclear training experience including determination of training needs, establishment of course details, execution of training feasibility analysis.

7. NUCLEAR FUEL SERVICES AND SAFEGUARDS GROUP

HEADS OF GROUP
Duties
- Responsible for all aspects of Fuel Contract Administration and technical requirements for the complete fuel services of a nuclear power station.
- Ensures the preparation of licensing submissions for fuel elements and/or core irradiation proposals.
- Ensures examination and approval of designs and specifications as well as compliance with safeguards requirements.

Requirements
- Four years university training in Engineering or Science or equivalent qualification.
- At least 5 years experience in nuclear power, preferably in fuel element design, manufacture or utilisation.
- At least 2 years experience in management of staff.
- Familiarity with QA and international safeguards requirements is desirable.

SENIOR ENGINEER
Duties
- Co-ordinates fuel cycle activities with rest of power station project.
- Co-ordinates all fuel contract administration and the delivery of fuel on site.

Requirements
- Four years university training in Engineering or Science or equivalent qualification.
- Experience in nuclear power, preferably in commercial and contract management.

ENGINEER
Duties
- Responsible for the specification and approval of fuel element design and the performance aspects of fuel services.
- Prepares licensing submissions.
- Monitors in-service inspection results and approves fuel management programmes.

Requirements
- Four years university training in Engineering or Physics or equivalent qualification.
- Experience in fuel element design/performance or reactor physics.
- Experience of plant operation will be a recommendation.

HEAD OF NUCLEAR GENERATION GROUP
Duties
- Prepares the overall nuclear power policy in accordance with license conditions.
- Ensures the preparation, approval and implementation of Head Office procedures.
- Ensures compliance with national and international guidelines and legislation for nuclear sites.

Requirements
- Four years university training in Mechanical or Electrical Engineering or equivalent qualification.
- Extensive experience in power plant engineering of which some in nuclear plant including some being responsible for nuclear plant and personnel safety.

Please apply before 9 November 1979, quoting the appropriate reference, for an application form to:
ESCOM 723 The Adelphi John Adam Street The Strand LONDON WC2N 6PL

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL rech. pour MOYEN-ORIENT

INGÉNIEUR

Grandes Ecoles pour mise en route de différentes unités de production (industrie chimique).
Envoyer C.V. et prétentions à SFAT, 3, rue du Colonel-Moll, 75017 PARIS.

---

emplois internationaux — emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Recherche pour mission 2 a. 1/2
EN ALGERIE

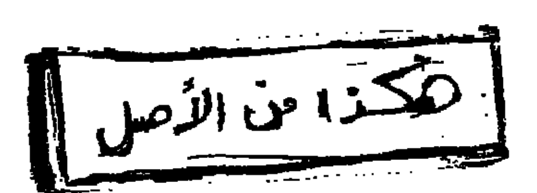
2 EXPERTS COMPTABLES

CONFIRMES

Salaire 15.000 FF à 20.000 FF par mois, suivant compétences. Logt assuré. Vacances souples.
Candidatures mémorialistes examinées. Adr. C.V. à G. Mallet, 35, bd de Strasbourg, Paris-10e.



هكذا من الأصل



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi



emplois régionaux — emplois régionaux — emplois régionaux — emplois régionaux

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

General manager

Progress Control Instrumentation

Up to 200.000 Frs + car

This appointment is to control a young sales and distribution company, with a projected turnover of 10 M. FF in 1980, and part of a major multi-national industrial corporation. The corporation is amongst the world's leaders in its specialised field which embraces catalogue products and individually engineered systems for process industry. The prime task will be to expand sales to process industry, particularly to heavy industry, throughout France.

Candidates should be electrical engineers or physicists desirably qualified at graduate level with successful general management, or top level marketing sales and commercial management experience, linked to a thorought knowledge of measurement and control products in process industry. Fluency in English is essentiál. Preferred age mid / late thirties or early forties. Usual executive benefits. Relocation help. Send full details (in French or in English) to Bernard Mangou, référence 2307 - MSL INTERNATIONAL, - 73, Bd Haussmann - 75008 PARIS.

MSL International

Chef comptable

Proche banlieue Nord

Une société française (C.A. 30 MF) spécialisée dans la fabrication de flaconnages et d'emballages recherche son chef comptable.

Dépendant de la direction générale et assisté d'une dizaine de personnes, il sera chargé de réorganiser les services comptables et de préparer la mise en place d'un système informatique dans l'entreprise. Il sera plus particulièrement responsable de la paye, du recouvrement des créances et de la trésorerie. Il assurera en liaison avec un Cabinet d'Expertise Comptable extérieur la préparation du bilan et du compte d'exploitation.

Agé d'au moins 28 ans, il aura une formation du niveau DECS, une certaine connaissance de l'informatique et une expérience similaire acquise de préférence dans une PME.

Yves BLANCHON traitera de manière strictement confidentielle votre candidature (CV détaillé et photo) que vous lui adresserez sous référence 9299 M - MSL INTERNATIONAL 73 Bd Haussmann 75008 PARIS.

MSL International

NOUS SOMMES

SONECTRO
Société filiale
d'un groupe français d'envergure mondiale

NOTRE VOCATION

est de :

- concevoir et évaluer des projets de RESEAUX de COMMUNICATION destinés à la France et à l'étranger en travaillant en étroite collaboration avec les divisions et filiales du Groupe,
- participer à la négociation et à l'exécution du projet,
- exercer une activité de conseil en COMMUNICATIONS vis à vis d'organismes clients.

NOUS RECHERCHONS

pour compléter nos équipes, plusieurs Ingénieurs débutants ou semi débutants ESE, INPG, ENSEEIHT, ISEP, ...

- intéressés par des réalisations dans l'un au moins des domaines suivants : transmission téléphonique ou de données, téléinformatique, commutation, conception et gestion de réseaux,
- connaissant l'anglais et, si possible, l'espagnol,
- désirant, tout en travaillant à Paris, se déplacer en région parisienne et à l'étranger,
- aimant les contacts, la négociation et l'animation d'équipes pluridisciplinaires.

POUR UN CONTACT

envoyer une lettre d'intention et un C.V. avec photo en indiquant la rémunération souhaitée à

SONECTRO
Monsieur ROUX
11 Avenue Myron T. Herrick
75008 Paris

THOMSON-CSF RADIO PROFESSIONNELLE LMT

offre à

ingénieurs électroniciens

GRANDES ECOLES et ENSI

de réaliser des travaux d'études et de développement d'équipements électroniques.

- option ou spécialisation dans le domaine des radiocommunications. Niveau débutant jusqu'à 3 à 4 ans d'expérience.
- option électronique, automatique, etc..., mise en œuvre des techniques microprocesseurs. Première expérience souhaitée.

Veuillez faire parvenir votre dossier de candidature à la Direction du Personnel, Gestion des Cadres, sous référence 34.85-M 46, quai A. le Gallo - 92103 Boulogne.

DUT, BTS Electrotechnique ou Similaire - Débutant ou Confirmé

Moyenne entreprise française performante (C.A. 60 millions) bien implantée dans les domaines d'activité : électrotechnique, sources lumineuses, électronique, exportation, vous propose à Neuilly sur Seine :
. soit un poste d'AGENT TECHNIQUE (réf. 79723 M)
Il assure le contrôle qualité, le soutien technique de l'équipe commerciale,
soit un poste d'AGENT TECHNICO-COMMERCIAL (réf. 79552 M)
Il assure la prospection, la commercialisation de petites sources lumineuses à une clientèle d'industriels.
Une réelle évolution à moyen terme, une rémunération entièrement au fixe, vous attendent dans un contexte de travail où la délégation et l'esprit d'équipe sont essentiels.
Merci d'adresser rapidement lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous référence choisie à notre Conseil

EMPLOI centor
13 bis, rue Henri Monnier
75009 - PARIS

L'informatique dans une SSCI

Vous savez ce que cela veut dire : autonomie, souplesse... et expansion. Venez partager la nôtre si vous êtes :

INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX
Vous allez travailler chez un constructeur, vous connaissez le Mini et le Micro - le langage : assembleur.

ANALYSTES PROGRAMMEURS et PROGRAMMEURS
2 ans d'expérience sur les matériels NCR, CII HB, Philips, la connaissance du langage COBOL : voilà ce que nous attendons de vous.
Si cela est nécessaire, nous vous garantissons des recyclages sur nos matériels.
Mais nous sommes pressés, alors tant mieux si vous êtes libre rapidement. Ces postes fixes sont à pourvoir à Paris.
Nous vous prions d'adresser votre CV sous référence 261 au : Cabinet Alpha CDI.
Il se charge de nous transmettre votre candidature.

ALPHA CDI
59, rue St Didier - 75116 PARIS.

CENTI

recherche pour
ÉTUDE ET RÉALISATION DE LOGICIELS

UN INGÉNIEUR
1 an d'expérience au moins

DEUX ANALYSTES-PROGRAMMEURS
3 ans d'expérience au moins.
Pratiquant l'Assiris et le Cobol sous SIRIS 3.

Envoyer lettre avec C.V. et prétentions à CENTI, 128, rue de Rennes, 75006 PARIS.
Les candidats libres rapidement peuvent téléphoner au 222-25-31.

Importante Société de BATIMENT
et de TRAVAUX PUBLICS située en banlieue ouest
recherche pour son service juridique

un jeune juriste d'entreprise

Ayant 3 à 4 ans d'expérience de Droit commercial et Droit des Sociétés.
Adresser C.V., photo et prétentions sous réf. 44/02 à :



PHILIPS

DIVISION SCIENCE ET INDUSTRIE

Recherche pour son département
Mesure-Analyse

INGÉNIEUR COMMERCIAL ÉLECTRONICIEN

pour la Région Parisienne, SERVICE MESURE

INGÉNIEUR COMMERCIAL CHIMISTE

Pour l'Est et le Nord de la France
SERVICE ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE
Lieu d'habitation : STRASBOURG

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL ÉLECTRONICIEN

Pour liaison avec les Usines et la formation de l'équipe de vente

Pour tous ces postes il est exigé un diplôme d'ingénieur et une bonne connaissance de l'anglais.

Env. C.V. à S.A. PHILIPS, « Science et Industrie », Sce du Personnel, 105, rue de Paris, 93002 Bobigny, ou téléph. au 830-11-11, poste 554 ou 555 pour rendez-vous.

MONOPRIX

recherche

ASSISTANTE SOCIALE
Diplômée d'Etat

Expérience en entreprise *indispensable*

Déplacements fréquents en banlieue

Adresser C.V. à Service Social, Monoprix - P.B. 191, 75361 PARIS CEDEX 08.

S.S.C.I. OUEST DE PARIS
rech. : Analyste Programmeur, 2 à 3 ans d'experience pratique de GAP 2 sur matériel IBM 32 ou 34 Adr. C.V. et prétentions, Vanvert, 32, rue Yves-Toudic, 75010 PARIS.

Rech. Directeur foyer jeunes travaill. à Paris, sérieuses réfer. gestionnaire. - Tél. : 329-38-10.

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE

(PRODUCTION)
recherche pour son Département
EXPLOITATION A PARIS LA DEFENSE

UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE

Titulaire du BTS électricité ou équivalent ; Dégagé des obligations militaires ; Ayant plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien d'équipements électriques industriels et de Centrales de fournitures d'énergie. Il prépare les méthodes et procédures d'entretien et de réparation des équipements électriques et assure l'assistance technique aux Filiales de production installées à l'étranger.
Cette assistance nécessite des déplacements fréquents et une bonne connaissance de l'anglais. Aptitude à l'expatriation.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 30825 à SNEAP - D.C. Recrutement, 21 avenue des Lilas Bâtiment Mestressat - 64000 PAU.

UNE IMPORTANTE SOCIETÉ D'ELECTRONIQUE
Filiale d'un puissant groupe industriel français situé dans la banlieue Sud-Ouest de PARIS
recherche

UN INFORMATICIEN de haut niveau

Il devra s'intégrer à une petite équipe chargée de l'orientation et de la coordination des activités de développement de logiciel d'un département de plus de 10.000 personnes réalisant des systèmes de télécommunication.

Il sera plus particulièrement responsable des problèmes touchant à la méthodologie et aux outils de développement de logiciel :
- *définition d'outils nouveaux*
- suivi de leur utilisation
- suivi de d'évolution des techniques.

Ce poste conviendrait à un ingénieur, de formation grande école ou équivalent, possédant une expérience de plusieurs années dans la réalisation ou la mise en œuvre de produits logiciels.

La connaissance des outils et méthodes modernes de développement de logiciel est essentielle.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions à no 30870 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE

recherche pour le DÉVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE D'APPLICATIONS DE GESTION SUR MINI-ORDINATEURS

ANALYSTE PROGRAMMEUR

Justifiant d'une expérience d'applications transactionnelles, habitué aux contacts avec les utilisateurs dans le cadre d'une informatique répartie.

Lieu de travail : **PARIS (15e)**

A partir de 1980 : **TRAPPES-LA-VERRIÈRES (78)**

Adresser C V. et prétentions sous le numéro 31.207, à Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui tr.

GROUPE INTERNATIONAL
Quartier Saint-Lazare
recherche pour le Département Etudes et Gestion Financière de son Siège

UN JEUNE CHARGÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES

Le poste s'adresse de préférence à un candidat :
— de formation type E.S.C. option Finances/Comptabilité, ou équivalent ;
— ayant impérativement 1 ou 2 ans d'expérience comptable acquise auprès d'un Cabinet ou d'une entreprise.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous le n° 35.505 sur enveloppe à :
J.R.P. 39, rue de l'Arcade, Paris-8e, qui transmettra.

AMPEX

AMPEX FRANCE
21, rue du Dôme
92100 BOULOGNE

Leader Mondial de l'enregistrement magnétique
recherche pour son
DEPARTEMENT INSTRUMENTATION

TECHNICIEN

Bonnes connaissances en enregistrement magnétique d'instrumentation et en circuits logiques et analogiques.
- Niveau BTS.
- Anglais lu nécessaire, parlé souhaitable.
- Envoyer C.V., photo et prétentions.

Banque Internationale, PARIS (9e)
recherche pour son Service du Personnel

DEUX EMPLOYÉS

Expérience indispensable de plusieurs années dans la fonction.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions, sous référence 7720 O à A.M.P., 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui tr.

Importante Société de constructions thermiques de biens d'équipement
recherche

UN INGÉNIEUR D'AFFAIRES
POUR SON SERVICE TUYAUTERIE

Ce poste conviendrait à :
- Ingénieur diplômé Grande Ecole ;
- Ayant quelques années d'expérience en tuyauterie ou génie chimique ;
- Aptitude à démontrer :
  — Organisation,
  — Jugement,
  — Négociations ;
- Anglais indispensable ;
- Allemand souhaité.

Adr. C.V. détaillé et prét. s/réf. 2016 à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui transmettra.



DIVISION TÉLÉCOMMUNICATIONS

Technicien

PHYSICO-CHIMISTE
DUT - BTS - AFPA

Débutant ou ayant quelques années d'expérience dans le domaine des circuits imprimés.

Il assurera la maintenance des bains et l'élaboration de gammes de procédés nouveaux.
La connaissance de l'anglais est souhaitable.

Poste à pourvoir rapidement.

Adresser C.V., photo et prét. à J.-P. GALLAIS, 16, rue du Fossé-Blanc, 92231 GENNEVILLIERS.

offres d'emploi

IMPTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
recherche
INGÉNIEURS INFORMATICIENS
Chargés de la programmation de périphériques de visualisation équipés de microprocesseurs, de la conception et de la réalisation de logiciels pour l'utilisation de ces périphériques.

De bonnes connaissances en mini-ordinateurs gamme MITRA seraient appréciées.

Lieu de travail : proche banlieue Sud.

Env. C.V. et prét. à n° 31.211 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er.

PROGRAMMEURS EXPÉRIMENTÉS 95.000 F

Important groupe Paris, développant de nombreux Projets Télétraitement Base de Données, recherche Programmeurs Expérimentés COBOL/ANS - CICS/VS et si possible DL 1. Matériel IBM 30/32 sous DOS/VS et système interactif de développement des programmes.

Avantages sociaux. Restaurant d'entreprise.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. et photo sous n° 30.864 - CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
recherche
INGÉNIEUR LOGICIEN CONFIRMÉ
(Supelec, Grenoble, Toulouse, ENSEA...)

Dans l'étude d'ensembles et de systèmes de télécommunications micro-programmés.

IL DEVRA POSSEDER :
- — des connaissances en logique séquentielle micro-programmée ;
- — une expérience d'au moins 5 ans dans le traitement du signal ;
- — des connaissances en informatique et en transmission radio sont vivement appréciées.

Lieu de travail : **proche Banlieue SUD**

Adresser C.V. et prétentions n° 30.997 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL DE SERVICES, QUARTIER SAINT-LAZARE
recherche
AUDITEUR INTERNE
Le candidat sera chargé du contrôle des établissements du Groupe en France et à l'étranger.

Il devra posséder :
- — une formation D.E.C.S. et des connaissances en informatique ;
- — une expérience de 1 à 2 ans soit d'auditeur interne, soit d'auditeur externe ;
- — la pratique de l'allemand ou de l'italien, anglais apprécié.

Le poste à Paris implique de nombreux déplacements de durée variable.

Ecrire avec curriculum vitae, photo et prétentions sous le n° 17.287 sur enveloppe à :
J.R.P. 39, rue de l'Arcade, PARIS (8e), qui transmettra.

Pour renforcer son équipe Organisation et Informatique, et pour participer au développement et à l'évolution de ses applications d'informatique distribuée.
Le Groupe Bel
(chiffre d'affaire 2.250 millions de Frs)
recherche
un analyste-programmeur
ayant :
- une formation supérieure (Maîtrise d'informatique ou équivalent)
- une connaissance approfondie et une expérience pratique réelle de l'IBM 34
- esprit d'initiative, goût du travail d'équipe, force de motivation pour les techniques et les méthodes les plus récentes en informatique de gestion.

De larges possibilités d'épanouissement professionnel sont offertes :
Equipe jeune et dynamique, évolution rapide vers la responsabilité complète de projets, réalisation de chantiers importants en cours ou à venir (gestion de production, réseau de mini-ordinateurs, systèmes d'information décentralisés, ...)

Adresser curriculum vitae et prétentions à FROMAGERIES BEL - Service du Personnel 9, rue d'Anjou 75008 PARIS.

GROUPE IMPORTANT
recherche
pour région parisienne
UN DIRECTEUR
FORMATION INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

35 ans minimum, possédant une solide expérience dans les problèmes de régulation, notamment régulation thermique, pour coordonner l'ensemble des activités dans ce domaine, en particulier commerciales et industrielles. Parfaite connaissance de l'anglais. Allemand souhaité.

Adresser C.V. et prét. à n° 31.131, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui tr.

Impites Stés recherchent pour Afrique Noire : 2 comptables, 3 profess. pr franç., angl., esp., 2 conduct. travx bâtim., contrat expatrié. — Faire offre à : International Service, 04 B.P. 1062 ABIDJAN 04.

Pour connaître les emplois stables, bien rémunérés, offerts par l'Etat à toutes et à tous, avec ou sans diplômes, lisez la revue FRANCE-CARRIERES (C 18), 3, rue Montyon, 75429 PARIS (documentation sur demande).

BANQUE étrangère PARIS 8e (80 personnes) rech. URGENT
- **CHEF DE SERVICE COMPTABILITÉ**
- **COMPTABLE comptabil.**

pour ces deux postes, connaissances bancaires exigées. Adr. C.V. détaillé et prét. à : n° T 16.321 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS 2e, qui transmettra.

SOCIÉTÉ CLAUSE 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE recherche
PROGRAMMEUR
- — COBOL exigé ;
- — Connaissance C 11 - HB 62 très appréciée ;
- — Niveau D U T informatique + expérience.

Adresser C.V. en précisant disponibilité et prétentions au Service du Personnel

UN INGÉNIEUR SOFT
4 à 5 ans d'expérience
Connaissances microprocesseurs ou micra 125
CODER 61, av. République - 11e M° St-Maur - 355-40-80

Société limite Paris-Ouest recherche
TECHNICO-COMMERCIAL
Ayant formation économique sérieuse pour développement activité branche MATERIEL COUPE-FEU et SECURITE
Ecr. avec C.V., à n° 79.035 M, BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

1er GROUPE FRANÇAIS DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIALISÉES recherche
UN TRADUCTEUR-INTERPRÈTE
ALLEMAND-FRANÇAIS
ayant de solides connaissances des termes techniques du bâtiment. Disponible rapidement. Lieu de travail proche banlieue sud-est.
Adr. C.V. et lettre manuscrite à n° 31 103 Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

secrétaires

CHERCHONS
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
expérimentée, parfaitement bil. anglais, de langue maternelle française, libre rapidement, de préférence célibataire, désirant vivre Londres. Salaire intéress. plus avantages.
Env. C.V. + photo et contact à l'adresse suivante : Mme C. DREVILLE 19, avenue George-V 75008 PARIS.

formation profession.

JEUNES DIPLOMES E.S.C.
B.T.S. DISTRIBUTION OU DIPLOME ÉQUIVALENT

22 à 26 ans sans emploi

DEVENEZ :
CADRE DE LA DISTRIBUTION
NOUS VOUS OFFRONS :
- — un stage gratuit spécialisé de 5 mois (dont un en entreprise) rémunéré par l'Etat (75 % du Smic) ;
- — lieu du stage : BOULOGNE-BILLANCOURT.

Ecrire avec référence Cadre de la Distribution à : Daniel RHAUT, E.T.C. - 27-33, quai le Gallo - 92100 BOULOGNE.

travail à domicile

Demande

« Elles frappent dur », vite et bien. Tous manuscrits sur machines électriques. Prix ind. moyen à la page : 12 F. Tél. : ap.-midi : 264-05-25.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE. Sérieuses réf., effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'Etat. Devis gratuit. 368-47-84 - 873-30-02.

capitaux ou proposit. comm.

Entreprise Paris
MÉCANIQUE GÉNÉRALE - OUTILLAGES
très bien équipée, sans difficulté de trésorerie, céderait 20 % ou majorité. Participation mini 2 millions environ. Conviendrait à mécanicien énergique. Esprit créatif.
Ecrire à n° 31.093 - CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui tr.

PROPOSITION D'ASSOCIATION L'un des plus import. grossiste en pianos d'Angleterre rech. un (e) associé (e) pour vente au détail de pianos dans ses propres loc. (Midi de la France). D'import. stocks de pianos de qualité sont dispon. à l'export. immédiat. et le candidat retenu devra dispos. d'une capacité de stockage en gde quant. S'adr. à : BIRMINGHAM PIANO CO. LTD. 40 PARLIAMENT STREET BIRMINGHAM B10 OQT, GRANDE-BRETAGNE.

Pour Garage en pleine expansion gros C.A. à doubler recherchons ACTIONNAIRES Tél. : 843-87-54.

Société immobilière recherche Licence en droit avec ou sans participation. Ecr. au n° 827230 M. Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur 75002 Paris.

Recheche participation financière dans Bar, Restaurant ou Etablissement équivalent. Niveau élevé. Ecrire pour contact : VAISSAIRE P.R. Paris 110.

VOUS AVEZ **LE PRODUIT** NOUS AVONS **LES VENDEURS**
Ecr. n° 7.992 LTP, 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 Paris Cedex 02.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE R. 15 GTL - 7 CV - Avril 78 - 23.000 km. - Prix à débattre. Tél. 982-78-38, après 19 heures.

A VENDRE R. 18 GTL, Avril 79. Bleu océan. 18.000 km. Prix à débattre. Tél. 980-32-04, après 19 heures.

Motif voyage vends MINI-1000 1974, bleu-marine - 84.00 km. Prix 5.000 F à débat. 206-25-50.

8 à 11 C.V.

R. 5 Alpine, noire, inter. drap gris-bl. 6 m. 9.000 km. 34.500 F. T. 709-37-91 dom., 602-70-61 bur.

V.R.P. - Urgent, cause départ, vend CX 2500 D Super, 84.000 km. Prix sous Argus, à débattre. Tél. : 585-27-92, après 19 h.

divers

NEUBAUER
100 VOITURES D'OCCASION toutes marques
CRÉDIT GRATUIT 6 MOIS
pendant le mois d'Octobre
M. Hervé, 227, bd A.-France, Saint-Denis - T. 243-02-43.

CONCESSIONNAIRE
B.M.W
63, Bd J. Jaurès
92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER OU LOUER VOTRE B.M.W.
PRESENTATION ET ESSAIS DE
TOUTE LA GAMME
NEUVES, DISPONIBLES.
Nombreuses occasions.
Garantie B.M.W.

demandes d'emploi

J. Fem. MEDECIN, 32 a., exp. en Psychiatrie institutionnelle, étudie toutes propositions. Ecr. n° T 16346 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

H. 28 ans. D.E.A. droit public D.E.S. Science politique, thèse d'Etat en cours. Anglais, allemand, rech. mi-temps, rég. par. Ecr. n° 16325 M. Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

Secrétaire allemande 34 a. (anglais, espagnol, français) cherche poste à respons. Ec. n° 1548 « le Monde » Publ. 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced 09

Hme 33 ans, licence lettres, dipl. Et. cinéma, portugais, anglais, ch. emploi mi-tps, plein tps. Et. ttes propos. Ecr. réf. n° 91660 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur 75002 Paris

Agent technique, 33 ans, AGRO-ALIMENTAIRE avant-projet. Etude. Appel d'offre. Coordination chantier. Cherche place Paris-Sud-Est. Ecrire n° 3474 Publifop 29, rue Bleue, Paris (9e), qui transmettra.

J. F. 21 ans, BTS secrétariat tril., angl., alle. rech. emploi. T. (84) 73-82-40 ou écr. I. Tournier. Pagnoz. 39330 Mouchard.

J. H., 31 ans, formation universitaire scientifique, expérience en programmation 3 ans langages évolués, cherche poste stable. M. SMADJA, 44, avenue de la République, 94128 FONTENAY-SOUS-BOIS. T. : 877-28-64.

Jne Fme 35 ans, SECRETAIRE COMPTABLE rech. sit. stable. 5.000 F X 13. Tél. : 651-19-72.

Licencié Anglais-Américain ch. emploi de préfér. Interprète. Traduction. - 782-48-29.

J.F. 33 a., CAP employée serv. commercial dactylo, connaiss. compt., lib. de suite ch. empl. Ecr. n° 6.114 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Femme MARKETING-ETUDES, TRES EXPER., formation sup. esprit de synthèse et créateur, étudierait toutes propositions. Téléphone : 288-87-16 le matin.

Standard bil. exp. form. P.T.T. ch. empl. brigade Paris centre. Téléph. : 371-09-59 l'après-midi.

Peintre d'appartements O.H.Q. 41 ans, cherche place à l'entret. Salaire 4 000 F environ par m. Ecr. n° 8876 « le Monde » Publ. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Dame 50 ans, excel. présent. b. éduc., dipl., permis conduire, ch. empl. mi-tps dame compag. Ecr. n° 6112 « le Monde » Publ. 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

JEUNE P.-D.G.
FILIALE FRANÇAISE D'UN IMPORTANT GROUPE ALLEMAND
ETUDIERAIT PROPOSITION INTERESSANTE

Ecrire sous le n° 1.562 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

DIRECTEUR FILIALE ITALIENNE
d'une société française
34 ans, Sup. de Co, angl., ital. parfaits. Expér. complète de gestion administr. et commer. d'une filiale. Bonne connais. du marché italien. Rech. une situat. dynamiq. et responsable. Localisation géograph. indiffér.

Ecr. à Casella T/44, S.P.I., 20100 MILAN (Italie).

Secrétaire sténodactylo, 23 a., 3 ans références, cherche empl. Paris, banlieue sud. Ec. n° 6091 « le Monde » Publ. 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

ATTACHE DE DIRECTION GENERALE
Cadre supérieur, 45 ans, 15 ans d'expérience acquise dans direction générale de PME (300 personnes), des problèmes
- — administratifs,
- — budgétaires,
- — de coordination ;

de la direction des services :
- — achats,
- — immobiliers,
- — moyens généraux et assurances.
- — sécurité,
- — relations sociales.

Recherche fonctions similaires. Libre immédiatement. Ecrire M. Georges MARECO, 15, rue Bleue 75009 Paris.

Ingénieur italien génie civil, exp. structures bâtiment tr. pub. Etud. prop. Paris-rég. parisienne Ecr. n° 1.574, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Homme, 37 a., 5 a. expér. gde agence publicité (petites annonces), contacts téléph. à haut niveau : direction, service du personnel, presse. Faire offre : n° 6.115, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Secrétaire Direction Expér. Bureaux Etudes. Sérieuses réf. Bon. notions anglais et Telex. Libre suite. Ch. poste stable Sud Paris ou banl. Sud. Tél. 661-18-73 ou écrire à : Pierrette LEFEBVRE, 1, Square Augustin-Pajou, 92260 Fontenay-aux-Roses. — Intérim. s'abst.

Infirmière 43 ans, 20 ans expér. milieu médecine de travail banques et entreprises. Ecrire n° 22.875 Centrale d'Annonces, 121, rue Réaumur (2e).

TECHNICIEN AUDIO-VISUEL
31 ans, solide expérience fondue enchaînée, montage, étudie ttes propositions. Tél. : 367-42-56

J. F. médiéviste et paléographe, de formation, licenciée en histoire, licenciée en lettres classiques, solide culture artistique et philosophique, cherche ts travx. Ecr. n° 1.573, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J. H., 19 ans, niv. bac Ccial, cherche un emploi stable. Ecrire n° 6.111, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

SECRÉT. DIRECTION COMM.
35 ans, excel. prés., 15 a. expér., sténodactylo, connaiss. anglais, cherche sit. haut niveau Paris. Danielle Girard, 6, r. F.-Coppée, Paris-15e. Tél. : 225-94-25 jusq. 18 h. ou domicile : 557-51-78.

SECRÉTAIRE
J. F., 23 ans, BTS secrétariat bilingue anglais Expérience publicité, deux ans rech. poste à responsabilité Ecr. n° T 16 359 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur 75002 Paris.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Je le suis depuis plus d'un an dans une Société internationale. Mon domaine d'activité et mon expérience professionnelle (8 ans) :
- — La gestion d'entreprise ;
- — La gestion de personnel ;
- — Les relations commerciales.

Un autre atout : j'ai travaillé 3 ans avec les pays arabes, en grande partie sur place. J'ai 31 ans, je suis une femme totalement disponible, je parle anglais et italien. Je cherche un poste similaire dans une P.M.E. - Ecrivez-moi sous le n° 1.590 à RSC CARRIERES, 14, r. de Castiglione, 75001 Paris

OU TOUT EST A FAIRE
Parce que j'ai terminé la mission que l'on m'avait confiée. Elle a été bien menée : 110 % d'augmentation du C.A. en 2 ans. Des chiffres éloquents, consécutifs à une prospection au plus haut niveau, pour un produit très sophistiqué (publicité). Un coup d'œil sur mon C.V. vous en dirait davantage.
Pourquoi *ne pas le demander* sous référence 1580 à rsc carrières, 14, rue de Castiglione, 75001 PARIS.

AIDE CONDUCTEUR TRAVX
23 ans, F.M. cabinet d'architecture + cours E.T.P. suivi de chantier T.C.E. V.R.D., dessin métré. ANGLAIS, 3 ans expér. Libre de suite cherche emploi dans cabinet d'architecture ou entreprise. Téléphone : 905-15-34.

J. Femme, 31 a., bne présent., ex-enseign., connais. angl., esp., étudier, tte prop. sérieuse, libre de suite Téléphone : 726-82-91.

J. F. en 2e année DEUG anglais, BTS secrétariat, cherche emploi à mi-temps, matin, salaire mensuel 1.800 F. Libre début novembre. T., M. Galdemar, 986-56-25.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS. Dans belle demeure de charme, duplex, r.-de-ch. + 1er étg., 85 m2 + jardin privé 100 m2 entièrement clos. GARBI - 567-22-88.

5e arrdt.

MONGE Imm. pierre de taille 3e étage. Vrai 4 P., 73 m2 env., impeccable, w.-c., s. de bains, chauffage central. 650.000 F. - 327-64-97.

LUXEMBOURG
5 P. 118 m2 + service, asc. Prix : 950.000 F. MEL - 325-60-80

M° MONGE - Bel immeuble pierre de taille **5 P.** 120 m2 + chbre service 12,50 m2 Prix 850.000 F. - M. NICOLAS Tél. 523-32-22 et 32-23

Bd St-Germain, près Jussieu, 48 m2, 3 p., entr., cuis., bains, cave, balc., soleil, 450.000 F. Part. à Part. Tél. : 354-22-19.

6e arrdt.

LUXEMBOURG MEZIERES
85 M² ORIGINAL
SOLEIL, CALME - 354-42-78.

PLACE SAINT-MICHEL
DANS IMM. DE CARACTERE 3e ETAGE - TAPIS ESCALIER
GD LIVING + 2 CHBRES
+ STUDETTE CONFORT
POUTRES APPARENTES
REFAIT NEUF
PRIX 950.000 F
Mercredi, jeudi : 14 h - 17 h 30
12, RUE SUGER

RUE DAUPHINE. Bel appart. de caractère, 4 grandes pces, cuis., bains, wc, chauffage cent. 850.000 F. EUROPA - 705-24-10.

ODEON. 4 Pièces, conft, asc., clair et calme - 673.000 F. Tél. : 286-32-04.

8e arrdt.

ETOILE, vue sur Arc Triomphe, 100 m2, 2 pièces
BOURDAIS - 766-51-32.

PRÈS CHAMPS-ÉLYSÉES
Beau studio, kitchen., s. de bns, bon état, téléphone, 5e étage sur rue, balc., sol. dans lux. immeubl. Tél. 720-13-64 le mat.

28, RUE PASQUIER Merveilleux living + chbre, tout confort, 6e étage - 325-32-77.

SAINT-AUGUSTIN 6 p., 180 m2, 3e étage, tt cft. Idéal pour profession libérale. MICHEL & REYL. T. 265-90-05.

10e arrdt.

10e, Grand séj. + chbre sur jardin, imm. récent pierre de taille, standing, tt conft, étage élevé. Exceptionnel. 300.000 F. 585-47-20.

13e arrdt.

Près **ARAGO** Imm. 1960 2 P., 52 m2, tt cft. 320.000 F. - 589-49-34.

14e arrdt.

ALESIA - Imm. p. de t. 1965
2 P. entrée, cuis., bains, 46 m2 300.000 F. - 327-55-04.

PERNETY. Bel imm. pierre, beau 2 P., entrée, cuis., wc, bains, 1er étg. s/rue calme. 235.000 F - 543-79-23.

15e arrdt.

VOLONTAIRES STUDIO moderne 33 m2, calme, soleil, - 320-73-37.

BIR-HAKEIM pr. Chp-de-Mars LIMITE DU 7e Imm. 1974 gd stand., balc., gar. TRES BEAU 5-6 P. 135 m2 env. COTIMO, Mme Toppo - 783-62-74

R. DE SEVRES LIMITE 6e-7e Imm. récent VRAI 3 P. TT CFT. 685.000 F. COTIMO, Mme Toppo - 783-62-73

STUDIO CONVENTION RECENT. Vraie cuis., 10e étg., balc., 250.000 F. 532-66-10.

RUE PETEL
2 pièces, 35 m2, rez-de-chaussée sur cour et rue, travaux de rénovat. à envisag., 180.000 F net. TEL. : 523-12-87.

16e arrdt.

M° TROCADERO BON IMM.
4e ét., calme, chauff. central LIV. + 2 CHBRES, entrée, cuis., s. de bains, w.-c., tél.
PRIX INTERESSANT
93, avenue KLEBER
Mercredi, jeudi, 14 à 17 h.

PRES FOCH - Superbe appt
A RENOVER 420 m2 + 4 chbres de service + park. + box 2.670.000 F.
PAUL GARBOUA IMMOBILIER - 233-36-98

RAYNOUARD Plein ciel
VUE PANORAMIQUE
Magnifique 225 m2 + service.
FRANK ARTHUR - 766-01-69

JASMIN 210 M²
restauré selon vos goûts
Prix intéressant. - 553-14-14.

PLACE D'IÉNA
Luxueux 6 P. 230 m2, Box, 2 chbres services, Parfait état. MICHEL & REYL 265-90-05.

23, r. VAN-LOO. P. de T., tt conft, 3e sur rue et jardin. 3 P., cuisine, 80 m2, 11 à 19 h.

17e arrdt.

M° COURCELLES, 9, r. L.-Jost, studio, kitchenette, wc, bains, entrée, bel imm., chauff. cent., asc., 168.000 F. Jeudi, vendredi, de 13 h. à 15 heures.

18e arrdt.

MARCADET. Bel imm. PdT, pl. soleil, 3 p. à rén.+poss. 2 p. c. Prix et plac. intéress. 878-41-65.

19e arrdt.

Rue CAVENDISH. 2 P., confort, 230.000 F ; 4 P. à rénover, 320.000 F. - D.I.A., 202-87-09.

20e arrdt.

TELEGRAPHE
VUE TOUT PARIS
Part. vd dernier étage très bel appart. ensoleillé 145 m2 + terrasse + balcons + park., asc. privatif. Possibilité adjoindre studio 40 m2 + terrasse.
Pour visiter prendre R.-V. mercredi toute la journée, jours suivants avant 10 h. et après 17 h. au 366-98-84.

M° TELEGRAPHE. Imm. gd stdg, 3 P., 90 m2 + balc., cave, parkg. Px 630.000 F. T. 366-87-75.

78 - Yvelines

LE CHESNAY PARLY II Type 3
gd standing. 175 m2, 3 chbres, bureau, gde réception, calme. F. PONTAIS - 950-21-67

HOUILLES, idéal placement. STUDIOS NFS depuis 160.000 F TTC. Livrables suite. 534-57-40.

VERSAILLES
DANS PETIT IMM. RECENT
appt 95 m2, 3e étage, décorat. particulièrement soignée, cuis. équip., séj., bibliothèq., 3 ch., s. de bs, gar. 559 000 F.
DANS MEME IMMEUBLE
2 pces, 1er étage, cuis., s. d. bs 250 000 F.

DANS IMMEUB. NEUF
appt 110 m2 avec jdin privatif, séj., 26 m2, 3 ch., cuis., 2 s.d.bs park., sous-sol, 793 000 F

IMMEUBLE ANCIEN
BD DU ROI, appt 85 m2, 4e ét. ss asc., 5 p., c., s.d.bs 320 000 F

NICOLAS VICHER
951-76-20 — 950-04-39.

91 - Essonne

PALAISEAU
1 200 m R.E.R. Massy-Palaiseau vd F 3, entrée, cuis. équipée s.d.bs, double séjour, ch., cave, parking.
Tél. 920-56-64 après 19 h.

47 km SUD PARIS
RES. SECOND. OU RETRAITE dans club 20 ha., bel appart., 2 pièces, terrasse. Tél. dim. midi à lundi midi, 499-00-90, poste 727.

48 km SUD PARIS. Très beau site, vue imprenable sur Seine et sur golf. Très luxueux 280 m2 en duplex + 150 m2 terrasse, 1.900.000 F - Tél. : 548-76-25.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE Résidentiel Living + 3 CH. + box. - Tél. : 604-46-87.

CLAMART. Avenue Victor-Hugo, beau 3 P., tt cft, 1er étg., asc., cave. Px 330.000 F. T. 543-58-84.

BOULOGNE, BOIS 3-4 P., r.-ch., surf. hab. 90 m2 + jard. privé 65 m2, 915.000 F. Cabinet MATTON - 603-51-40.

93 Seine-St-Denis

PAVILLONS-SOUS-BOIS (93)
SECTEUR RESIDENTIEL
1) Appartement 115 m2, 5 p. Prix : 580.000 F.
2) Appt 70 m2+18 m2 terrasse, 3-4 pièces. Prix : 385.000 F.
IMMOBILIERE VICTOR-HUGO Tél. : 848-54-55.

EPINAY, près centre commerc., rue DUMAS, beau 4 P., tt cft, 2e étage, ascenseur, cave, parkg. Prix 250.000 F - Tél. : 543-58-84.

94 Val-de-Marne

IVRY MAIRIE - Récent 4 p., 57 m2, balc., 5e ét., parking. 246.000 F. - 885-15-21.

IVRY M° Pierre-Curie Imm. stand. 3 P. tt cft, 62 m2, parking en sous-sol. 277.000 F - 585-15-21.

M° MAIRIE D'IVRY
APPARTEMENTS
DANS PETITS IMMEUBLES DE 2 A 3 ETAGES EN ACCESSION A LA PROPRIETE
CONSTRUCTIONS NEUVES DISPONIBLES
- — 1 studio.
- — 2 appartements de 2 pièces.
- — 3 appartements de 3 pièces.
- — 2 appartements de 5 pièces.

4 220 F/m2 — P.I.C.
S E M I 672-41-39.

SAINT-MANDE. Face parc zoo, appart. 160 m2, grand standg. cause départ - Prix justifié. Tél. : 379-16-22.

Province

SUPERDEVOLUY Appart. 5-6 pers., tout équipé. Tél. (91) 37-49-20.

RENNES, 2-3 p., 90 m2, gd stdg terrasse 50 m2. Sans vis-à-vis, soleil, imm. neuf, 3 min. centre, 758-58-60 - 322-35-49, p.c.

COTE D'AZUR VAROISE
TOULON - CAP BRUN
« PORT MÉJEAN »
18 APPTS très haut standing dans parc naturel de 2 ha Accès direct mer
Rens. SOMECO, B.P. 594, 83400 HYRES. Tél. (94) 65-38-30. ou sur place : 3018, av. de la Résistance, 83100 TOULON Tél. (94) 41-31-14

appartem. achat

URGENT RECHERCHE
Appart. gd stand., terrasse 200 m2 ou 140 m2 + Studio. MICHEL & REYL - 265-90-05

URGENT, rech. appts 2 à 4 P., Paris, règlement cpt devant notaire. Mme Laulier, 261-39-78.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet 15e, 566-00-75, rech. Paris, 15e et 7e, pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

appartements occupés

Porte VERSAILLES, bel imm. pierre de taille, tapis escal., 2 p., cuis., wc, possib. s. d'eau, droit de reprise 4 ans. Prix : 137.500 F. Crédit. Voir propr. jeudi, de 17 h. à 19 heures, 7, r. Auguste-Chabrière (15e).

PLACEMENT. Occupés loi 1948, 2 studios à 40.000 F, un 2 pces à 50.000 F. LE VIEUX PARIS - 296-28-34.

constructions neuves

5e - 65, RUE LHOMOND
Petit programme neuf. Livrable FEVR. 80. Quelques appartem. SURFACE MODULABLE Prix intéressant. Bon placement
707-20-29 13 h à 19 h (sauf samedi)

Entre Panthéon et Contrescarpe 9, RUE DE L'ESTRAPADE très belle restauration hôtel particulier classé.
STUDIO 2 P. - DUPLEX 3 P.
livraison premier trimestre 80 BEGI 267-43-57 et 48-01.

immeubles

Sté SOTRAIBAT ach. imm. de toute importance. M. MOHR, 137, bd Koenig, Neuilly-s.-Seine.

viagers

Porte Terne, 4 P. tt cft 5e ét. Asc. occupé 79 a. 140 000 plus rente 2 750. Lodel 355-00-44.

4 P. 80 m2, près M° Anvers 55 000 + 1 800 F. OCCUPE Hommes 75/77 ans. F. CRUZ 8, r. La Boétie 266-19-00.

Libre La Varenne - Saint-Maur, luxueux appt 3 P. : 100 m2 terrasse, gar., parc 4 000 m2 340 000 cpt + 3 000 rente Etude LODEL 355-00-44.

Vendez rapidement Conseil Expertise Indexation gratuit. Discrétion ETUDE LODEL 35, bld Voltaire 355-61-58.

LIBRE MUETTE 73 m2
2-3 pièces, tt confort, 3e, asc. Monsieur 66 ans. 235.000 F + 3.500 F par mois 266-32-35 **FONCIAL**

Boutiques

EUROPA. 54, r. Amsterdam 8e paie comptant murs boutiques Libres ou occupées Paris-Banlieue 520-13-57.

STE PROPRIETAIRE VEND
MAGASIN 780 M²
139, rues des Pyrénées, Paris-20e angle rue de Fontarabie
POSSIBILITE DE LOCATION
Tél. 723-61-25 (poste 21)

Le Monde — équipement

ENVIRONNEMENT

M. Franz Weber dans la bataille du lac de Constance

De notre envoyé spécial

Constance. — Sur la rive allemande du lac de Constance, encore miraculeusement préservée, une nouvelle bataille s'engage. D'un côté, M. Franz Weber, journaliste suisse, qui, après les Baux-de-Provence, les bébés phoques et Delphes, vole à la rescousse des organisations locales et en appelle à l'opinion internationale. A ses côtés, le margrave de Bade — dont le vaste et magnifique domaine est menacé d'être coupé en deux, — des professeurs à la retraite, des chasseurs, une poignée de paysans qui craignent pour leurs terres. De l'autre, le gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg et... les automobilistes. Les ingénieurs veulent prolonger jusqu'à Constance l'autoroute Stuttgart-Singen. Pour cela, il leur faut traverser le Bodanruck, étroite langue de terre encore sauvage située entre les deux bras supérieurs du lac et lieu de villégiature renommé. Partant également de Singen, une seconde autoroute conduirait à Lindau et, cette fois, passerait dans les collines surplombant le lac.

Bien entendu, les partisans du projet font valoir que ces deux voies nouvelles désengorgeront les routes du bord du lac, où chaque fin de semaine les voitures bouchonnent, pare-choc contre pare-choc, empuantissant l'atmosphère de leurs gaz d'échappement. Pour d'autres, résignés, les autoroutes sont inévitables : *« C'est le progrès... »*

M. Weber et les opposants locaux estiment que les problèmes de circulation invoqués ne sont que des prétextes. Les milieux d'affaires prévoient, en effet, l'industrialisation de la région. Ils annoncent la création de quatre mille emplois, alors qu'il n'y a nul chômage dans ce secteur essentiellement agricole. *« Nous ne voulons pas d'une nouvelle Ruhr sur les rives du lac de Constance »*, proclament les écologistes. Ils en appellent au Parlement européen de Strasbourg, auquel ils ont adressé une lettre. *« La Communauté européenne ne peut consister uniquement*, dit-elle, *en industries et finances. Le paysage et la culture sont une partie essentielle du Marché commun et à longue échéance constituent même son capital le plus important. »*

Pourtant, curieusement, ce sont surtout les journalistes étrangers qui ont répondu à l'appel de M. Weber. Si les Allemands eux-mêmes ne voient pas la nécessité de sauver les rares paysages encore intacts de leur pays, est-il possible de le faire à leur place ? Tel est le nouveau pari dans lequel s'est engagé M. Weber.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

● *De nombreux incidents* ont marqué, le lundi 22 octobre, dans le Tarn-et-Garonne l'ouverture de l'enquête sur l'utilité publique de l'installation d'une centrale nucléaire à Golfech (*le Monde* du 23 octobre). Mobilisés par le collectif de coordination groupant notamment le comité antinucléaire, des associations occitanes d'écologie, ainsi que de nombreux élus de la région, notamment M. Jean-Michel Baylet, député M.R.G. et maire de Valence-d'Agen, des commandos ont encerclé les « mairies annexes » installées dans des fourgonnettes de couleur rouge, les mairies officielles de neuf communes sur douze, ayant fermé leurs portes. Ces véhicules étaient étroitement gardés par des pelotons de gendarmes mobiles. Des groupes de contestataires ont cependant réussi en plusieurs endroits à s'emparer des dossiers d'utilité publique.

URBANISME

A L'OUEST DE LA CAPITALE

Le centre commercial de la Défense ouvrira ses portes en 1980

Dans le grand quartier d'affaires situé à l'ouest de la capitale, une partie du centre commercial de la Défense ouvrira ses portes dès la fin de 1980. L'équipement complet sera inauguré comme prévu en mars 1981.

Le centre commercial de la Défense aura une double fonction : compléter l'opération d'urbanisme et équiper la banlieue ouest de Paris. La Défense, en effet, ne vit qu'aux heures de pointe et à celles du déjeuner, car les employés des tours circulent très peu sur la dalle durant la journée. L'ouverture du centre devrait donc créer une animation régulière. D'autre part, 1 200 000 habitants de la banlieue ouest de Paris ne disposent d'aucun centre commercial d'importance.

Les difficultés rencontrées au cours des années passées par les responsables de l'aménagement de l'ensemble du quartier ont inévitablement rejailli sur le centre commercial. Les commerçants envisageaient sans enthousiasme de s'installer dans une zone d'urbanisme inachevée et à l'avenir incertain. Deux grands magasins, le Printemps et la Samaritaine, qui devaient élire domicile dans le centre, firent connaître en octobre 1977 leur décision de retarder leur installation. Depuis, la situation s'est redressée : le gouvernement a décidé de « relancer » la Défense, la date d'ouverture du centre a été retardée afin que les travaux d'environnement soient terminés, l'hypermarché Auchan a pris la relève du Printemps.

Les deux « grandes surfaces » ont loué chacune 20 000 mètres carrés ; dix « moyennes surfaces » devaient s'installer dans le centre de même que cent quatre-vingts boutiques. Actuellement, 50 % seulement des surfaces disponibles ont été louées, mais la SERETE, qui construit l'équipement, espère ouvrir en mars 1981 80 % des magasins prévus. Autour de Darty, qui est jusqu'à présent installé dans une « bulle » sur la dalle centrale, plusieurs commerces de services seront inaugurés dès 1980.

Le centre est séparé en quatre zones : un secteur marchand et animé, une « rue » réservée aux articles de haut de gamme, un espace consacré à l'équipement de la maison, enfin un quartier de loisir autour de la patinoire. Celle-ci, équipée d'un revêtement en plastique qui remplacera la classique glace, pourra également accueillir une école de jazz ou de danse. — M.-C. R.

RICARDO BOFILL POURRA EXERCER EN FRANCE

Ricardo Bofill et Manuel Nuñez sont autorisés à exercer la profession d'architecte en France par un arrêté ministériel du 9 octobre 1979 (*Journal officiel* du 21 octobre).

Cette mesure met fin à la situation ambiguë dans laquelle se trouvaient les animateurs du Taller de Arquitectura de Barcelone, souvent sollicités pour élaborer des projets (et parfois pour les construire dans notre pays). Cette procédure est souvent employée pour officialiser les diplômes obtenus par des architectes étrangers dans leur pays d'origine. En l'occurrence, Ricardo Bofill n'a pas terminé ses études d'architecture, même s'il a prouvé par la suite d'éminentes qualités pour cet art.

Les projets de l'équipe Bofill en France étaient jusqu'ici signés, pour les dossiers de permis de construire, par un autre architecte de l'équipe, mais les syndicats français d'architectes avaient plusieurs fois reproché à Ricardo Bofill sa situation irrégulière.

Après avoir été écarté du projet des Halles, Ricardo Bofill a été chargé par la mairie de Paris d'aménager une place dans le quartier Guilleminot, dans le quatorzième arrondissement (*le Monde* du 25 août). Le Taller construit d'autre part un ensemble de logements sociaux dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans le quartier du Lac. Les projets sont à l'étude pour Marne-la-Vallée.

L'immobilier

l'agenda du Monde

ÉQUIPEMENT

A PROPOS DE...

Les initiatives des compagnies aériennes britanniques

BAISSES SUR LA MANCHE

La bataille de l'Europe — et singulièrement celle de la Manche — est engagée. A tour de rôle, les compagnies aériennes annoncent des baisses de tarifs « spectaculaires ».

Au mois de juin dernier, Sir Freddie Laker, l'inventeur du « train du ciel » dévoilait son intention de desservir à petits prix trente-cinq villes européennes au départ de Londres. Tout récemment, Air France et British Airways décidaient de faciliter l'accès d'un plus grand nombre de passagers aux « vols vacances » (450 francs l'aller et retour Paris-Londres), en augmentant les fréquences et en allégeant les contraintes.

Aujourd'hui, British Caledonian présente son programme de « mini-prix » sur vingt-trois destinations européennes au départ de Londres. Ces vols seront vendus à des tarifs inférieurs de 35 à 53 % aux barèmes de la classe économique ; leur accès ne sera soumis à aucune contrainte ; leur nombre sera limité à deux fréquences quotidiennes (28 % des sièges offerts) sur les trois lignes que la compagnie britannique exploite vers Amsterdam, Francfort et Paris ; ils ne seront assurés qu'aux heures creuses.

British Caledonian propose ainsi, sous réserve d'approbation gouvernementale, l'aller simple Paris-Londres à 320 francs. Ce « mini-prix » est réduit de moitié — soit 160 francs — si le passager prend le risque de n'acheter son billet qu'à la dernière minute, c'est-à-dire trois quarts d'heure avant le décollage, dans la limite des places disponibles.

Les responsables de la compagnie britannique ont calculé qu'au terme d'une première année d'exploitation, ce système tarifaire leur permettrait de dégager un bénéfice de 5,5 millions de livres (49,5 millions de francs). Pour ce faire, ils envisagent d'utiliser des BAC-111 équipés de cent quatorze sièges, de les faire voler, chacun, trois mille deux cents heures par an au lieu de de deux mille six cents actuellement, d'allonger leur « journée de travail » notamment en avançant d'une demi-heure — de 7 h. 30 à 7 h. — le premier vol du matin, et de porter à 70 % leur coefficient de remplissage.

Pourquoi ne pas y avoir pensé plus tôt ? Les dirigeants de British Caledonian avancent plusieurs raisons à cette désescalade tarifaire : la pression des consommateurs, l'exemple de la « déréglementation » américaine, les encouragements de la Commission de Bruxelles. Et — faut-il ajouter — les initiatives de la concurrence, notamment celle de Sir Freddie Laker. Ne met-il pas, une fois encore, les compagnies régulières au pied du mur, en lançant l'idée dans l'opinion publique que la cherté du transport aérien en Europe n'est pas une fatalité ?

JACQUES DE BARRIN.

P.T.T.

POINT DE VUE

Les moyens du service public

par CLAUDE PITOUS (*)

PETITES et moyennes entreprises, patronat, associations d'usagers et gouvernement critiquent sévèrement la grève générale du 25 octobre dans les P.T.T. Nous sommes accusés de sabotage du service public et d'inqualifiable abus du droit de grève. La passion aidant, il ne vient à l'idée de personne de s'interroger et de se demander pourquoi, pour la première fois depuis cinq ans, l'unité syndicale de fait s'est réalisée dans les P.T.T.

Au vrai, *on ne s'embarrasse pas* de telles subtilités lorsque l'on réclame hâtivement la *réglementation du droit de grève dans les* services publics. Ce faisant, on pratique la politique de l'amalgame *en mettant dans le « même sac » la* grève d'E.D.F. et celle des P.T.T.

Or, l'une a *été déclenchée par* la *seule* C.G.T. L'autre réunit, le même jour, dans la grève, toutes les organisations syndicales *représentatives*. Certes, à l'E.D.F., aux P.T.T. et ailleurs, la C.G.T. sert sans *défaillance* les intérêts du parti communiste.

Files d'attente

Cette remarque faite, on devrait *savoir que Force ouvrière n'a jamais* cautionné ou participé à une grève politique. Nous n'avons jamais non *plus lancé de grève, dans notre* secteur, mettant en cause les intérêts fondamentaux du service public.

Ainsi, le 25 octobre n'est ni une action politique ni une tentative de *désorganisation des* P.T.T. C'est un cri d'alarme !

Mais il faut aller au-delà et s'expliquer. Depuis plusieurs années déjà, Force ouvrière, à l'occasion de la discussion parlementaire, alerte l'opinion, les associations d'usagers, les députés et les sénateurs sur l'insuffisance dramatique des moyens donnés aux P.T.T. pour faire face à leurs missions essentielles au service du public. A chaque fois, nous rencontrons compréhension et encouragement, chacun observant, en effet, que les P.T.T. ne sont plus ce qu'ils étaient. Le courrier n'arrive plus avec la régularité d'antan, les files d'attente aux guichets s'allongent et les télécommunications — malgré des crédits importants — sont encore loin de répondre aux aspi*rations légitimes des Français. Ainsi,* il faut encore patienter plusieurs mois pour avoir le téléphone ; la tonalité *a des caprices et les services* de renseignements téléphoniques sont complètement saturés.

Personne ne conteste sérieusement tout cela, mais chaque année des *budgets insuffisants sont votés, pour* les P.T.T., *par un Parlement finalement docile, dont les membres sont d'ailleurs ultérieurement les premiers* à critiquer, dans leurs circonscriptions, les carences des postes et *télécommunications*.

La France est ainsi faite : à Saint-Amand-Montrond, à Lyon ou ailleurs, ministres, députés et sénateurs tempêtent contre la dégradation du fonc*tionnement des P.T.T. ; à Paris*, tous ces messieurs préparent et votent des budgets qui précipitent la faillite des P.T.T. Comprenne *qui pourra*.

Ce qu'on nous prépare pour 1980 est *encore pire. Qu'on en juge :* en 1976, on a créé 13 900 emplois de titulaires dans les P.T.T. (7 300 à la poste, 6 600 aux télécommunications). Pour 1980, on en créera 4 700 dont 1 134 à la poste et 3 466 aux télécommunications.

Les mesures de personnel, qui intéressent aussi les agents — *et ce n'est pas surprenant*, — seront réduites, par rapport à 1979, de 19,40 % sur le plan des crédits *indemnitaires et de 71,3 % sur celui* des fonds consacrés aux aménagements catégoriels !

Face à de telles restrictions, nous pensons que le mécontentement des travailleurs des P.T.T. ne peut être qualifié de *politique*. Nous voyons crouler *notre* administration, à laquelle nous avons la faiblesse d'être attachés, nous voyons s'éloigner toute possibilité d'amélioration de nos carrières, de nos primes, de notre durée de travail, et il ne faudrait rien dire ?

Il faut que l'opinion sache que Force ouvrière a tenté *par tous* les moyens d'éviter cette grève. Nous avons *discuté, négocié avec le* secrétaire d'Etat aux P.T.T. et le gouvernement jusqu'à l'extrême limite. Des concessions *nous* ont été faites — que nous ne négligeons pas — dans le domaine de l'aménagement du temps de travail. Malheureusement, elles ne sont pas accompagnées de moyens. Cela signifie que, ou bien elles restent inapplicables, ou bien elles se traduiront *par une dégradation de la qualité* du service rendu aux usagers. De cela, nous ne voulons pas. C'est pour *nous* une raison supplémentaire de réclamer la création de nouveaux emplois.

L'austérité : pas pour tous

Le gouvernement nous répond qu'il faut — dans la période actuelle — réduire le train de vie de l'Etat et qu'il est donc impossible de créer des emplois nouveaux. Nous n'acceptons pas cet argument, car, si malgré l'austérité on épargne le budget de la défense nationale, on devrait aussi protéger celui du département ministériel qui a une des missions les plus nobles : faire communiquer les hommes entre eux.

On ne veut pas nous entendre par la voie paisible de la concertation. *Il ne nous reste plus en conséquence,* à notre grand regret, que la grève pour crier notre inquiétude. C'est pourquoi Force ouvrière cessera le travail, le 25 octobre, dans le cadre d'une grève générale d'avertissement.

Ainsi, qu'on ne se méprenne pas, le gouvernement, par son intransi*geance ou sa volonté de détruire le* service public — on ne sait, — porte l'entière responsabilité des graves perturbations qui vont affecter les P.T.T.

Espérons qu'à partir du 26 octobre une négociation sérieuse pourra s'engager, que des inflexions sensibles *seront apportées au budget des* P.T.T. pour 1980 et que, partant, de nouvelles grèves ne seront pas — *paradoxalement — nécessaires à la* survie d'une entreprise qui, il y a peu, était un motif de fierté pour notre pays.

(*) Secrétaire général de la fédération syndicale des P.T.T. Force ouvrière.

TRANSPORTS

Trop de trafic, pas assez d'effectifs

Les contrôleurs aériens menacent de déclarer forfait

« Nous ne sommes plus en mesure d'assurer, dans de bonnes conditions, le guidage des avions en période de pointe », ont confirmé lors d'une conférence de presse *réunie* le lundi 22 octobre à Paris, les responsables du Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (S.N.C.T.A.). *« L'été dernier ne s'est pas mieux passé que le précédent*, ont-ils précisé, *alors que, cette année, nous n'avons mené aucune action. »*

« Nous aurions souhaité organiser une grève du zèle beaucoup plus dure qu'en 1978 puisque nous n'avions rien obtenu, a indiqué M. Jacques Fournier, porte-parole du S.N.C.T.A., *mais nos militants ne nous ont pas suivi. Ils ont préféré laisser le système se détériorer de lui-même. »*

Au moment de la crise de l'été 1978, certains avaient regretté la fausse manœuvre des aiguilleurs du ciel qui, en étalant le trafic, en *avaient paradoxalement* facilité l'écoulement. *« Au lieu de se rendre impopulaires, ils auraient mieux fait de laisser la mécanique s'enrayer d'elle-même. »*

La preuve vient d'en être apportée. Pour la période du 13 au 30 juillet dernier, Air Inter fait état de 105 retards allant de 10 minutes à 3 heures 44. Pour la période du 1er au 15 septembre 1979, Air France et Air Inter ont relevé *106* retards, allant de 15 minutes à 2 heures 14. A qui la faute ? *« Nous nous inscrivons en faux contre la raison invoquée par l'administation, à savoir des limitations de trafic imposées par les services de contrôle étrangers »*, ont souligné les dirigeants du S.N.C.T.A.

La désorganisation du trafic tient d'abord à la défection des matériels dans les tours et les centres de contrôle français. Le S.N.C.T.A. a relevé au centre d'Aix-en-Provence, au mois de juillet dernier, 114 pannes de téléphone et 140 pannes de radio. A cet égard, *« les P.T.T. n'accordent aucune priorité de réparation pour les lignes spécialisées comme les nôtres »*, remarque M. Fournier.

« Les otages de l'armée de l'air »

En outre, la « cohabitation » dans le ciel entre avions civils et avions militaires est difficile. Sur 26 exercices militaies, *9 ont été* programmés au cours de l'été 1979 et, à deux reprises, 3 exercices *différents ont eu lieu simultanément*. A ce propos, le S.N.C.T.A. reproche à la délégation à l'espace aérien, dont le rôle est d'harmoniser l'activité des utilisateurs du ciel, *« d'être l'otage de l'armée de l'air »*.

Pour beaucoup, le mauvais écoulement du trafic est dû à un manque d'effectifs. Dans les centres de contrôle régionaux (C.C.R.) comme dans les tours de contrôle, les aiguilleurs du ciel ne sont plus en nombre suffisant ; l'administration a reconnu par écrit que le C.C.R. d'Aix avait besoin, au minimum, de soixante-quatre contrôleurs supplémentaires. *« La plupart des limitations imposées par la France au trafic aérien d'Europe s'expliquent par cette pénurie d'hommes »*, note le S.N.C.T.A.

Conséquence : la direction de la navigation aérienne propose de n'affecter, à l'avenir, des aiguilleurs du ciel que sur les seuls aérodromes dotés d'un contrôle d'approche. *« Les tours ferment la nuit et même maintenant à certaines heures creuses de la journée*, indique M. Fournier ; *aussi, les incidents mettant en jeu la sécurité aérienne se multiplient »*. Et de faire référence à la collision entre deux avions de tourisme, le dimanche 14 octobre au-dessus de l'aérodrome de Granville. Il y avait eu sept morts : les deux contrôleurs *étaient* en repos.

Il arrive également que, par manque d'effectifs, les contrôleurs *soient* remplacés *« par des agents des chambres de commerce sans formation ni qualification »*. *« C'est le cas à Annecy où des avions se posent de jour comme de nuit, en bonnes conditions météo comme en mauvaises*, note le S.N.C.T.A. *Or Air Alpes envisage d'exploiter, sur ce terrain, des Fokker 28 de soixante-cinq places. »*

Selon M. Fournier, *« l'avenir n'est pas réjouissant. Au budget 1980 il n'a pas été prévu d'augmentation d'effectifs »*. A son avis, *« l'insuffisance du recrutement ne permettra pas de combler les départs à la retraite »*. Des années noires en perspective ? — J.-J. B.

● *L'IATA en question.* — *« Toute tentative américaine de suppression des règlements aériens internationaux créerait des dislocations importantes »*, a déclaré, le lundi 22 octobre à Washington, M. Knut Hammarskjoeld, directeur général de l'Association internationale du transport aérien international (IATA) à l'ouverture des audiences organisées par le Bureau de l'aéronautique civile (CAB). Celui-ci doit décider s'il continuera à reconnaître le rôle de l'IATA dans la fixation des tarifs aériens.

Le CAB a un allié en la personne de Sir Freddie Laker, l'inventeur du « train du ciel » entre Londres et New-York, qui a déclaré que *« l'IATA n'a fait aucun bien à l'aviation civile, ni sur le plan de la construction, ni sur celui du transport, ni sur celui du tourisme »*. — (A.F.P.)

Le Monde

économie

ÉNERGIE

La consommation française de produits pétroliers n'augmente que faiblement

La consommation française de produits pétroliers a augmenté de 3,6 % au cours des neuf premiers mois de l'année et atteint 76,3 millions de tonnes, précisent les statistiques publiées par le Comité professionnel du pétrole.

La consommation d'essence se stabilise puisque sa croissance est nulle sur les cinq derniers mois sans que l'on sache si l'on doit attribuer ce phénomène à la hausse du prix des carburants, à la quasi-stagnation du pouvoir d'achat ou à la « chasse au gaspi ».

En revanche, les livraisons de fuel domestique sont en hausse de 9,3 % par rapport à septembre 1978 et celles de fuel lourd en augmentation de 9,2 %. Mais pour les neuf premiers mois, leurs croissances sont respectivement de 0,8 % et 5,3 %.

Alors que la consommation croît faiblement, les importations de pétrole brut — sur huit mois — sont en augmentation de 13,8 %. Dans une note de conjoncture, l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole (U.C.S.I.P.) précise pourtant que cet accroissement ne permet cependant pas de disposer de stocks pléthoriques mais bien plutôt d'un niveau de stocks qui demeure historiquement faible.

La croissance des importations pour besoins français n'a d'ailleurs été que de 9,8 %. Les compagnies françaises ont en effet fortement accru (+ 122 %) le façonnage (traitement de pétrole brut pour le compte de compagnies de pays étrangers). Les stocks de produits pétroliers (+ 3,1 millions de tonnes) ont été reconstitués au niveau d'il y a un an tout comme les stocks de brut (+ 2,1 millions de tonnes). Enfin les raffineries, du fait d'un fonctionnement plus intensif, ont autoconsommé un peu plus de pétrole (+ 0,4 million de tonnes). A la direction des hydrocarbures, on affirme aussi que les raffineurs français n'ont pas vendu la moindre cargaison à Rotterdam.

Sans verser dans le pessimisme, affirme donc l'U.C.S.I.P., les incertitudes subsistent pour l'approvisionnement futur, l'état des stocks simplement conforme à l'obligation de réserve ne pouvant prémunir le pays contre des ruptures imprévisibles des approvisionnements.

LE PRÉSIDENT CARTER POURRA RATIONNER L'ESSENCE EN CAS DE PÉNURIE

La Chambre des représentants a approuvé, le 23 octobre, un texte qui donne au président Carter l'autorité d'imposer un rationnement de l'essence en cas de pénurie grave.

Compromis entre deux versions votées précédemment par la Chambre et le Sénat, cette loi a été adoptée à la majorité de 301 voix contre 112. Elle donne au président le pouvoir d'imposer un rationnement si les réserves de produits pétroliers baissent de 20 %.

SOCIAL

LA SITUATION DES IMMIGRÉS EN FRANCE

EXPULSION AU FOYER DE NANTERRE

Sans ménagement

Les foyers Sonacotra de la rue des Sorbiers à Nanterre : un délire d'architecte. Deux tours cylindriques d'une quinzaine d'étages. On les appelle « les cigarettes » car elles ressemblent à deux cigarettes géantes dressées vers le ciel. Des gens logent dans ces horreurs. Ou plutôt, y logeaient. Mardi 23 octobre, plus de cinq cents immigrés, locataires des foyers, en grève des loyers depuis quatre ans, ont été expulsés par les forces de l'ordre. Le soir, ils attendaient toujours, immobiles, debout sous la pluie, devant les immeubles. La plupart étaient tête nue, en simple pull-over ou en veston, dépourvus de tout. Leurs affaires, leurs objets personnels avaient été entassés pêle-mêle — c'est devenu une habitude dans les Hauts-de-Seine, — dans des sacs à poubelle en plastique, puis emportés par des camionnettes.

« *On m'a remis un papier*, explique un ouvrier, *mais je ne sais lire que l'arabe. Les copains ont fait la traduction.* » Sur ce « *document* » ronéotypé ces simples mots : « *Gallap, 9, rue de la Tour, Malakoff.* » C'est l'adresse d'un garde-meubles situé de l'autre côté de Paris...

La veille, les résidents réfractaires avaient reçu une nouvelle lettre comminatoire de la Sonacotra les invitant à régler tout ou partie des sommes dues. Le 15 octobre, la police de Nanterre avait cadenassé une centaine de chambres. Mais les locataires, avec l'appui du maire et de groupes d'habitants, réclamaient la levée de cette interdiction.

Peu de bavures au cours de cette expulsion. Seul un vieil ouvrier, accidenté du travail et porteur de béquilles, qui prétendait se reposer dans l'escalier après une descente précipitée, a été jeté sans ménagement au bas des marches. L'opération « *dégagement d'un foyer en grève* » s'est déroulée en trois temps : le matin, bouclage du quartier, invasion par les forces de l'ordre et expulsion des résidents dénoncés comme grévistes par le gérant ; à 17 heures, construction d'un mur en parpaings pour empêcher l'accès de l'un des immeubles et de la cantine, où se réunissait un comité des résidents, non reconnu par la Sonacotra ; la nuit, enfin, mise en place de brigades spéciales d'intervention pour défendre les approches des bâtiments condamnés. Quelque peu gênés par cette méchante besogne, les hommes de police liaient cependant conversation avec les immigrés, restés très calmes malgré tout. Pendant ce temps, le préfet recevait le maire de Nanterre et des élus de gauche venus protester.

Devant les foyers, la lumière des lampadaires s'éteignait, puis se rallumait successivement, sans que l'on sache pourquoi.

Des militants du P.C.F. distribuaient un tract dénonçant « *le comportement des forces de police pour le moins agressif et provoquant* », et soulignant que « *dans cette affaire les organisations (gauchistes et P.S.) ont joué les incendiaires* ». Le tract expliquait aussi le rôle des communistes qui « *se sont immédiatement rendus sur les lieux* ».

Cependant, dans la soirée, aucun abri, aucun casse-croûte n'avait été proposé aux immigrés jetés à la rue.

JEAN BENOIT.

[Dans un dossier de vingt-quatre pages en date du 23 octobre — pure coïncidence sans doute, — la direction de la SONACOTRA publie la photocopie d'une « offre de relogement » datée du même jour, « remise par l'huissier en même temps que la signification d'expulsion » et rappelle que les cessations de paiement dans les deux foyers ont commencé le 1er septembre 1975, à propos d'une augmentation qui faisait passer la redevance de 8,30 F par jour (257 F par mois) à 8,80 F par jour (272 F par mois). Elle affirme que ses propositions de nouveau règlement intérieur, de diminution de la redevance (à 232 F par mois) et d'abandon des arriérés ont été refusées, et qu'elle a entrepris des travaux d'amélioration pour une valeur de « près de 2 millions de francs ». Elle ajoute que ses propositions sur « un protocole d'accord collectif, des formules d'engagement individuel de reprise des paiements, la remise de 60 % de la dette, la grille de remboursement en fonction des délais (douze mois maximum) et des revenus » ont fait l'objet d'un affichage dans les foyers et « restent valables, même après réalisation de la fermeture ». Les locataires réfractaires, de leur côté, veulent le départ du gérant et la reconnaissance de leur comité de résidents.]

M. Pierrre Mauroy et l'évêque de Lille s'opposent à l'expulsion d'une famille algérienne

De notre correspondant

Lille. — Le collectif antiraciste de Lille, qui réunit une dizaine d'organisations, la municipalité de Lille, dont le maire est M. Maurois (P.S.), des municipalités de banlieue, mais aussi des personnalités comme l'évêque de Lille, Mgr Gand, ou le pasteur Teulon, de la communauté protestante, veulent s'opposer à l'expulsion d'un immigré algérien, M. Ali Medjahed, de sa femme et de ses deux enfants.

Depuis son arrivée — légale — en France, M. Medjahed a connu bien des déboires. On lui a tout d'abord attribué un « *récépissé provisoire* » qui tenait lieu de titre de séjour et lui permettait d'exercer une profession commerciale. Ce que fit l'intéressé. Mais, les affaires n'étant pas brillantes, il se fit embaucher dans des entreprises. M. Medjahed ne sait pas lire et ignore qu'il doit faire renouveler son autorisation de séjour... Il cotise néanmoins normalement à la Sécurité sociale. En 1975, sa fiancée le rejoint à Lille. Ils se marient en juillet 1976. Une naissance s'annonce, et les ennuis vont commencer.

Mme Medjahed, qui comprend le français mieux que son mari, multiplie les démarches pour obtenir une carte de séjour. On lui demande alors de fournir la preuve des cotisations de son mari comme... commerçant.

A cette époque M. Medjahed travaille à la TRU (Société de ramassage des poubelles). Il n'est donc pas en règle : il a été admis à travailler comme commerçant et non comme salarié. Ses papiers sont confisqués par la police, et la justice contraint même son employeur à le licencier ! L'entreprise se fait tirer l'oreille, estimant le motif de renvoi excessif. Elle sera condamnée à une amende pour n'avoir pas mis à la porte M. Medjahed assez vite ! Il est finalement congédié en mars 1978, et, n'étant toujours pas en règle, il n'a droit ni au chômage, ni aux allocations, ni à la sécurité sociale.

Un deuxième enfant vient au monde quelques mois plus tard. Des démarches sont entreprises de différents côtés et aboutissent à une nouvelle attribution d'un récépissé de demande de carte de séjour, mais valable seulement jusqu'au 23 mars 1979. M. Medjahed a trouvé du travail dans une entreprise de bâtiment. Mais, à l'expiration du récépissé, il se retrouve de nouveau en situation irrégulière : il n'a même plus le droit au travail et ne peut percevoir aucun subside. Grâce à la solidarité des gens du quartier du Vieux-Lille et au bureau d'aide sociale, M. Medjahed et sa famille peuvent vivre. En dépit des interventions de personnalités politiques ou religieuses, le point de vue de la préfecture de police semble immuable : M. Medjahed, sa femme et ses enfants dolvnet être expulsés.

Au cours d'une conférence de presse tenue la semaine dernière, l'évêque de Lille avait affirmé : « *Il faut des règlements et des lois, mais leur application sans nuance peut conduire à de graves injustices. Il y a dans ce dossier un aspect humain dont nous devons tenir compte. Le respect de la dignité de l'homme l'exige.* » Et le pasteur Teulon déclare : « *Nous ne pouvons rester au plan des principes. Nous devons attirer l'attention des pouvoirs publics sur un cas aussi dramatique. L'administration peut devenir un monstre froid.* »

Les membres du collectif antiraciste vont multiplier les actions pour obtenir que la famille Medjahed puisse s'installer dans la région lilloise. Rien, en effet, dans l'attitude de cette famille, ne justifie une quelconque brimade.

GEORGES SUEUR.

● *A Marseille*, le Père Audusseau, membre de la commission diocésaine des travailleurs maghrébins ; le pasteur Froment, du comité de l'Eglise réformée évangélique de la ville ; le Père Cyrille, recteur de la paroisse orthodoxe grecque, et le pasteur Merminod ont publié une déclaration commune pour dire l'« *émotion* » que les projets de loi anti-immigrés suscitent dans les communautés chrétiennes de Marseille et de la région. Soulignant que les immigrés, par leur travail « *au temps des vaches grasses* », ont acquis des droits, ce texte s'élève contre le « *climat de culpabilité et d'humiliation* » créé par la multiplication des contrôles et des tracasseries administratives visant les étrangers.

● *Grève des transports lyonnais.* — Les trois mille salariés des transports en commun lyonnais (T.C.L.) se sont mis en grève ce 24 octobre: Ni le métro ni les autobus ne circulent. Le mouvement, lancé par les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et autonome, est prévu pour vingt-quatre heures. Les principales revendications concernent les salaires, la réduction du temps de travail et des conditions de travail et l'amélioration du service rendu aux usagers par le renforcement des fréquences.

UNE ASSOCIATION DE JURISTES POUR LES DROITS DES IMMIGRÉS

L'Association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés, qui vient d'être créée à Marseille, se propose de combattre toute disposition juridique à l'égard des étrangers qui enfreindrait les droits fondamentaux de l'homme et les principes généraux du droit.

L'Association regroupe, dans la région d'Aix-en-Provence et de Marseille, une soixantaine de membres (magistrats, avocats, inspecteur du travail, enseignants, fonctionnaires des collectivités locales, élus, cadres, etc.). Dans l'immédiat, des contacts ont été pris avec les élus pour les informer de l'existence de l'Association et leur transmettre toute documentation relative au projet de loi Bonnet-Stoléru. L'Association se déclare prête à participer à des réunions de travail dans divers organismes et regroupements. Elle écarte la défense des droits individuels. Un travail de réflexion sur deux thèmes « Les libertés publiques et les immigrés » et « Le droit et les immigrés dans les relations de travail », doit déboucher sur la publication d'un Livre blanc. — *(Corresp.)*

★ Association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés, 15, rue Saint-Savournin, 13005 Marseille.

AGRICULTURE

LES AUTRES PAYSANS

(Suite de la première page.)

En 1976, M. Ragot est gravement malade. Sa femme passe alors un BEPA (1) qui lui permettra de continuer à exploiter si le malheur venait. C'est moins la loi qui le lui impose qu'une précaution prise vis-à-vis de l'entourage paysan, prompt à contester les successions. Certes, le cas est limite, mais la « *vulgarisation féminine* », comme on dit, s'est aussi considérablement développée. On y traite peut-être moins qu'autrefois de formation ménagère et plus de gestion des *exploitations*, voire de culture générale.

Comment, quand on débute, organiser l'entreprise ? Jouer avec le puzzle des pièces de terre ?

« *J'ai trois types de terre : sableuse, argileuse et une bonne veine de 50 hectares qui descend du Gâtinais. Cela m'oblige à utiliser des tracteurs et des charrues différentes. Dans les bonnes terres, on fait un maïs sans irrigation, suivi de deux blés. Sur les sables, des moutons : un essai de huit à neuf brebis à l'hectare de type limousin, sur des prairies non entretenues. Sans labour, sans engrais, avec seulement 15 F de produits vétérinaires par brebis, le rendement est bien meilleur que si je faisais 45 quintaux d'escourgeon. Quand je suis arrivé, j'ai commencé par drainer, raser les haies de 20 mètres de large qui empêchent le matériel de manœuvrer, font de l'ombre aux cultures et abritent les lapins prédateurs. J'ai aussi arraché un bois de 11 hectares sur de bonnes terres.* »

Mais la décision, comment se prend-elle ? Pour le drainage, c'est l'ami de la Champagne berrichonne qui a été l'initiateur. Pour les céréales, l'arrachage des haies et du bois, la recherche du meilleur rendement agronomique sur les terres qui en valent la peine a prévalu. Pour le mouton, la règle à calcul a commandé : « *Les voisins s'escriment à faire du maïs irrigué, mais le pompage de l'eau coûte, surtout à grande profondeur comme ici.* » Les 17 quintaux de mieux qui sortiront des arrosoirs aux rampes grandes comme des pales d'hélicoptère valent-ils la dépense ?

Pour éliminer le maïs des sables, M. Ragot envisage de cultiver du *ray grass* (de l'herbe !) pendant deux ans, d'y mettre les moutons un an, portant le troupeau à 400 mères, suivi d'un colza, puis d'un blé.

Tout de même, arracher les haies, un bois, cela vous a des relents d'agriculture industrielle, de trouble-fête dans un pays de bocage, qui s'embarrasse de demain comme du déluge. M. Ragot a eu droit à sa pétition d'écologistes, contresignée même — une erreur — paraît-il par le député du lieu. Pétition à facettes, qui regroupe ceux qui savent ce que l'écosystème des haies veut dire, les protecteurs de lapins au doigt crispé sur la détente, et les jaloux paysans qui n'apprécient guère les petits jeunes entreprenants ou les mutants de la planète régionale voisine. Il est bien rare que dans les campagnes on ne vous parle pas d'un troupeau mystérieusement crevé, d'une clôture ouverte par hasard ou d'un boulon de carter de boîte à huile dévissé sur une moissonneuse-batteuse.

Ces histoires font aussi partie de la saga des nouveaux paysans. « *J'ai eu la paix le jour où j'ai décroché le fusil de chasse* », dit M. Ragot. Les westerns sont toujours d'actualité.

Les rapports avec la terre sont-ils aussi tendus ? Un ami de M. Ragot est venu se joindre à la conversation. Mutant de Seine-et-Marne, il sait ce qu'est l'accueil des gens du cru. Fermier exproprié, le voilà aisément, semble-t-il propriétaire... « *Reposer les terres de temps en temps, oui, ce serait nécessaire. Introduire l'élevage... Oui, sans doute, je devrais le faire. Mais je suis issu d'une région céréalière, j'ai du mal à m'y mettre.* »

« Je n'ai pas le droit de rater 10 hectares »

M. Ragot, lui, n'avait pas ce pas à sauter pour compter sur les moutons. Les terres crachent à coups d'azote et de traitements antiparasitaires. Bien sûr, ce n'est pas excellent, les maladies s'accoutument aux produits chimiques. « *En 1977, je n'ai pas osé employer les fongicides, je ne savais pas ce que c'était. J'ai eu de la fusariose (maladie transmise par le sol, qui brûle les récoltes). Aujourd'hui, je n'ai pas le droit de rater 10 hectares de céréales, cela coûte trop cher.*

» *Quoi qu'il arrive, on traitera. Deux fongicides sur les blés, c'est entré dans les mœurs. Des orges d'hiver non traitées, c'est 20 quintaux de moins systématiquement. Les derniers quintaux coûtent cher, mais on ne peut pas ne pas mettre tous les atouts de son côté. J'emploie toujours plus d'engrais azotés : 270 à 280 unités d'azote sur les colzas, ce qui représente, soit dit en passant, 840 litres de pétrole à l'hectare. Des traitements sélectifs ? Pourquoi pas ?, mais le parathion, qui est théoriquement interdit et qui tue tout, revient à 11 F par hectare. Le zolone, qui épargne les abeilles, à 65 F...* »

Cette nouvelle agriculture-là dévore les engrais et les produits de traitement, mais elle joue aussi le mouton contre le maïs irrigué... Elle dévore encore pas mal de capitaux pour acheter les machines, équiper les terres : une moissonneuse-batteuse coûte, selon sa taille, 140 000 ou 200 000 F. On emploie en 1978 quatre fois plus de chevaux-vapeur pour 100 hectares qu'en 1958 (160 contre 44) et trois fois plus de moissonneuses-batteuses (1,7 contre 0,5). *Le coût moyen d'un drainage* s'élève à 6 000 F par hectare. A multiplier par cent cinquante... La tendance est donc à la suppression de la main-d'œuvre salariée. De fait, M. Ragot exploite ses 170 hectares avec un seul ouvrier agricole. Les salariés permanents, qui étaient 620 000 en 1955, ne sont plus que 212 000 environ en 1979.

M. Ragot n'a *pas eu* à acheter les terres. Heureusement, car dans la région, l'hectare aménagé vaut environ 25 000 F et celui qui n'est pas équipé de 15 000 à 17 000 F. Le prix moyen en France s'élève en 1978 à 18 550 F. Le maximum est atteint par le Var (49 600 F) et le minimum par le Jura (9 100 F). Ainsi l'agriculture, quelle que soit la structure de l'exploitation, est devenue une industrie lourde : le capital investi (800 milliards d'actifs pour la branche en 1978) augmente plus vite que la valeur ajoutée. Mais il s'agit d'un argent bien placé en cas de revente. Les nouveaux paysans, comme les anciens, travaillent pour la postérité, établir les enfants ou mourir riches.

Quand on n'hérite pas directement, pour éviter la division d'un domaine à la succession des propriétaires, ou encore pour éviter d'avoir à racheter ce foncier quand le propriétaire décide de vendre la terre affermée, il existe aujourd'hui la formule des groupements fonciers agricoles (G.F.A.). Associatifs ou familiaux, comme celui de M. Ragot. L'exploitation reste indivise, la propriété et le revenu afférent étant divisés en parts. On compte aujourd'hui environ deux mille G.F.A en France. La formule, qui date de 1970, a quelques difficultés à s'épanouir. Au cours des trois dernières années, les souscriptions de parts n'ont porté que sur 1 % de la valeur annuelle des transactions foncières. Les nouveaux paysans ont surtout besoin de nouveaux investisseurs. La question n'est pas près d'être résolue.

Les organisations professionnelles agricoles ont, dans leurs formes actuelles, l'âge des jeunes paysans. Nombre d'entre elles, les *coopératives notamment, ont été* créées pour donner aux exploitants la liberté que confère le pouvoir économique. *Aujourd'hui,* la coopération est confrontée aux mêmes règles de survie que l'industrie privée, et les agriculteurs constatent que face aux industries d'aval et d'amont leur marge de décision de chef d'entreprise est bien faible. De là à rejeter ces acquis des luttes agricoles il n'y a qu'un pas, d'autant plus vite franchi que, depuis 1974, cet acquis est faible, sinon nul.

Ce qu'on pourrait appeler « *l'environnement agricole* » ne trouve pas grâce aux yeux de M. Ragot, qui préfère parler de « mafia ». « *Je fais partie d'un centre de vulgarisation agricole. L'ancien technicien était épatant. Le nouveau... La SAFER* (2), *ce sont des marchands de biens véreux ; le président de la commission des cumuls, qui exploite 400 hectares, cumule lui-même les professions.*

» *Les plans de développement mis en place par l'administration, la profession et le Crédit agricole sont autant de loups dans la bergerie : des productions imposées par des techniciens pas toujours compétents. S'il faut aller au bagne pour gagner sa vie, emprunter à moyen terme pour payer le court terme... Comment prévoir — et établir le crédit correspondant — l'évolution d'une exploitation quand les données de base sont fausses : nous avons fait des études de cas de plan de développement où l'on tablait sur une sole de blé de 20 hectares 51. Admirez la précision. Les agriculteurs font confiance aux techniciens qui comptent pour eux et au Crédit agricole qui hypothèque.* »

Un certain ras-le-bol

La charge est sévère, mais elle exprime bien un certain ras-le-bol. Est-il si différent de celui qui a fait fuir, sur les causses à chèvres et à moutons, les nouveaux bons sauvages qui, si l'on en croit les sociologues (3), ont découvert, au *fond* de leur marginalité, l'Etat et le mirage de ses subventions et les dossiers instruits par les organisations professionnelles toutes-puissantes.

La coopérative semble la cible préférée de M. Ragot. « *D'un naturel méfiant, les paysans ont créé leurs coopératives. Aujourd'hui, ils sont engloutis par elles.* » Avec quelques autres, il cherche à créer un groupement de vente pour ses céréales. Coopération du nouvel âge qui veut *retrouver* la *dimension* humaine et la responsabilité individuelle, ou regroupement de quelques entrepreneurs qui s'allient entre puissants pour donner par synergie plus de pouvoir encore à leur pouvoir ? Près de Châteauroux, quelques producteurs ont créé un groupement de vente de ce type, et bientôt d'achat « *sans intermédiaires à blouses blanches qui pompent les marges* ». Avec un agriculteur retraité comme permanent, le blé est vendu trois ou quatre centimes plus cher. Cela suppose encore des investissements en équipement de stockage à la ferme. « *Le phénomène est général,* dit M. Ragot, *dans la grosse agriculture perdue pour les coopératives régionales. Les autres, les petits, ne peuvent pas se défaire. En fait, ils sont intégrés ; leurs chèques vont de la coopérative au Crédit agricole.* » Fait significatif, alors qu'elle progresse dans les autres secteurs de production, la part de la coopération dans la collecte des céréales a régressé de dix points entre 1950 et 1975.

Les nouveaux paysans ne seraient-ils pas coopérateurs ? Autrement dit, la génération issue de la JAC (4), celle qui avait toujours le mot solidarité à la bouche par vertu chrétienne, mais aussi comme système de gouvernement du peuple paysan — les petits solidaires des gros, et réciproquement, — aurait-elle fait son temps ? Difficile à dire. Reste que l'évolution des formes collectives d'agriculture, chères au Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.), n'est guère convaincante : créés en 1966, les GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) ne sont, en 1978, que 13 600, dont 8.500 constitués entre père et fils. Ils réunissent 31 600 agriculteurs qui exploitent 3,2 % des surfaces.

L'utilisation du matériel en commun n'est pas non plus très développée, puisqu'on ne compte que 8 000 coopératives de ce genre.

Un dernier trait décoché par M. Ragot pour faire bonne mesure : « *J'ai fait réaliser une partie du drainage par la CUMA* (5), dit-il, *les drains étaient à contre-pente et enterrés à 60 centimètres de profondeur, au lieu de 80 centimètres. Je ne peux pas faire jouer la garantie décennale, car je suis propriétaire de parts sociales dans la CUMA. Impossible de se retourner contre soi-même. En 1974, une partie des terres a été drainée dans le cadre d'un plan d'ensemble dit « de Briare », opération réalisée avec des crédits européens. Le remboursement s'élève à 500 francs par hectare pendant vingt ans.*

Cimetière pour chevaux

*Les résultats ne sont guère en*courageants et la conjoncture n'est pas bonne. « *La marge brute diminue. En 1974, elle permettait d'acheter dix DS ou cinq tracteurs de 100 chevaux. Aujourd'hui, deux DS ou un tracteur seulement.* » 1976, la sécheresse ; 1977, la fusariose. 1978 ? « *Une très bonne année* », dit M. Ragot. *1979 ?* « *Une année moyenne.* » Pas encourageant, mais tout de même : « *On boucle, on vit, mais on ne peut pas dire qu'on fait fortune. Il faut dix ans.* »

Eh oui ! Dix ans, à peine plus que le temps d'un bail pour soulever la chape des emprunts et vivre mieux. De mieux en mieux ? Certainement, puisque ces dix ans de pauvreté relative ne font pas peur aux jeunes qui désirent s'installer, et qui sont, paraît-il, plus nombreux que les exploitations disponibles. Reste un obstacle, et de taille, le financement du foncier et de l'équipement.

Tout de même, les nouveaux paysans ont un atout ; moins attachés que leurs aînés à la religion de la terre productrice d'aliments, *ils voient* arriver la semaine de trente-cinq heures sans déplaisir. Derrière la société des loisirs se profilent de nouveaux besoins de consommation que la possession de la terre, ou son exploitation seulement, peuvent assouvir. Cela va de la jouissance esthétique devant la contemplation d'un paysage à des formules de rémunération plus prosaïques. M. Ragot, qui n'a pas l'air à court d'idées, cite sans chercher : le compost de fumier en petit conditionnement, les cagettes de blé pour la décoration, les bûchettes pour la cheminée, le parcours de chasse, de pêche, de photographie, le camping à la ferme, la maison pour personnes âgées, la pension pour chiens, l'hôtel-restaurant-boîte de nuit, et le cimetière pour chevaux !

Farfelu ? Pas tant que cela. M. Ragot retombe vite sur ses pieds pour théoriser : « *Pour l'avenir, il faut classer les terres. Dans celles qui sont très bonnes, on équipe, on plante, on produit. Dans les autres, on fait de l'élevage, ou autre chose. Pour réussir demain, deux types d'agriculture, mais une seule règle à calcul.* »

JACQUES GRALL.

(1) BEPA : brevet d'études professionnelles agricoles.
(2) SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural.
(3) *Le Retour à la terre. Au fond de la forêt, l'Etat,* par Danielle Léger et Bertrand Hervieu.
(4) JAC : jeunesse agricole catholique.
(5) CUMA : coopérative d'utilisation de machines agricoles.

Prochain article :

LES « MÉTIS » DE TINCHEBRAY

CHANGES

La Grande-Bretagne abolit tous les contrôles

De notre correspondant

Londres. — Sir Geoffrey Howe, chancelier de l'Echiquier, a annoncé, mardi 23 octobre aux Communes, l'abolition de tous les contrôles sur les changes, soulignant que, *« après quarante ans d'existence, le système avait perdu son utilité »*. La seule exception apportée à la totale liberté rendue aux Britanniques, notamment d'ouvrir des comptes dans les banques étrangères, d'investir à l'étranger et d'acheter des lingots d'or, concerne les transactions avec la Rhodésie, en raison du système des sanctions qui, de l'avis du chancelier, ne serait bientôt plus nécessaire.

La décision, que Sir Howe a qualifiée d'*« historique »*, dont le premier effet sera d'assurer une économie annuelle de 14 500 000 livres au Trésor, consécutive à la compression du personnel de la Banque d'Angleterre, était attendue. Dans le budget de juin et à la mi-juillet, le gouvernement avait pris des mesures de libéralisation sur le financement des investissements à l'étranger. Néanmoins, au lieu d'une élimination progressive, le gouvernement a préféré abolir d'un seul coup toutes les restrictions. La relative stabilité du sterling et la modestie du montant des capitaux exportés depuis l'été ont probablement déterminé le gouvernement à aller jusqu'au bout de ses intentions.

Aux Communes, le chancelier a souligné que, à un moment où les réserves pétrolières de la mer du Nord augmentaient, il était sage de faciliter les investissements à l'étranger, producteurs de revenus. Il a ajouté que l'abolition des contrôles augmenterait le rôle de la City comme centre financier mondial. Etant donnée la possibilité offerte aux sociétés étrangères d'emprunter sur le marché des capitaux britanniques, les officiels escomptent que le sterling sera appelé à long terme à jouer un rôle plus important. Néanmoins, on précise que les détenteurs de sterlings à l'étranger restent soumis aux restrictions prévues par l'accord de 1977 passé avec les autorités monétaires étrangères, notamment celles du Proche-Orient, en vue d'empêcher une hausse de ses balances après leur chute brutale de 1976.

M. Healey, au nom de l'opposition, a dénoncé la décision gouvernementale comme une action *« précipitée, doctrinaire et aventureuse »*, soulignant que le gouvernement était privé de la possibilité de rétablir les contrôles si la situation économique le rendait nécessaire dans l'avenir. Mais M. Lawson, ministre du Trésor, déclarait plus tard aux journalistes que le gouvernement n'envisageait pas d'avoir jamais à rétablir ces contrôles. Pour les conservateurs, l'abolition du système répond d'abord au souci du gouvernement d'honorer ses promesses, mais représente surtout un acte de confiance dans le redressement économique amorcé par la politique du gouvernement. A M. Healey, qui lui demandait s'il pouvait garantir que les institutions financières investiraient davantage en Grande-Bretagne qu'à l'étranger, le chancelier a *répondu* qu'il fallait s'attendre à une exportation des capitaux mais qu'elle serait compensée par un mouvement en sens inverse, avec pour résultat de n'apporter aucun changement majeur sur le marché des changes.

De son côté, le ministre des finances indiquait qu'il était *« impossible de préciser les effets de la décision sur la balance des paiements. Dans une large mesure, cet effet dépendra de la confiance dans le sterling »*. La baisse de la livre est considérée comme due au fort taux d'intérêt américain, et non comme la conséquence immédiate de l'abolition du contrôle. M. Lawson a encore déclaré : *« Le niveau du sterling ne sera pas déterminé par l'existence des contrôles, mais par la performance de l'économie et la confiance du reste du monde dans la politique du gouvernement. »*

M. Lawson a indiqué que la décision gouvernementale n'aurait pas d'effet sur le taux d'intérêt britannique. Il répondait aux critiques de ceux qui craignent que la mesure d'abolition n'ait pour effet d'annuler les chances de réduire le taux de l'intérêt et d'éviter la hausse des prêts hypothécaires prévue pour janvier. M. Lawson a déclaré que, en mettant fin au contrôle, la Grande-Bretagne, comme l'Allemagne fédérale, obéissait à la lettre du traité de Rome concernant le libre mouvement des capitaux au sein de la Communauté. *« Cette décision représente une modeste part aux efforts entrepris par le gouvernement pour renégocier sa contribution au budget communautaire »*, a-t-il dit. Il a démenti que l'abolition ait été décidée dans la perspective d'une entrée de la Grande-Bretagne dans le système monétaire européen (S.M.E.).

Les réactions de la City sont très favorables ; le président du Stock Exchange a déclaré que l'abolition des contrôles permettrait de rétablir la position de Londres comme centre financier. Dans son ensemble, la presse réagit également favorablement. Le *Financial Times* pense que les premiers effets seront déplaisants, mais qu'à long terme la mesure sera bénéfique pour l'économie. Pour le *Daily Telegraph*, les contrôles *« n'avaient pas empêché les investissements industriels à l'étranger, mais les avaient rendus seulement plus chers »*. Et le *Daily Mail* souligne que *« de sages investissements à l'étranger ne représentent pas une perte pour la Grande-Bretagne, mais plutôt une assurance contre un avenir incertain. Le revenu des actifs étrangers acquis aujourd'hui pourrait bien nous être utile plus tard quand notre richesse venant de la mer du Nord s'épuisera. »*

HENRI PIERRE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép -		Rep + ou Dép -		Rep + ou Dép -	
$ E.-U. ..	4,2280	4,2300	— 125	— 85	— 245	— 190	— 620	— 520
$ can ...	3,5690	3,5730	— 75	— 30	— 140	— 80	— 445	— 175
Yen (100)	1,8030	1,8060	+ 80	+ 115	+ 155	+ 180	+ 380	+ 450
DM	2,3120	2,3455	+ 60	+ 95	+ 120	+ 170	+ 425	+ 505
Florin ..	2,1150	2,1180	+ 60	+ 85	+ 100	+ 145	+ 270	+ 345
F.B. (100).	14,5760	14,5970	— 380	— 235	— 620	— 380	—1015	— 475
F.S.	2,5345	2,5380	+ 170	+ 220	+ 400	+ 450	+1105	+1200
L. (1 000).	5,0890	5,0960	— 190	— 115	— 375	— 285	—1120	— 945
£	8,8900	8,9010	— 245	— 155	— 440	— 305	—1000	— 750

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 1/4	7 7/8	7 7/8	8 1/4	8 1/16	8 7/16	8 7/16	8 13/16
$ E.-U. ..	44 3/4	45 3/8	14 1/4	15	15 1/8	15 1/2	15 5/16	15 11/16
Florin ..	8 3/4	9 1/4	9 1/4	9 11/16	9 7/16	10	9 3/4	10 1/4
F B. (100)	13	15	13 3/4	14 1/2	13 3/4	14 1/2	13 3/4	14 1/4
F S.	1/4	1	2 1/4	2 3/4	2 7/16	2 13/16	3 5/8	4 1/8
L. (1 000)	14	16	14 1/2	15 1/2	15 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2
£	14 3/4	15 1/4	14 1/4	15	14 1/2	15 1/4	14 1/4	15
Fr. franc..	11 9/16	12 5/8	12 5/8	13 1/8	12 1/4	13	13 3/8	14 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués à 11 h. 15 par une grande banque de la place.

LE TAUX DE BASE DES BANQUES AMÉRICAINES EST PORTÉ A 15 %

Le taux de base (prime rate) consenti par les banques américaines à leurs meilleurs clients a été porté de 14,5 % à 15 % par la plupart des grands établissements d'outre-Atlantique. Ce relèvement est le deuxième depuis l'annonce des mesures américaines de restriction du crédit, le 6 octobre dernier, à la diligence des autorités monétaires.

Il risque de n'être pas le dernier, puisque lesdites autorités monétaires provoquent délibérément la hausse des taux intérieurs aux Etats-Unis, à la fois en élevant le loyer de l'argent entre banques (Federal Funds), en majorant le coût d'accès des établissements au guichet officiel de l'escompte, dont le taux vient d'être porté de 11 % à 12 %, et en « gelant » une partie des dépôts des banques en instituant des réserves obligatoires sur ces dépôts. Les experts estiment que d'ici à la fin de l'année, le taux de base pourrait atteindre 15,5 % et peut-être 16 %, record historique.

CONSOMMATION

● *Un essai comparatif sur les pneus de voiture va être entrepris par l'Institut national de la consommation (I.N.C.)*, dans le cadre de son programme annuel de travaux techniques. En annonçant cette décision à la presse, mercredi 24 octobre, M. Pierre Fauchon, directeur de l'I.N.C., a précisé que cet essai serait *« long, complexe et coûteux »*, et qu'il ne fallait guère en attendre les résultats avant un an. L'I.N.C. a été saisi, en mai et juin derniers, de divers accidents dus à l'éclatement de pneus à carcasse radiale. Cette décision de son conseil d'administration survient quelques jours après la mise en cause des pneus V-10 et V-12 Kleber-Colombes par l'Union fédérale des consommateurs, qui ne fait pas partie de l'I.N.C. (*le Monde* du 19 octobre).

● *Consommation.* — L'Institut national de la consommation (I.N.C.) diffuse depuis le 6 octobre un bulletin d'information téléphoné sur les prix et les tendances du marché des fruits et légumes. Ce bulletin, qu'on peut obtenir au numéro d'appel 667-13-22 donne des conseils d'achat au détail et comportera une rubrique de prix concernant des produits alimentaires ou non, des biens et des services et une rubrique « essais comparatifs ».





CONJONCTURE

EN SEPTEMBRE

Les prix de détail ont augmenté de 0,8 %

L'indice des prix de détail calculé par l'INSEE a augmenté de 0,8 % en septembre, s'inscrivant à *228,3 contre 244,4 en août sur* la base 100 en 1970. En un an (septembre 1979 comparé à septembre 1978), les prix de détail ont augmenté de 11 %.

L'augmentation de septembre apparaît modérée parce qu'elle suit deux mois de très forte hausse : 1,3 % en juillet et 1 % en août. Mais le rythme annuel de hausse des prix calculé sur les trois derniers mois connus (juillet, août, septembre) atteint 13,4 %, contre 10,4 % il y a un an à la même époque.

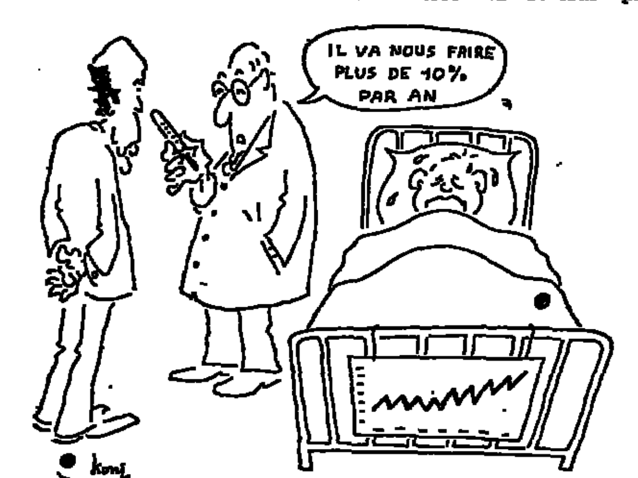
● *Les produits alimentaires* ont augmenté de 1 % en un mois et *de 8,7 % en un an. Rythme* annuel de hausse sur les trois derniers mois : 10,8 %.

● *Les prix des produits manufacturés* ont augmenté de 0,8 % en un mois et de 12,1 % en un an. Rythme annuel calculé sur les tros derniers mois connus : 16,5 %.

● *Les prix des services* ont augmenté de 0,7 % en un mois et de 11,5 % en un an. Rythme annuel calculé sur trois mois : + 11,7 %. Sont en forte hausse les postes : teinturerie, garages et stations-service (+ 1,7 % en un an).

Le résultat de septembre ne doit pas faire illusion. Les prix des produits manufacturés du seul secteur privé continuent de progresser rapidement (+ 0,9 % *en septembre) de même que ceux* des services du secteur privé (+ 1,1 %). Le rythme annuel d'inflation (+ 13,4 %) ne s'explique donc pas seulement par la politique de rétablissement des comptes des entreprises publiques ou de financement dès investissements d'E.D.F., mais aussi par le gonflement — probablement important — des marges du secteur privé.

Le ministère de l'économie a publié un commentaire du résultat de septembre, précisant que, au cours des neuf premiers mois de 1979, la hausse des prix s'était, par rapport aux neuf premiers mois de 1978, moins accélérée en France (+ 1,3 point) qu'à l'étranger (+ 2,8 points aux Etats-Unis, + 3 en R.F.A., + 4,9 en Italie, + 7,7 en Grande-Bretagne).



(Dessin de KONK.)

COLLOQUE

Les nations industrielles et les pays en voie de développement sont-ils concurrents ou solidaires ?

Les nations industrielles et les pays en développement sont-ils concurrents ou solidaires ? Tel était le sujet du colloque organisé, les 20 et 21 octobre, à Paris, par le Service de liaison non gouvernemental aux Nations unies, qui représente, à Genève, différentes *associations militant pour* la cause du tiers-monde (1). Quatre interventions qui, d'une certaine façon, s'opposaient deux par deux, résument assez bien les principales attitudes face aux Etats démunis : recherche d'un nouvel ordre économique international, mise en cause de l'actuel modèle industriel, d'un côté ; appel à un nouvel internationa*lisme prolétarien, porte-à-faux du* syndicalisme européen, de l'autre.

Pour M. Stephane Hessel, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'ONU à Genève, *« l'heure est à l'inquiétude »*, masquée par un mélange de désarroi pour les pays de l'O.C.D.E. et de déception en ce qui concerne les « 77 ». *« D'un côté comme de l'autre, on reste bloqué*, a-t-il déclaré, *sur des préjugés qui n'ont pas beaucoup changé depuis de nombreuses années... » « Malgré les livres des économistes et les discours de responsables, de conférence en conférence, on ne tire pas parti*, a-t-il ajouté, *des potentialités industrielles à développer dans le tiers-monde, ce qui pourrait relancer une économie internationale qui s'essouffle. »* Résultat : *« Bien des pays en développement en viennent à douter de l'efficacité du combat pour une plus grande solidarité et songent à un repliement à l'intérieur des groupes, à une coopération Sud-Sud afin, ensuite, de négocier à partir d'une position de force. »*

« Le moment est donc critique, a souligné M. Hessel, *en raison même d'une crispation chaque fois plus forte. »* Les pays industriels affirment ne pas pouvoir faire de concessions ; les nations en développement cristallisent autour de positions radicales. Cependant, selon le représentant permanent de la France, le sentiment existe que l'économie ne peut être contrôlée qu'au niveau mondial, et, au-delà de la simple défense à court terme des intérêts acquis, se fait jour une plus grande compréhension au Nord comme au Sud et peut-être à l'Est, sur *« la nécessité d'un guidage international »*.

« Un pacte colonial amélioré »

Ce discours ressort d'une analyse libérale de la question du *développement, et la solution proposée*, ou du moins esquissée, s'inscrit à l'intérieur d'une grille classique. En revanche, pour M. Alfred Tevoedjre, directeur général de l'Institut d'études sociales, les relations entre pays industriels et nations en développement *« demandent essentiellement une libération »*. En tout état de cause, *« le commerce n'est pas le développement »*, et la situation actuelle s'apparente à un *« pacte colonial amélioré »*. Selon l'auteur de *la Pauvreté, richesse des peuples*, *« le développement signifie d'abord rupture »*, du fait même de l'antinomie entre les intérêts des uns et des autres. Ainsi, les villages qui vendent du café et du coton à l'Occident ont *perdu leur indépendance alimentaire.*

M. Tevoedjre a souligné que parler de transfert de technologie signifie que celle-ci a une patrie, alors qu'*« il faut retrouver la mémoire technologique des peuples »*. Quant à l'intégration dans l'économie mondiale, *« nous y sommes déjà en termes de domination et de dépendance »*. Il faut, selon lui, établir un développement autonome, mobiliser les forces intérieures, maîtriser les ressources nationales, trouver une solidarité régionale des peuples du tiers-monde, tout en *recherchant des « ponts »* avec les Etats industriels et en établissant avec eux des *« contrats de solidarité »*.

Après cette critique d'une nouvelle division internationale du travail qui ne serait qu'un avatar de l'ancienne, au profit des mêmes bénéficiaires, M. Jean Ziegler, professeur de sociologie à l'université de Genève, conseiller national, *a recherché les modalités « d'organisation d'une solidarité entre militants anti-impérialistes du centre et de la périphérie »*. Après avoir évoqué l'appel à la grève générale de Jaurès, en 1911, contre l'occupation du Maroc, il a souligné que *« l'oligarchie impérialiste avait organisé le monde, fabriquant les images dominantes et homogénéisant les consciences »*.

Il faut, a ajouté M. Ziegler, que *« les hommes et les femmes sans voix »* puissent s'exprimer, et il faut aboutir à un *« internationalisme prolétarien »*.

Cette tâche apparaît difficile alors que les travailleurs des pays industriels sont *« nationalisés »* et *« s'intègrent »* au projet impérialiste de leurs propres oligarchies et que les Etats socialistes sont *« complices »*. Dès lors, les efforts doivent passer, selon M. Ziegler, par l'organisation de syndicats multinationaux, comme cela existe déjà pour la chimie et la métallurgie à Genève, le lancement de grèves internationales, comme celle contre Michelin en 1974, la création d'un fonds de solidarité, la signature de contrats collectifs.

Face à la dénonciation d'une *« régression de la conscience internationaliste des travailleurs »*, la tâche de M. Chérèque, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T., n'était pas facile. Après avoir reconnu que les travailleurs avaient perdu la guerre idéologique, il a souligné le contraste entre les discours et la situation dans les usines où les travailleurs subissent dans leur emploi les effets de la concurrence du tiers-monde. *« Ce qui est relativement facile à la tribune*, a-t-il dit, *l'est moins à Roubaix. »*

Le poids des réalités se fait ainsi sentir, et le syndicat doit *« assumer ses contradictions »*. *« Il faut se livrer à un travail d'information et d'explication, trouver des réponses concrètes et des objectifs mobilisateurs. »* Ainsi l'enracinement dans le réel oblige à une hiérarchie des revendications ; mais il est possible, par exemple dans le cas des travailleurs migrants, de rendre les consciences plus sensibles, au terme d'une *« lente maturation »*, à une lutte contre les discriminations et les inégalités. Une conférence syndicale mondiale sur les problèmes du développement est en préparation, a ajouté M. Chérèque. Elle pourrait remettre en cause le modèle industriel productiviste et envisager une nouvelle forme de *société*. — *M. B.*

(1) Ce colloque s'est tenu en collaboration avec quatre « collectifs » non gouvernementaux (Centre de recherche et d'information pour le développement, Comité français pour la campagne mondiale contre la faim, Commission nationale de la jeunesse pour le développement, Groupe national de la coopération) et avec le concours du ministère de la coopération. La C.G.T. était représentée.

AUTOMOBILE

Matra et P.S.A. Peugeot-Citroën vont élargir leur coopération

Les groupes Matra et P.S.A.-Peugeot-Citroën négocient un élargissement de leur coopération dans le domaine automobile. L'accord qui depuis 1969 lie la division automobile de Matra à Chrysler-France — entré depuis 1978 dans le groupe P.S.A. — vient à expiration à la fin de 1980. Le renouvellement de cet accord devrait être l'occasion d'asseoir sur des bases plus larges et plus solides l'activité industrielle de Matra-automobiles et de renforcer les liens financiers entre les deux groupes.

Une nouvelle société Automobiles Matra pourrait être créée, dans laquelle Matra serait majoritaire, P.S.A.-Peugeot-Citroën prenant une importante participation, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales (Chrysler-Talbot, Citroën ou Peugeot).

Matra souhaite en effet élargir l'activité de sa division automobile, qui est restée jusqu'à présent trop limitée pour être réellement rentable. Selon les accords jusqu'ici en vigueur, Matra étudie des modèles, qu'elle fabrique dans ses usines et vend à Chrysler-Talbot, chargé du marketing, de la distribution et de l'après-vente. Matra fournit les châssis et les carrosseries des voitures, mais achète à Chrysler-Talbot une bonne part des éléments (boites de vitesses, moteurs, etc.), si bien qu'au total sa valeur ajoutée ne représente qu'environ 30 % de la valeur finale du véhicule. Deux modèles sont actuellement produits selon ce schéma au rythme de quatre-vingts voitures par jour.

Chrysler-Talbot, de son côté, désire s'appuyer sur Matra pour développer une image plus « sportive ». Par ailleurs, le groupe P.S.A. songe, comme Renault, à se lancer dans la compétition de formule 1, domaine dans lequel Matra, deux fois champion du monde en 1973 et 1974, dispose d'une expérience précieuse.

Le renforcement de la collaboration des deux groupes dans le domaine automobile souhaitée par les deux partenaires pourrait s'avérer d'autant plus profitable que la nouvelle société Automobiles Matra, après l'acquisition pour la maison-mère de Jaeger et de Solex (*le Monde* du 24 octobre), serait en mesure de bénéficier des techniques les plus avancées dans le domaine de l'électronique de bord et de l'injection. En tout état de cause, il paraît donc exclu que le groupe de M. Lagardère se sépare purement et simplement de sa division automobile. La décision définitive devrait être annoncée dans les semaines à venir. — V. M.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MATRA



Matra vient de s'assurer le contrôle des différentes sociétés du groupe Solex, spécialiste mondial du carburateur automobile, en plein accord avec son président, M. Francis Goudard et les principaux autres actionnaires.

Ce groupe réalise en France un chiffre d'affaires de près de 400 millions de francs, et environ 300 millions de francs à l'étranger, par les sociétés où il est directement intéressé.

Il est articulé autour de deux sociétés :

— Solex S.A., société cotée au comptant à la Bourse de Paris, qui détient la branche française du groupe.

— La Compagnie industrielle et financière (C.I.F.) qui regroupe essentiellement les participations étrangères.

La majorité des actions représentant le capital de Solex S.A. sera apportée à Matra et rémunérée par des actions d'apport. La formule par laquelle la totalité du capital de la C.I.F. deviendra propriété de Matra sera précisée ultérieurement. Elle pourra également recourir à la procédure d'apport.

Cette intégration va permettre à Matra de confirmer et d'amplifier l'orientation de ses activités électroniques dans un nouveau et prometteur secteur d'application.

Solex, tout en conservant sa vocation de base, assurera ainsi sa pérennité et son expansion dans un contexte industriel renouvelé Grâce à la Synergie ainsi créé avec Matra et avec Jaeger où Matra a pris récemment une position majoritaire avec V.D.O.

Cette stratégie permettra au groupe Matra d'aborder globalement les problèmes posés par le développement de l'électronique automobile.

SICAV ÉPARGNE INDUSTRIE (1)

	23 novembre 1978 (2)	30 septembre 1979
Nombre d'actions	100 000	456 746
Actif net (millions de francs)	24,16	130.73
Valeur liquidative (en francs)	241,65	286,22

(1) Placée sous le régime de la loi du 13 juillet 1978 relative à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises.
(2) Début de l'émission des actions dans le public.

ENERGIA

Au 28 septembre 1979, le capital de la société s'élevait à 42 136 554,68 F.

L'actif net, d'un montant de 64 322 622,54 F, se répartissait comme suit :

— Obligations françaises 37.87 %
— Actions françaises .... 10.86 %
— Actions étrangères .... 46.91 %
— Autres éléments d'actif 4.36 %

Au 28 septembre 1979, la valeur nette de l'action était de 139,48 F.

Il est rappelé qu'un coupon de 6,28 F assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,66 F a été réglé le 27 mars 1979.

MERLIN - GÉRIN

Le chiffre d'affaires non consolidé de la société pour les neuf premiers mois de 1979 s'est élevé à 1 345 millions de francs en augmentation de 7,4 % sur celui de la même période de 1978.

L'amélioration régulière de l'enregistrement des commandes depuis le début de l'année a été encore plus marquée au cours des derniers mois.

A fin septembre, le total de cet enregistrement s'élève à 1 515 millions de francs portant ainsi la progression à 18 % par rapport à la même période de 1978.

OBLISEM

Le conseil d'administration réuni le 22 octobre 1979 sous la présidence de M. Aimé Pierrey, a arrêté les comptes de son onzième exercice clos le 30 septembre 1979.

Il proposera à la prochaine assemblée générale des actionnaires la mise en distribution d'un dividende net de 10 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,06 F, soit un dividende global de 11,06 F au lieu de 10,97 F au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 1979, le montant de l'actif net ressort à 555,39 millions de francs et le nombre de titres en circulation s'élève à 4 207 494. Malgré la baisse des cours des obligations françaises, la valeur liquidative — 132 F — a pu être maintenue au niveau du début de l'exercice.

IMMOBANQUE



Le conseil d'administration réuni le 19 octobre 1979, sous la présidence de M. Gérard Billaud, a examiné l'activité de la société et les précisions des résultats pour l'exercice en cours.

Depuis le début de l'année, l'activité d'Immobanque s'est poursuivie favorablement. Les dix-neuf contrats de crédit-bail signés et l'acquisition d'un immeuble à usage de bureau destiné à la location représentent un montant prévisionnel d'investissements de l'ordre de 105 millions de francs qui dépasse largement l'objectif que s'était fixé la société pour l'ensemble de l'exercice. Le montant des engagements brute d'Immobanque s'élève ainsi à 968 millions de francs répartis en cent soixante-deux opérations de crédit-bail et onze opérations de location.

Les contrats en négociation et en cours de signature devraient permettre d'ici à la fin de l'exercice de porter ce montant aux environs du milliard de francs.

Le bénéfice au 30 juin 1979 s'élève à 16 080 000 francs — contre 11 370 000 francs — au 30 juin 1978. Il convient cependant de noter que cette progression de 41,10 % est à rapprocher de l'augmentation de 35 % du capital à rémunérer porté de 81 087 300 francs — au 31 décembre 1977 à 109 754 800 — au 31 décembre 1978 par suite des conversions d'obligations.

Les prévisions établies pour l'ensemble de l'exercice permettent d'envisager, quel que soit le nombre des obligations qui seront présentées à la conversion d'ici à la fin de l'année, un nouvel accroissement du dividende unitaire.

DELALANDE S.A.



Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Delalande au 30 juin 1979 s'est élevé à 263 millions de francs, soit une progression de 10 % par rapport au premier semestre 1978. Les ventes réalisées à l'étranger se maintiennent au niveau de 38 % du total.

Cependant, la situation provisoire au 30 juin 1979, telle qu'elle est publiée au BALO, fait apparaître une perte, qui ressort à 3.2 millions de francs contre un bénéfice de 278 000 F au 30 juin 1978. Rappelons qu'en 1977 la perte à la même date s'élevait à 4,2 millions, et que cet exercice s'est néanmoins soldé par un bénéfice. Le résultat du premier semestre n'est donc pas significatif, en raison du caractère saisonnier de certaines activités, notamment la parfumerie en France et à l'étranger, des dépenses de publicité afférentes au lancement de la ligne « Vigny », et de l'accumulation de certaines charges temporaires, telles que les provisions pour congés payés.

Il convient en outre de noter que si par rapport au premier semestre de l'année précédente le résultat net a diminué, par contre, la marge brute d'autofinancement, soit 8,8 millions, s'est maintenue sensiblement au même niveau. Mais la part des amortissements s'est accrue de 38 %, passant de 8,7 à 12 millions de francs, ce qui traduit normalement l'effort d'investissements entrepris depuis trois ans.

La pharmacie a augmenté sa progression en Allemagne, en Grande-Bretagne et au Brésil. En France, l'expansion s'est ralentie, en raison surtout des limitations de prix rigoureuses maintenues par les pouvoirs publics en dépit de la hausse des coûts. Néanmoins, l'accroissement de l'effort de recherche se poursuit, financé en partie par des hausses de prix autorisées spécialement pour lui être affectées. Le développement de l'Isoprinosine dans des indications cliniques plus larges est activement étudié. La parfumerie a continué à se développer au rythme de 21 % par rapport au premier semestre 1978.

Bien que les investissements en cours exigent encore cette année un lourd effort de financement, le deuxième semestre devrait apporter une amélioration des résultats du groupe, grâce notamment au lancement, qui s'avère très encourageant, d'un nouveau produit destiné à se substituer aux sels de bismuth en gastro-entérologie, et au succès des produits de beauté « Vigny » en France et de la gamme « Me ! » aux Etats-Unis.

LES MAR[...]

PARIS
23 OCTOBRE

Marché très irrégulier

BOURSE DE PARIS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

23 OCTOBRE

Marché très irrégulier

Redevenu inquiétant vingt-quatre heures plus tôt, l'état du marché s'est très légèrement amélioré mardi, jour de liquidation générale. La tendance, en effet, s'est révélée très irrégulière et les hausses, comparées aux baisses, ont même été un peu supérieures en nombre. Si bien qu'à la clôture l'indicateur instantané enregistrait une petite avance voisine de 0,6 %.

« Ce n'est pas le Pérou, *murmurait un professionnel à son voisin,* mais l'on a, semble-t-il, évité le pire. » *De fait, l'effort déployé par les organismes de placement collectif pour éviter une nouvelle hécatombe boursière paraît avoir été payant, la hausse du dollar et la baisse de l'or intervenant au bon moment pour soutenir les cours. Ce qui ne veut pas dire que l'hémorragie ait été stoppée. Une vingtaine de valeurs ont encore écopé, Usinor (— 7,2 %) en tête. Mais beaucoup d'autres, sévèrement pénalisées la veille, se sont redressées, notamment Mérieux (+ 10 %). Cela étant, la liquidation n'en demeure pas moins perdante et même assez « saignante » avec une baisse moyenne des cours proche de 9 %. Jamais depuis octobre 1976 (— 9,8 %), « le prunier n'avait été aussi fortement secoué ». Autour de la corbeille, le sentiment était partagé. Mais pour beaucoup le moteur de la hausse est bien cassé.* « Nous allons végéter jusqu'à la fin de l'année », *nous a déclaré un agent de change moins pessimiste que les autres.*

Comme sur les autres places internationales, l'or a baissé. Le lingot a perdu 750 F à 53 950 F, faisant ainsi ressortir à 396,46 dollars (contre 402,92 dollars) le prix de l'once de métal jaune à Paris. Le napoléon, en revanche, a peu varié, s'établissant à 439 F (après 439,50 F), soit à 0,50 F seulement au-dessous de son niveau précédent.

LONDRES

La suppression totale du contrôle des changes en Grande-Bretagne ne provoque aucune réaction boursière. Plus sensible à l'effet de la hausse du loyer de l'argent aux États-Unis, le marché se replie, les industrielles en tête. Reprise des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 389 . contre 386 .

VALEURS	CLOTURE 23 10	COURS 24-10
Beecham	138 ..	139 ...
British Petroleum (1)	386 ...	386 ...
Courtaulds	87 ...	87 ..
De Beers	7 78	7 98
Imperial Chemical	347 ..	349 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	280 ..	283 ...
Shell	358 ...	356 ...
Vickers	131 .	132 ...
War Loan 3 1/2 %	32 1/8	31 7/8
*West Driefontein	53 .	54 ...
*Western Holdings	42 1/2	43 1/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CHASE MANHATTAN BANK. — Le bénéfice net consolidé du troisième trimestre s'élève à 77,9 millions de dollars (+ 56 %), et non à 81,6 millions comme indiqué par erreur dans nos éditions du 17 octobre dernier. Pour les neuf premiers mois, le résultat net consolidé atteint donc 229,1 millions de dollars contre 137,2 millions (+ 67 %).

J. BOREL INTERNATIONAL. — Les comptes d'exploitation font ressortir pour le premier semestre une perte de 31 millions de francs contre un déficit de 48 millions de francs, en 1978, à pareille époque. Selon les dirigeants du groupe, des résultats positifs devraient être dégagés pour le second semestre, en liaison avec le redressement du groupe et l'évolution saisonnière de son activité toujours plus favorable durant la seconde partie de l'année. De ce fait, la perte d'exploitation des six [derniers] mois devrait être inférieure à 31 millions de francs.

LA RUCHE PICARDE. — Bénéfice net du premier semestre (hors plus-values) : 7,57 millions de francs contre 4,06 millions de francs. Répartition d'une action gratuite pour quatre, jouissance 1er janvier 1979.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 3/4 %

NEW-YORK

Au plus bas de l'année

Une tentative de reprise a été enregistrée mardi à Wall Street. Mais elle a rapidement tourné court, et l'indice des industrielles, qui, un moment, était remonté à 816,38 (+ 7,25 points), est brutalement retombé au voisinage du palier des 800 pour finalement s'inscrire à 806,83 (— 2,30 points), son plus bas niveau de l'année et depuis le 29 décembre 1978. Ces à-coups brutaux se sont toutefois produits dans un marché peu actif et, à l'issue de la séance, 33,20 millions de titres avaient changé de main contre 45,24 millions la veille.

Une fois de plus, le renchérissement des taux d'intérêt avec la décision des principales banques américaines de porter leurs taux de base (« prime rate ») de 14,50 % à 15 % (voir d'autre part) a douché les opérateurs, ravivant du même coup la crainte d'une récession économique majeure.

Sur 1 915 valeurs traitées, 967 ont baissé et 545 ont monté.

VALEURS	COURS 22/10	COURS 23/10
Alcoa	48 3/4	49 1/2
A.T.T.	52 1/8	51 7/8
Boeing	40 1/2	40 1/4
Chase Manhattan Bank	33 7/8	34 3/8
Du Pont de Nemours	38 3/4	38 3/4
Eastman Kodak	49 7/8	50 1/8
Exxon	56 1/2	55 1/2
Ford	37 1/2	37 1/2
General Electric	47 3/8	47 ...
General Foods	32 7/8	33 ..
General Motors	58 1/4	58 1/8
Goodyear	14 1/8	13 7/8
I.B.M.	62 3/8	62 5/8
I.T.T.	25 1/4	26 ...
Kennecott	23 1/2	24 1/4
Mobil Oil	45 ...	44 3/4
Pfizer	33 3/4	34 1/4
Schlumberger	83 1/2	82 5/8
Texaco	28 1/8	28 3/4
U.A.L. Inc.	21 ...	20 3/4
Union Carbide	39 1/4	39 ..
U.S. Steel	21 ...	20 7/8
Westinghouse	19 3/8	18 3/4
Xerox	57 7/8	58 1/2

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	22 oct.	23 oct.
Valeurs françaises	115,4	115,7
Valeurs étrangères	129,8	129,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	99,9	100,2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23/10	24/10
1 dollar (en yens)	234 75	234 80

BOURSE DE PARIS - 23 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

HORS COTE

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES — COURS DES BILLETS AUX GUICHETS

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23 10	Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 221	4 237	4 110	4 320
Allemagne (100 DM)	234 590	234 470	228 ..	241
Belgique (100 F)	14 589	14 589	13 800	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	211 760	211 560	205	216
Danemark (100 krd)	80 540	80 330	77 500	82 500
Norvège (100 k)	84 700	84 400	81 500	88 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 039	9 044	8 850	9 350
Italie (1.000 lires)	5 092	5 094	5 150	4 800
Suisse (100 fr.)	255 864	253 250	247	260
Suède (100 krs)	99 890	99 720	96 500	102
Autriche (100 sch.)	32 576	32 551	31 800	33 200
Espagne (100 pes.)	6 386	6 404	5 850	6 500
Portugal (100 esc.)	8 435	8 425	7 600	8 700
Canada ($ can. 1)	3 574	3 571	3 400	3 720
Japon (100 yens)	1 812	1 800	1 710	1 810

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23 10
Or fin (kilo en barre)	54500	53600
Or fin (en lingot)	54700	53950
Pièce française (20 fr.)	439 50	439
Pièce française (10 fr.)	310 50	310
Pièce suisse (20 fr.)	405 10	392
Union latine (20 fr.)	382	372
Souverain	470	464 50
Pièce de 20 dollars	2050	2050
Pièce de 10 dollars	1085	1110
Pièce de 5 dollars	720 50	720 50
Pièce de 50 pesos	2150	2101
Pièce de 10 florins	385 50	380 20

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 24 octobre 1979 a été tiré à 575 048 exemplaires.

M. Boulin se défend d'avoir bénéficié de faveurs dans une opération immobilière

Une affaire immobilière remontant à plusieurs années ayant pour cadre la localité de Ramatuelle, dans le Var, et à propos de laquelle un notaire de la Manche et un promoteur immobilier de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) ont déjà été inculpés, vient de connaître un rebondissement avec les « révélations » de certains des protagonistes qui mettent en cause M. Robert Boulin, ministre du travail.

L'affaire commence en 1973, lorsque le promoteur, M. Henri Tournet, ancien résistant et gaulliste « historique » vend une partie des parts qu'il possède dans une société indivise dont le bien total est constitué par 36 hectares de terrain agricole d'un seul tenant sur les collines de Ramatuelle. Les acquéreurs sont trois Normands : M. Camus, un important propriétaire immobilier de Caen, et les frères Cousin, industriels à Flers (Orne), qui entendent construire vingt-six villas sur ce terrain. Bien entendu, M. Tournet conserve le reste des parts de la société indivise. La cession se fait sur la base de 3 F le mètre carré pour la trentaine d'hectares concernés par l'opération, plus 9 F à prévoir pour la viabilisation. L'accord prévoit encore que M. Tournet demeure maître d'œuvre ; pourtant, les acheteurs normands délèguent un architecte nantais, M. Viet, veiller aux travaux.

C'est lui qui alerte ses commanditaires d'une péripétie susceptible de remettre en cause le projet : le refus par la préfecture du Var, en novembre 1973, d'autoriser un programme qui excède le coefficient d'occupation des sols dans cette zone.

Autre incident surprenant : le notaire qui a assuré la transaction, Me Gérard Groult, de Pont-Hébert (*Manche*), réputé dans toute la région pour ses connaissances en matière de droit immobilier, découvre qu'il a oublié de faire enregistrer la vente au bureau des hypothèques de Draguignan. Que se passe-t-il alors ? M. Tournet dira plus tard que Me Groult demanda de refaire la vente, afin d'en permettre la légalisation, en passant, pour ne pas éveiller l'attention, par le biais d'une société suisse Holitour. Déjà possession de MM. Camus et Cousin, le terrain est donc vendu (600 000 F) à Holitour.

L'inculpation de M. Tournet

Cette version de la double vente est-elle la bonne ? Toujours est-il que l'affaire vaudra à M. Tournet et à Me Groult — entre-temps radié — une inculpation de « faux en écritures publiques » par M. Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction à Caen, spécialisé dans les affaires financières, qui a prepris un dossier ouvert par son collègue de Coutances.

L'affaire se complique encore avec l'apparition d'un nouvel acquéreur, M. Robert Boulin, dont l'épouse est une amie de Mme Tournet. En juillet 1974, celui-ci achète 2 hectares de terrain à Ramatuelle au prix de 2 francs le mètre carré (le double, dira-t-il, des estimations fiscales). Il envisage d'y faire construire une maison masse de 180 mètres carrés, sans dépendance et respectant donc, dit-il, le COS. Cette maison existe d'ailleurs bien aujourd'hui.

S'étonnant, dit son entourage, de devoir passer par la société suisse pour cette transaction, il se renseigne discrètement pour apprendre qu'il n'y a rien là que de très normal.

En 1976, alors que la maison existe déjà, M. Boulin apprend que M. Tournet a revendu globalement le terrain sur lequel il possède une parcelle à à d'autres acquéreurs. M. Tournet le rassure, affirmant, selon M. Boulin, que sa parcelle ne fait pas partie du lot vendu. L'année suivante, alors qu'il est ministre délégué à l'économie et aux finances, il demande pourtant à un magistrat de la Cour des comptes une enquête qui conclut qu'il n'y a pas eu de vente double. Selon les collaborateurs de M. Boulin, cette incapacité à découvrir la vérité s'explique par des imprécisions du cadastre quant à la situation des diverses parcelles concernées. Pourtant, en 1976, on découvre que le terrain de M. Boulin est bel et bien compris dans celui des acheteurs normands. Ce n'est toutefois pas contre le ministre que ces derniers portent plainte, mais contre le promoteur, car ils souhaitent faire annuler la vente.

Pour le ministre du travail, il n'y a donc pas eu de passe-droit. Quant à ses relations avec M. Tournet, qu'on peut juger surprenantes — surtout quand la vérité commence à apparaître — elles s'expliquent, selon son entourage, par une vieille amitié. Vieille amitié qui le conduira, en 1973, à intervenir auprès du préfet du Var dans le but d'obtenir l'autorisation de construire les vingt-six maisons projetées ; et même, en 1978, auprès du secrétaire d'Etat aux anciens combattants pour que son ami obtienne la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Au *Canard enchaîné* du mercredi 24 octobre, qui s'interroge, le ministre a répondu dans un communiqué, transmis par l'A.F.P., où il explique les circonstances de son acquisition et se défend d'être, un quelconque moment, entré dans le jeu du promoteur.

« *Au moment de mon achat, j'ignorais naturellement les ventes antérieures, et j'ai pu vérifier, au moment de la transaction de l'acte aux hypothèques de Draguignan, qu'il ne comportait aucune vente antérieure.* »

Quant aux interventions qui lui sont reprochées :

« *M. Tournet m'avait demandé d'intervenir pour la réalisation d'un accord préalable qu'il avait obtenu en 1967 pour 26 villas et il reprochait à l'administration d'être revenue sur cet accord. J'ai fait des interventions banales comme peut le faire un ministre à l'administration et celle-ci m'a indiqué que l'accord préalable de M. Tournet était périmé, faute de début d'exécution des travaux depuis février 1968 et qu'il n'était pas question d'autoriser la construction de 26 villas dans un site protégé.*

» *Mon permis de construire*, dit encore M. Boulin, *a été obtenu dans des délais normaux, j'en ai fait la demande le 31 juillet 1974 et il m'a été notifié le 28 novembre suivant* », conclut M. Boulin.

L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE L'ÉPISCOPAT

Un avertissement du cardinal Etchegaray : « Gare au cléricalisme qui peut revenir au galop »

De notre envoyé spécial

Lourdes. — L'assemblée plénière de l'épiscopat français s'est ouverte, ce mercredi 24 octobre, à Lourdes. Elle a entendu l'exposé introductif de son président, le cardinal Roger Etchegaray, archevêque de Marseille.

L'hommage rendu d'emblée à Jean-Paul II n'a manqué ni de pittoresque ni de pertinence : « *Robuste montagnard, Jean-Paul II porte l'Eglise comme un sac tyrolien, bien calé sur son dos. Il la porte droit et haut. Athlète aux mains nues tantôt ouvertes et tantôt jointes : il est l'homme de la charité et l'homme de la prière. Son langage est celui d'un homme libre qui parle sans complaisance et tient aux hommes la parole qui les libère.* »

Le cardinal a passé en revue les principaux thèmes de l'assemblée : sacrement de pénitence, mass media, catéchèse, Mission de France. Mais c'est sur les moyens de communication sociale qu'il a mis plus particulièrement l'accent. Après avoir noté la méfiance des évêques à Vatican II, lors du décret sur les mass media, qui a battu le record des votes négatifs, Mgr Etchegaray a indiqué : « *Nous sommes à peine à l'aurore des mass media* », ajoutant : « *L'Elige et les mass media ont beaucoup à faire pour s'apprivoiser, sans trop chercher à savoir qui est le renard et qui est le Petit Prince.* »

» *Un effort gigantesque et passionnant attend l'Eglise de demain* (à propos des mass media), *mais il ne s'agit pas pour nous de raisonner en termes de stratégie pour chercher d'abord en quoi les médias peuvent être à notre service, si évangélique soit ce service. Gare au cléricalisme, qui peut revenir au galop sous des formes diverses. Ne jamais détourer les médias de leur finalité propre est le premier objectif à respecter. (...) En un sens, les médias peuvent nous aider à dissiper nos illusions, à arracher nos masques. (...) Non, l'Eglise ne peut bouder les médias ni les livrer à un procès trop facile, d'autant moins que, souvent, ils se dévoilent eux-mêmes autant qu'ils nous révèlent à nous-mêmes. Finalement, nous devons reconnaître que nous sommes embarqués ensemble dans la même aventure humaine, celle de la société de communication.* »

« L'Eglise n'est pas une marâtre »

A propos de la catéchèse à laquelle il s'agit de donner un « *second souffle* », le cardinal déclare que « *l'Eglise n'est pas une marâtre qui dit systématiquement non aux aspirations de l'homme moderne, mais c'est sa mission de défendre parfois l'homme contre lui-même. Ainsi, sur cette grave question de l'avortement, qui met en cause le sens fondamental de la vie, nous n'avons cessé de rappeler la permanente clarté de l'Evangile face à une décision de mort* ».

L'exposé se termine par un appel à l' « *intériorité* » dans la ligne du message de saint Benoît, dont le quinzième centenaire de la naissance sera célébré en 1980. L'Eglise de France, comme l'a dit Paul VI, a besoin « *d'approfondir et d'équilibrer le rapport action-contemplation* ».

HENRI FESQUET.

● *Le cardinal Antonio Caggiano*, ancien archevêque de Buenos-Aires et primat d'Argentine, est mort mardi 23 octobre à Buenos-Aires à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Ce décès réduit à cent trente les effectifs du sacré collège, mais laisse inchangé le nombre de ceux qui voteraient lors d'un éventuel conclave : cent dix-sept.

[Né en 1889 et issu d'un milieu modeste, le cardinal Caggiano, originaire de la région de Santa-Fé, avait été ordonné prêtre en 1912. Après un apostolat mené notamment dans les milieux d'action catholique, Pie XII lui avait accordé la barette du consistoire de 1945, faisant de lui le second cardinal argentin. Paul VI avait refusé une première démission présentée en 1965 et lui avait adjoint l'actuel archevêque de Buenos-Aires, Mgr Juan Carlos Aramburu. Il avait finalement abandonné ses fonctions le 22 avril 1975.]

M. PONIATOWSKI VA RENONCER A SES FONCTIONS D'AMBASSADEUR PERSONNEL DU CHEF DE L'ÉTAT

M. Michel Poniatowski a annoncé, mercredi 24 octobre à Strasbourg, qu'il donnera sa démission de ses fonctions de représentant personnel du président de la République s'il est élu, la semaine prochaine, à Bruxelles, président de la commission du développement de l'Assemblée européenne.

L'ancien ministre de l'intérieur a en effet été désigné mercredi par le groupe libéral comme son candidat à cette présidence. Son élection ne devrait donc constituer qu'une formalité, la présidence de cette commission revenant par tradition au groupe libéral.

[Le 13 mai 1977, M. Michel Poniatowski, ancien ministre d'Etat, avait été chargé par M. Giscard d'Estaing d'une « *mission spéciale d'information et de représentation dans les pays étrangers* ». Le communiqué officiel précisait qu'il porterait le titre, dans l'exercice de cette mission, « *d'envoyé personnel du président de la République* » et qu'il aurait « *rang d'ambassadeur* ».

TROIS SÉNATEURS AMÉRICAINS SE RENDENT A PHNOM-PENH

(De notre correspondant en Asie du Sud-Est.)

Bangkok. — Trois sénateurs américains, mandatés par le président Carter, ont obtenu des dirigeants de Hanoï l'autorisation de se rendre ce mercredi 24 octobre à *Phnom-Penh* (notre dernière édition du 24 octobre), où ils entendent obtenir du régime provietnamien de M. Heng Samrin l'ouverture de la route nationale numéro 5 qui va de la frontière thaïlandaise à la capitale khmère.

Dans une conférence de presse tenue mardi après-midi à Bangkok, MM. James Sasser (démocrate, Tennessee), John Danforth (républicain, Missouri) et Max Baucus (démocrate, Montana) ont expliqué que les moyens d'acheminement actuels (par air et par mer) des secours au Cambodge (12 000 tonnes par mois) étaient nettement insuffisants, les besoins étant estimés à 30 000 tonnes. Il faut donc, à leur avis, mettre en place de toute urgence « *un pont terrestre* » pour sauver le peuple khmer de la famine. — *R.P.P.*

ESCROQUERIE A LA BOURSE DE PARIS

Une opération frauduleuse, portant sur une transaction boursière d'environ 25 millions de francs, a motivé lundi 22 octobre un transport de justice. MM. Michau et Peyrat, juges d'instruction, saisis par la Commission des opérations de Bourse en mai dernier, ont procédé à une perquisition dans les locaux de deux agents de change parisiens. Un certain nombre de dossiers ont été saisis.

Les deux charges qui ont été l'objet d'une perquisition — les charges Schelcher - J. Dumont et Cie el Fauchier - Magnan et Cie — sont parmi les dix premières de la place. L'information judiciaire, ouverte le 23 mai dernier, l'a été sur la base de plusieurs inculpations contre X : altération du cours des titres (art. 419 du code pénal), corruption d'employé (art. 177 du code pénal), faux et usage de faux en écriture privée (art. 150-151 du code pénal) et abus de biens et de crédit.

L'affaire, difficile à démêler car couverte par le secret de l'instruction en cours, remonte à juin 1976. A cette époque, deux commis d'agents de change appartenant à deux charges différentes auraient profité de leur connaissance du marché pour manipuler les cours de deux obligations cotées sur le marché officiel. L'opération frauduleuse, dont le prétexte a consisté en l'achat puis la revente à perte de cinquante mille obligations Crédit national et trente mille obligations Sud-Aviation (soit environ 25 millions de francs) pour le compte d'une mutuelle d'assurances, a été découverte en juillet 1976 par le service de contrôle de la Compagnie des agents de change. Statuant en formation disciplinaire le 7 octobre de la même année, la chambre syndicale a « *lourdement sanctionné* » les deux personnes en question. Mais le syndic des agents de change, M. Yves Flornoy, considérant que ces deux commis n'étaient que « *les petites mains opérant pour le compte de personnes extérieures à la Compagnie* », a saisi la Commission des opérations de Bourse (COB) qui, près de trois ans plus tard, en juin 1979, a saisi à son tour le parquet.

Il appartiendra aux juges d'instruction de prouver si les profits tirés de cette escroquerie (impossibles à chiffrer pour l'heure) ont été effectivement « masqués » par des « achats fictifs » sur le marché de l'or.

« *Exemplaire* », selon la COB, cette affaire n'est, pour M. Yves Flornoy, qu'une « *bavure* ». Une bavure qui entache cependant sérieusement l'image de la Bourse et ce, à un moment où les agents de change tentaient justement de faire sortir la corbeille de son ghetto par de retentissantes opérations publicitaires. — *P. C.*

هكذا من الأصل